

VICTIMATION ET
INSÉCURITÉ
EN ÎLE-DE-FRANCE

DEUXIÈME ENQUÊTE DE L'IAURIF
(2003)

Aurélie FOUQUET

Hélène LOTODÉ

Sophie NEVANEN

Philippe ROBERT (responsable scientifique)

Renée ZAUBERMAN

2006 – n° 104

CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - ☎ : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.com>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I – LE PROTOCOLE D'ENQUÊTE.....	4
1 - <i>LE QUESTIONNAIRE</i>	4
2 - <i>PASSATION</i>	5
3 - <i>L'ÉCHANTILLON</i>	7
4 - <i>REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON</i>	7
II - LES INSTRUMENTS D'ANALYSE	11
LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ	17
I – PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES	17
II – PEURS DU CRIME	20
III – PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE ET PEURS PAR ZONES DE RÉSIDENCE.....	27
IV – PEURS PERSONNELLES, PEURS POUR LES ENFANTS ET SOCIAUX	29
LE SENTIMENT SUR LE CADRE DE VIE	33
1 – ANALYSE FACTORIELLE	33
2 – CLASSIFICATION	34
VICTIMES, NON-VICTIMES	37
1 – ANALYSE FACTORIELLE	37
2 – CLASSIFICATION	38
AGRESSIONS	41
I - LES TAUX D'AGRESSIONS	41
1 - <i>LES TAUX D'AGRESSIONS TOUT-VENANT</i>	42
2 - <i>LES TAUX D'AGRESSIONS ENTRE PROCHES</i>	43
3 - <i>LES TAUX DES AGRESSIONS SEXUELLES</i>	44
II - LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS	45
1 - <i>LA GRAVITÉ DES AGRESSIONS</i>	45
2 - <i>LA LOCALISATION DES AGRESSIONS</i>	48
3 - <i>PLURALITÉ D'AUTEURS ET INTERCONNAISSANCE AUTEUR/VICTIME</i>	49
III - LES RENVOIS	50
1 - <i>LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE</i>	50
2 - <i>COMPARAISON ENTRE ENQUÊTES ET STATISTIQUES POLICIÈRES</i>	53
3 - <i>LES AUTRES RECOURS</i>	56
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSÉS	57
V - COMPARAISONS DES AGRESSÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE.....	62
VI – TYPES D'AGRESSÉS.....	64
1 - <i>AGRESSIONS TOUT-VENANT</i>	64
2 - <i>AGRESSIONS ENTRE PROCHES</i>	67
3 - <i>AGRESSIONS SEXUELLES</i>	69
VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE	73
I - LES TAUX DE VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE	73
II - LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE	75
III - LES RENVOIS	76
1 - <i>LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE</i>	76
2 - <i>COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES POLICIÈRES</i>	77

3 - <i>LES AUTRES RECOURS</i>	78
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS	79
V - COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE	80
VI - TYPES DE VOLÉS.....	80
CAMBRIOLAGES.....	83
I - LES TAUX DE CAMBRIOLAGES	83
II - LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES	84
III - LES RENVOIS	86
1 - <i>LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE</i>	86
2 - <i>COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE</i>	87
3 - <i>LES AUTRES RECOURS</i>	89
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES CAMBRIOLÉS	89
V - COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE	90
VI - TYPES DE CAMBRIOLÉS	91
LES ATTEINTES AUX VÉHICULES	95
I - LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	95
1 - <i>LES TAUX DE VOLS DE VOITURES</i>	96
2 - <i>LES TAUX DE VOLS À LA ROULOTTE</i>	97
3 - <i>LES TAUX DE DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DE VÉHICULES</i>	98
4 - <i>LES TAUX DE VOLS DE DEUX-ROUES</i>	99
II - LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	101
III - LES RENVOIS	104
1 - <i>LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE</i>	104
2 - <i>COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE</i>	106
3 - <i>LES AUTRES RECOURS</i>	112
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	114
V - COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES	115
VI - TYPES DE VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	117
1 - <i>LES VOLS DE VOITURES</i>	117
2 - <i>LES VOLS À LA ROULOTTE</i>	119
3 - <i>DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DE VÉHICULES</i>	121
4 - <i>LES VOLS DE DEUX-ROUES</i>	123
INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS ET TERRITOIRES	127
CONCLUSION.....	131
RÉFÉRENCES.....	143
ANNEXES.....	145
LISTE DES FIGURES.....	147
LISTE DES TABLEAUX	149

Introduction

Le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (ci-après CESDIP) du Centre national de la recherche scientifique (ci-après CNRS) avait monté, supervisé et analysé en 2001 une enquête sur la victimation et l'insécurité en Île-de-France¹ à la demande de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (ci-après IAURIF) qui agissait pour le compte du Conseil régional de l'Île-de-France.

En 2003, l'IAURIF a reproduit cette enquête sans le concours du CNRS, mais transmis ses données au CESDIP aux fins d'exploitation scientifique.

Le présent document représente l'analyse d'ensemble de ces données conduite selon le plan du rapport de l'enquête précédente ; il constitue le préalable nécessaire à différentes autres exploitations.

Bien que la réplique réalisée par l'IAURIF en 2003 ait été conduite, avec le même instrument et la réalisation du terrain confiée au même institut de sondage (Lavialle, ci-après ISL) que lors de l'enquête *princeps*, on verra par la suite qu'il existe en fait des différences non négligeables entre les deux campagnes, notamment en ce qui concerne la représentativité de l'échantillon et la possibilité de construire une analyse synthétique territorialisée.

L'enquête de victimation consiste à interroger les membres d'un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes au cours d'une période de temps délimitée, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus. On pose aussi un certain nombre de questions sur les caractéristiques, les conditions de vie, les opinions et les attitudes des répondants.

Le développement du recours aux enquêtes de victimation – tant internationales, que nationales ou locales – tient à six apports spécifiques de la démarche.

- ↳ Elle procure d'abord une information sur des victimations ignorées des services officiels parce qu'elles n'ont été ni rapportées aux autorités policières, ni découvertes par elles ;
- ↳ ensuite, elle met en mesure de soupeser la propension des victimes à faire appel à différents recours (renvoi) ;
- ↳ elle permet aussi de substituer à des comptages de faits ou de suspects la description des populations concernées ;
- ↳ elle éclaire les liens entre victimation et sentiment d'insécurité ;
- ↳ elle fait encore émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques ;
- ↳ enfin, elle autorise une analyse différentielle des victimations selon les territoires.

Ces qualités ont fait des enquêtes de victimation un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment au niveau régional ou local qui est, le plus souvent, celui où de telles politiques sont déployées et mises en œuvre.

¹ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

I – Le protocole d'enquête

1 - Le questionnaire

L'IAURIF semble avoir utilisé pour cette campagne l'instrument mis au point par le CESDIP pour celle de 2001.

Le questionnaire comprend plusieurs aspects.

Les interrogations sur la victimation à proprement parler sont introduites par une série de questions-filtres de forme : *au cours de telle période, avez-vous été victime de ceci ou de cela ?* Elles portent d'abord sur une série de victimations concernant l'ensemble du ménage. Il s'agit, bien entendu, du cambriolage mais aussi d'atteintes aux véhicules. On a retenu non seulement les vols de véhicules et ceux dans ou sur ces véhicules (*à la roulotte*), mais aussi les vols de deux-roues et les destructions ou dégradations de véhicules. S'y ajoutent des questions-filtres concernant des victimations personnelles, le vol sans violence mais aussi les agressions (y compris les vols avec violence). On a choisi de séparer des violences tout-venant les agressions sexuelles et celles entre proches, des catégories de victimations difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnement. Au total, on identifie donc neuf sortes de victimations.

À chacune de ces victimations est ensuite consacré un module particulier qui interroge d'abord sur le nombre d'incidents subis au cours de chacune des années de la période d'enquête, avant de se concentrer sur l'examen du cas le plus récent, celui qui est le plus frais dans la mémoire de l'enquêté, celui aussi qui permet de saisir les effets d'une éventuelle accumulation d'expériences. Les interrogations portent sur :

- ↳ la localisation précise dans le temps et l'espace² ;
- ↳ la gravité³ ;
- ↳ les dommages de toutes sortes que cette victimation a occasionnés et les répercussions qu'elle a engendrées ;
- ↳ la récupération du bien soustrait ;
- ↳ l'interconnaissance entre auteur et victime ;
- ↳ les recours mis en œuvre par la victime (police, assurance, sociétés de transport public...), leurs motivations, leurs résultats et l'appréciation de l'accueil et de l'action ;
- ↳ les précautions prises en suite de la victimation.

À côté de ces questions sur la victimation à proprement parler, l'instrument d'enquête comporte encore une série de questions sur le sentiment d'insécurité :

² Indispensable pour explorer le risque dans des lieux spécifiques comme les transports en commun, les établissements scolaires...

³ Ainsi, en cas d'agression, on distingue si elle a été seulement verbale, si elle a comporté des coups, si leur gravité a été suffisante pour entraîner une incapacité temporaire de travail (ITT) ou des soins médicaux. Une question porte encore sur l'usage éventuel d'une arme.

- ↳ la préoccupation sécuritaire avec une question – classique – incitant à choisir le problème social qui devrait constituer, d’après l’enquêté, la première priorité pour le gouvernement ;
- ↳ deux questions canoniques sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier ;
- ↳ une série de questions sur les peurs dans les différentes sortes de transports en commun ;
- ↳ enfin une autre série sur les peurs pour les enfants dans différents lieux.

L’analyse des réponses serait impossible si le questionnaire ne disposait pas encore de trois autres parties.

Bien entendu, les caractéristiques de l’enquêté et de son ménage :

- ↳ sexe,
- ↳ âge,
- ↳ niveau scolaire atteint,
- ↳ situation socioprofessionnelle,
- ↳ composition du ménage,
- ↳ auto-positionnement politique et religieux,
- ↳ participation à la vie associative,
- ↳ style de vie (rythme de sorties, moyens de transport...).

Un autre ensemble d’interrogations porte sur le cadre de vie de proximité :

- ↳ équipement du quartier,
- ↳ problèmes du voisinage.

Enfin, un dernier concerne les opinions et les attitudes, notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance⁴.

Si les modules de victimation ne sont administrés qu’aux enquêtés qui ont répondu positivement à une question-filtre, les autres parties du questionnaire sont posées systématiquement à tous les enquêtés.

2 - Passation

Un usage international bien établi, également suivi par l’Institut national sur la statistique et les enquêtes économiques (ci-après INSEE), consiste à situer la réalisation du terrain le plus près possible du début d’une année civile. On interroge sur les incidents survenus dans l’année ou les années précédentes de manière à faciliter la datation précise des incidents par l’enquêté : les rites festifs marquant le passage d’une année à la suivante servent efficacement de borne à la mémoire, de faits dateurs. En outre, ce parti permet des comparaisons avec d’autres données récoltées sur une base annuelle. Pour que ce bornage soit perçu clairement par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l’enquête s’écarte le moins possible du commencement de l’année : janvier constitue une période idéale ; c’est d’ailleurs celle qu’adopte l’INSEE pour l’enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (ci-après EPCV) ; c’est aussi celle

⁴ Ainsi sur l’étiologie de la délinquance, les manières de la traiter, la protection de la propriété privée...

que nous avons retenue lors de la campagne 2001. Le terrain de la campagne sous analyse a été réalisé entre le 17 janvier et le 18 février 2003⁵.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'enquête de victimation se réalisait généralement en face-à-face. Les enquêtes anglaise et américaine sont restées fidèles à ce dispositif tout comme celles de l'INSEE ; mais beaucoup d'autres l'ont abandonné. La méthode du questionnaire postal est beaucoup moins coûteuse ; cependant, elle ne convient qu'à un instrument peu sophistiqué et surtout elle crée des biais d'échantillonnage difficiles à contrôler⁶. En revanche, la passation téléphonique s'est beaucoup développée⁷ - en raison des importants gains de temps et de coûts qu'elle autorise - au moins dans les pays où la pénétration de l'usage du téléphone est suffisamment généralisée. Les comparaisons entre techniques conduisent les spécialistes à admettre que leurs résultats ne diffèrent pas sensiblement⁸.

Toutefois, la passation téléphonique doit affronter deux difficultés. La première concerne les foyers qui ne possèdent que des téléphones mobiles, sans abonnement filaire (*portables exclusifs*)⁹. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen de résoudre le problème posé par ces portables exclusifs, bien qu'il ait été très discuté lors des sondages précédant la dernière élection présidentielle américaine. Toutefois, les auteurs du Baromètre santé¹⁰ ont eu recours à un échantillon complémentaire de numéros de portables. Malheureusement, cette démarche ne peut pour le moment s'appliquer à une enquête locale faute de territorialisation des numéros de portables.

La seconde difficulté concerne les personnes, généralement d'immigration récente, qui ne maîtrisent pas bien la langue nationale. Ici, le seul remède consisterait à greffer sur l'enquête principale une sous-enquête avec enquêteur parlant la langue de l'interviewé ; mais le surcoût serait important et le plan d'échantillonnage s'en trouverait fort compliqué. Il faut se souvenir de ces limites qui peuvent conduire à mal prendre en compte la victimation de petites sous-populations d'immigration récente¹¹. Quoi qu'il en soit, cette seconde difficulté subsisterait même si l'enquête se déroulait en face-à-face.

⁵ Heurtel, 2004.

⁶ Elle est cependant répandue dans les enquêtes universitaires allemandes, surtout, semble-t-il, pour des raisons de crédits. Voy. Obergfell-Fuchs, Kury, Robert, Zauberman, Pottier, 2003.

⁷ En Catalogne, dans les Pays du Bénélux, en Île-de-France, pour l'enquête internationale, pour les enquêtes locales réalisées par le CESDIP à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine (ci-après FFSU)...

⁸ Ainsi Killias, 1991, 82s.

⁹ Voy. Beck, Arwidson, Firdion, Jaspard, Grémy, Warszawski, 2001. On pourra consulter aussi le très complet Beck, Legleye, Peretti-Watel, 2005. Cet article rend compte d'une enquête auprès de possesseurs de portables exclusifs (mais pas seulement) qui s'avèrent avoir des caractéristiques très singulières. L'échantillon « portables exclusifs » se distingue par un profil sociodémographique très spécifique. Ce sont un peu plus souvent des hommes (54 % contre 49 %), surtout beaucoup plus jeunes (78 % ont moins de 35 ans contre 36 % dans l'échantillon « fixes »), avec un âge moyen de 29 ans (contre 42 ans). Ils s'avèrent également plus diplômés : seuls 18 % sont sans diplôme ou ont le certificat d'études ou le brevet des collèges, contre 29 % dans l'échantillon « fixes ». Cette population est dite « allocentriste » parce qu'elle est centrée sur les déplacements plutôt que sur le foyer. Elle est estimée à 14,3 % de la population globale.

¹⁰ Gautier & al., 2005.

¹¹ Faute d'avoir un bilan remis par le sous-traitant (ici l'ISL) sur les conditions de réalisation du terrain, on ne peut préciser l'importance de ce problème dans la campagne sous examen. Dans une série d'enquêtes réalisées en 2005 par le CESDIP pour le compte du FFSU, les taux d'échec pour raison linguistique étaient de 3,3% des appels à Aulany-sous-Bois (Didier, Nevanen, Robert, Zauberman, 2006a), 3,9 à Saint-Denis (Robert, Zauberman, Nevanen, Didier, 2006), 4,3 à Gonesse (Didier, Nevanen, Robert, Zauberman, 2006b) et 6,4 à Aubervilliers (Nevanen, Didier, Robert, Zauberman, 2006).

3 - L'échantillon

L'échantillon a répliqué celui construit par le CESDIP pour la campagne 2001. Il comprend 10 522 enquêtés, dont 2 207 pour Paris ; 4 409 pour la grande couronne et 3 906 pour la petite couronne.

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique, sur la base de cinq adresses pour un entretien. Une lettre de motivation a été préalablement adressée à tous les ménages figurant dans ce premier échantillon.

Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste ; à l'aide de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou des télécopieurs. Finalement, cette seconde liste a fourni le dixième des entretiens effectivement réalisés¹².

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, en cas de pluralité de membres du foyer, selon une démarche de tirage aléatoire (date anniversaire).

Le taux de refus a nettement augmenté par rapport à celui enregistré en 2001, passant de 17,4% à 22,5¹³ ; cependant le nombre moyen d'appels de chaque numéro retenu est passé de 2,73 à 3,41. La durée moyenne (22 min. 18 sec.) est restée à peu près la même, ce qui est normal.

Le CESDIP ne dispose pas de cartes représentant les communes franciliennes touchées par l'enquête et leur répartition en différentes zones. Cependant, une carte représentant les communes touchées par l'enquête 2003 est disponible sur le site de l'IAURIF¹⁴.

Il faut rappeler que ce type d'enquête est administré à un échantillon de résidents, plus exactement de titulaires d'abonnements de lignes téléphoniques fixes dans la zone d'enquête. Il ne peut donc prendre en compte les victimations affectant dans la région francilienne soit des gens qui n'y résident pas¹⁵, soit des ménages de portables exclusifs.

4 - Représentativité de l'échantillon

En se basant sur les résultats du recensement de 1999, on a pu contrôler la représentativité de l'échantillon selon trois quotas, le sexe, l'âge et l'activité, et ainsi obtenir de bons résultats de ce point de vue. Cependant cette représentativité de l'enquête 2003 semble de prime abord moins bonne que pour la campagne précédente, mais sans que l'on sache si cela est imputable à une moindre qualité de l'échantillon ou à une réelle évolution de la population, puisque l'on ne peut pas tenir compte des modifications éventuelles de la structure de la population entre 1999 et 2003.

L'attention est cependant attirée par la très forte proportion de répondants qui indiquent être parvenus jusqu'à un établissement d'enseignement supérieur. Cette proportion – 47,3% - est légèrement supérieure à celle observée (45,7%) dans la campagne 2001.

¹² Heurtel, 2004.

¹³ *Id.*

¹⁴ IAURIF, 2003.

¹⁵ Quelques travaux ont tenté de saisir la victimation des non-résidents, par exemple celle d'Aebi en 2004 sur les touristes en Andalousie. Il reste cependant généralement difficile d'appréhender la victimation de ceux qui n'habitent pas sur le site où ils sont victimes.

département	Paris		Seine & Marne		Yvelines		Essonne		Hauts-de-Seine		Seine-Saint-Denis		Val-de-Marne		Val d'Oise	
	Objectif*	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé	Objectif	réalisé
total	2 200	2 207	1 100	1 105	1 200	1 200	1 100	1 104	1 400	1 400	1 300	1 302	1 200	1 204	1 000	1 000

actifs	1351	1365	687	707	733	753	684	710	869	887	801	777	743	746	621	632
inactifs	849	842	413	398	467	447	416	394	531	513	499	525	457	458	379	368

hommes	1018	1001	537	519	583	572	537	537	659	647	630	613	571	560	484	457
femmes	1182	1206	563	586	617	628	563	567	741	753	670	689	629	644	516	543

15 - 19 ans	132	126	106	100	109	98	96	96	98	92	117	106	91	92	98	89
20 - 24 ans	216	207	89	72	96	90	93	79	115	112	116	123	98	89	89	62
25 - 29 ans	282	273	106	91	113	105	108	93	158	144	134	121	126	118	96	88
30 - 39 ans	432	454	227	230	239	241	226	236	294	306	271	264	249	247	204	208
40 - 49 ans	356	331	224	227	232	221	209	210	241	246	247	242	218	212	200	204
50 - 59 ans	304	311	153	189	185	213	164	189	193	193	177	197	167	190	140	164
60 - 74 ans	295	291	132	134	158	163	144	146	196	197	168	167	166	160	121	132
75 ans et plus	185	214	64	62	68	69	61	55	105	110	71	82	84	96	52	53

*Il s'agit des données provenant du recensement de 1999

Tableau 1 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité

La représentativité acceptable sur l'âge, le sexe et l'activité ne peut-elle pas dissimuler des biais gênants pour l'enquête, par exemple une sous-représentation des jeunes de quartiers en difficulté au profit d'une surreprésentation des étudiants ?

On ne possède pas de terme de comparaison exact. Le dépouillement du recensement fournit seulement une ventilation selon une variable beaucoup plus exigeante, le niveau de diplôme effectivement atteint. On observe certes dans l'échantillon une proportion de niveau supérieur qui dépasse beaucoup celle obtenue dans le recensement, mais la différence de définitions empêche d'en tirer grande conclusion quand on connaît la distance entre fréquenter un établissement supérieur et en sortir diplômé.

scolarité	Paris		petite couronne		grande couronne		ensemble	
	RP99	échantillon	RP99	échantillon	RP99	échantillon	RP99	échantillon
primaire	22,6	6,2	31,7	10,5	29,6	9,9	28,9	9,3
secondaire	33,6	27,6	43,3	43,9	47,7	50,8	43,2	43,4
supérieur	43,7	66,2	25,0	45,7	22,7	39,3	27,9	47,3

Tableau 2: Dernier établissement fréquenté (échantillon) et diplôme obtenu (recensement 1999)

On peut encore comparer échantillon et recensement selon la taille des ménages. Tout comme dans l'enquête 2001, on observe - pour toutes les zones - une certaine sous-représentation des ménages à une seule personne et une certaine surreprésentation de ceux de trois personnes et plus. On peut également noter que la proportion de ménages de plus de trois personnes augmente quand on s'éloigne de Paris, à la fois dans cet échantillon et dans le recensement de 1999.

taille des ménages	Paris		petite couronne		grande couronne		ensemble	
	RP99	échantillon	RP99	échantillon	RP99	échantillon	RP99	échantillon
ménages 1 personne	52,4	46,7	33,9	27,9	24,1	18,7	34,6	28,0
ménages 2 personnes	25,9	29,3	28,2	28,8	28,9	29,2	27,9	29,1
ménages 3 à 5 personnes	20,3	22,4	34,9	39,8	43,5	48,4	34,6	39,7
ménages 6 personnes & plus	1,4	1,6	3,1	3,5	3,5	3,6	2,8	3,1

Tableau 3 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages¹⁶

Comparée à celle du recensement de 1999, la structure socioprofessionnelle des enquêtés de l'échantillon révèle une certaine surreprésentation des cadres supérieurs qui se paye par une sous-représentation des professions intermédiaires et, à un moindre degré, des ouvriers et des artisans, commerçants, chefs d'entreprise. On note également une surreprésentation des retraités au détriment des étudiants, catégorie sous-représentée.

Catégories socioprofessionnelles	recensement 1999 %	enquête emploi mars 2002 - % -	enquêtés échantillon %	personne de référence du ménage échantillon %
agriculteurs	0,09	0,10	0,10	0,10
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3,21	2,39	1,68	2,74
cadres supérieurs	13,01	15,26	20,42	25,87
professions intermédiaires	15,20	14,65	12,99	12,93
employés	18,40	16,61	17,62	13,71
ouvriers	11,07	10,11	9,60	14,42
<i>ensemble des actifs en Île-de-France</i>	<i>60,98</i>	<i>59,12</i>	<i>62,42</i>	<i>69,77</i>
retraités	17,37	20,52	19,96	21,60
étudiants	14,73	20,38	11,56	4,99
inactifs > 14 ans (dont chômeurs à la recherche d'un 1er emploi)	6,91		6,07	3,63
<i>ensemble des inactifs en Île-de-France</i>	<i>39,01</i>	<i>40,90</i>	<i>37,58</i>	<i>30,22</i>
ensemble des actifs et des inactifs de 15 ans et plus	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau 4 : Comparaison de l'échantillon¹⁷, de l'enquête Emploi et du recensement selon la PCS¹⁸

Si l'on fait maintenant un parallèle avec l'enquête Emploi de mars 2002, la surreprésentation parmi les enquêtés des cadres supérieurs, tout comme la sous-représentation des professions intermédiaires, paraissent un peu moins fortes, mais elles subsistent cependant (cf tableau 4).

¹⁶ Non compris 25 refus représentant 0,24% de l'échantillon.

¹⁷ Non comprises les non-réponses. Parmi nos 10 522 enquêtés, 25 n'ont pas répondu à la question concernant leur PCS (soit 0,24% de l'échantillon) et 21 n'ont pas répondu à celle sur la PCS de la personne de référence du ménage (soit 0,19% de l'échantillon).

¹⁸ (INSEE) Les chômeurs ayant déjà occupé un emploi sont classés, selon leur dernier emploi, dans l'un des six groupes de personnes ayant une activité professionnelle ; les chômeurs n'ayant jamais travaillé dans le groupe 'autres inactifs > 14 ans'.

L'échantillon 2003 est finalement plus proche de l'enquête Emploi de mars 2002 que ne l'était l'échantillon 2001 de l'enquête Emploi de mars 2000, au niveau de la PCS des enquêtés (en particulier les ouvriers et les artisans et commerçants). La constatation s'inverse si l'on considère aussi les inactifs (cf. tableau 5).

Catégories socioprofessionnelles	différence entre l'échantillon 2001 et l'enquête Emploi mars 2000	différence entre l'échantillon 2003 'personne de référence' et l'enquête Emploi mars 2002	différence entre l'échantillon 2003 'enquêtés' et l'enquête Emploi mars 2002
agriculteurs	0,06	0,01	0,01
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	-1,28	0,36	-0,71
cadres supérieurs	5,73	10,62	5,16
professions intermédiaires	1,80	-1,72	-1,66
employés	-0,98	-2,89	1,02
ouvriers	-2,46	4,31	-0,50
<i>ensemble des actifs en Île-de-France</i>	<i>2,87</i>	<i>10,67</i>	<i>3,32</i>
retraités	1,11	1,08	-0,56
étudiants			
inactifs > 14 ans (dont chômeurs à la recherche d'un 1er emploi)	-4,01	-11,76	-2,75
<i>ensemble des inactifs en Île-de-France</i>	<i>-2,90</i>	<i>-10,68</i>	<i>-3,31</i>

Tableau 5 : Comparaison des échantillons 2001 et 2003 aux enquêtes Emploi correspondantes selon la PCS

Les distorsions ne sont pas les mêmes si la comparaison entre la structure des ménages de l'échantillon et celle de l'enquête Emploi de mars 2002 est menée au niveau de la PCS des personnes de référence du ménage (dernière colonne du tableau 4) et non plus de celle de l'individu interrogé. La surreprésentation des cadres supérieurs est nettement plus marquée et la sous-représentation des professions intermédiaires légèrement accentuée. Surreprésentés parmi les enquêtés, les employés sont sous-représentés parmi les personnes de référence. Quant aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, ils sont désormais surreprésentés, et les ouvriers plus nettement encore, alors que ces deux catégories étaient sous-représentées parmi les enquêtés. Cette nouvelle comparaison n'atténue donc pas la différence avec l'enquête Emploi de mars 2002, mais elle donne une image très différente de la répartition par catégorie socioprofessionnelle de notre échantillon, voire même accentue les distorsions précédemment observées.

Toutefois, ces distorsions ont des effets négligeables sur les résultats d'ensemble : une pondération ne modifierait les prévalences que de quelques dixièmes de points. Cependant, il est possible qu'elle atténue un peu certains résultats partiels concernant par exemple les zones urbaines pauvres en cadres supérieurs.

victimations	prévalence non pondérée - % -	prévalence pondérée PCS enquêté - % -
agression tout-venant	5,95	6,05
agression entre proches	1,00	1,05
agression sexuelle	0,86	0,88
vol personnel	8,98	8,97
cambrilage	8,59	8,39
vol de voiture	13,72	13,82
vol à la roulotte	17,33	17,31
destruct/dégradation de véhicules	18,12	17,92
vol de deux-roues	7,01	7,13

Tableau 6 : Essai de pondération des prévalences (2000-2001-2002)

II - Les instruments d'analyse

Une première phase d'analyse doit permettre, sur la base de tris, de construire et d'analyser un certain nombre de *taux*. Dans un second temps, on y ajoutera une autre sorte d'instrument – des *types* de victimes – construits grâce à des analyses multivariées. On peut ainsi rendre compte de la diversité des façons de vivre une victimation et donc des attentes des victimes.

Les incidents les plus fréquents sont liés aux véhicules : on retrouve surtout des dégradations de véhicules et des vols *à la roulotte* (dans et sur les véhicules). Viennent ensuite le vol de voitures, le vol personnel, le cambriolage et le vol de deux-roues. Cet ordonnancement des victimations constaté lors de l'enquête 2003 est sensiblement différent de celui constaté lors de la campagne 2001. Les vols à la roulotte étaient alors aussi nombreux que les dégradations de véhicules. Venaient ensuite le vol de voitures, le cambriolage, le vol de deux roues et seulement en sixième position le vol personnel sans violence.

Victimations	Taux de prévalence - % - Enquête 2001	Nombre d'incidents mentionnés dans l'enquête 2001	Taux de prévalence - % - Enquête 2003	Nombre d'incidents mentionnés dans l'enquête 2003
agression tout-venant	6,67	<i>n</i> = 701	5,95	<i>n</i> = 626
agression entre proches	1,13	<i>n</i> = 119	1,00	<i>n</i> = 105
agression sexuelle	0,74	<i>n</i> = 78	0,86	<i>n</i> = 90
vol personnel sans violence	7,93	<i>n</i> = 833	8,98	<i>n</i> = 945
cambrilage	9,52	<i>n</i> = 1000	8,59	<i>n</i> = 904
vol de voiture	14,85	<i>n</i> = 1560	13,72	<i>n</i> = 1444
vol à la roulotte	19,29	<i>n</i> = 2026	17,33	<i>n</i> = 1823
destruct/dégradation de véhicules	19,24	<i>n</i> = 2021	18,12	<i>n</i> = 1907
vol de deux-roues	8,88	<i>n</i> = 933	7,01	<i>n</i> = 738

Tableau 7 : Taux de prévalence¹⁹ et nombre d'incidents mentionnés.

¹⁹ Dans ce tableau 7, les taux triennaux de prévalence sont calculés pour toutes les victimations, qu'elles aient été subies en Île-de-France ou ailleurs, et, pour les victimations liées aux véhicules, indépendamment de l'équipement des ménages.

Comme pour l'enquête 2001, celle sous examen retient les victimations subies dans les trois années qui précèdent la passation, soit respectivement 1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002. L'année 2000 est donc commune aux deux campagnes, elle est la dernière de l'enquête 2001 et la première de celle de 2003. Cette particularité autorise une étude des phénomènes de remémoration, mais on ne l'intégrera pas dans ce rapport général, la réservant à une publication plus spéciale.

Les résultats laissent voir un *télescopage externe*. Tout se passe comme si les enquêtés avaient voulu mentionner à tout prix des événements antérieurs à la période d'enquête qu'ils avaient classés à cette fin dans la plus ancienne des années mises à leur disposition (effet de rattrapage)²⁰. On observe en effet, pour les deux tiers des victimations, des résultats plus élevés pour l'année la plus ancienne, 2000. Cela ne correspond donc pas au *télescopage vers l'avant* ou tendance à sous-estimer l'ancienneté des événements rapportés et à en classer un nombre disproportionné dans l'année d'enquête la plus récente.

taux de victimation - % -	2000	2001	2002
agression tout-venant	2,42	2,32	2,65
agression entre proches	0,53	0,40	0,38
agression sexuelle	0,42	0,30	0,28
vol personnel	3,41	3,00	3,74
cambriolage	3,68	2,62	3,25
vol de voiture	6,89	5,08	5,00
vol à la roulotte	8,47	5,98	6,90
destructif/dégradation de véhicules	8,19	6,73	8,43
vol de deux-roues	3,66	2,32	1,94

Tableau 8 : Victimations par année²¹

Nous nous sommes attachés à comparer les résultats triennaux de cette enquête 2003 à ceux de l'enquête 2001. Cependant, on a réduit le nombre d'années considéré, chaque fois qu'il a été utile de comparer avec des enquêtes qui ne prenaient en compte que deux années ; on a aussi présenté en annexe des taux de victimation ventilés par département²², bien qu'ils soient, évidemment, moins robustes que les résultats triennaux.

Certains enquêtés ont été victimes de plusieurs sortes d'incidents différents. L'étude de ce que l'on nomme **multivictimation hétérogène** sera répartie dans les chapitres traitant des différentes victimations.

²⁰ On nomme souvent ce procédé *télescopage externe* dans la mesure où il consiste à faire entrer dans le champ temporel de l'enquête des événements qui se sont passés en fait à un autre moment. Dans nos enquêtes, il est normal que l'enquêté place dans l'année la plus ancienne de celles sous examen les événements (encore plus anciens) qu'il fait ainsi entrer indûment dans le champ temporel de l'enquête. La méthode du *reverse record check* a permis de montrer qu'un tel procédé pouvait avoir un poids relativement important. Cette technique a été d'un usage répandu à l'époque où l'on tâtonnait pour évaluer la fiabilité et l'apport des enquêtes de victimation : il était alors courant (ainsi Turner, 1972 ; Sparks, Genn, Dodd, 1977 ; Fiselier, 1978) de partir de dossiers de police pour y repérer les plaignants puis de les interroger pour vérifier s'ils avaient conservé la mémoire de l'incident. Plus récemment Aebi (1999) a procédé en sens inverse : chargé d'évaluer un programme de substitution à la méthadone, il a soumis ceux qui le suivaient à des enquêtes de délinquance auto-révélee et de victimation, puis est allé chercher leurs dossiers policiers.

²¹ Dans ce tableau 8, la ventilation est calculée par année pour toutes les victimations, qu'elles aient été subies en Île-de-France ou ailleurs, et, pour les victimations liées aux véhicules, indépendamment de l'équipement des ménages.

²² Voy. annexe 1.

On s'était demandé lors d'une enquête précédente²³ si certains incidents n'avaient pas pu être mentionnés deux fois : une tentative de vol de voiture avec des dégâts pourrait ainsi être déclarée à la fois comme vol de voiture et comme vol à la roulotte. Pour se prémunir contre ce risque de redite, tant dans l'enquête 2001 que 2003, on a expressément demandé aux enquêtés de ne mentionner chaque incident que dans une seule sorte de victimation. Un contrôle des dates a permis d'observer que la consigne avait été respectée.

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches - ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules - afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

Pour chaque victimation, un nombre non négligeable d'enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé : vraisemblablement, ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête. On a seulement pris en compte les cas qui persistaient à répondre positivement lors de la passation du module. On voit par là combien trompeuse pourrait être une enquête qui se bornerait à demander si l'on a été victime de ceci ou de cela sans approfondir l'interrogation et sans préciser les périodes de temps sous examen.

Pour chaque victimation, on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs clés, généralement présentés sous forme de taux :

- ↳ le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;
- ↳ le taux de **risque** mesure la prévalence des seul(e)s personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;
- ↳ la **multivictimation** (homogène²⁴) est le nombre moyen de faits par victime²⁵ ;
- ↳ le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;
- ↳ le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;
- ↳ le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;
- ↳ quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance²⁶ par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;
- ↳ en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;

²³ Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberger, 2000, 15.

²⁴ Par opposition à la multivictimation hétérogène – citée plus haut – qui concerne des sortes différentes d'incidents.

²⁵ Chaque fois, la plupart des victimes ont été atteintes une fois ou au pire quelques fois pendant la période de référence ; toutefois, un petit nombre d'entre elles annonce un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour garder à la distribution une allure à peu près normale qui justifie le recours à une valeur centrale telle la moyenne, on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. Ainsi, on peut décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre.

²⁶ Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (entre 1 et 7% des cas selon les victimations) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure, hors toute démarche de leur part.

↳ certaines victimations peuvent s'être déroulées en dehors de l'Île-de-France ; si on en fait abstraction²⁷, on peut calculer des prévalences, risques, incidences et estimés concernant les **Franciliens en Île-de-France**²⁸ ; c'est sur cette base que sont menées les comparaisons avec les données policières ;

↳ prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elles se situent entre un minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;

↳ enfin, pour le sentiment d'insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

Dans toute la mesure du possible, les résultats de l'enquête sont, pour chaque victimation, comparés aux observations des autres investigations disponibles (particulièrement l'enquête 2001) et aussi aux statistiques de police et de gendarmerie. En ce qui concerne cette comparaison-ci, on dispose d'une donnée plus précise qu'à l'accoutumée : les enquêtes antérieures à 2001 se bornaient, le plus souvent, à demander si l'enquêté avait *informé* la police, ce qui ne permettait pas toujours de trancher s'il avait ou non déposé plainte. Cette fois-ci - comme dans l'enquête 2001 et dans les enquêtes Forum de 2005 - on commence par interroger sur la démarche effectuée (se déplacer jusqu'à la brigade ou au commissariat, se borner à téléphoner...) puis on demande explicitement si une plainte a été déposée. La différence est importante : seules les plaintes dûment enregistrées par procès-verbal sont ensuite décomptées dans les statistiques policières ; or, celui qui a *informé* la police n'a pas toujours *déposé une plainte*. Ceci dit, une ambiguïté peut quand même subsister : celui qui déclare à l'enquêteur avoir déposé une plainte n'est pas toujours à même de savoir si sa déclaration a été enregistrée par procès-verbal - et donc comptée en statistique - ou seulement inscrite en *main courante judiciaire* - ce qui la fait échapper au comptage.

En règle générale, dans cette phase de calcul de taux, on a exploité les questions telles qu'elles se présentent dans l'instrument sans construire de variables... à une exception près : on a construit une variable de jugement sur le quartier en combinant les opinions exprimées à ce propos par l'enquêté. Une expérience antérieure²⁹ nous avait, en effet, permis de découvrir la pertinence d'un tel indicateur pour une analyse géographique fine de la victimation.

Pour poursuivre l'exploitation des résultats, on a procédé, au contraire, à plusieurs constructions de variables, généralement en réalisant successivement des analyses factorielles de correspondance, puis des analyses typologiques :

²⁷ Si un enquêté déclare, d'une part, qu'il a été victime de plusieurs incidents de la même sorte et, d'autre part, que le plus récent s'est déroulé hors Île-de-France, on fera abstraction de celui-ci mais pas des précédents dont rien ne dit qu'ils ont pris place hors région (c'est même statistiquement peu vraisemblable compte tenu du faible nombre de cas hors Île-de-France parmi les victimations les plus récentes de chaque sorte).

²⁸ Il ne s'agit pas des résultats pour l'Île-de-France : des non-Franciliens ont pu être victimes dans la région, dans certains cas, des mineurs de 15 ans peuvent aussi l'avoir été ; ces deux cas de figure échappent par définition à l'enquête, alors que les comptages policiers peuvent éventuellement les enregistrer. Néanmoins, la portée statistique de ces exceptions est certainement très limitée.

²⁹ Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 16s.

* En premier lieu, on a construit des **types** résumant l'ensemble des **opinions** exprimées par les enquêtés, y compris celles portant sur la **sécurité**.

* Une opération analogue a permis de synthétiser en **types** toutes les réponses concernant l'**environnement** dans lequel vivent les interviewés.

* Les types ainsi extraits, ainsi que les caractéristiques des individus, ont ensuite été intégrés dans la construction de **typologies** portant d'abord sur l'**ensemble** des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque **victimation**.

Nous avons pour l'enquête 2001 procédé à une analyse spatiale des résultats en nous appuyant sur différentes sortes de découpages de l'espace francilien : les départements, la densité du tissu urbain, l'indicateur Tabard (prise en compte par quartier de la répartition socioprofessionnelle) et enfin les indicateurs de zones urbaines en difficulté : ZUS (zone urbaine sensible), ZRU (zone de redynamisation urbaine) et ZFU (zone franche urbaine).

Pour l'enquête 2003, seule la variable de département était disponible. Nous avons donc travaillé sur les huit départements d'Île-de-France que nous avons parfois, pour obtenir des résultats plus robustes, regroupé en trois sous-ensembles : Paris, petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), et grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val d'Oise).

Nous allons analyser successivement :

- ↳ le sentiment d'insécurité,
- ↳ le sentiment sur le cadre de vie,
- ↳ la typologie des victimes et des non-victimes,
- ↳ les différentes sortes d'agressions,
- ↳ les vols personnels,
- ↳ les cambriolages,
- ↳ les différentes sortes d'atteintes aux véhicules.

Pour chaque victimation, on présentera successivement

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois³⁰,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones,
- les différents types de victimation.

³⁰ C'est-à-dire l'ensemble des recours que les victimes tentent (ou ne tentent pas) de mobiliser.

Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire interroge, d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance, d'autre part sur différents aspects de la *peur* de la criminalité pour soi ou les siens. Les travaux français sur l'insécurité ont souvent pâti de sous-estimer la portée de cette distinction pourtant canonique³¹. Ils y ont peut-être été incités parce que le tiers des apeurés³² sont aussi préoccupés par la délinquance³³. Non seulement, cette superposition n'est pas générale, mais encore les processus qui nourrissent la peur se distinguent dans une large mesure de ceux qui alimentent la préoccupation³⁴. En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent, selon l'angle sous lequel on l'aborde, très lié au risque de victimation ou relativement autonome, circonstance qui a souvent dérouté les analystes.

En tout cas, la construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité en Île-de-France.

I – Préoccupations sécuritaires

À la préoccupation est consacrée une question, classique et souvent testée, demandant de choisir, parmi plusieurs problèmes de société, celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. C'est le chômage qui arrive en tête (37,54%), loin devant la délinquance (27,79%) et la pauvreté (27,35%)³⁵. Lors de la précédente enquête sur la victimation et l'insécurité en Île-de-France (1998-1999-2000), la délinquance arrivait au premier rang avec 39,21% devant la pauvreté et le chômage.

Le chômage retrouve donc la place hégémonique qu'il occupait auparavant dans les préoccupations sociales.

Préoccupation prioritaire :	1998-99-00	2000-01-02
chômage	24,64	37,54
délinquance	39,21	27,79
pauvreté	25,87	27,35
pollution	6,32	4,19
SIDA	3,96	3,13

Tableau 9 : Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)

On dispose de quelques possibilités nationales de comparaison. L'enquête Agoramétrie de décembre 2002 indique un score bien plus élevé que celui de l'enquête passée en janvier 2003 :

³¹ Depuis l'article *princeps* de Furstenberg en 1971.

³² Sont considérés comme « apeurés » les personnes ayant déclaré avoir peur au moins dans une des situations proposées par le questionnaire (au domicile, dans leur quartier le soir, dans les transports en communs ou pour leurs enfants).

³³ Parmi les apeurés, on relève les scores suivants de préoccupation : chômage 34,5% ; délinquance 33% ; pauvreté 25,4% ; pollution 3,9% et SIDA 3,2%.

³⁴ Voy. notamment Robert, Pottier, 1997.

³⁵ Les autres préoccupations proposées font des scores très modestes : la pollution, 4,19 ; le SIDA 3,13.

37% des répondants s'affirment tout à fait d'accord avec la proposition *on ne se sent plus en sécurité*. Non seulement la formulation diffère, mais encore le dispositif d'interrogation n'est pas le même : il ne s'agit plus de choisir entre plusieurs priorités mais seulement d'indiquer son degré d'adhésion à une opinion. Avec une formulation très proche de celle de l'enquête, le baromètre *Figaro-Sofres* parvient, lui, à un score très comparable : en janvier 2003, un peu moins de 30% de ses enquêtés ont indiqué la violence et la criminalité comme première priorité gouvernementale.

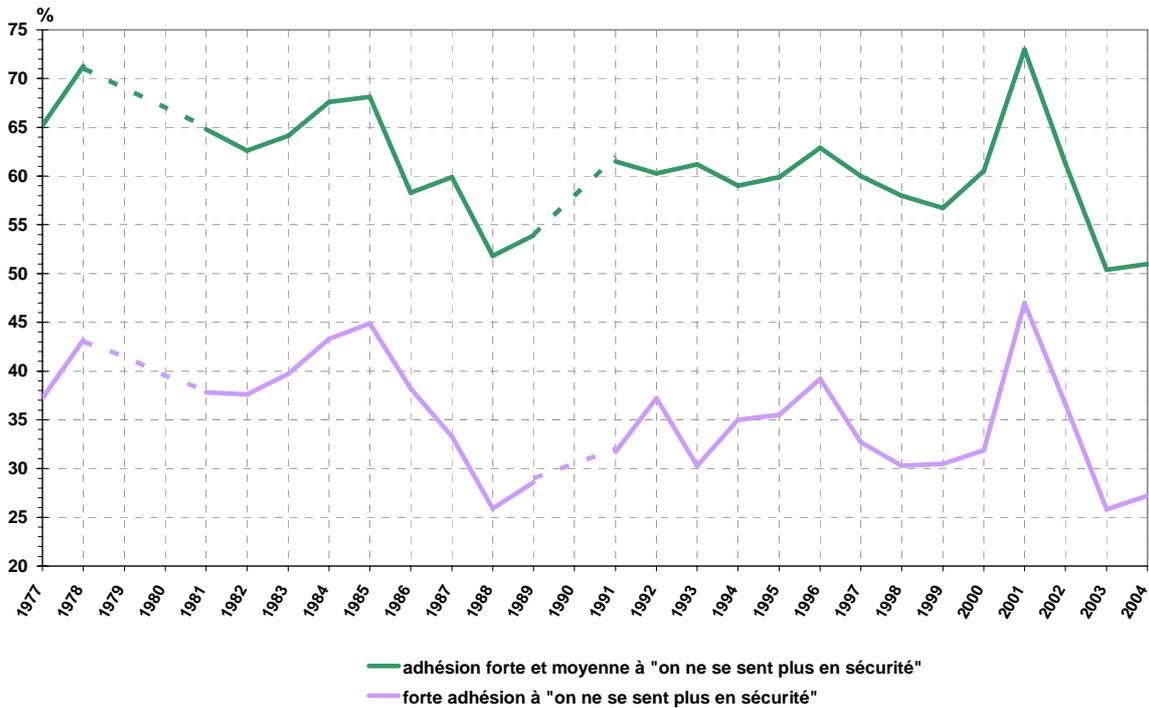


Figure 1 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité' (1977-2004)

Le ciseau illustré dans la figure 2 entre préoccupation sécuritaire et celle pour le chômage montre que la première se dilate au moment où recule la seconde. En sens inverse, la remontée de la préoccupation pour l'emploi s'accompagne d'un reflux de celle pour l'insécurité. Tant que le souci de l'emploi règne en maître, il faut être exaspéré par l'insécurité pour oser placer la sécurité au premier rang des problèmes de gouvernement. À un moment où le chômage inquiète moins, il devient moins difficile d'avouer au sondeur son insécurité. C'est ce qui est arrivé au cours du début des années 2000 : l'emploi – qui régnait de manière hégémonique au sommet des problèmes de société – a paru à beaucoup, pour un temps, moins préoccupant, avant de retrouver aujourd'hui sa place en tête des préoccupations sociales³⁶. Cette affirmation doit toutefois être nuancée : si l'on cumule chômage et pauvreté, ces deux problèmes sociaux se trouvent au premier rang des préoccupations, en 2001 avec 50,51%, plus encore en 2003 avec 64,89%.

³⁶ Voy. Robert, Pottier, 2004.

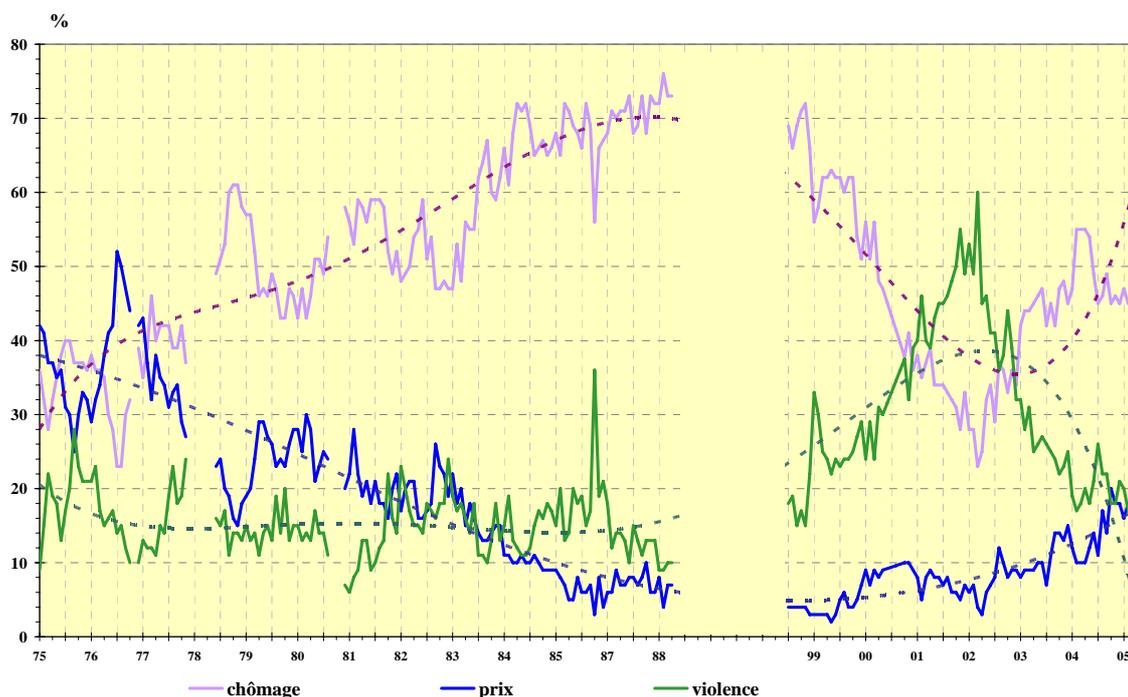


Figure 2 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations présentent un profil plus ou moins caractérisé : ce sont plus souvent des femmes, s'affirmant nettement à droite, de niveau scolaire moyen (collège ou lycée). Les employés et les retraités y sont surreprésentés. Ils sont plus faiblement caractérisés par la pratique religieuse ou l'âge [ils sont soit jeunes (15-20 ans), soit âgés (plus de 65 ans)].

Ceux qui mettent l'accent sur le chômage sont caractérisés par le sexe (masculin), l'âge (plus de 50 ans), l'opinion politique (gauche), un niveau scolaire faible (primaire) ou supérieur. Artisans et commerçants, ouvriers et cadres supérieurs y sont légèrement surreprésentés.

Ceux qui sont sensibles à la pauvreté sont plus souvent des femmes, assez jeunes (moins de 50 ans), des diplômés de l'enseignement supérieur, s'affirmant nettement à gauche. Les étudiants, professions intermédiaires et cadres supérieurs y sont légèrement surreprésentés, ainsi que les deux extrêmes de l'échelle des revenus (très faibles revenus de moins de 800€- revenus les plus élevés dépassant 5 600€).

Les insécures sont – légèrement plus que la moyenne – portés à affirmer qu'un membre de leur entourage a été agressé ou cambriolé alors qu'ils ont été légèrement moins fréquemment témoins d'agression (tableau 15, colonne 2) ; il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d'un environnement très exposé³⁷ ou leur obsession sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ? Même s'ils semblent satisfaits de l'équipement de leur quartier – excepté en commerces – ceux qui ont déclaré l'insécurité comme problème prioritaire jugent la propreté des rues, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des

³⁷ Ils sont plus nombreux que la moyenne à juger leur quartier difficile (26,71 % des insécures contre 18,89 % des enquêtés), mais le problème reste entier de savoir si c'est une autre façon de déclarer leur obsession ou si leurs conditions de vie produisent leur préoccupation.

espaces verts insatisfaisants. Ces insécures trouvent également que les gens bruyants, la drogue, les actes de vandalisme et les rassemblements de jeunes sont des problèmes importants et jugent insuffisante voire inexistante la présence policière. Ils ont donc tendance à tout rejeter en bloc, ce qui légitime notre question sur le sens de circulation de la causalité. Notons aussi que ces insécures mènent une vie sociale ralentie : ainsi leurs sorties vespérales sont-elles rares.

		préoccupation sécuritaire*	
		oui	non
quartier mal équipé en :	établissements scolaires	8,04	8,16
	transports en commun	16,69	17,22
	services administratifs	11,83	13,04
	commerces	29,07	27,17
problèmes assez ou très importants :	gens bruyants	32,69	25,79
	drogue	29,04	21,14
	actes de vandalisme	34,34	25,74
	jeunes qui se rassemblent	35,22	20,59
propreté des rues, éclairage, entretien... pas ou peu satisfaisant		29,14	26,47
présence policière	inexistante	16,45	14,45
	insuffisante	34,78	23,66
	suffisante	45,42	54,74
	excessive	1,33	4,00

* Préoccupation sécuritaire = Personnes ayant répondu que la délinquance était le problème de société qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement

Tableau 10: Opinions sur le quartier (%) selon la préoccupation sécuritaire.

En tout cas, la préoccupation sécuritaire n'est pas systématiquement plus répandue parmi ceux qui ont une expérience de victimation, mais c'est quand même le cas pour 6 des 9 victimations : agression tout-venant ou sexuelle, cambriolage, vol de voiture ou à la roulotte, dégradation/destruction de véhicule (tableau 14, colonne 2), mais la surreprésentation est généralement faible, sauf, dans une certaine mesure (34 contre 28%) pour les vols de voiture.

II – Peurs du crime

La peur du crime est beaucoup plus éclatée que la préoccupation sécuritaire. Outre les deux questions classiques - peur chez soi, peur dehors - on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun et aussi une série de peurs pour les enfants.

La peur - pour soi ou pour ses proches - varie beaucoup selon la situation : rare *chez soi*³⁸ (9,19%), elle est, comme il est naturel, beaucoup plus répandue *seul le soir dans son quartier*³⁹ (28,15%).

On observe même une sorte de palmarès de la peur dans les moyens de transport⁴⁰ : si l'on considère seulement les apeurés parmi les usagers effectifs du moyen de transport en question, on

³⁸ On a regroupé les enquêtés déclarant se sentir *fréquemment* ou *quelquefois* en insécurité à leur domicile. Ce taux atteignait 8,29% lors de la précédente enquête francilienne (1998-99-00), soit une légère augmentation.

³⁹ On a rassemblé les individus disant *avoir trop peur pour sortir seul le soir*, ou *avoir souvent* ou *quelquefois peur*. Ce taux atteignait 29,10% lors de la précédente enquête francilienne (1998-99-00), soit une légère diminution.

va du tramway⁴¹ (22,31%) et du bus (22,57) au train (32,50), au métro (35,55) pour culminer avec le RER (42,21). Les fréquences relevées lors de la précédente enquête (1998-99-00) étaient à peu près identiques : tramway 21,27% ; bus 22,54 ; train 32,71 ; métro 35,01 ; et RER 41,42%.

peurs dans les transports en commun	1998-99-00	2000-01-02
tramway	6,56 (21,27)	7,79 (22,31)
bus	18,92 (22,54)	19,34 (22,57)
train	27,95 (32,71)	28,29 (32,50)
métro	30,06 (35,01)	30,91 (35,55)
RER	33,20 (41,42)	34,08 (42,21)

Ont été comptées comme "ayant peur" les personnes ayant répondu avoir "trop peur", "souvent peur" ou "quelquefois peur". Les premiers pourcentages indiqués dans chaque case sont calculés par rapport à l'ensemble de l'échantillon, ceux entre parenthèses le sont par rapport aux seuls usagers effectifs du moyen de transport considéré.

Tableau 11 : Peurs dans les transports en commun (%)

Quant aux peurs pour les enfants, elles présentent des ordres de grandeur similaires aux peurs dans les transports en commun si l'on considère l'ensemble des enquêtés. Par contre, si l'on considère uniquement les personnes ayant des enfants, ces fréquences sont nettement plus élevées que la peur pour soi dans le quartier ou dans les transports en commun. Les peurs pour les enfants sont du même niveau que celles observées dans la campagne 2001.

peurs pour les enfants	1998-99-00	2000-01-02
dans un lieu de loisirs	17,47 (36,88)	21,41 (35,83)
à l'école	25,84 (55,21)	31,67 (53,25)
dans les transports en commun	28,36 (64,34)	35,69 (63,69)
dans la rue	31,26 (65,39)	39,39 (65,65)
ailleurs	28,62 (60,74)	35,86 (60,52)

Ont été comptées comme "ayant peur" les personnes ayant répondu avoir "trop peur", "souvent peur" ou "quelquefois peur". Les premiers pourcentages indiqués dans chaque case sont calculés par rapport à l'ensemble de l'échantillon, ceux entre parenthèses le sont par rapport aux seuls enquêtés ayant des enfants vivant avec eux.

Tableau 12 : Peurs pour les enfants (%)

Au total, les différents scores des peurs ne s'éloignent guère de ceux observés lors de la campagne précédente.

Si l'on se penche sur le croisement de la préoccupation et des peurs (tableau 13), la préoccupation pour la délinquance apparaît peu corrélée aux peurs pour les enfants, mais davantage à la peur chez soi, dans les transports en commun ou bien dans le quartier le soir. Lorsque l'on se réfère aux marges, la préoccupation sécuritaire semble liée à toutes les peurs, sauf celles pour les enfants car tout le monde n'y est pas exposé. Elle paraît corrélée particulièrement à la peur dans le quartier et à celles dans les transports en commun, très peu à la peur au domicile. Si l'on analyse les première et dernière colonnes du tableau, on remarque en

⁴⁰ On a regroupé les enquêtés déclarant avoir trop peur pour prendre le moyen de transport en question, ou avoir souvent ou quelquefois peur d'y être volé ou agressé.

⁴¹ Seulement 65% des enquêtés ne prennent jamais le tramway.

effet que 9,19% des enquêtés ont peur à leur domicile ; ce taux atteint 13,03% parmi les personnes qui se disent préoccupées par la délinquance, soit une augmentation de 3,84 points seulement. Ce même écart à la marge atteint +9,7 à +11,2 points pour la peur dans le quartier le soir et celles dans les transports en commun.

	préoccupati on délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur pour enfants école	peur pour enfants transport	peur pour enfants loisirs	peur pour enfants rue	peur pour enfants ailleurs	marges
préoccupation délinquance	n=2924	39,40	38,86	43,29	38,56	35,72	37,76	36,95	35,52	37,38	35,80	35,98	27,79
peur domicile	13,03	n=967	21,54	21,77	18,00	15,76	17,16	14,95	13,30	15,33	13,82	14,14	9,19
peur quartier soir	39,36	65,98	n=2962	58,92	50,69	46,79	50,98	34,74	33,45	35,23	34,24	32,52	28,15
peur bus	30,13	45,81	40,48	n=2035	54,85	45,71	49,54	28,26	27,62	30,40	26,91	27,84	19,34
peur train	39,26	55,43	50,95	80,25	n=2977	69,85	69,00	39,24	40,65	41,49	39,38	39,52	28,29
peur RER	43,81	58,43	56,65	80,54	84,15	n=3586	83,24	43,21	46,21	46,64	44,74	44,98	34,08
peur métro	42,00	57,70	55,98	79,16	75,38	75,49	n=3252	41,18	42,76	43,38	41,16	42,25	30,91
peur pour enfants école	28,66	35,06	26,60	31,50	29,90	27,33	28,72	n=2268	68,23	79,39	69,98	68,15	31,67
peur pour enfants transports	31,05	35,16	28,87	34,69	34,90	32,93	33,61	76,90	n=2556	82,84	76,57	76,48	35,69
peur pour enfants loisirs	19,60	24,30	18,23	22,90	21,36	19,94	20,45	53,66	49,69	n=1533	50,44	52,14	21,41
peur pour enfants rue	34,54	40,33	32,61	37,30	37,32	35,19	35,70	87,04	84,51	92,82	n=2821	84,23	39,39
peur pour enfants ailleurs	31,60	37,54	28,19	35,14	34,09	32,21	33,36	77,16	76,84	87,35	76,67	n=2568	35,86

Pour les peurs dans les transports en commun ou celles pour les enfants, les fréquences sont cette fois calculées sur l'ensemble des enquêtés.
Exemple de lecture du tableau : d'une part, alors que 27,79% des personnes interrogées se disent préoccupées par la délinquance, ce taux atteint 39,40% parmi celles qui ont peur à leur domicile. D'autre part, alors que 9,19% des personnes interrogées déclarent avoir peur à leur domicile, ce taux atteint 13,03% parmi celles qui se disent préoccupées par la délinquance.

Tableau 13 : Sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs (2000-01-02)

Les peurs apparaissent plus corrélées entre elles qu'à la préoccupation. Ainsi, avoir peur dans l'un des transports en commun augmente-t-il la peur dans les autres transports en commun. Il en va de même à propos des peurs pour les enfants dans différents endroits. On sait par exemple que 34,08% des personnes interrogées ont peur d'être volées ou agressées dans le RER ; à la cinquième colonne du précédent tableau, on lit que ce taux atteint 84,15% parmi celles qui ont peur d'être volées ou agressées dans le train, soit une augmentation de 50 points par rapport à la marge !

Une analyse factorielle⁴² sur les variables de peurs et de préoccupations (délinquance *versus* les autres priorités) précise ces résultats.

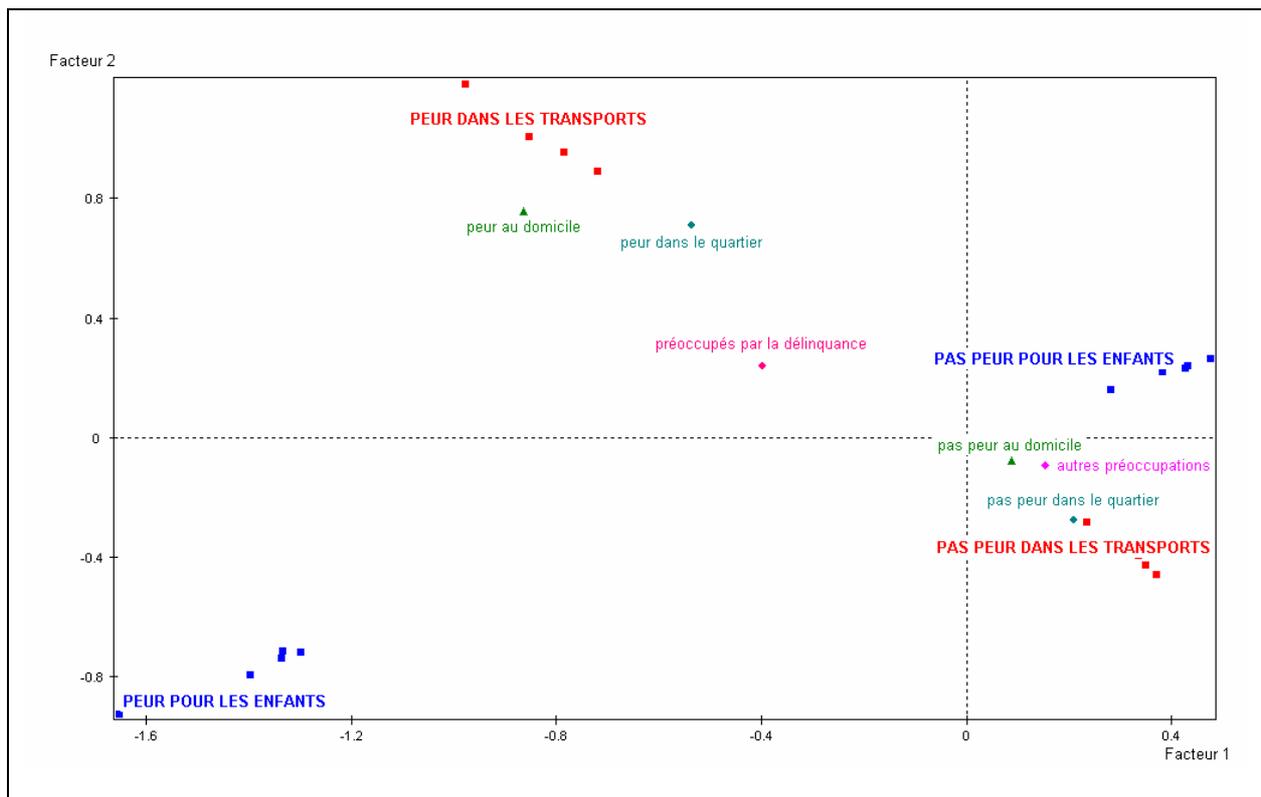


Figure 3 : Analyse factorielle des peurs et de la préoccupation (plan des deux premiers facteurs)

Le premier facteur (qui explique 33,93 % de l'inertie) oppose ceux qui ont peur pour leurs enfants (à l'école, dans les transports en commun, dans les lieux de loisirs, dans la rue et ailleurs) et dans les transports (bus, train, RER et métro) à ceux qui n'ont pas peur.

Le second facteur (22,32 %) est défini d'un côté par ceux qui ont peur dans leur quartier et dans les transports et de l'autre, par ceux qui n'ont peur ni dans leur quartier ni dans les transports en commun, mais qui ont peur pour leurs enfants.

Le troisième facteur (8,57 %) oppose ceux qui estiment que le gouvernement devrait en priorité s'occuper de la délinquance à ceux qui choisissent d'autres priorités pour le gouvernement (chômage, SIDA, pollution ou pauvreté). Du côté de ceux qui ont des

⁴² On dichotomise les variables de peurs et de préoccupations.

préoccupations sécuritaires⁴³, on retrouve ceux qui ont peur le soir dans leur quartier et à leur domicile. À l’opposé, se situent ceux qui n’ont peur ni dans leur quartier, ni à leur domicile mais qui ont peur dans les transports en commun (train, RER et métro).

Le dernier facteur (7,73 %) est principalement défini par la question sur les priorités du gouvernement et par la question sur la peur au domicile. Contrairement au troisième facteur, on retrouve ceux qui ont des préoccupations sécuritaires du même côté que ceux qui n’ont pas peur à leur domicile. *A contrario*, ceux qui n’ont pas ces préoccupations sécuritaires se trouvent du même côté que ceux qui se sentent en insécurité dans leur domicile.

➤ Ainsi, contrairement à ce que l’on avait pu observer avec l’enquête 2001, les préoccupations sécuritaires sont relativement corrélées aux peurs au domicile et dans le quartier. Toutefois, l’analyse de correspondances suggère un regroupement en ‘blocs’ des peurs pour les enfants et de celles dans les transports, indépendamment de la préoccupation sécuritaire.

Le fait d’avoir déjà subi une victimation est-il corrélé aux peurs que l’on peut ressentir dans les différentes situations soumises aux enquêtes ?

Victimations / insécurité	préoccupation %	peur quartier %	peur chez soi %	peur dans bus %	peur dans train %	peur dans RER %	peur dans métro %
agressions	31,15	36,42	12,46	26,36	41,85	49,04	40,42
agr. proches	21,90	37,14	15,24	25,71	38,10	42,86	40,00
agr. sexuelles	30,00	55,56	21,11	33,33	50,00	57,78	60,00
vols personnels	24,44	32,91	10,37	25,82	33,23	43,39	40,11
cambriolages	30,97	33,30	18,03	25,66	34,51	42,59	38,05
vols voiture	34,00	31,58	11,98	22,85	34,70	41,48	37,67
vols roulotte	30,94	29,29	11,30	21,50	33,57	41,69	36,97
dégradations	30,94	31,41	11,69	22,81	33,98	41,95	37,65
deux-roues	27,37	28,05	11,52	20,46	35,09	44,04	37,13
échantillon	27,79	28,15	9,19	19,34	28,29	34,08	30,91

Exemple de lecture du tableau : alors que 27,79% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 34% chez celles qui ont subi un vol de voitures.

Tableau 14 : Sentiment d’insécurité ; préoccupation sécuritaire et peurs selon les victimations (%)

La préoccupation sécuritaire semble plus autonome par rapport à l’expérience de victimation que ne l’est la peur. Le tableau ci-dessus montre qu’en général les scores de préoccupation des victimes subissent des amplitudes moins fortes par rapport à la marge que les scores des différentes peurs. À une expérience de victimation – particulièrement l’agression tout-venant – est donc corrélée une élasticité des peurs beaucoup plus forte que celle de la préoccupation sécuritaire (lecture comparative en colonne). La peur chez soi et la peur dans le bus sont celles qui présentent les amplitudes les plus faibles.

Les agressions - surtout sexuelles – ainsi que les vols personnels et les cambriolages présentent une forte liaison avec toutes les peurs... même celles dont la localisation n’a rien à voir avec la sorte de victimation : le cambriolage et la violence par un proche – qui se passe généralement chez soi - aggravent aussi les peurs dehors et dans les moyens de transport en commun.

⁴³ C'est-à-dire ceux qui estiment que le gouvernement devrait en priorité s’occuper de la délinquance.

Les liaisons avec la victimation par procuration, celle dont on est témoin ou qui aurait été subie par l'entourage (tableau 15), se présentent très différemment. La préoccupation, on l'a vu, n'est liée qu'aux victimations dans le voisinage. Quant aux peurs chez soi, dans son quartier ou dans les transports en commun⁴⁴, elles sont liées à différents types de victimation (agressions, cambriolages et vols personnels) et paraissent corrélées à toutes les victimations par procuration. Une fois encore, on se demande dans quel sens circule la causalité : les apeurés, tout comme les insécures, sont-ils prompts à voir partout des victimations, ou bien appartiennent-ils à une population particulièrement exposée ?

Victimations entourage	préoccupation %	peur quartier %	peur chez soi %	peur dans bus %	peur dans train %	peur dans RER %	peur dans métro %
cohabitant agressé	30,14	30,39	12,14	23,17	34,72	42,36	35,99
voisin agressé	31,47	34,67	13,16	22,70	31,86	38,96	36,34
parent agressé	29,15	31,57	11,45	22,39	32,88	41,05	36,41
voisin cambriolé	30,21	30,90	13,56	22,69	31,94	38,64	34,86
parent cambriolé	28,86	30,61	11,92	19,95	31,12	40,59	35,70
témoin d'agression*	27,15	28,92	11,23	20,24	32,42	41,56	35,06
échantillon	27,79	28,15	9,19	19,34	28,29	34,08	30,91

*Ont été comptés comme témoins d'agressions ou de vols en 2002 les personnes ayant répondu avoir été 'plus d'une fois' ou 'exceptionnellement' témoin d'agressions ou de vols en 2002.

Exemple de lecture du tableau : alors que 27,79% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 30,21% chez celles mentionnant qu'un de leurs voisins a été cambriolé.

Tableau 15 : Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon les victimations dans l'entourage (%)

Considérons maintenant la liaison entre la préoccupation sécuritaire ou les différentes peurs et l'opinion portée sur leur quartier⁴⁵ par les enquêtés.

L'opposition entre ceux qui jugent leur quartier agréable ou au contraire difficile est radicale. Considérer son quartier comme difficile est lié à de forts scores de préoccupation sécuritaire et de peurs. Notons ici les sommets atteints par les peurs pour les enfants : 84,21% des parents qui jugent leur quartier difficile ont peur pour leurs enfants dans la rue. À l'inverse, les enquêtés vivant dans un environnement agréable sont moins peureux et moins préoccupés par la sécurité que l'ensemble de l'échantillon.

⁴⁴ On soulignera ici les sommets atteints par la peur dans le RER, notamment parmi les victimes d'agression ou de vol personnel.

⁴⁵ Cette variable « opinion sur le quartier » a été construite sous STATBOX à partir de cinq variables de l'enquête 2003, à savoir le fait que les gens bruyants, la drogue, les actes de vandalisme, les rassemblements de jeunes constituent un problème plus ou moins important, et le niveau de satisfaction des enquêtés quant à la propreté des rues, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

	Opinion sur le quartier			ensemble
	agréable	moyen	difficile	
préoccupation sécuritaire	23,22	27,34	39,29	27,79
peur le soir dans le quartier	17,27	30,47	48,84	28,15
peur chez soi	5,24	8,40	19,92	9,19
peur dans le bus	14,21 (16,97*)	18,68 (21,54*)	32,54 (36,93*)	19,34 (22,57*)
peur dans le train	23,23 (26,67*)	27,98 (31,93*)	40,69 (47,39*)	28,29 (32,50*)
peur dans le métro	24,89 (29,03*)	31,50 (35,75*)	43,71 (50,00*)	30,91 (35,55*)
peur dans le RER	28,46 (35,65*)	35,24 (43,39*)	44,82 (54,76*)	34,08 (42,21*)
peur pour enfants loisirs	15,89 (27,59*)	20,70 (35,24*)	35,20 (52,92*)	21,41 (35,83*)
peur pour enfants école	23,81 (41,54*)	32,37 (55,06*)	48,13 (73,30*)	31,67 (53,25*)
peur pour enfants transports	29,56 (55,32*)	35,38 (64,31*)	50,14 (78,52*)	35,69 (63,69*)
peur pour enfants rue	31,56 (54,35*)	39,80 (67,84*)	56,32 (84,21*)	39,39 (65,65*)
peur pour enfants ailleurs	30,45 (53,05*)	35,23 (60,99*)	49,28 (74,40*)	35,86 (60,52*)

*Ont été comptées comme "ayant peur" les personnes ayant répondu avoir "trop peur", "souvent peur" ou "quelquefois peur".
fréquences obtenues si l'on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu "sans objet".

Exemple de lecture du tableau : alors que 27,79% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 39,29% chez celles jugeant leur quartier difficile à vivre.

Tableau 16 : Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon l'opinion sur le quartier (%)

Les profils des apeurés sont à la fois proches par certains traits et distincts par d'autres de ceux des préoccupés ; ils présentent aussi des particularités selon qu'on s'attache à telle ou telle sorte de peur.

On pourrait chercher à définir un profil type de l'apeuré : plutôt de sexe féminin, plus souvent jeune (moins de 20 ans) ou âgé de 30 à 49 ans, médiocrement doté en capital scolaire (le niveau supérieur est rarement atteint), professionnel (employés, ouvriers, autres inactifs), plutôt religieux, se classant plutôt à droite ou refusant tout autopositionnement politique, mais ces surreprésentations sont relativement modestes.

Cependant, chaque peur fait apparaître des particularités.

Ainsi ceux qui ont peur le soir dans leur quartier se caractérisent surtout par leur sexe : les femmes y sont légèrement plus des trois quarts alors qu'elles représentent un peu plus de la moitié des enquêtés. Il s'agit également de personnes plutôt âgées (plus de 50 ans), disposant de bas revenus (moins de 2 400€ par mois) et de faible niveau scolaire (primaire ou collège).

Parmi ceux qui reconnaissent avoir peur chez eux, on voit apparaître une surreprésentation des femmes (près de 70%), des autres inactifs et donc des chômeurs. Les personnes disposant de bas revenus et de faible niveau scolaire y sont également plus nombreuses.

Si l'on se tourne maintenant vers ceux qui avouent une peur dans les transports en commun, on observe qu'il s'agit plus souvent de jeunes (15-29 ans) et d'étudiants⁴⁶. Parallèlement, on peut noter que l'usage de ces transports en commun devient beaucoup moins répandu après 24 ans.

Ceux qui ont peur pour leurs enfants ont un profil largement différent : ce sont surtout des enquêtés de 31 à 50 ans appartenant à toutes les catégories socioprofessionnelles actives sauf les cadres⁴⁷, dotés d'un capital scolaire (secondaire) et de revenus moyens voire élevés (plus de 2 400€).

⁴⁶ On trouvera les tableaux correspondant à ces analyses en annexe 2.

⁴⁷ Les autres inactifs - entendre les femmes au foyer - y sont aussi bien représentés.

On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition : les jeunes ont peur dans les transports en commun qu'ils utilisent beaucoup ; ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever - les 30-50 ans - s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de vulnérabilité : les femmes sont plus promptes à se sentir menacées quand elles sont seules dans la rue, les personnes âgées également. En revanche, les cadres, ceux qui ont des revenus élevés se sentent largement immunes : ils ont les moyens de se protéger ainsi que leurs enfants, souvent d'ailleurs ils ont pris la précaution de choisir un environnement sans péril.

Les premières analyses du sentiment d'insécurité en Île-de-France font, en tout cas, apparaître des résultats globalement cohérents avec le savoir acquis dans ce domaine. Il est cependant possible d'aller plus loin en construisant une typologie qui englobe non seulement les questions sur l'insécurité mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la police, les causes de la délinquance, les priorités de la politique criminelle.

III – Préoccupation sécuritaire et peurs par zones de résidence

Zone de résidence		Paris	Petite couronne	Grande couronne	Île-de-France
préoccupation sécuritaire		20,84	27,62	31,41	27,79
peur le soir dans le quartier		26,23	32,05	25,65	28,15
peur chez soi		6,93	9,88	9,71	9,19
peur dans les transports en commun	bus	12,46 (13,21)	20,78 (23,32)	21,50 (27,45)	19,34 (22,57)
	train	20,35 (22,37)	27,03 (30,73)	33,39 (39,61)	28,29 (32,50)
	metro	27,14 (28,54)	30,57 (34,02)	33,10 (41,23)	30,91 (35,55)
	RER	33,31 (41,76)	33,25 (39,92)	35,20 (44,57)	34,08 (42,21)
peur pour les enfants	dans un lieu de loisirs	15,14 (31,89)	22,61 (36,93)	22,44 (35,93)	21,41 (35,83)
	à l'école	19,35 (41,32)	34,14 (56,10)	33,61 (53,93)	31,67 (53,25)
	transports en commun	24,86 (54,62)	37,64 (65,05)	37,56 (64,87)	35,69 (63,69)
	dans la rue	27,94 (59,09)	42,56 (69,23)	40,54 (64,55)	39,39 (65,65)
	ailleurs	23,93 (51,41)	37,45 (61,72)	38,34 (61,74)	35,86 (60,52)

Ont été comptées comme "ayant peur" les personnes ayant répondu avoir "trop peur", "souvent peur" ou "quelquefois peur".

Pour les peurs dans les transports et celles pour les enfants, les premiers pourcentages de chaque case sont calculés sur l'ensemble de l'échantillon et ceux entre parenthèses sur les seuls utilisateurs du moyen de transport correspondant ou sur les répondants qui ont des enfants vivant avec eux.

Tableau 17 : Préoccupation sécuritaire et peurs, zonage géographique (%)

Les différences géographiques liées à la peur sont marquées. Les scores de peur à Paris se situent au dessous des moyennes franciliennes. La capitale est toujours plus optimiste que la banlieue. En grande couronne, la préoccupation sécuritaire et les peurs dans les transports en commun sont particulièrement élevées ; tandis que les peurs chez soi ou le soir dans le quartier sont moins fréquentes que dans l'ensemble de la région. En petite couronne, la peur le soir dans le quartier est à son maximum, tandis que les peurs pour les enfants se retrouvent un peu plus fréquemment qu'en grande couronne.

		Paris	Petite couronne			Grande couronne			
Département de résidence		75	92	93	94	77	78	91	95
préoccupation sécuritaire		20,84	26,50	29,49	26,91	30,14	29,58	34,24	31,90
peur le soir dans le quartier		26,23	28,64	39,09	28,41	22,17	22,58	26,54	32,20
peur chez soi		6,93	7,21	13,59	8,97	10,05	8,17	9,60	11,30
peur dans les transports en commun	bus	12,46 (13,21)	17,65 (19,53)	27,19 (30,73)	17,53 (19,81)	20,01 (26,37)	20,67 (25,49)	20,11 (26,33)	25,70 (32,13)
	train	20,35 (22,37)	26,50 (29,40)	31,87 (36,73)	22,43 (25,86)	32,85 (40,15)	32,84 (38,10)	30,71 (36,97)	37,6 (43,67)
	métro	27,14 (28,54)	32,21 (35,34)	32,41 (36,51)	26,66 (29,78)	34,03 (44,13)	34,75 (42,16)	31,16 (38,96)	32,20 (39,51)
	RER	33,31 (41,76)	34,64 (41,85)	34,02 (40,98)	30,82 (36,59)	34,21 (46,15)	34,49 (43,31)	36,14 (44,28)	36,10 (44,79)
peur pour les enfants	dans un lieu de loisirs	15,14 (31,89)	20,13 (33,09)	25,80 (41,47)	21,90 (36,18)	24,28 (36,91)	20,09 (31,91)	20,85 (36,31)	25,06 (39,16)
	à l'école	19,35 (41,32)	28,08 (46,40)	39,61 (63,55)	34,90 (58,47)	36,99 (56,54)	28,89 (46,14)	32,21 (56,30)	37,15 (57,57)
	transports en commun	24,86 (54,62)	34,68 (60,31)	41,78 (69,85)	36,46 (64,88)	38,61 (63,74)	35,55 (61,18)	34,83 (64,57)	42,03 (70,78)
	dans la rue	27,94 (59,09)	36,91 (61,11)	48,17 (76,17)	42,72 (70,30)	43,12 (65,55)	37,70 (59,49)	37,88 (65,35)	44,22 (68,53)
	ailleurs	23,93 (51,41)	35,01 (58,29)	40,75 (65,63)	36,58 (61,17)	40,81 (63,15)	36,63 (58,89)	35,04 (60,91)	41,52 (64,34)

Ont été comptées comme "ayant peur" les personnes ayant répondu avoir "trop peur", "souvent peur" ou "quelquefois peur".

Pour les peurs dans les transports et celles pour les enfants, les premiers pourcentages de chaque case sont calculés sur l'ensemble de l'échantillon et ceux entre parenthèses sur les seuls utilisateurs du moyen de transport correspondant ou sur les répondants qui ont des enfants vivant avec eux.

Tableau 18 : Préoccupation sécuritaire et peurs selon le département de résidence (%)

Au niveau départemental, on note un contexte relativement défavorable en Seine-Saint-Denis (93) et dans le Val d'Oise (95). Ces deux départements présentent des scores de peur et de préoccupation toujours supérieurs à la moyenne régionale, excepté dans le RER pour le 93. On peut adjoindre à ces départements apeurés et préoccupés la Seine-et-Marne (77) et l'Essonne (91) : pour les enquêtés du 77, seules les peurs pour les enfants dans les transports en commun et dans la rue sont au même niveau que les scores de peur franciliens, la peur seul le soir dans le quartier au dessous, les autres peurs étant plus fréquentes que dans l'ensemble de l'Île-de-France. Dans le 91 on constate la même prédominance des peurs, à part la peur seul le soir dans le quartier et deux des craintes pour les enfants.

La situation est plus mitigée dans les Yvelines (78) – où les seules peurs dans les transports en commun sont plus fréquentes que les peurs régionales - et le Val-de-Marne (94) où les enquêtés sont davantage inquiets pour leur progéniture.

Enfin, c'est à Paris (75) et dans les Hauts-de-Seine (92) que la situation semble la plus favorable puisque les scores de peur et de préoccupation y sont tous sans exception inférieurs ou équivalents à ceux observés dans l'ensemble de notre échantillon.

IV – Peurs personnelles, peurs pour les enfants et sociaux

Nous avons retenu quatre axes pour une analyse factorielle. Ils expliquent 33,61 % de l'inertie.

Le premier (14,01%) concerne toutes les *peurs* confondues.

Nous trouvons, d'un côté, pratiquement toutes les peurs évoquées dans le questionnaire : dans le quartier le soir, pour les enfants (à l'école, dans les transports en commun, dans les lieux de loisirs, dans la rue et ailleurs), dans les transports en commun (bus, train, RER et métro). Seule la peur le soir au domicile n'apparaît pas ici. À l'opposé se situent les modalités inverses de ces mêmes variables.

Du côté des peurs, il s'agit plutôt de femmes, et de personnes vivant dans un foyer composé de trois à cinq personnes, en quartier pavillonnaire. La classe des 40 à 49 ans ressort. Les catégories employés et ouvriers se situent de ce côté de l'axe, de même que les individus ayant un niveau d'étude lycée. Les enquêtés se déclarant de droite qui ressortent de ce côté de l'axe. Si l'on s'intéresse aux caractéristiques se situant de l'autre côté de l'axe on voit qu'il s'agit plus d'hommes, de personnes vivant seules, plutôt parisiennes et habitant en centre-ville. Les catégories socioprofessionnelles qui ressortent sont cadres et professions intellectuelles supérieures, tout comme le niveau d'études supérieur, et les retraités ; d'ailleurs la classe d'âge 75 ans et plus ressort également. Au niveau des opinions politiques c'est la gauche qui ressort.

Le second axe (8,99 %) *oppose les peurs* pour les enfants et celles dans les transports.

D'un côté de l'axe se situent les peurs pour les enfants (à l'école, dans les transports en commun, dans les lieux de loisirs, dans la rue et ailleurs). Par ailleurs, nous retrouvons ici ceux qui n'ont peur ni dans le train, ni dans le RER, ni dans le métro. À l'opposé se trouvent ceux qui n'ont pas peur pour leurs enfants (dans les transports, dans la rue et ailleurs), mais qui ont peur seuls le soir dans leur quartier et dans les transports en commun (bus, train, RER et métro).

Du côté des peurs pour les enfants, nous retrouvons les hommes et les personnes vivant dans un foyer composé de trois à cinq personnes. La classe d'âge de 40 à 49 ans ressort de ce côté de l'axe, ainsi que la catégorie ouvriers et les enquêtés se situant à gauche. De l'autre côté de l'axe, nous retrouvons les femmes, les classes d'âge au-dessus de 60 ans et les retraités. Les foyers de une à deux personnes sont surreprésentés. Ceux qui se classent à droite sont également surreprésentés de ce côté de l'axe.

Le troisième axe (6,02 %) est plus caractérisé par les *préoccupations sécuritaires*.

Du côté de ceux qui ont des préoccupations sécuritaires, c'est-à-dire qui considèrent que la délinquance devrait être le problème prioritaire du gouvernement, nous retrouvons également ceux qui pensent que l'État se préoccupe peu de faire respecter la propriété. Ici se situent également les opinions répressives : on observe une surreprésentation des gens favorables à la peine de mort et à la suppression des allocations familiales aux parents d'enfants délinquants. Ils attribuent plus la délinquance à l'indulgence de la justice et à l'excès d'étrangers. De même, ils souhaiteraient que l'on recrute davantage de policiers et que l'on construise de nouvelles prisons. À l'opposé se situent des gens qui ne considèrent pas que la délinquance devrait être la principale préoccupation du gouvernement et qui opteraient plutôt pour le chômage, le SIDA, la pauvreté ou d'autres problèmes sociaux. Sont ici surreprésentés ceux pour qui l'État se préoccupe suffisamment de faire respecter la propriété, ceux qui ne sont pas favorables à la peine de mort ou

Nous retrouvons cette tendance pour les peurs dans les transports en commun (bus, train, RER, métro), les peurs pour les enfants (rue, école, transport en commun, lieu de loisir, ailleurs), la peur le soir dans le quartier et la peur au domicile. Ils ont, moins souvent que les enquêtés des autres groupes, été victimes, qu'il s'agisse d'atteinte au véhicule, de cambriolage, de vol personnel ou d'agression. Ils considèrent moins fréquemment que dans l'échantillon que la délinquance devrait être une priorité du gouvernement et ils ne sont pas répressifs : ils ne sont pas favorables à la peine de mort ou à la suppression des allocations familiales pour les parents d'enfants délinquants. De même, ils ne considèrent pas particulièrement que l'État se préoccupe peu de faire respecter la propriété et que la police traite mieux les délinquants que les victimes. Ils attribuent, plus que les autres, la délinquance au chômage et citent plus comme solution à la délinquance le développement de la prévention auprès des jeunes.

Dans ce premier groupe, les personnes âgées (au delà de 60 ans) sont légèrement surreprésentées tout comme les retraités, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les enquêtés à fort capital scolaire. Nous retrouvons de plus fortes proportions de foyers composés de une ou deux personnes. Ils habitent plus Paris et les centres-villes. Les hommes sont surreprésentés dans ce groupe, gauche et centre-gauche également.

Le second groupe concerne un cinquième de la population (20,80%). Ils sont particulièrement affectés par des *peurs personnelles*.

En effet, ils ont peur dans les transports en commun (bus, train, métro et RER) mais n'ont pas peur pour leurs enfants (rue, école, lieu de loisirs, transports en commun et ailleurs). On remarque également une plus forte proportion de ceux qui ont peur le soir dans leur quartier et de ceux qui ont peur dans leur domicile. La préoccupation sécuritaire est ici plus forte qu'en moyenne. Sont ici surreprésentés ceux pour qui l'État se préoccupe peu de faire respecter la propriété, également ceux qui pensent que la police ne traite pas mieux les victimes que les délinquants. Ils sont plus nombreux que la moyenne à regretter la peine de mort et à souhaiter la suppression des allocations familiales pour les parents d'enfants délinquants. Ils attribuent plus souvent la délinquance au laxisme de la justice et à l'excès d'étrangers. Parallèlement, ils voient plus souvent comme solution la construction de nouvelles prisons et le recrutement de plus de policiers. Les proportions des victimes de dégradations de véhicules, de vols personnels, de cambriolages ou d'agressions sont plus élevées que dans l'ensemble de l'échantillon.

Les femmes sont surreprésentées ainsi que les classes d'âge extrêmes : les jeunes et les plus âgés (20 à 24 ans et plus de 60 ans). Les foyers d'une à deux personnes sont plus présents. Les catégories socioprofessionnelles qui ressortent ici sont les retraités, les employés et les étudiants. On y note aussi une surreprésentation des enquêtés à faible capital scolaire, de ceux qui se classent à droite ou refusent de se situer politiquement. Ils sont un peu plus nombreux qu'en moyenne à pratiquer une religion.

Le dernier groupe se compose du petit quart restant (23,23%). Il est très marqué par les *peurs pour les enfants*.

Ces peurs atteignent ici de très forts scores. Les autres peurs sont également présentes mais moins généralisées. Les personnes qui composent ce groupe sont plus nombreuses à penser que la délinquance devrait être la priorité du gouvernement et ici, comme dans le groupe précédent, cette opinion se conjugue avec des opinions en faveur de la répression. De même, ils pensent plus que l'État se préoccupe peu de faire respecter la propriété et que les victimes ne sont pas mieux traitées que les délinquants. Ils voient comme solution à la délinquance une augmentation des effectifs de police. Ils sont plus fréquemment favorables à la peine de mort et à

la suppression des allocations familiales pour les parents d'enfants délinquants. Ils incriminent le laxisme de justice et la perte des valeurs morales. Les proportions de ceux qui ont été victimes d'atteintes aux véhicules ou de cambriolages sont plus élevées dans ce groupe que dans l'ensemble de l'échantillon.

Il s'agit le plus souvent de familles, car les ménages de plus de trois personnes, notamment avec des mineurs, sont surreprésentés. Ces enquêtés habitent plus souvent en grande banlieue. Les départements Val d'Oise, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Essonne ressortent dans ce groupe. Les quartiers pavillonnaires et ceux de barres ou de tours de type grands ensembles sont davantage cités.

Dans ce dernier groupe, les 30 à 50 ans sont surreprésentés, tout comme les ouvriers, employés, autres inactifs (*ie* femmes au foyer), intermédiaires, les enquêtés à capital scolaire moyen. En revanche, aucune tendance politique ne se dégage pour ce groupe.

➤ En 2001 nous avions 5 groupes : les sociaux, les moralistes, les insécures, les apeurés et les apeurés répressifs. La typologie de 2003 est donc moins détaillée mais ne présente pas pour autant de véritables changements. Le groupe des sociaux de l'enquête 2003 rassemble les sociaux et moralistes de 2001 et les apeurés et insécures se retrouvent dans les deux groupes de peurs ressenties.

Les trois types d'opinion que l'on vient d'extraire avec cette typologie vont ensuite être utilisés dans les analyses de chaque type de victimation. On utilisera également une typologie concernant le cadre de vie qui va être construite dans le chapitre suivant.

Le sentiment sur le cadre de vie

Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cadre de vie, notamment sur le jugement que les enquêtés portent sur l'équipement en moyens de transport, établissements scolaires, services administratifs et commerces, la participation à la vie associative, les services que l'on a pu rendre à des voisins, les problèmes du quartier (le bruit, l'entretien, la drogue, le vandalisme, les bandes de jeunes), la présence policière, le souhait de déménager, l'ancienneté dans le quartier, la connaissance d'expériences de victimations chez les voisins.

Nous pouvons pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

1 – Analyse factorielle

Trois axes ont été retenus pour cette analyse factorielle, ils expliquent 18,08% de l'inertie.

Le premier facteur (7,95% de la variance) oppose ceux qui ne rencontrent pas de problèmes dans leur quartier à ceux qui jugent leur *quartier difficile*.

D'un côté se situent ceux qui ne rencontrent pas de problèmes de bruit, de drogue, d'entretien, de vandalisme, et de bandes de jeunes. Ils trouvent que la présence policière dans leur quartier est suffisante. De l'autre côté de l'axe, nous avons ceux qui mentionnent les problèmes cités précédemment. On trouve aussi les enquêtés qui pensent la présence policière dans leur quartier insuffisante ou inexistante et ceux qui connaissent parmi leurs voisins un agressé. De même, ceux qui souhaitent quitter leur quartier à cause de problèmes de délinquance se situent de ce côté de l'axe.

Du côté de l'absence de problèmes, on trouve des habitants en immeubles non HLM, des enquêtés à fort capital scolaire, des cadres et professions intellectuelles supérieures, des ménages d'une seule personne. Et à l'opposé se situent des personnes vivant en HLM et dans des grands ensembles. Le département de Seine-Saint-Denis apparaît de ce côté ainsi que les ouvriers.

Le second facteur (5,54% de la variance) concerne l'*insertion sociale*.

On trouve d'un côté ceux qui sont impliqués dans la vie locale car ils fréquentent régulièrement ou occasionnellement des associations de quartier, de propriétaires ou locataires, de parents d'élèves, sportives, professionnelles, politiques ou religieuses. On y trouve aussi ceux qui jugent leur quartier mal équipé en transports, en services administratifs et en commerces. Sociables – ils rendent service à leur voisins – ils connaissent (peut-être de ce fait) davantage de voisins agressés ou cambriolés. À l'opposé se situent les ménages habitant depuis moins d'un an dans leur logement, ne rendant pas service à leurs voisins, ne connaissant pas de voisins cambriolés. Ils rencontrent des problèmes de bruit, de bandes de jeunes et de vandalisme et souhaitent quitter leur quartier à cause de la délinquance.

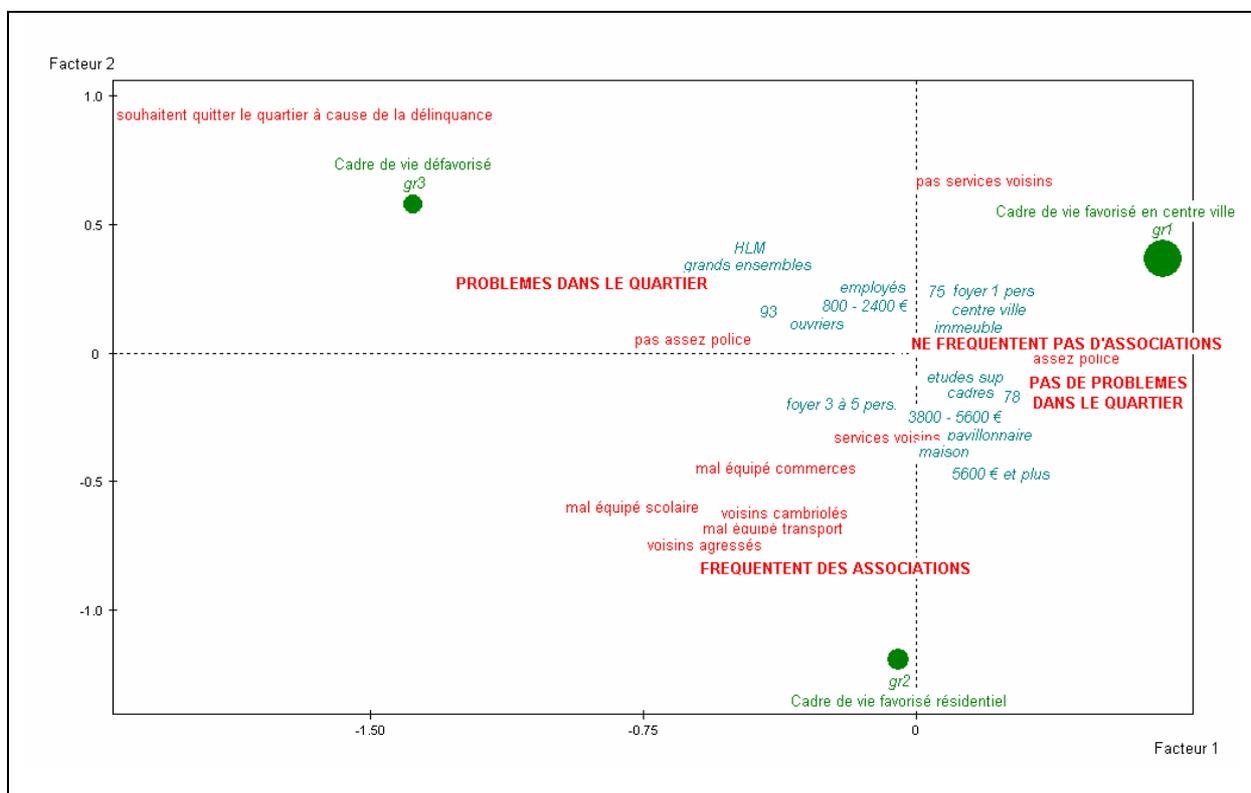
Les ménages impliqués dans la vie locale sont aisés (revenus supérieurs à 3 800 € par mois) ; les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont surreprésentés ainsi que les ménages habitant dans un quartier pavillonnaire et dans des pavillons, les ménages de trois à cinq personnes dont des mineurs, et ceux qui pratiquent une religion. À l'opposé, nous retrouvons les ménages d'une seule personne, à revenus modestes (entre 800 euros et 2 400

euros). Ils vivent en immeuble (HLM ou non), dans des quartiers de centre-ville ou de grands ensembles et plutôt à Paris qu'en banlieue. Les 25 à 29 ans, ceux qui ne pratiquent pas de religion et qui ne se situent pas politiquement s'inscrivent sur cette partie de l'axe.

Le troisième axe (4,59% de la variance) concerne l'*équipement du quartier*.

On trouve d'un côté des ménages vivant dans des quartiers sous-équipés en établissements scolaires, en transports, services administratifs et en commerces. De ce côté de l'axe, on vit plutôt en quartier pavillonnaire et l'on souhaite plus que proportionnellement déménager mais pas à cause de problèmes de délinquance. À l'opposé se trouvent les ménages vivant dans des quartiers bien équipés en établissements scolaires, transports, services administratifs et commerces, dans des immeubles (mais pas des HLM) de centre-ville. Ces enquêtés fréquentent plus que proportionnellement des associations de propriétaires ou de locataires et connaissent dans leur voisinage des gens qui ont été agressés.

Suite à cette analyse factorielle, nous avons réalisé une classification qui permet de définir trois groupes distincts d'enquêtés en fonction de leur cadre de vie.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 5 : Analyse factorielle sur le sentiment concernant le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)

2 – Classification

Le premier groupe rassemble quasiment la moitié des enquêtés (49,77%). Les ménages qui appartiennent à ce groupe ont un *cadre de vie favorisé de centre-ville à Paris ou de proche banlieue*.

Ils ne rencontrent dans leur quartier ni problème de bandes de jeunes, ni problème de vandalisme, ni problèmes de drogue, ni problème de bruit, ni problèmes de propreté. Ils sont

peu impliqués dans la vie locale : ils sont plus nombreux que la moyenne à ne jamais fréquenter d'associations de quartier, de parents d'élèves, de propriétaires ou locataires, sportives, professionnelles, politiques ou religieuses. De même, ils sont plus nombreux à ne pas rendre de services à leurs voisins et, de manière logique, ils ne connaissent donc pas de voisins ayant été agressés ou cambriolés. Parallèlement, ils n'ont pas connaissance de cas d'agression ou de cambriolage dans leur entourage (parmi les gens avec lesquels ils vivent ou les membres de leur famille). Ils sont plus souvent satisfaits de l'équipement de leur quartier (commerces, transports, services administratifs). Les individus de ce premier groupe estiment suffisante la présence policière dans leur quartier et ils ne souhaitent pas quitter celui-ci.

Les enquêtés de ce groupe appartiennent plus souvent à des ménages composés de une ou deux personnes. Les classes d'âge extrêmes sont surreprésentées (de 20 à 30 ans et 75 ans et plus). Les étudiants, les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les personnes ayant un niveau d'étude supérieur sont surreprésentés dans ce groupe. Ils habitent plus souvent qu'en moyenne à Paris où en proche banlieue (Hauts-de-Seine). Ils logent plutôt en centre-ville, dans des immeubles non HLM qu'ils occupent depuis moins de 10 ans.

Le deuxième groupe réunit un quart de l'échantillon (26,66%). Il concerne les ménages ayant un *cadre de vie favorisé de grande banlieue*.

Les membres de ce groupe rencontrent moins souvent des problèmes de bandes de jeunes, de drogue, de vandalisme, de propreté et de bruit que dans l'échantillon mais considèrent plus souvent que la présence policière est insuffisante. Particulièrement impliqués dans la vie sociale, ils fréquentent régulièrement ou occasionnellement des associations de quartier, de propriétaires ou locataires, de parents d'élèves, d'activités sportives, professionnelles, politiques ou religieuses. Ils rendent des services à leurs voisins et ont connaissance de voisins, ainsi que de membres de leur famille, cambriolés ou agressés. Ils considèrent plus souvent que leur quartier est mal équipé, que ce soit en transports en commun, en services administratifs, en établissements scolaires ou en commerces.

Ils résident plutôt en maison individuelle (51,19 % contre 33,63 %), dans des quartiers pavillonnaires et, plus qu'en moyenne, depuis plus de 10 ans. Ils sont moins nombreux à vouloir quitter leur quartier. On les retrouve davantage en grande banlieue (Seine-et-Marne, Essonne, Val d'Oise et Yvelines). Il s'agit plutôt de familles (ménages de plus de trois personnes avec mineurs) aux revenus confortables (surreprésentation des ménages ayant plus de 2 400 € de revenu). Les 40 à 74 ans y sont surreprésentés. La proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures est plus élevée que dans l'ensemble de l'échantillon tout comme la proportion de ceux ayant un niveau d'étude supérieur. Il en est de même pour les retraités. Dans ce groupe, on se classe plutôt au centre ou à gauche. La proportion de ceux qui pratiquent une religion est ici plus importante que dans l'ensemble de l'échantillon.

Le dernier groupe, dans lequel se situe le dernier quart de l'échantillon (23,57%), concerne les ménages ayant un *cadre de vie défavorisé*.

Dans ce groupe apparaît une plus forte proportion d'enquêtés soumis à des désordres urbains, bandes de jeunes, vandalisme, drogue, saleté ou bruit. Plus que dans les autres groupes, on trouve la présence policière insuffisante. Ces enquêtés souhaiteraient quitter leur quartier, où ils résident souvent depuis longtemps. Peu impliqués dans la vie associative, ils sont cependant plus souvent qu'en moyenne au courant d'agressions ou de cambriolages dont ont été victimes leurs voisins et leur entourage (famille et membres du foyer). Ils estiment, plus fréquemment, que leur quartier est mal équipé en établissements scolaires et en commerces.

Il s'agit plus souvent de personnes appartenant à des familles de plus de cinq personnes, dont des mineurs, et ayant plutôt des faibles revenus (moins de 2 400 €). Les 40 à

60 ans y sont surreprésentés. Plus qu'en moyenne, ils vivent en HLM et en grands ensembles. Le seul département qui ressort ici est la Seine-Saint-Denis. Les ouvriers, employés, artisans, commerçants et 'autres inactifs' sont surreprésentés tout comme les niveaux d'études primaire et secondaire.

➤ Nous pouvons observer, comme pour la typologie concernant l'insécurité, que les groupes obtenus en 2003 sont moins nombreux et moins détaillés que ceux de l'enquête 2001. En effet, nous avons six groupes en 2001 : cadre de vie confortable, cadre de vie sans problème, participation à la vie locale, participation de longue date à la vie locale, nouveaux arrivants et cadre de vie défavorisé. Pour l'enquête 2003, la participation à la vie locale ne permet pas à elle seule de caractériser un groupe. Pour autant, la typologie ne montre pas de changements radicaux pour le sentiment sur le cadre de vie.

De la même manière que pour la typologie concernant le sentiment d'insécurité, nous allons construire une variable des différents types de cadre de vie. Nous allons ensuite utiliser cette variable dans les analyses typologiques réalisées pour chaque victimation.

Victimes, non-victimes

Nous allons ici nous intéresser à l'ensemble des victimes, quel que soit leur type d'atteinte. Pour cela nous allons utiliser des variables illustratives classiques ainsi que les deux variables que nous avons construites précédemment à partir des classifications sur l'insécurité et le cadre de vie.

1 – Analyse factorielle

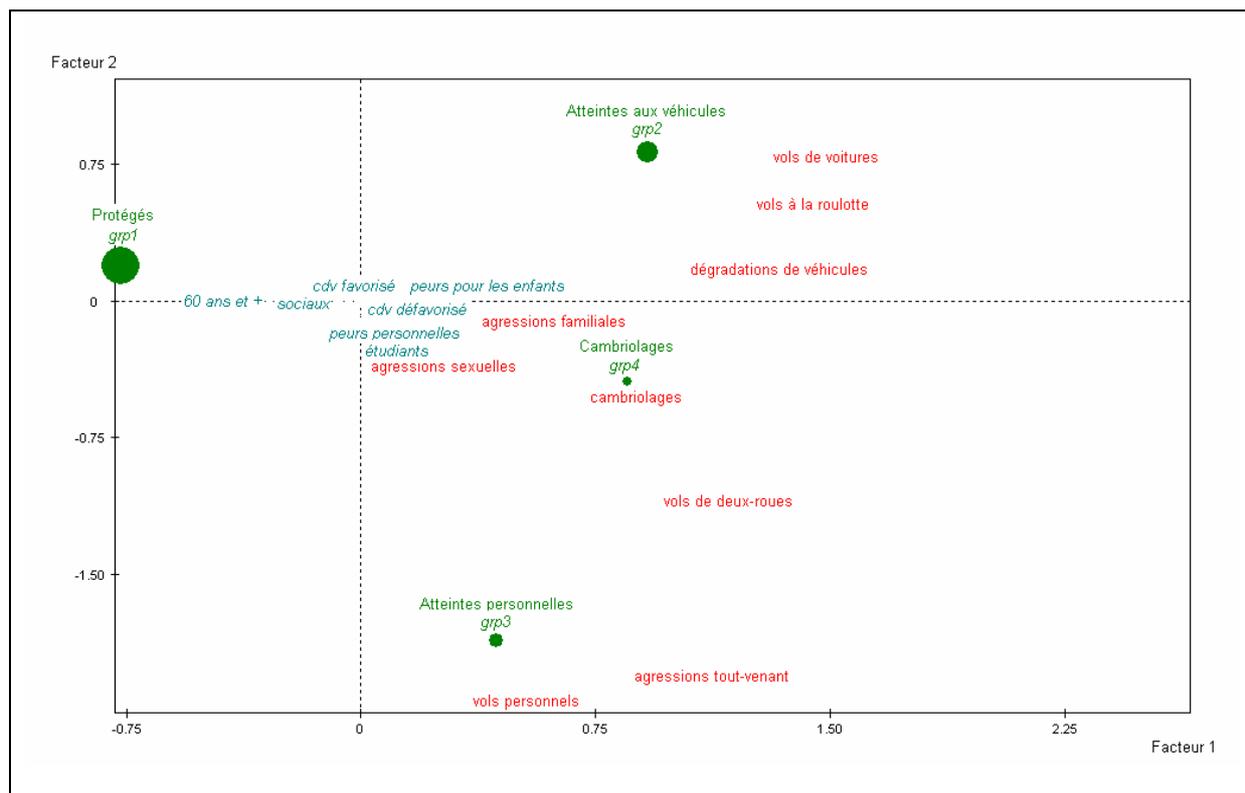
Une analyse factorielle des correspondances fait émerger quelques grandes sortes d'atteintes.

Le premier facteur explique à lui seule une très grande part de l'inertie (61,96 %). Les **atteintes aux véhicules** sont celles qui y contribuent le plus fortement. Nous retrouvons également du côté de ces atteintes les cambriolages et les agressions tout venant. À l'opposé se situent les absences de vol de voitures, vol à la roulotte et dégradations de véhicules.

Du côté des atteintes aux véhicules nous retrouvons les 20 à 39 ans et les personnes vivant dans un foyer de trois à cinq personnes. Les cadres contribuent fortement tout comme les enquêtés de niveau d'études supérieur. Les personnes éprouvant des *peurs pour leurs enfants* et celles vivant dans un *cadre de vie défavorisé* s'inscrivent de ce côté du facteur. À l'opposé se trouvent les 50 à 74 ans, les enquêtés vivant seuls et les retraités. Nous retrouvons de ce côté de l'axe les *sociaux* et les personnes vivant dans un *cadre de vie favorisé en centre-ville à Paris ou en proche banlieue*.

Le second facteur (20,24 % de l'inertie) concerne les **atteintes personnelles**. Il isole, en effet, les victimes de vols personnels, d'agressions tout-venant et d'agressions sexuelles. De ce côté de l'axe se situent les 15 à 25 ans, les étudiants, les personnes vivant seules, en centre-ville et à Paris. Nous retrouvons également ceux qui éprouvent des *peurs personnelles*. De l'autre côté se trouvent les personnes qui n'ont pas subi de vols personnels mais aussi celles qui n'ont pas été victimes de vol de voiture ou de vol à la roulotte. Ceux-ci sont plutôt des ménages de plus de trois personnes, en quartier pavillonnaire et qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants*.

Ce sont les **cambriolages** qui contribuent le plus au troisième facteur (6,56 % de l'inertie). Nous retrouvons du côté où ils s'inscrivent les victimes de dégradations et de vols personnels, les habitants de quartiers pavillonnaires, ceux vivant dans un foyer de deux personnes et ceux ayant un niveau d'études supérieur. À l'opposé on trouve ceux qui n'ont pas subi de cambriolages mais aussi les victimes de vol de deux-roues et d'agressions entre proches, les ménages de plus de trois personnes, vivant dans des grands ensembles et les 15 à 19 ans.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 6 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)

2 – Classification

Cette analyse factorielle permet de réaliser une classification en quatre groupes.

Le premier regroupe une moitié de l'échantillon (49,71%). Il concentre tous les enquêtés **protégés** de tous les types d'atteintes (agressions, cambriolages, vols personnels et atteintes aux véhicules). Ses membres n'ont subi aucune atteinte. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne de personnes de plus de 60 ans, vivant seules et de retraités. Les femmes et la catégorie 'autres inactifs' sont également surreprésentées. Nous retrouvons ici plus qu'en moyenne des *sociaux* et des personnes ayant un *cadre de vie favorisé en centre-ville à Paris ou en proche banlieue*. Globalement, ce groupe se caractérise par un certain éloignement de la vie active qui explique probablement son immunité.

Le second groupe concerne un quart de l'échantillon (26,83 %). Il regroupe les victimes d'**atteintes aux véhicules** exceptés les vols de deux-roues. Ce groupe est très peu victime d'atteintes personnelles et de cambriolages que l'on retrouvera dans les groupes suivants. Nous retrouvons ici plus qu'en moyenne des foyers de trois à cinq personnes, des résidents en quartier pavillonnaire et en grande banlieue (Essonne, Yvelines et Val d'Oise). Les hommes sont légèrement surreprésentés, tout comme les personnes entre 25 et 50 ans. Les cadres et professions intellectuelles supérieures, intermédiaires et employés sont surreprésentés dans ce groupe. Nous retrouvons ici plus de personnes qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants* et de personnes habitant dans un *cadre de vie défavorisé* que dans l'ensemble de l'échantillon.

Le troisième groupe (14,96 %) est, plus qu'en moyenne, composé de personnes victimes d'*atteintes personnelles*, vols sans violence (52,03 % contre 8,98 %) et agressions tout venant (32,72 % ici contre 5,95 %). Les victimes de vols de deux-roues sont également surreprésentées (28,34 % contre 7,01 %). Cette association entre atteintes personnelles et vol de deux-roues s'explique par le fait qu'il s'agit d'atteintes touchant le plus souvent la même catégorie de population, les jeunes. Les 15 à 30 ans sont surreprésentés dans ce groupe, comme les étudiants, les personnes vivant seules, en immeuble non HLM et en centre-ville. On y trouve également, plus qu'en moyenne, des cadres et professions intellectuelles supérieures, des personnes qui éprouvent des *peurs personnelles* et des enquêtés vivant dans un *cadre de vie défavorisé*.

Le quatrième groupe (8,50 % de l'échantillon) est composé de victimes qui ont toutes été *campriolées*. Elles sont aussi un peu plus qu'en moyenne touchées par les atteintes aux véhicules. Les personnes vivant en quartier pavillonnaire sont surreprésentées tout comme les cadres et professions intellectuelles supérieures, ceux qui éprouvent des *peurs personnelles* et *pour leurs enfants*, des habitants d'un *cadre de vie confortable* ou, dans une moindre mesure, d'un *cadre de vie défavorisé* : de manière dominante, le cambriolage est un risque de nanti ; mais il atteint aussi des populations vivant des zones moins fortunées.

➤ *L'enquête de 2001 avait permis de découvrir une opposition analogue entre des enquêtés faiblement exposés à la victimation et d'autres qui le sont plus intensément ; elle avait aussi montré, parmi ces derniers, un contraste entre ceux qui sont surtout exposés aux atteintes aux véhicules et ceux qui le sont plutôt aux victimations personnelles, mais elle n'avait pas fait émerger de groupe systématiquement exposé au cambriolage.*

Victimation (%)	Protégés <i>groupe 1</i>	Atteintes aux véhicules <i>groupe 2</i>	Atteintes personnelles <i>groupe 3</i>	Cambriolages <i>groupe 4</i>	ensemble
agression	0	1,7	32,72	7,05	5,95
agression par un proche	0,63	1,45	1,46	0,89	1
agression sexuelle	0,63	0,92	1,52	0,78	0,86
vol personnel	0	1,38	52,03	9,73	8,98
cambriolage	0	0	0,64	100	8,59
vol de voiture	0	40,81	7,31	19,8	13,72
vol roulotte	0	50,05	13,28	22,48	17,33
dégradation	0	47,61	21,16	25,73	18,12
vol deux-roues	0	7,26	28,34	9,73	7,01
% de l'échantillon	49,71	26,83	14,96	8,5	100

Tableau 19 : Typologie d'ensemble des victimes et des non victimes (2000-2001-2002)

Cette typologie nous permet de voir que les différents risques de victimation sont concentrés sur certaines populations ciblées.

Agressions

I - Les taux d'agressions

indicateurs		agression tout-venant	entre proches	sexuelle
prévalence - % -	générale	5,95 [5,50 - 6,40]	1,00 [0,81 - 1,19]	0,86 [0,68 - 1,03]
	en Île-de-France*	5,66 [5,22 - 6,11]	sans objet	0,80 [0,63 - 0,97]
multivictimation	générale	1,63	2,16	1,39
	en Île-de-France*	1,65	sans objet	1,39
incidence -% -	générale	9,72 [9,16 - 10,29]	2,16 [1,88 - 2,43]	1,19 [0,98 - 1,40]
	en Île-de-France*	9,35 [8,80 - 9,91]	sans objet	1,11 [0,91 - 1,31]

* on ne tient compte ici que des victimations de Franciliens survenues en Île-de-France

Tableau 20 : Agressions, prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) ; 2000, 2001, 2002

Les diverses sortes d'agressions présentent des occurrences tout à fait disproportionnées : les violences entre proches sont beaucoup plus rares que les agressions tout-venant, et les atteintes sexuelles plus encore.

victimations	agression tout-venant	agression entre proches	agression sexuelle
agression tout-venant	<i>n=626</i>	9,5	16,7
agression entre proches	1,6	<i>n=105</i>	7,8
agression sexuelle	2,4	6,7	<i>n=90</i>
vol personnel	14,1	13,3	14,4
cambriolage	11,7	9,5	8,9
vol de voitures	19,5	17,1	13,3
vol dans/sur voitures	24,6	29,5	23,3
dégradations/destructions de véhicules	13,6	33,3	23,3
vol de deux-roues	11,3	12,4	11,1
Nombre de faits mentionnés en 1998-1999-2000	<i>n=701</i>	<i>n=119</i>	<i>n=78</i>

Le tableau se lit en colonne : 24,6% des victimes d'agression tout-venant l'ont aussi été de vol dans ou sur véhicules...

Les totaux par ligne ou par colonne ne sont jamais égaux à 100%.

Tableau 21 : Multivictimations hétérogènes (2000-2001-2002)

Certains enquêtés victimes d'agression ont également eu à subir d'autres sortes d'incidents. Les scores de multivictimations hétérogènes correspondent aux fréquences relatives des diverses sortes de victimations : on retrouve surtout des associations avec les atteintes aux véhicules, les incidents les plus fréquents : 33,3% des victimes d'agression familiale l'ont également été de dégradations/destructions de véhicules.

Si l'on écarte les agressions sexuelles et familiales dont les effectifs sont trop faibles pour se livrer à des comparaisons, on peut noter une baisse nette concernant ces taux de multivictimations hétérogènes entre les deux enquêtes.

↳ en 1998-1999-2000, 29,1% des victimes d'agression tout-venant l'avaient également été de dégradation de véhicules. En 2000-2001-2002 elles ne sont plus que 13,6%, soit une baisse de 15,5 points.

Victimations	agression tout-venant	agression entre proches	agression sexuelle
agression tout-venant	-75	1,9	9,0
agression entre proches	0,3	-14	0,1
agression sexuelle	1,5	1,7	12
vol personnel	2,7	1,5	-2,3
cambriolage	-1,6	-7,3	-3,9
vol de voitures	-0,5	-8,1	-17,5
vol dans/sur voitures	-2,8	-3,3	-6,2
dégradation/destruction de véhicules	-15,5	5,6	-2,3
vol de deux-roues	-2,8	-10,3	-1,7

Tableau 22 : Multivictimations hétérogènes ; écarts entre les taux de l'enquête 2003 et ceux de l'enquête 2001

1 - Les taux d'agressions tout-venant

Indicateurs		agression tout-venant	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	Générale	6,67 [6,20- 7,15]	5,95 [5,50 - 6,40]
	en Île-de-France*	6,29 [5,83 - 6,76]	5,66 [5,22 - 6,11]
multivictimation	Générale	1,51	1,63
	en Île-de-France*	1,79	1,65
incidence - % -	Générale	10,10 [9,52 – 10,68]	9,72 [9,16 - 10,29]
	en Île-de-France*	11,25 [10,65 – 11,86]	9,35 [8,80 - 9,91]

Tableau 23 : Agression tout-venant ; comparaison de deux enquêtes franciliennes successives (1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002).

5,95%⁴⁸ des Franciliens de 15 ans et plus⁴⁹ - soit quelque 529 000⁵⁰ victimes - ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002, d'une autre sorte d'agression - y compris d'un vol avec violence - ou d'une tentative.

Le nombre moyen de faits en trois ans (multivictimation) est de 1,63 par victime⁵¹ ce qui donne une incidence de 9,72.

La précédente enquête francilienne (1998-1999-2000) affichait une prévalence sur trois ans de 6,67% - soit quelque 580 000 victimes -, un nombre moyen de faits égal à 1,51 correspondant à une incidence de 10,10%.

Il faut préciser que certains agressés l'ont été hors Île-de-France – 39 sur 626 soit 6,23%. Sur ces 39 Franciliens agressés, quatorze étaient originaires de Paris, douze de petite couronne et treize de grande couronne. Ces violences extra-régionales sont concentrées sur les mois d'été et sur les mois de décembre et mars : il s'agit donc majoritairement d'incidents de vacances. On peut recalculer la prévalence et l'incidence en en faisant abstraction. Cependant,

⁴⁸ Ce pourcentage est un estimateur et non la vraie valeur qui ne peut être connue parfaitement. L'estimateur résume l'information selon laquelle la vraie valeur a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle de confiance que nous lui adjoignons. On suivra cette présentation pour toutes les victimations.

⁴⁹ Un nombre non négligeable d'enquêtés (189) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions ordinaires, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête ; ou bien parce qu'ils refusaient de parler en détail de l'agression subie.

⁵⁰ Entre 489 et 569 milliers.

⁵¹ Comme la distribution de ces victimations contient une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>5=7$.

neuf de ces 39 victimes avaient déjà été agressées dans la période de trois ans et rien ne permet de supposer que ces violences antérieures s'étaient déroulées elles aussi hors Île-de-France ; pour elles, on ne défalquera donc que l'incident le plus récent. Ainsi, la correction ne porte plus sur 39 mais sur 30 enquêtés. Au total, on obtient alors une prévalence de 5,66, une multivictimation de 1,65 et donc une incidence de 9,35. Ceci étant, il ne s'agit pas de résultats 'franciliens' puisque des non-Franciliens peuvent être agressés en Île-de-France. On parle ici seulement des agressions de Franciliens en Île-de-France.

Mieux vaut donc, pour la suite de l'analyse, travailler sur l'ensemble des agressions qui correspond à la victimation des Franciliens.

Concernant les agressions tout-venant, on constate donc une baisse des taux de prévalence et d'incidence, ainsi que du nombre moyen de faits en Île-de-France. Seul a augmenté le nombre moyen de faits quel que soit le lieu de commission.

2 - Les taux d'agressions entre proches

indicateurs		agression entre proches	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	1,13 [0,93 - 1,33]	1,00 [0,81 - 1,19]
multivictimation	générale	2,49	2,16
incidence -% -	générale	2,82 [2,50 - 3,13]	2,16 [1,88 - 2,43]

Tableau 24 : Agression entre proches ; comparaison de deux enquêtes franciliennes successives (1998,1999, 2000 et 2000, 2001, 2002)

1,00%⁵² des Franciliens de 15 ans et plus - soit quelque 89 000⁵³ victimes - ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet, au moins une fois en 2000-2001 ou 2002, de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux. La prévalence francilienne, réduite aux seules années 2001-2002, serait de 0,70%. Enfin, si l'on avait calculé cette prévalence francilienne sur les réponses à la question-filtre, on aurait obtenu un taux triennal de 1,49%.

Il est rare que les enquêtes comprennent un module particulier sur cette victimation. En comparaison, la précédente enquête portant sur les années 1998-1999-2000 affichait une prévalence triennale de 1,13%.

Pour chaque victime, on enregistre une multivictimation de 2,16 agressions sur trois ans⁵⁴ ce qui conduit logiquement à une incidence de 2,16%. Ici la précédente enquête de victimation (1998-1999-2000) notait un nombre moyen de faits égal à 2,49 correspondant à une incidence de 2,82%.

Un mouvement de baisse semble donc affecter aussi bien les taux de prévalence et d'incidence que le nombre moyen de faits, mais cette tendance est à prendre avec des pincettes en raison du faible nombre d'incidents (119 puis 105 agressions familiales mentionnées).

⁵² Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (52) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences entre proches, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête ; ou bien parce qu'ils refusaient de parler en détail de l'agression subie, éventuellement en raison de l'entrée dans la pièce d'un de leurs proches.

⁵³ Entre 72 et 106 milliers.

⁵⁴ Comme la distribution de ces victimations contient une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que >3 victimations sur trois ans = 5.

3 - Les taux des agressions sexuelles

indicateurs		agression sexuelle	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	0,74 [0,58 - 0,91]	0,86 [0,68 - 1,03]
	en Île-de-France*	0,65 [0,49 - 0,80]	0,80 [0,63 - 0,97]
multivictimation	générale	1,49	1,39
	en Île-de-France*	1,57	1,39
incidence - % -	générale	1,10 [0,90 - 1,30]	1,19 [0,98 - 1,40]
	en Île-de-France*	1,02 [0,83 - 1,21]	1,11 [0,91 - 1,31]

Tableau 25 : Agression sexuelle ; comparaison de deux enquêtes franciliennes successives (1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002).

0,86%⁵⁵ des Franciliens de 15 ans et plus - soit quelque 76 000⁵⁶ victimes - ont, d'après l'enquête, fait l'objet, au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002, d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches. Cette forme de violence est donc beaucoup moins répandue que l'agression tout-venant, moins même que celle par un proche.

La première enquête francilienne avançait une prévalence de 0,74 sur trois ans – soit quelque 65 000 victimes - et de 0,48 sur deux ans. Par comparaison, la campagne sous examen produit une prévalence biennale de 0,53.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen de 1,39 agression sur trois ans⁵⁷. C'est un peu moins que pour les agressions tout-venant et beaucoup moins que pour les violences entre proches, dont nous savons qu'elles sont à répétition ; autrement dit, l'agression sexuelle se présente généralement comme un événement exceptionnel. Son incidence est de 1,19.

Un mouvement de hausse semble donc affecter les taux de prévalence et d'incidence, tandis que le nombre moyen de faits serait à la baisse, mais ces tendances sont à prendre avec des pincettes en raison du faible nombre d'incidents (78 puis 90 agressions sexuelles déclarées).

Ajoutons encore une précision : certaines victimes – huit sur 90 soit 8,9% - ont été agressées hors Île-de-France. La moitié de ces huit victimes étaient domiciliées à Paris, trois en petite couronne et une seule en grande couronne. Si l'on retient seulement celles dont la plus récente agression sexuelle s'est déroulée dans la région, la prévalence est alors égale à 0,80%⁵⁸ et l'incidence à 1,11. Comme expliqué à propos des agressions tout-venant, ces taux ne peuvent être considérés comme des résultats pour l'Île-de-France ; ils concernent seulement les Franciliens en Île-de-France.

⁵⁵ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (38) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences sexuelles, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête ; ou bien parce qu'ils refusaient de parler en détail de l'agression subie, éventuellement en raison de l'entrée dans la pièce d'un de leurs proches.

⁵⁶ Entre 60 et 92 milliers.

⁵⁷ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >2 victimations sur trois ans = 3.

⁵⁸ Soit entre 55 et 86 milliers de victimes. Si celui qui a été agressé hors région n'a pas fait, en trois ans, l'objet d'une autre violence sexuelle, on l'exclut ; mais s'il en a déjà été victime, il n'y a aucune raison de penser que tous ces incidents se sont toujours passés en dehors de l'Île-de-France. Au contraire, l'hypothèse inverse est statistiquement plus vraisemblable. Du coup, on exclut seulement la victimation la plus récente mais l'on retient cette personne pour ses victimations les plus anciennes.

La suite de l'analyse s'opèrera sur l'ensemble des agressions sexuelles quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de 'victimation des Franciliens'.

II - Les circonstances des agressions

1 - La gravité des agressions

gravité	agression tout-venant		entre proches		sexuelle	
	1998,1999, 2000	2000, 2001, 2002	1998, 1999, 2000	2000, 2001, 2002	1998, 1999, 2000	2000, 2001, 2002
ITT	6,85	6,55	15,97	9,52	6,41	6,67
blessures	17,83	18,21	16,81	31,43	11,54	10,00
coups	21,4	19,33	40,34	25,71	20,51	13,33
verbal	40,37	36,90	21,85	27,62	25,64	35,56
autre	13,55	19,01	5,04	5,71	35,90	34,44
conséquences durables santé - % -	13,84	15,81	26,05	30,48	32,05	27,78
peur durable - % -	20,68	22,52	24,37	32,38	42,31	40,00
perte confiance durable - % -	27,67	29,23	47,06	38,10	41,04	48,89

Tableau 26 : Agressions ; gravité ; comparaison de deux enquêtes successives

Quand un enquêté mentionne une *agression tout-venant*, il est - heureusement - rare qu'il y ait eu effusion de sang : une fois sur deux (55,91% des cas) il n'y a même pas eu coup, mais seulement violence verbale, attitude menaçante ou autre. Les coups sont notés un peu moins d'une fois sur cinq, les blessures un peu moins souvent encore (18,21%). Et c'est seulement dans 6,55% des cas - soit 0,39% de l'ensemble des enquêtés - que l'on mentionne une incapacité totale de travail temporaire (ITT) de plus de huit jours.

Les enquêtes Forum menées en 2005, les enquêtes des années 1990 et même celles de la décennie précédente⁵⁹ présentent des ventilations analogues des agressions selon leur degré de gravité : au moins une fois sur deux, l'agressé n'a pas reçu de coups, il a seulement été injurié ou menacé⁶⁰.

Si les attitudes menaçantes ou 'autre' constituaient en 1998-1999-2000 la forme modale de gravité pour les atteintes sexuelles, elles ont été rattrapées et légèrement dépassées par les injures et menaces en 2000-2001-2002. On constate par ailleurs un déplacement du mode concernant les violences entre proches : les coups venaient en tête en 1998-1999-2000 et ont laissé la place aux blessures (31,43%) dans l'enquête suivante, tandis que la proportion d'ITT diminuait de 15,97 à 9,52%. Pour les violences tout-venant, ce sont toujours les agressions verbales qui représentent la plus grande partie des incidents. Finalement, les conséquences pour la santé, la peur⁶¹, la perte de confiance envers autrui sont ici moins fréquentes, en tous cas nettement moins durables que pour les violences sexuelles ou par un proche.

⁵⁹ Zauberman, Robert, 1995 ; Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

⁶⁰ À Lyon ou à Saint-Denis en 2005, environ la moitié de ces agressions se sont bornées à des paroles, des gestes ou des attitudes menaçantes (52,35% pour Lyon ; 48,6% pour Saint-Denis). À Amiens (Zauberman, Robert, Pottier, 2000), on parvenait même à 70% d'agressions verbales.

⁶¹ La peur apparaît clairement liée au vol avec violence (peur durable) ou à la tentative (peur passagère). Les conséquences durables pour la santé sont elles liées à l'agression sans vol et au vol avec violence.

agression tout-venant	1998-1999-2000	2000-2001-2002
agression sans vol	44,51	43,45
tentative de vol avec violence	29,24	29,23
vol avec violence	26,25	27,32

Tableau 27 : Agressions tout-venant ; vol avec violence : comparaison de deux enquêtes successives (1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002)

Toutefois, on trouve aussi dans cette victimation une autre figure : le vol violent qui représente plus de la moitié des cas - à peu près à égalité des soustractions consommées (27,32%) et des tentatives (29,23%). Ces dernières ont un relief plus marqué : les vols réussis sont moins souvent accompagnés de coups ou de blessures ayant entraîné une ITT supérieure à huit jours, ou mêmes d'injures ou de menaces⁶² ; en revanche, les tentatives s'accompagnent plus souvent de coups mais moins souvent de blessures sans ITT : peut-être les victimes se sont-elles défendues ce qui a fait échouer le voleur, mais au prix de horions. Quant aux agressions sans vol, il s'agit presque une fois sur deux de violences purement verbales, ou bien de coups et blessures. Quand on réalise des analyses par rapport à la marge dans ce tableau, on voit se dessiner différentes caractéristiques : la part de l'ITT et celle de l'agression verbale sont augmentées pour l'agression simple ; les coups prennent une place importante au sein de la tentative de vol avec violence, tandis que pour le vol avec violence, c'est la modalité 'autre' qui connaît une augmentation et équivaut probablement à l'arrachage pur et simple sans injures ni coups.

En fin de compte, on voit se dessiner quatre figures de l'agression : le vol à l'arraché, la tentative de vol mêlée de coups, les violences verbales, enfin la brutalité caractérisée.

gravité	agression sans vol	tentative de vol avec violence	vol avec violence	ensemble des agressions tout-venant
ITT	10,66	5,46	1,17	6,55
blessures	19,12	14,21	21,05	18,21
coups	18,38	23,50	16,37	19,33
verbal	44,85	35,52	25,73	36,90
autre	6,99	21,31	35,67	19,01

Tableau 28 : Agressions tout-venant ; gravité selon le type d'agression, 2000-2001-2002

Les victimes déclarent plus fréquemment qu'en 1998-1999-2000 que l'agression a occasionné une peur ou une perte de confiance durables, ainsi que des conséquences durables sur leur état de santé.

En règle générale, l'agresseur n'est pas armé. Si toutefois il se munit d'une arme, il s'agit le plus souvent d'une arme par destination, c'est-à-dire de ce qui lui tombe sous la main. On note cependant une relative présence de l'arme blanche dans l'agression tout-venant (13,42%).

⁶² 119 victimes ne mentionnent ni blessures, ni coups, ni même injures ou menaces : 39 d'entre elles ont subi une tentative de vol et 61 un vol - probablement à l'arraché - plus ou moins réussi ; il ne s'est accompagné ni de coups, ni de menaces et il n'a pas entraîné de dommages physiques. Quant aux 19 autres (12 femmes et 7 hommes), il doit s'agir d'enquêtés qui se jugent victimes d'attitudes menaçantes vécues comme des agressions bien qu'il n'y ait eu effectivement aucun passage à l'acte.

taux d'armement - % -	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
arme à feu	4,63	0,95	1,11
couteau	13,42	5,71	10,00
arme par destination	11,66	12,38	3,33
chien	1,12	0,95	0,00
aucune arme	69,17	80,00	85,56

Tableau 29 : Agressions ; armement (2000, 2001, 2002)

Les *violences entre proches* sont plus graves en moyenne que les autres sortes d'agressions, même sexuelles, et les conséquences durables pour la santé sont plus répandues que pour n'importe quelle autre sorte d'agression. Ajoutons qu'une fois sur dix (9,52%), elles s'accompagnent de dommages physiques pour des tiers (par exemple des enfants de la victime), contre une fois sur cinq (18,49%) pour la précédente enquête.

La peur engendrée par l'agression tout comme la perte de confiance dans autrui sont ici plus fréquentes qu'au cas d'agression ordinaire, mais le sont moins qu'en cas de violence sexuelle. Si les victimes déclarent beaucoup plus fréquemment qu'en 1998-1999-2000 que l'agression a occasionné une peur durable et a eu conséquences durables sur leur état de santé, elles mentionnent moins souvent une perte de confiance. Ces tendances sont néanmoins à prendre avec des pincettes en raison du faible nombre d'incidents (119 puis 105 agressions familiales déclarées).

La première enquête nationale avait également relevé, au milieu des années 1980, une plus grande gravité des violences entre proches⁶³ : ces agressés, expliquait-on alors, patientent souvent tant qu'ils n'ont pas fait le deuil de leur relation avec l'agresseur, de sorte que la violence a le temps d'empirer.

Ce n'est pas, en tout cas, la fréquence des armes qui permettrait d'expliquer cette gravité des conséquences : huit fois sur dix (80%), le proche agresseur ne recourt à aucune arme, une fois sur vingt seulement (5,71), il se sert d'un couteau, une fois sur dix (12,38) d'une arme par destination ; une seule arme à feu est mentionnée. Tout ceci ne s'écarte guère de l'armement observé en cas d'agression tout-venant, excepté une moindre fréquence de l'utilisation de l'arme à feu et du couteau.

Les *violences sexuelles* se distinguent globalement des autres agressions, non seulement par un armement encore plus rare de l'auteur, mais encore par l'importance d'une catégorie de gravité un peu énigmatique (*autre*) : il n'y a eu ni brutalité physique effective ni agression verbale, probablement donc quelque chose du genre : *un type m'a suivi d'un air menaçant quoique sans rien dire ou rien faire*. En revanche, les coups et blessures, les injures et les menaces sont à leur minimum. Pour autant, c'est dans cette catégorie d'agression que la peur et la perte de confiance sont le plus souvent durables. Autrement dit, si elle prend une connotation sexuelle, la moindre agression est fortement ressentie, quand bien même elle se réduirait à une attitude menaçante.

Les viols consommés ne constituent, en effet, que le vingtième de ces agressions⁶⁴ (4,44%), soit 0,038% des enquêtés et 0,07 des femmes⁶⁵. On arrive au tiers en y ajoutant les tentatives (0,26% de la population et 0,43 de sa partie féminine pour les seules tentatives). Au

⁶³ Zauberman, Robert, 1995, 183, 193.

⁶⁴ Parmi 90 agressions sexuelles ayant touché 11 hommes et 79 femmes, on compte 4 viols, 27 tentatives de viol et 59 autres agressions sexuelles pour 10 522 enquêtés dont 5 616 femmes.

⁶⁵ Parmi les 3 976 femmes âgées de 20 à 59 ans dans notre enquête 2001, 3 mentionnent un viol en 2000, une seule en 2001 et aucune en 2002, ce qui donne les taux annuels suivants : 0,08 en 2000, 0,03 en 2001 et 0,0 en 2002. L'enquête ENVEFF (Jaspard & al., 2003) conclut à une prévalence nationale des viols consommés sur des femmes de 20 à 59 ans de 0,3% pour une seule année... encore une fois un ordre de grandeur tout à fait différent.

total, en trois ans, 0,29% des enquêtés et 0,50% des Franciliennes auraient été victimes d'un viol ou d'une tentative. On ne s'étonnera pas de leur plus grande gravité : la proportion de coups et blessures passe de 30% à 51,61% si l'on considère les viols consommés ou les tentatives.

gravité ; agression sexuelle	hommes (n=11)	femmes (n=79)	ensemble (n=90)
ITT	0	6	6
blessures	1	8	9
coups	2	10	12
verbal	2	30	32
autre	6	25	31
conséquences durables sur la santé - % -	2	23	25
peur durable - % -	2	34	36
perte confiance durable - % -	3	41	44

Tableau 30 : Agressions sexuelles ; gravité et conséquences selon le sexe (2000, 2001, 2002)

Si les victimes d'agression sexuelle déclarent plus fréquemment qu'en 1998-1999-2000 que l'agression a occasionné une perte de confiance durable (48,89% dans l'enquête 2003 contre 41,04% en 2001), elles décrivent moins souvent une peur ou des conséquences durables sur leur santé. Ces tendances sont toutefois à prendre avec des pincettes en raison du faible nombre d'incidents (78 puis 90 agressions sexuelles déclarées).

2 - La localisation des agressions

localisation - % -	agression tout-venant	sexuelle
quartier	29,55	33,33
reste de la commune	23,48	23,33
reste de la région	40,73	34,44
hors Île-de-France	6,23	8,89

Tableau 31 : Agressions tout-venant et sexuelles ; localisation (2000, 2001, 2002)

Le lieu de l'agression tout-venant se répartit assez équitablement entre la commune (53,03), et l'extérieur de la commune (46,96), mais avec des profils différents : c'est dans son quartier qu'on a le plus de chances de subir une agression sans vol ou une tentative de viol, tandis que les autres agressions sexuelles, les vols avec violence et les tentatives de vol se produisent dans l'ensemble de la région Île-de-France, voire même en dehors. En revanche, l'agression tout-venant se distingue de l'attentat sexuel par une plus nette prédominance des incidents dans la rue ou dans un parc public, souvent des vols ou des tentatives de vol : 38,66% des agressions tout-venant s'y produisent contre 23,33% des agressions sexuelles. Les transports publics viennent au second rang dans le cas des agressions tout-venant et en tête des attentats sexuels (respectivement 20,93 et 30%). Avec des scores de 14,22 contre 21,11% pour les agressions sexuelles, l'espace privé (domicile, autre logement, partie commune d'immeuble) vient au troisième rang dans les deux cas mais ne joue qu'un rôle très limité pour les violences tout-venant.

lieux - % -	agression tout-venant	sexuelle
domicile	7,03	8,89
autre logement	1,92	8,89
partie commune	5,27	3,33
café	2,24	5,56
base de loisirs	0,80	2,22
commerce	5,43	2,22
transports publics	20,93	30,00
école	3,83	3,33
rue	38,66	23,33
gare	4,47	0,00
autre	9,42	12,22

Tableau 32 : Agressions tout-venant et sexuelles ; lieux (2000, 2001, 2002)

Lors de la précédente enquête, l'espace privé représentait même 32,05% des lieux d'attentats sexuels et seulement 12,55% pour les agressions tout-venant. Les transports publics venaient au second rang dans les deux cas avec des scores à peu près équivalents et la rue, en tête par ordre de fréquence, atteignait des scores comparables à ceux de 2000-2001-2002.

Les *agressions tout-venant* liées au lieu de travail ou aux études (16,13% de toutes les violences) se passent notamment dans la rue (4,15%), dans les locaux scolaires (3,35), dans les transports en commun (1,12). Seulement 10,22% des agressions ont été subies par la victime dans l'exercice de son métier. Quoique les locaux scolaires ne regroupent qu'une part minuscule (3,83%) des agressions, c'est cependant l'un des lieux où sont le plus surreprésentées les agressions intervenues dans l'exercice du métier (12,5 au lieu de 3,83, mais il s'agit de... 8 cas).

L'attentat sexuel est un peu plus nocturne que l'agression tout-venant : 53 des 90 agressions sexuelles se sont produites en soirée ou la nuit, contre 41,5% des agressions tout-venant. Les transports publics constituent un pôle majeur de risque ; d'ailleurs ceux qui les utilisent pour se rendre à leur travail ou à leurs études sont surexposés, de même que ceux qui rentrent tard le soir ou qui sortent beaucoup. Mais surtout, l'agression ordinaire constitue presque exclusivement un risque d'espace public alors que l'attentat sexuel se déroule plus d'une fois sur cinq au domicile, dans un autre logement ou une partie commune d'immeuble. Seulement 12,22% des agressions sexuelles se déroulent dans l'exercice du métier de la victime.

3 - Pluralité d'auteurs et interconnaissance auteur/victime

Victimation de rue, l'*agression tout-venant* est, plus que toute autre violence, un incident entre inconnus - ce qui n'étonnera pas puisque les violences liées à l'interconnaissance sont traitées à part⁶⁶.

On notera la fréquence de ces violences à plusieurs (51,44%)⁶⁷, souvent liées à un vol ou une tentative ; cette pluralité d'auteurs augmente légèrement, on s'en doute, les chances de

⁶⁶ L'interconnaissance est encore plus faible quand il s'agit d'un vol violent ou d'une tentative.

⁶⁷ Contre 60,06% pour l'enquête 2001.

violences physiques effectives et aussi de dommages matériels. La *violence sexuelle* se distingue des agressions tout-venant par une interconnaissance un peu plus marquée entre auteur et victime. L'agresseur y est aussi beaucoup plus fréquemment seul (81 cas sur 90). L'agresseur sexuel est massivement un inconnu, mais quand même – par construction⁶⁸ – plus souvent un proche que dans le cas d'une agression tout-venant.

interconnaissance - % -	agression tout-venant	Sexuelle
vit avec	0,48	2,22
connaît bien	2,72	18,89
connaît de loin	10,54	10,00
inconnu	86,26	68,89

Tableau 33 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance entre auteur et victime (2000, 2001, 2002)⁶⁹

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvois*	agression tout-venant		entre proches		sexuelle	
	1998-99-00	2000-01-02	1998-99-00	2000-01-02	1998-99-00	2000-01-02
va à la police	33,38	34,82	23,53	27,62	24,36	21,11
téléphone à la police	5,42	6,39	7,56	6,67	5,13	4,44
police déjà informée	5,99	3,51	6,72	3,81	2,56	2,22
police pas informée	55,21	55,27	62,18	61,90	67,95	72,22
dépose une plainte - % -	31,95	31,79	22,68	23,81	19,23	17,78
taux d'élucidation - % -	40,62	30,71	sans objet		46,67	68,00
taux de satisfaction - % -	41,21	43,21	66,00	55,00	44,00	56,00

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 34 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie ; comparaison de deux enquêtes successives

Le renvoi à la police - et par voie de conséquence le dépôt de plainte - sont moins rares pour les *agressions tout-venant* que pour les autres sortes de violences : les raisons particulières qui retiennent si souvent les victimes d'agression sexuelle ou par un proche ne jouent pas ici. Toutefois, la propension à se tourner vers les autorités reste – on le verra plus loin – globalement beaucoup plus mesurée qu'en matière de vols ou de cambriolages. Encore faut-il distinguer : si un petit tiers de l'ensemble des agressés dépose finalement une plainte, ils sont plus des quatre cinquièmes en cas d'ITT et plus des deux tiers en cas de dommages importants (67,37%) ; en revanche, les tentatives de vols violents ainsi d'ailleurs que les violences seulement verbales ne poussent guère la victime au renvoi. C'est donc la très grande

⁶⁸ Il ne faut pas accorder un sens particulier à cette différence, elle tient à la construction du questionnaire : les agressions ordinaires commises par un proche ne sont pas comptées dans les agressions tout-venant mais dans celles par un proche, alors que les agressions sexuelles commises par un proche sont comptées dans les agressions sexuelles et pas dans celles par un proche.

⁶⁹ 0,48% des victimes d'agression tout-venant ont commis une erreur puisque vivant avec leur agresseur, ils auraient dû déclarer cette agression comme une agression familiale. À l'inverse, le chiffre de 2,22% reflète une réalité : 2,22% des victimes d'agression sexuelle vivent avec leur agresseur, l'agression sexuelle par un proche ayant bien été comptabilisée dans le module *agression sexuelle* – et non pas *agression familiale*.

hétérogénéité de cette sorte d'agression qui détermine la faiblesse du taux global de renvoi. Les raisons de non déclaration mettent d'ailleurs en exergue - beaucoup plus nettement que dans les autres agressions - soit la faible gravité de l'incident (*ça n'en valait pas la peine*), soit le scepticisme sur l'intervention policière (*ça n'aurait servi à rien*). Si l'on scrute maintenant les raisons des renvoyants, on trouve au premier rang la volonté de prévenir la récidive, moins accentuée cependant que pour les autres agressions, puis celle de punir, et au même niveau le souci de remplir son devoir civique (*il fallait le faire*), un motif à peu près absent en cas de violences sexuelles ou entre proches.

Raisons		agression tout-venant		entre proches		sexuelle	
		1998-99-00	2000-01-02	1998-99-00	2000-01-02	1998-99-00	2000-01-02
non déclaration - % -	peur d'être mal reçu	0,26	1,45	0	3,08	0	1,54
	gêné	1,80	1,73	8,11	4,62	7,55	13,85
	pas la peine	37,37	43,35	31,08	27,69	30,19	35,38
	servi à rien	41,49	39,02	14,86	27,69	20,75	30,77
	ne regarde pas la police	4,38	1,45	24,32	18,46	9,43	3,08
	peur de représailles	4,12	3,18	9,46	7,69	9,43	6,15
	autre	10,57	9,83	12,16	10,77	22,64	9,23
de déclaration - % -	obtenir du secours	5,17	7,38	9,3	13,16	12,50	17,39
	faire punir	26,90	22,14	23,26	28,95	37,50	21,74
	ça ne se reproduise pas	36,21	39,85	53,49	44,74	45,83	56,52
	il faut le faire	20,69	22,88	9,30	5,26	0	4,35
	autre	11,03	7,75	4,65	7,89	4,17	0

Tableau 35 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie ; comparaison de deux enquêtes successives

Les raisons de déclaration ou de non déclaration invoquées venaient dans un ordre de fréquence un peu différent lors de la précédente enquête. Le taux de plainte général est sensiblement identique dans les deux enquêtes successives, mais on remarque que les agressés se tournent un peu plus fréquemment vers la police : la somme de *va à la police* et *téléphone à la police* passe en effet de 38,8 à 41,21%. Si le taux d'élucidation baisse fortement et perd près de dix points, celui de satisfaction augmente légèrement (+2 points).

plaintes selon la gravité - % -	ITT	blessures	coups	verbal	autre	vol avec violence	tentative de vol avec violence	ensemble
1998-1999-2000	81,3	42,4	24,0	21,9	35,8	53,8	19,51	31,95
2000-2001-2002	85,4	43,9	23,1	18,6	36,1	59,1	15,30	31,79

Tableau 36 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité ; comparaison de deux enquêtes successives

La propension des victimes à la plainte évolue peu entre les deux enquêtes. Seul le vol avec violence connaît une augmentation de 5,3 points.

Au su des victimes, le taux d'élucidation est deux fois plus faible pour les violences ordinaires que pour les agressions sexuelles. On est loin des scores avancés dans les données officielles – presque 70% pour l'ensemble des atteintes contre les personnes – mais l'enquête intègre les vols violents dans les agressions alors que les statistiques de police les comptent à

part (et avancent pour eux un résultat bien plus médiocre⁷⁰). Or, l'analyse des données d'enquête montre que l'élucidation est bien meilleure pour les agressions pures et simples que pour les vols avec violence (54,55% contre 10,74%). En tout cas, sur cinq victimes ayant eu un contact avec la gendarmerie ou la police, deux (43,21%) s'affirment satisfaites de l'intervention policière, un score toujours inférieur à celui observé en cas de plainte pour agression sexuelle. Par contre, lors de la précédente enquête, les taux d'élucidation et de satisfaction se situaient au même niveau pour les agressions pures et simples et pour les attentats sexuels.

En cas d'*agression entre proches*, le recours à la police ou à la gendarmerie est moins fréquent encore. C'est encore plus vrai pour les violences sexuelles. Il n'est pas sûr, pour autant, que les raisons soient les mêmes dans les deux cas : en cas de violence sexuelle, certains hésitent devant une démarche que l'on craint pénible, voire traumatisante (*gêné* 13,85%) ; pour les agressions entre proches, la victime répugne souvent à faire appel à un tiers, surtout à un policier, pour ne pas endommager davantage la relation avec son partenaire. Cependant si ces violences par un proche deviennent graves, si elles entraînent une incapacité totale de travail (ITT) de plus de huit jours, alors la plainte tend à devenir systématique (7 cas sur 10).

On voit bien la difficulté à passer d'une relation privée à une affaire publique : les victimes de violences par un proche sont bien plus nombreuses que tout autre agressé à expliquer leur absence de renvoi par le fait que *ça ne regarde pas la police*. La gêne et la peur des représailles les dissuadent aussi de se plaindre bien plus souvent que les agressés tout-venant.

Choisissent-elles, au contraire, de se tourner vers la police, c'est, plus que tout autre agressé, pour tenter d'enrayer le cycle de violence - même si cette raison est moins fréquente qu'en 1998, 1999, 2000 - ; le désir de faire punir l'auteur ne vient qu'au second rang.

Comme les autres agressés, les victimes de violence par un proche se déclarent massivement satisfaites de l'accueil policier. Ce sont d'ailleurs les agressés les plus satisfaits de l'intervention policière ou gendarmique, peut-être parce que l'élucidation ne fait pas problème dans leur cas : par définition, l'agresseur est identifié. Ce taux de satisfaction a toutefois perdu 11 points par rapport à l'enquête précédente.

Curieusement - mais c'est un classique des enquêtes - la *violence sexuelle*, celle qui résonne le plus fort, est aussi celle où le recours aux services de police et de gendarmerie est le moins fréquent et le taux de plainte le plus faible. Certes, plus l'agression sexuelle est caractérisée, plus la victime aura tendance à porter plainte⁷¹ ; mais, au total, c'est la forme d'agression qui restera la plus inconnue des autorités. Parmi les raisons de non déclaration, le scepticisme envers l'efficacité de l'intervention policière (*servi à rien*) a crû de moitié.

Parmi ceux qui optent pour le renvoi, la volonté d'éviter la récidive vient - encore plus que dans l'enquête précédente - au premier rang (56,52%). Le désir de punir vient au deuxième rang et le souci d'obtenir du secours au troisième. L'élucidation est, au su des victimes, meilleure que dans les cas d'agression ordinaire ; le taux de satisfaction plus élevé

⁷⁰ 11,36% en 2002 pour des vols violents contre des particuliers sur la voie publique et sans arme à feu (Intérieur, 2003).

⁷¹ Sur les 4 viols mentionnés, un a été suivi d'un dépôt de plainte ; 6 victimes d'une tentative de viol ont porté plainte (sur 27 cas notés dans l'enquête) ; parmi les 59 autres agressions sexuelles, 9 seulement ont été suivies d'un dépôt de plainte, ce qui correspond à un taux de plainte de 15,3% contre 25% pour les viols réalisés.

également⁷². À ces bons résultats est liée une forte augmentation des taux d'élucidation (+21,33 points) et de satisfaction (+12 points) entre les deux enquêtes franciliennes.

En tout cas, les renseignements recueillis sur le renvoi de l'agressé à la police ou à la gendarmerie vont permettre de tenter une comparaison entre les données d'enquête et celles de la statistique officielle.

2 - Comparaison entre enquêtes et statistiques policières

La réalisation de cette comparaison demande quelques précautions et quelques explications. Nous avons extrait de notre enquête les données concernant les victimations de Franciliens en Île-de-France⁷³. Quant aux statistiques de police et de gendarmerie, elles sont tirées de l'ouvrage⁷⁴ *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatés en France en 2000* (puis 2001 et 2002).

Dans les deux sources, il faut ensuite sélectionner les catégories susceptibles de mise en parallèle.

Les statistiques de police et de gendarmerie ne distinguent pas les agressions entre proches de l'ensemble des violences ; il faudra donc, dans les données d'enquête, cumuler les *agressions tout-venant et celles commises par un proche*⁷⁵ ; on va débiter par cette première mise en rapport ; on traitera ensuite des violences sexuelles.

- les données officielles publiées n'enregistrent pas les contraventions, seulement les crimes ou les délits, c'est-à-dire soit les agressions ayant entraîné une ITT de plus de huit jours (article 222-11 du code pénal), soit celles qui sont accompagnées de l'une des circonstances aggravantes de l'article 222-13⁷⁶ ;

- les vols avec violence et tentatives sont comptés à part dans les statistiques policières⁷⁷ et on peut aussi les distinguer de l'ensemble des agressions mentionnées par les enquêtés ;

- enfin, les violences seulement verbales mentionnées par les enquêtés peuvent, au moins théoriquement, se retrouver dans les données officielles sous la catégorie 'menaces, chantage, atteintes à la dignité...' (index 11-12-13).

⁷² La différence est ici conséquente avec les taux de réussite qu'affichent les services pour l'année 2002 (Intérieur, 2003) : 68,26% pour l'ensemble des atteintes contre les personnes, 71,59 pour les agressions sexuelles, 73,88 pour les seuls viols... Certes, les victimes ne sont, elles le disent elles-mêmes, pas systématiquement informées des suites de leur plainte ; toutefois, en matière d'agression physique, on voit difficilement comment un dossier peut être traité réellement en laissant les victimes à l'écart. Et quand bien même une affaire serait réellement élucidée, l'impact de cette réussite est de nul effet sur le plaignant si on ne la porte pas à sa connaissance.

⁷³ Si une victime peut très bien porter plainte là où elle habite, il est plus vraisemblable qu'elle le fasse là où l'incident a eu lieu, d'où notre choix d'exclure les incidents qui se sont produits en dehors de l'Île-de-France.

⁷⁴ Intérieur, annuel.

⁷⁵ Les taux moyens de plainte sont très différents dans un cas et dans l'autre, de sorte qu'il faut calculer à part chaque incidence apparente avant d'en faire la somme.

⁷⁶ Concernant les statistiques de police, les coups et blessures volontaires (CBV) et les tentatives d'homicides correspondent aux index 4 '*Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols*', 5 '*Tentatives d'homicides pour d'autres motifs*' et 7 '*Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels*'.

⁷⁷ On retient des statistiques de police les index 18-19 '*Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile*' et '*Autres vols à main armée*'; 21-22 '*Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile*' et '*Autres vols avec armes blanches*'; 24-25-26 '*Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile*', '*Vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique ou autre lieu public*' et '*Vols violents sans arme contre d'autres victimes*'.

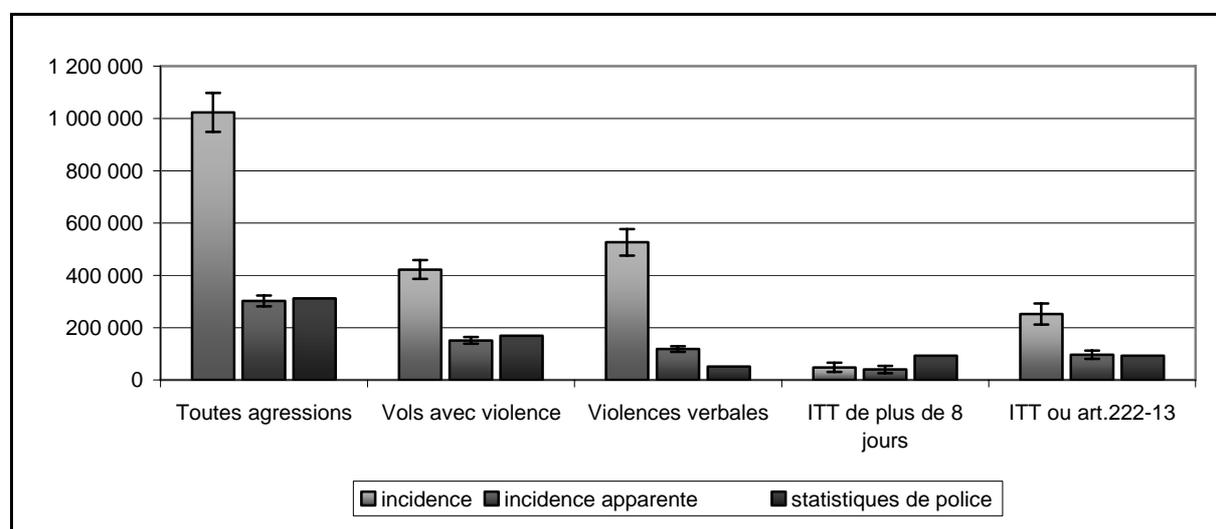
En ce qui concerne les *outrages et violences à dépositaires de l'autorité* (index 72-73), on n'en tiendra pas compte dans cette comparaison : leurs victimes ont peu de chance d'être normalement représentées dans une enquête sur un échantillon de population générale.

Finalement, on procède à une comparaison sur plusieurs cas de figure : le plus étroit est constitué, dans l'enquête, par les seules violences ayant entraîné une ITT, et, dans les statistiques, par les coups et blessures volontaires (CBV) augmentés des tentatives d'homicide. Le plus large est représenté, dans l'enquête, par l'ensemble des agressions 'tout-venant' et entre proches, et, dans les statistiques, par les CBV, tentatives d'homicides, vols avec violence et menaces...

Agressions	toutes agressions*	vols violents	injures et menaces*	avec ITT de plus de 8 jours*	ITT ou 222-13*
Incidence	948 954 - 1 097 217	386 278 - 458 549	475 388 - 577 267	30 702 - 65 608	212 479 - 292 728
taux de plainte - % - incidence apparente	30,9 (agr) -- 23,8 (agrif)	35,9%	23,6 (agr) -- 11,4 (agrif)	89,3 (agr) -- 70,0 (agrif)	48,8 (agr) -- 30,0 (agrif)
données policières 00-01-02					
CBV + tent. d'homicides (1)				92 260	
vols violents c. particuliers (2)		169 228			
menaces, chantages.. (3)			50 900		
(1) + (2) + (3)...	312 388				
Échantillon	10 522				
Recensement 1999, population 15 ans et +	8 889 272				

* On retient les agressions 'tout-venant' et celles entre proches

Tableau 37 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002).



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 7 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Si l'on considère d'abord les ensembles les plus larges - agressions 'tout-venant' ou de la part d'un proche dans l'enquête ; coups et blessures volontaires, tentatives d'homicides, vols violents contre des particuliers, menaces... dans les statistiques officielles - les données policières diffèrent des résultats d'enquête du simple à plus du triple (1 à 3,3). Cette divergence s'explique par la faible propension des victimes à informer les autorités : les

enregistrements de gendarmerie et de police se situent dans la fourchette d'incidence apparente (*i.e.* corrigée par le taux de plainte). Ils semblent donc comptabiliser toutes les agressions pour lesquelles les victimes soutiennent avoir déposé une plainte. En toute logique, ils pourraient même se situer au-dessus puisqu'ils peuvent contenir aussi la mention d'agressions que l'enquête ne peut connaître (contre des mineurs de 15 ans ou en Île-de-France contre des non-résidents). À l'inverse, lors de l'enquête 2001, les enregistrements de police et de gendarmerie restaient très en deçà de l'incidence apparente. Peut-être est-ce la traduction d'un souci d'enregistrement plus systématique par procès-verbal de toute déclaration d'agression.

Pour les vols avec violence, la différence entre statistiques officielles et estimés d'enquête est un peu moins forte (1 à 2,5) et semble, là aussi, liée au comportement de plainte. Alors que les enregistrements policiers s'inscrivaient dans l'enquête précédente en deçà de l'incidence apparente, ils sont maintenant légèrement au-delà. On peut penser à une plus forte proactivité⁷⁸ policière, mais elle est peu probable au cas d'espèce. On peut aussi imaginer qu'ont été classées comme vols violents des faits qui auraient figuré antérieurement dans les vols simples. Cette deuxième hypothèse est moins improbable que la précédente.

La comparaison change complètement d'allure si l'on considère seulement les violences verbales : la différence entre données officielles et estimés d'enquête est à son maximum (1 à 10,3) ; et elle ne tient pas seulement à la très faible propension au renvoi : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, le décompte policier s'inscrit bien en deçà du minimum de la fourchette d'incidence apparente. Ne sont donc pas comptabilisées toutes les agressions verbales pour lesquelles les victimes soutiennent avoir déposé une plainte ; peut-être beaucoup de cas où la victime s' imagine avoir déposé plainte ont-ils donné lieu seulement à une inscription en main courante qui n'entraîne pas de comptage statistique. En 2001, la différence entre les données était également à son maximum mais elle s'expliquait presque entièrement par la faible propension au renvoi.

Pour les agressions les plus graves, la comparaison est difficile : l'enquête adopte comme critère la durée de l'incapacité de travail ; les modifications du droit ont fait entrer dans la définition du délit de coups et blessures volontaires des cas – maintenant majoritaires parmi les condamnations – où l'incapacité de travail peut être inférieure à huit jours voire carrément absente. C'est ainsi que les données policières parviennent à dépasser le sommet de la fourchette d'incidence estimée d'après les résultats d'enquête. L'enquête permet de repérer au moins un des cas ajoutés par le législateur au fil des ans – les agressions par un proche avec une ITT inférieure à huit jours – et il suffit de l'ajouter aux incidents accompagnés d'une ITT de plus de huit jours pour retrouver des résultats plus habituels où les données policières s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente.

Pour mener à bien maintenant la comparaison concernant les *violences sexuelles*⁷⁹, on distingue l'ensemble de ces agressions des seuls viols, tentés ou consommés.

Les données policières donnent des agressions sexuelles une image cinq fois moins importante que les estimés d'enquête. Corrigeons alors l'incidence par le taux de plainte : les

⁷⁸ On parle de proactivité quand la police ou la gendarmerie découvre une infraction par sa propre initiative et non par la déclaration de la victime.

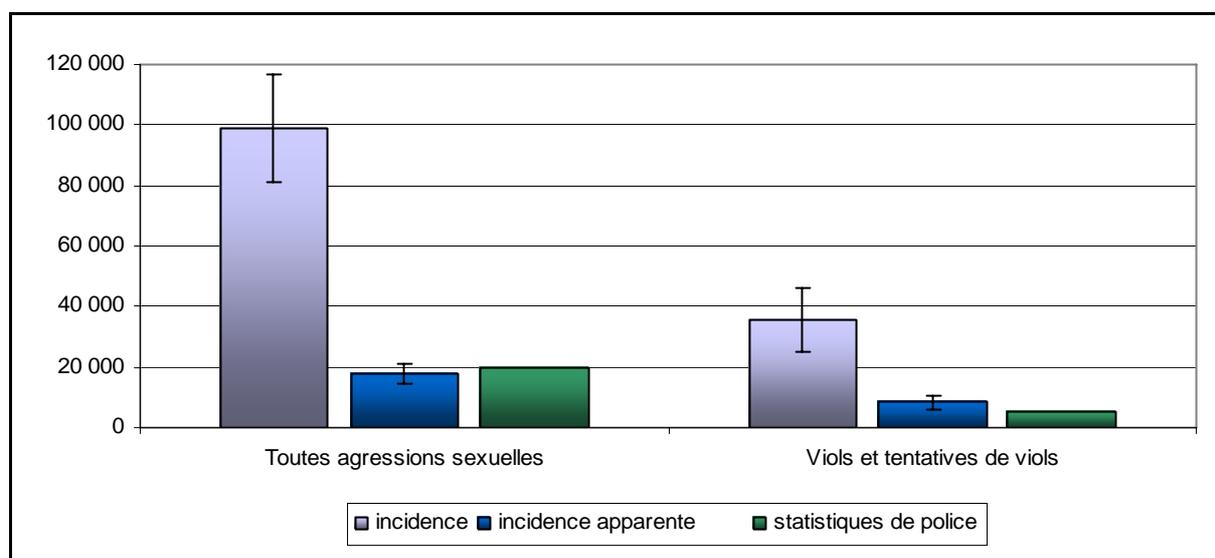
⁷⁹ Concernant les statistiques de police, on prend en compte les index 46 '*Viols sur majeur(e)s*', 47 '*Viols sur mineur(e)s*', 48 '*Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s*', 49 '*Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s*' et 50 '*Atteintes sexuelles*'.

enregistrements de police et de gendarmerie se situent dans la fourchette d'incidence apparente. Les deux sources semblent donc cohérentes.

agressions sexuelles, 2000-01-02	ensemble	viols et tentatives
incidence	81 034 - 116 656	24 773 - 46 193
taux de plainte	17,9%	23,3%
incidence apparente	14 470 - 20 831	5 780 - 10 778
données policières 2000-01-02	19 482	5 177
échantillon	10 522	
recensement 1999, population 15 +	8 889 272	

Tableau 38 : Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002)

Si l'on considère uniquement les viols et les tentatives de viols, l'enquête 2003 révèle une fréquence 6,8 fois plus élevée que celle indiquée par les données officielles. L'exercice permet donc d'abord de confirmer la disproportion entre les agressions sexuelles que les victimes mentionnent et ce que police et gendarmerie enregistrent. Il montre aussi que cet écart paraît entièrement dû à la faiblesse de la propension des victimes au renvoi : la proactivité policière est ici au plus bas⁸⁰ ; si la victime ne dénonce pas l'agression, elle ne sera jamais enregistrée. En revanche, dès qu'une plainte est déposée, il y a procès-verbal, donc comptage statistique. Les deux sources semblent donc ici cohérentes. Si l'on considère uniquement les viols et les tentatives de viols, le léger manque policier laisse à penser que les 'plaintes' que les victimes disent avoir déposées ne sont peut-être pas si formelles que cela...



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 8 : Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002)

3 - Les autres recours

Les autres recours représentent peu de choses. Les victimes d'agressions se réfugient assez souvent auprès de l'un de leurs proches (22% à 49%). Le traitement principal de l'agression est donc largement d'ordre privé.

⁸⁰ Comme le montre la ligne *police déjà informée* du tableau 34.

recours -% -	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
aide aux victimes	4,15	9,52	3,33
homme de loi	3,99	26,67	7,78
confident, soutien psychologique	22,04	40,95	48,89
maire ou élu municipal	4,63	2,86	1,11
police municipale	10,22	8,57	5,56
autre service de la mairie	1,76	3,81	0,00

Tableau 39 : Agressions ; autres recours (2000-2001-2002)

En matière de *violences tout-venant*, 12,3% des agressés - surtout ceux qui ont été volés et ceux qui ont subi des dommages importants - adressent à leur assureur une déclaration de sinistre. Quand ils ne le font pas, c'est soit parce que la démarche n'en vaut *pas la peine* (79,78%), plus rarement parce que le dommage n'est *pas couvert* (13,6). En tout cas, trois déclarants sur cinq sont finalement indemnisés, ce qui représente... 8,75% de l'ensemble des agressés. Lors de la précédente enquête, 11% des agressés avaient déclaré le sinistre à leur assurance et trois déclarants sur cinq avaient été indemnisés, soit 6,28% de l'ensemble des agressés. Autant dire que l'assurance est hors-jeu pour ce type de victimation.

On note également que si 10,22% des agressés se tournent vers la police municipale, tous les autres recours sont insignifiants ; même se confier à un proche, ami ou voisin est à son plus bas niveau (22,04%). On est frappé de voir comment l'agressé reste fréquemment seul face à sa victimation.

Ce sont les *agressés par un proche* qui recourent le plus à des services d'aide aux victimes - probablement destinés aux *femmes battues* - mais il ne s'agit jamais que d'une petite minorité (9,52%). Plus répandu (26,67%) est le recours aux hommes de loi - probablement l'avocat du divorce - on l'avait déjà remarqué lors de la première enquête nationale⁸¹. Comme pour les victimes de violences sexuelles, celles d'agressions par un proche s'épanchent auprès d'un parent ou ami bien plus que les agressés tout-venant. En revanche, s'adresser à son maire, à un service municipal, voire à la police municipale n'apparaît qu'assez exceptionnellement. Ces diverses considérations sont communes aux deux enquêtes.

En matière de *violences sexuelles*, on relèvera surtout la fréquence du recours à un confident, parent ou un ami, toutefois en baisse par rapport aux années 1998-1999-2000 (48,89% contre 55,13%). Les services d'aide aux victimes sont contactés nettement moins souvent que lors de la précédente enquête, et c'est de l'ordre d'une goutte d'eau dans la mer (3,33%).

IV - Les caractéristiques des agressés

La victime d'*agression tout-venant* est surtout un homme⁸² ce qui contraste avec l'agression sexuelle qui touche majoritairement l'autre sexe. Mais c'est surtout un jeune, en

⁸¹ Le recours aux services d'aide aux victimes se situait au milieu des années 1980 à 4,9 et celui aux hommes de loi à 29,27% ; voy. Zauberman, Robert, 1995, 150, 151.

⁸² Les femmes sont à 45,37 contre 53,37 dans l'ensemble des enquêtés.

tout cas de moins de 30 ans⁸³. On retrouve donc les caractéristiques relevées dans l'enquête 2001, de manière moins accentuée toutefois : les femmes représentaient 41,37% des agressés contre 52,25% dans l'ensemble des enquêtés de 2001, soit un écart de 10,9 points ; cet écart se réduit à 8 points pour l'enquête 2003 ; en 1998, 1999, 2000, les 15-30 ans représentaient 48,90% des agressés, contre 45,85% en 2000, 2001, 2002.

âges	agression tout-venant - % -	entre proches - % -	sexuelle -% -	ensemble des enquêtés -% -
15-20 ans	13,90	15,24	10,00	9,10
21-30 ans	31,95	27,62	37,78	19,11
31-50 ans	33,87	43,81	43,33	38,11
51-65 ans	13,10	11,43	8,89	19,42
plus de 65 ans	7,19	1,90	0,00	14,27

Tableau 40 : Agressions ; âges (2000, 2001, 2002)

niveau d'instruction	agression tout-venant - % -	entre proches - % -	sexuelle -% -	ensemble des enquêtés -% -
primaire	3,35	7,62	2,22	9,33
collège	7,83	11,43	3,33	13,47
lycée	27,48	26,67	21,11	29,91
supérieur	61,34	54,29	73,33	47,29

Tableau 41 : Agressions ; dernier établissement d'enseignement fréquenté (2000, 2001, 2002)

PCS	agression tout-venant - % -	entre proches - % -	sexuelle -% -	ensemble des enquêtés -% -
agriculteurs	0	0	0	0,10
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,60	0	1,12	1,68
cadres supérieurs	25,80	19,23	28,09	20,42
employés	15,54	24,04	13,48	17,62
ouvriers	8,33	11,54	3,37	9,60
professions intermédiaires	11,22	13,46	22,47	12,99
retraités	10,74	2,88	0	19,96
étudiants	22,76	17,31	19,10	11,56
autres sans activité professionnelle	4,01	11,54	12,36	6,07

Tableau 42 : Agressions ; PCS (2000, 2001, 2002)

Évidemment, la répartition selon le capital scolaire reproduit cet effet d'âge - ou plutôt l'effet de génération qu'il entraîne avec lui - ceux qui sont allés au delà du baccalauréat sont plus représentés que leur part dans l'échantillon. Cette surreprésentation est encore plus accentuée qu'elle ne l'était dans l'enquête 2001. Il n'est pas inintéressant cependant de noter que ce sont les agressions verbales qui dominent parmi les diplômés du supérieur et du lycée, alors que les violences vraiment graves (ITT) sont surreprésentées parmi les diplômés du collège.

⁸³ À cet âge cesse de manière très significative la surreprésentation des agressés.

La structure socioprofessionnelle répète cette répartition par âges avec une nette surreprésentation des étudiants et une aussi claire sous-représentation des retraités. Les cadres supérieurs sont surreprésentés parmi les victimes d'agression tout-venant ou sexuelle, ce qui traduit peut-être un seuil de sensibilité différent : les cols blancs mentionneraient une agression plus souvent que les autres catégories socioprofessionnelles parce qu'ils seraient plus attachés à leur intégrité physique que les autres.

Comparés au reste de l'échantillon, les agressés vivent davantage en centre-ville et habitent plus souvent un appartement dans un immeuble collectif. Toutefois seules les victimes d'agression familiale occupent plus souvent un immeuble de type HLM. Comme tous les agressés, ils sont plus nombreux que la moyenne à trouver leur quartier 'difficile'.

type d'habitat	agression tout-venant - % - (n=626)	entre proches - % - (n=105)	sexuelle -% - (n=90)	ensemble des enquêtés -% - (n=10522)
appartement dans un immeuble collectif	73,00	72,38	82,22	64,77
maison individuelle	25,88	26,67	16,67	33,63
autre	1,12	0,95	1,11	1,60

Tableau 43 : Ventilation du type d'habitat selon la sorte d'agression (2000-2001-2002)

type d'immeuble collectif	agression tout-venant - % - (n=457)	entre proches - % - (n=76)	sexuelle -% - (n=74)	ensemble des enquêtés habitant un immeuble collectif -% - (n=6815)
immeuble de type HLM	24,73	36,84	22,97	30,55
autre type d'immeuble collectif	75,27	63,16	77,03	69,45

Tableau 44 : Ventilation du type d'immeuble collectif selon la sorte d'agression (2000-2001-2002)

type d'environnement	agression tout-venant - % - (n=626)	entre proches - % - (n=105)	sexuelle -% - (n=90)	ensemble des enquêtés -% - (n=10522)
quartier pavillonnaire	31,79	35,24	20,00	38,74
quartier de barres ou grand ensemble	15,18	20,00	12,22	16,50
quartier de centre-ville	42,97	36,19	50,00	35,06
autre	10,06	8,57	17,78	9,70

Tableau 45 : Ventilation du type d'environnement selon la sorte d'agression (2000-2001-2002)

opinion sur le quartier	agression tout-venant - % - (n=626)	entre proches - % - (n=105)	sexuelle -% - (n=90)	ensemble des enquêtés -% - (n=10522)
moyen	36,26	42,86	41,11	37,24
agréable	35,94	29,52	33,33	43,87
difficile	27,80	27,62	25,56	18,89

Tableau 46 : Ventilation des opinions sur son quartier selon la sorte d'agression (2000-2001-2002)

Bien entendu, la victime d'une *agression par un proche* est, le plus souvent, une femme⁸⁴, quoique, comme dans l'enquête 2001 et dans l'enquête nationale du milieu des années 1980⁸⁵, un quart des victimes soient des hommes. La surreprésentation féminine est surtout forte parmi les 31-50 ans - probablement le syndrome de la femme battue -, tandis que les hommes sont mieux représentés parmi les moins de 20 ans, ce qui correspond vraisemblablement à des adolescents frappés par leur père.

Le point nodal des agressions, c'est l'âge. Si la violence est globalement une victimation de jeunes, ce trait est moins marqué chez les victimes d'agression par un proche ; la surreprésentation qui disparaît à partir de 30 ans pour les agressions tout-venant ne cède ici vraiment qu'à 50 ans. Autrement dit, on peut se demander s'il n'existe pas deux figures de victimation : des adolescents d'un côté, des adultes - alors surtout des femmes - de l'autre.

Les différences de niveau d'instruction manifestent probablement un artefact de celles par âge ou plus exactement par génération : la qualification s'élève à chaque génération.

Pour toutes les catégories d'agressés, la surreprésentation des étudiants et la sous-représentation des retraités apparaissent comme des artefacts du caractère, plus ou moins, 'juvénile' de cette victimation et, en tout cas, de l'immunité des personnes âgées. On observera l'importance des employés et des ouvriers⁸⁶ parmi les victimes de violences entre proches⁸⁷ : c'est un risque qui frappe particulièrement dans des strates socioprofessionnelles de niveau médiocre. Comme les autres agressés, ces victimes habitent souvent un appartement dans un immeuble collectif et sont nombreuses à juger leur quartier difficile. En revanche, le type d'environnement et le type d'immeuble collectif permettent de les distinguer des autres agressés : les habitants de grands ensembles et ceux d'immeubles HLM sont surreprésentés parmi les victimes d'agressions familiales, ce qui n'est pas le cas pour les autres agressions.

Évidemment, l'*agression sexuelle* est, plus encore que celle par un proche, une victimation qui touche essentiellement les femmes. Sur les 90 victimes d'agression sexuelle, on trouve cependant 11 hommes⁸⁸. Mais l'âge aussi caractérise cette victimation : plus que toute autre agression, la surreprésentation des moins de 30 ans est importante, et elle se poursuit jusqu'à 50 ans, de manière moins prononcée toutefois. Que les plus scolarisés soient particulièrement nombreux dans cette catégorie d'agressés n'est alors qu'un artefact de l'âge ou plutôt un effet de génération. De même, la sous-représentation des retraités et la très forte présence des étudiants ne constituent qu'une manière de redire la structure par âge de ces victimes.

À l'instar des autres agressés, ces victimes habitent souvent un appartement dans un immeuble collectif et sont nombreuses à juger leur quartier difficile ; et comme dans le cas des agressions tout-venant, le logement en centre-ville s'accompagne d'une forte exposition au risque d'agression sexuelle.

On peut s'arrêter particulièrement à la classe d'âge qui correspond approximativement aux lycéens (15-19 ans). Comme dans toutes les classes d'âge, c'est la rue qui constitue pour ces jeunes le principal théâtre d'agression (33,78%) ; viennent ensuite les transports en commun (24,32%), puis plus loin les établissements solaires (16,22%). Pour les 20-24 ans, la

⁸⁴ Sur les 105 victimes d'agression par un proche, 80 sont des femmes.

⁸⁵ Zauberman, Robert, Pérez-Díaz, Lévy, 1990, II, 385.

⁸⁶ C'est la seule catégorie d'agressés pour laquelle les ouvriers sont surreprésentés par rapport à l'ensemble de l'échantillon.

⁸⁷ Au surplus, les violences physiques effectives - ITT, blessures, coups - sont particulièrement fréquentes parmi eux, alors que les étudiants se caractérisent plutôt par des violences verbales.

⁸⁸ Aucun viol consommé, mais trois tentatives et huit autres agressions sexuelles.

rue vient aussi au premier rang (35,92%), suivie des transports publics (33,98%), et très loin des lieux de commerce ou de loisir (8,74%). À partir de 25 ans, la rue (40,09%) vient encore plus nettement en tête tandis que transports en commun (17,37%) et logements (16,93%) se retrouvent quasiment au même niveau⁸⁹. Autrement dit, on observe une liaison entre la jeunesse et l'agression dans les locaux scolaires et les transports en commun. Mais on n'a là que l'expression de leur mode de vie : ils sont les utilisateurs par excellence des premiers et les plus grands usagers des seconds.

âges	lieu de l'agression							
	logements divers	commerces, sport, loisir	transport en commun	établissement scolaire	lieu public, rue...	gare	ailleurs	
15-19 ans	7	5	18	12	25	6	1	74
	1,1782	0,2555	0,4083	29,594	0,4548	2,1864	5,1178	
	9,46%H 7,87%V	6,76%H 9,43%V	24,32%H 13,74%V	16,22%H 50,00%V	33,78%H 10,33%V	8,11%H 21,43%V	1,35%H 1,69%V	100%H 11,82%V
20-24 ans	6	9	35	4	37	6	6	103
	5,1022	0,009	8,3875	0,0007	0,1994	0,4212	1,4161	
	5,83%H 6,74%V	8,74%H 16,98%V	33,98%H 26,72%V	3,88%H 16,67%V	35,92%H 15,29%V	5,83%H 21,43%V	5,83%H 10,17%V	100%H 16,45%V
25 ans et plus	76	39	78	8	180	16	52	449
	2,3181	0,0256	2,711	4,9319	0,2378	0,8301	2,2152	
	16,93%H 85,39%V	8,69%H 73,58%V	17,37%H 59,54%V	1,78%H 33,33%V	40,09%H 74,38%V	3,56%H 57,14%V	11,58%H 88,14%V	100%H 71,73%V
Total	89	53	131	24	242	28	59	626
	14,22%H	8,47%H	20,93%H	3,83%H	38,66%H	4,47%H	9,42%H	100%H
	100%V	100%V	100%V	100%V	100%V	100%V	100%V	100%V

Tableau 47 : Classes d'âges et lieu de l'agression (2000, 2001, 2002)

On considère ensuite la prévalence des 15-19 ans dans tous les groupes d'agressions et aussi dans les vols sans violence. En ne comptant qu'une fois les cas de victimation dans deux ou plusieurs de ces catégories, on parvient à définir une prévalence des victimations personnelles pour cette classe d'âge.

15-19 ans	agressions tout-venant	dont vol violent	agressions sexuelles	agressions entre proches	vols personnels**	prévalence d'ensemble jeunes*	Part dans l'échantillon*
Enquête 2001	12,8	9,9	1,8	1,8	11,9	26,8	15,3
Enquête 2003	9,3	3,0	0,9	1,9	11,6	21,0	15,5

*On ne compte qu'une fois les quelques enquêtés qui ont été victimes de plusieurs de ces atteintes (agression tout-venant, familiale, sexuelle ou bien vol sans violence).

**Les vols personnels sont traités plus en détails dans le chapitre suivant.

Tableau 48 : 15-19 ans ; victimations personnelles ; prévalences ; comparaison de deux enquêtes successives

Les victimations personnelles touchent donc un périmètre de 15-19 ans nettement supérieur à leur part dans l'échantillon ; toutefois cette surexposition est moins marquée dans l'enquête 2003 que dans la précédente.

⁸⁹ Ces ordonnancements se rapprochent de ceux constatés lors de l'enquête 2001 pour les 15-19 ans et les 20-24 ans. Par contre, pour les 25 ans ou plus, la rue (35%) était suivie par les lieux de commerce ou de loisir (24,95) et par les logements (15,64%).

V - Comparaisons des agressés selon les zones de résidence

	zones	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
prévalence - % -	Paris	8,07 [6,93 - 9,20]	1,04 [0,62 - 1,47]	1,59 [1,06 - 2,11]
	petite couronne	5,68 [4,96 - 6,41]	1,05 [0,73 - 1,37]	0,79 [0,52 - 1,07]
	grande couronne	5,13 [4,47 - 5,78]	0,93 [0,65 - 1,21]	0,54 [0,33 - 0,76]
incidence -% -	Paris	12,64 [11,26 - 14,03]	2,13 [1,53 - 2,73]	2,08 [1,49 - 2,68]
	petite couronne	9,65 [8,73 - 10,58]	2,38 [1,90 - 2,86]	1,08 [0,75 - 1,40]
	grande couronne	8,32 [7,51 - 9,14]	1,97 [1,56 - 2,38]	0,84 [0,57 - 1,11]

Tableau 49 : Agressions ; prévalence et incidence par zones de résidence (intervalles de confiance) (2000, 2001, 2002)

agression tout-venant	zones	1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	Paris	9,04 [7,84 - 10,24]	8,07 [6,93 - 9,20]
	petite couronne	6,17 [5,42 - 6,93]	5,68 [4,96 - 6,41]
	grande couronne	5,01 [4,37 - 5,66]	5,13 [4,47 - 5,78]
incidence -% -	Paris	15,81 [14,29 - 17,33]	12,64 [11,26 - 14,03]
	petite couronne	10,89 [9,92 - 11,87]	9,65 [8,73 - 10,58]
	grande couronne	9,29 [8,43 - 10,15]	8,32 [7,51 - 9,14]

Tableau 50 : Agressions tout-venant ; prévalence et incidence par zones de résidence ; comparaison de deux enquêtes successives

L'analyse fait apparaître une raréfaction du risque d'agression tout-venant quand on s'éloigne de la ville-centre ; mais ni la multivictimation ni la gravité des violences subies ne permettent de distinguer clairement les différentes zones. Si les agressions ayant entraîné une ITT de plus de 8 jours sont surreprésentées en petite et grande couronne, les blessures le sont à Paris. C'est en petite couronne que l'agression a le plus souvent de conséquences durables sur la santé de la victime. À partir de ces constatations, il est difficile de formuler des hypothèses quant à l'exposition en fréquence ou en intensité des Franciliens.

On relève, par ailleurs, plus de déclarations à la police en grande banlieue qu'à Paris. Par contre les Parisiens qui se rendent à la police portent plus souvent plainte que les banlieusards. Dans la capitale, on s'abstient de se tourner vers la police parce que l'incident *n'en vaut pas la peine* ; en banlieue éloignée, quand on adopte la même attitude, c'est plutôt parce qu'on doute de l'efficacité policière. Pourtant, la police y obtient de meilleurs scores (élucidations) que dans la ville-centre. D'autres traits contribuent à dessiner des profils d'agressés différents à Paris et en banlieue (surtout en banlieue éloignée) : les Parisiens sont plus fréquemment agressés dans leur quartier ou dans leur ville tandis que les banlieusards peuvent l'être un peu partout dans la région. Les premiers sont plus assaillis dans la rue, les seconds dans les gares. Il semble bien que l'agression parisienne constitue un risque de proximité lié à la vie dans une ville capitale (ou dans certains de ses arrondissements) tandis que la violence banlieusarde est plutôt liée aux déplacements régionaux. On notera enfin que les victimes banlieusardes sont encore plus masculines que la moyenne tandis qu'on relève une surexposition au risque des cadres et des diplômés de l'enseignement supérieur parmi leurs homologues parisiens. À l'inverse, les employés victimes d'agression sont surreprésentés en grande couronne, les ouvriers et inactifs le sont en petite couronne.

En comparaison avec l'enquête 2001, on remarque une baisse des taux de prévalence et d'incidence tant en banlieue que dans la capitale, hormis une légère hausse de la proportion de victimes en grande couronne (+0,12 points). C'est à Paris que cette baisse est la plus marquée (-0,97 points pour la prévalence ; -3,17 points pour l'incidence).

agression entre proches	zones	1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	Paris	1,13 [0,69 - 1,57]	1,04 [0,62 - 1,47]
	petite couronne	0,87 [0,58 - 1,16]	1,05 [0,73 - 1,37]
	grande couronne	1,36 [1,02 - 1,7]	0,93 [0,65 - 1,21]
incidence -% -	Paris	3,17 [2,44 - 3,91]	2,13 [1,53 - 2,73]
	petite couronne	1,56 [1,17 - 1,95]	2,38 [1,90 - 2,86]
	grande couronne	3,74 [3,19 - 4,30]	1,97 [1,56 - 2,38]

Tableau 51 : Agressions entre proches ; prévalence et incidence par zones de résidence ; comparaison de deux enquêtes successives

La ventilation par zones fait apparaître une nouvelle particularité de la *violence entre proches* : à l'inverse des deux autres sortes d'agression qui atteignent leur acmé à Paris, elle culmine en petite couronne. La multivictimation est également à son plus haut en petite couronne (2,27 contre 2,12% en grande couronne et 2,04% à Paris). Toutefois la gravité des violences subies ne permet pas de distinguer clairement les différentes zones. Si les agressions ayant entraîné une ITT de plus de 8 jours sont surreprésentées en petite et grande couronne, les blessures le sont à Paris, tandis que les agressions seulement verbales sont plus fréquentes en petite couronne. C'est à Paris et en petite couronne que l'agression familiale a le plus souvent de conséquences durables sur la santé de la victime. Les tiers sont plus touchés en petite couronne. Il n'est pas étonnant que les déclarations à la police y soient surreprésentées.

Dans chaque zone, comme dans l'ensemble de la région, ces agressés sont plus portés que la moyenne de l'échantillon à juger leur quartier difficile. Ajoutons que les victimes de petite couronne sont plus nombreuses que l'ensemble de l'échantillon à habiter une HLM.

Tous les traits – surreprésentation de PCS modestes, de quartiers jugés difficiles, de HLM en banlieue – se cumulent pour suggérer de voir dans la violence entre proches une forme de victimation particulièrement liée à un contexte socioéconomique difficile. Ainsi les inactifs victimes d'agression familiale sont-ils surreprésentés à Paris, les ouvriers en petite couronne et les employés en grande couronne.

Cependant, on peut s'attendre à devoir distinguer au sein des agressions familiales plusieurs profils : nous avons déjà mentionné la différence entre les victimes très jeunes (moins féminines que l'ensemble) et celles entre 31 et 50 ans (dont la surféminisation est marquée). La distinction de ces deux groupes semble plus marquée dans la capitale.

En comparaison avec l'enquête 2001, on remarque une baisse des taux de prévalence et d'incidence à Paris et en grande banlieue, mais une hausse en petite couronne. Cette évolution a fait passer les taux de petite couronne devant ceux de la grande couronne.

agression sexuelle	zones	1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	Paris	1,36 [0,88 - 1,85]	1,59 [1,06 - 2,11]
	petite couronne	0,61 [0,37 - 0,86]	0,79 [0,52 - 1,07]
	grande couronne	0,54 [0,33 - 0,76]	0,54 [0,33 - 0,76]
incidence -% -	Paris	1,91 [1,34 - 2,48]	2,08 [1,49 - 2,68]
	petite couronne	0,76 [0,49 - 1,04]	1,08 [0,75 - 1,40]
	grande couronne	1,00 [0,71 - 1,29]	0,84 [0,57 - 1,11]

Tableau 52 : Agressions sexuelles ; prévalence et incidence par zones de résidence ; comparaison de deux enquêtes successives.

La ventilation par zones rapproche les *violences sexuelles* des agressions tout-venant et les oppose fortement, les unes et les autres, aux attentats par un proche : dans les deux

premiers cas, la prévalence culmine à Paris et diminue à mesure qu'on s'en éloigne, alors que les agressions entre proches étaient plus fréquentes en petite couronne. Le risque de violences sexuelles est donc à son comble dans la capitale.

Toutefois, ce constat doit être nuancé à plusieurs points de vue.

Tout d'abord, le nombre moyen de faits (multivictimation) par victime est à son comble⁹⁰ en grande banlieue : les agressions sexuelles y font moins de victimes, mais celles qui sont atteintes le sont plus fréquemment. Voilà qui évoque l'idée de poches de risque où la violence sexuelle peut être répétitive.

De surcroît, les agressions verbales sont relativement plus présentes à Paris et les agressions physiques entraînant une ITT de plus de 8 jours en banlieue proche. Au reste, les conséquences sur la santé sont plus durables dans ce cas-ci où l'on rencontre d'ailleurs une plus grande proportion de viols qu'ailleurs ; tandis qu'armes (couteau particulièrement) et réunion de plusieurs auteurs sont plus fréquents en grande couronne qu'ailleurs.

Les profils des agressés se distinguent aussi : plus jeunes, plus pauvres, moins diplômés en banlieue, ils sont plus souvent victimes pendant leurs trajets ou dans l'exercice de leur métier en ce qui concerne les habitants de la grande couronne.

Du coup, les victimes banlieusardes se plaignent un peu plus que les parisiennes ; elles sont d'ailleurs mieux informées des suites de leur affaire qui, d'ailleurs, est plus souvent élucidée. Elles ne se bornent pas seulement à recourir davantage à la police ; c'est aussi dans cette partie de l'Île-de-France que l'on cherche le plus souvent à s'épancher auprès d'un parent ou d'un ami, mais aussi à s'adresser à un conseil juridique ou à un avocat.

De prime abord, l'agression sexuelle semblait plus parisienne que banlieusarde et c'est vrai quant au périmètre de la population atteinte. Mais il s'agit surtout, semble-t-il, de provocations verbales, d'atteintes à la pudeur, bref de violences plus esquissées que perpétrées. En banlieue, au contraire, le risque est moins répandu, mais il frappe plus sérieusement.

Une autre façon d'interpréter ces différences géographiques serait de supposer aux Parisiens un seuil de tolérance plus bas qui leur ferait mentionner des incidents même légers, alors que les banlieusards seraient plus sélectifs et relateraient seulement des cas plus sérieux.

Si l'on cherche à établir un parallèle avec l'enquête 2001, on note une hausse des taux de prévalence et d'incidence en proche banlieue et dans la capitale, tandis que les taux de la banlieue éloignée stagnent.

VI – Types d'agressés

Nous allons maintenant chercher à distinguer différents profils d'agressés. Pour cela nous réaliserons, pour chaque type d'agression, une analyse factorielle où les variables concernant la victimation elle-même, tout comme les caractéristiques de la victime, seront des modalités actives. Grâce à cette analyse nous réaliserons une classification des agressés en différents groupes.

1 - Agressions tout-venant

L'analyse factorielle fait ressortir des grandes dimensions organisatrices.

Le premier axe (33,03 % de l'inertie) se construit par rapport à l'importance des *conséquences de l'agression*. Il oppose celles qui ont eu des conséquences durables sur la

⁹⁰ 1,54 contre 1,31 à Paris et 1,35 en proche banlieue.

santé et celles pour lesquelles les dommages ont été importants, d'une part, à celles n'ayant pas ce degré de gravité, de l'autre. Du côté des agressions ayant eu des conséquences importantes, les victimes prennent plus de précautions à la suite de l'événement et font depuis lors moins confiance aux gens. On y trouve également les enquêtés ayant informé la police, ceux qui ont été satisfaits par l'action de cette dernière et ceux qui ont déposé une plainte. Il en est de même pour ceux qui ont informé leur assurance et qui en ont été satisfaits, mais se placent également de ce côté ceux qui n'ont pas été remboursés par l'assurance. Contribuent également à ce demi-axe, les agressions hors des trajets liés au travail ou aux études. À l'opposé nous trouvons ceux qui ne renvoient pas à la police, notamment par scepticisme (*servi à rien*). De ce côté, contribuent également ceux qui font autant confiance aux gens depuis l'agression et ceux pour qui l'agression a eu lieu sur le trajet du lieu de travail ou d'étude.

Du côté des agressions ayant eu des conséquences se situent les femmes, les personnes de plus de cinquante ans, les retraités, les autres inactifs, les habitants de Seine-Saint-Denis, les personnes ayant un niveau d'études primaire et celles qui pratiquent une religion. À l'opposé se distinguent les hommes, les jeunes, les étudiants, les personnes ayant un niveau d'étude supérieur et se situant politiquement à gauche.

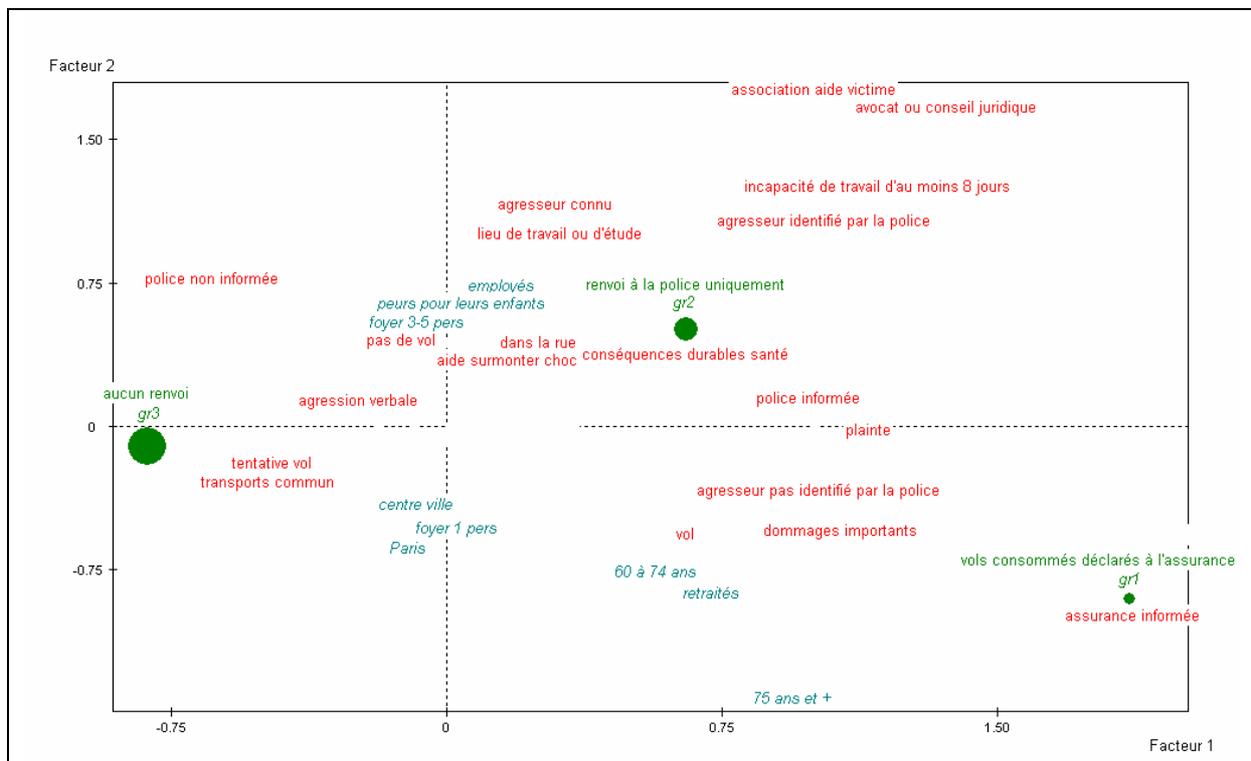
Le second axe (16,54 % de l'inertie) range d'un côté les agressions ayant eu lieu sur le *lieu de travail* par un agresseur connu. Celles subies sur le trajet du lieu de travail ou d'étude se situent également ici. Elles ne s'accompagnent pas de vols. Les conséquences sur la santé des victimes sont durables ; elles font moins confiance aux gens depuis l'agression et se sont tournées vers un bureau ou une association d'aide aux victimes. À l'opposé se situent les agressions ayant eu lieu dans la rue mais pas sur le trajet du lieu de travail ou d'étude. Elles ont été accompagnées de vol et les victimes satisfaites de leur assurance contribuent à ce demi-axe. Nous retrouvons également les victimes n'ayant pas plus peur depuis l'agression et celles qui ne font pas moins confiance aux gens.

On retrouve du côté des agressions sur le lieu de travail les personnes de 40 à 49 ans, vivant en grands ensembles et habitant dans un foyer de trois à cinq personnes. S'inscrivent également sur ce côté les personnes qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants* et celles qui ont un *cadre de vie défavorisé*. À l'opposé, nous trouvons des plus de soixante ans et des retraités, des Parisiens, des personnes vivant seules et en centre-ville. Les *sociaux* et les enquêtés résidant dans un *cadre de vie favorisé en centre-ville* se situent également sur cette partie de l'axe.

Le troisième axe (8,24 %) range d'un côté ceux qui ont subi plusieurs agressions, durant la journée, dans des *transports en commun*. Nous retrouvons également ici les agressions accompagnées de vol, celles pour lesquelles la victime n'a pas informé la police car ce n'était *pas la peine* ainsi que celles qui n'ont pas rédigé de déclaration de sinistre par crainte d'une surprime ou d'une résiliation. Les modalités *se protège plus suite à l'agression et fait moins confiance aux gens depuis* s'inscrivent également de ce côté de l'axe. De l'autre côté, nous retrouvons les agressions ayant eu lieu le soir ou la nuit, sur le lieu de travail, sans vol. Se situent également dans cette partie de l'axe les agressions pour lesquelles la police a été informée, celles ayant entraîné une interruption temporaire de travail d'au moins huit jours, et celles que la police a élucidées. Nous retrouvons également les agressions à la suite desquelles la victime s'est adressée à un bureau d'aide aux victimes ou à quelqu'un pour surmonter le choc mais aussi celles qui ne se protègent pas davantage qu'avant, celles qui n'ont pas plus peur et celles qui ne font pas moins confiance aux gens.

Du côté des agressions dans les transports en commun se situent les jeunes (15 à 24 ans), les étudiants, les autres inactifs, les personnes vivant seules et celles qui éprouvent des

peurs personnelles. À l'opposé nous avons les 40-59 ans, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, les cadres et les employés, les personnes vivant en quartier pavillonnaire, dans un cadre de *vie confortable* et les *sociaux*.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 9 : Analyse factorielle sur les variables d'agressions tout venant (plan des deux premiers facteurs)

Cette analyse factorielle nous permet de réaliser une typologie en trois groupes.

Le premier groupe (12,30 % de l'échantillon) est celui des **vols consommés déclarés à l'assurance**. En effet, dans ce groupe, il est plus fréquemment question de vol réalisé que dans les autres groupes. Nous retrouvons ici, plus fréquemment qu'en moyenne, des victimes ayant informé la police ou la gendarmerie. Par ailleurs, dans ce groupe se trouvent la totalité des renvoyants à l'assurance. Il s'agit du groupe dans lequel la proportion de dommage important est la plus élevée (49,35 % contre 15,18 %). On retrouve également, plus que proportionnellement, des agressions ayant entraîné un certificat d'incapacité de travail d'au moins huit jours. Ce groupe se compose davantage d'étudiants et de plus de soixante ans. Plus qu'ailleurs, ces agressions ont eu lieu au cours de la journée. Les victimes de ce groupe ont eu plus tendance à constater des conséquences de cette agression sur leur santé et elles se sont plus souvent tournées vers un avocat ou un conseil juridique.

Le second groupe (33,07 % de l'échantillon) est celui des **renvois à la police uniquement**. Dans ce groupe, la totalité des individus a informé la police où la gendarmerie et, plus souvent que dans l'échantillon, dans le but de faire punir l'agresseur. En revanche, les enquêtés de ce groupe ne se sont pas tournés vers l'assurance ; dans une proportion plus élevée que la moyenne parce que le sinistre n'était pas assuré, tout comme la proportion de ceux qui ont eu un certificat d'incapacité de travail d'au moins huit jours. Il s'agit également plus souvent ici d'agression accompagnée de vol, à l'aide d'une arme et pour laquelle il y avait plusieurs agresseurs, d'agressions commises à plusieurs et d'agresseurs connus des

victimes. D'ailleurs il y a également une plus grande fréquence des agressions ayant eu lieu sur le lieu de travail ou d'étude. Les victimes de ce groupe se sont tournées, plus fréquemment que dans l'échantillon, vers un bureau d'aide aux victimes ou vers une aide extérieure pour surmonter le choc subi.

Le dernier groupe est composé de plus de la moitié de l'échantillon (54,63 %). Il s'agit des agressions n'ayant fait l'objet d'*aucun renvoi*. Aucun de ses membres n'a informé la police ou l'assurance. Il est vrai que les dommages sont peu marqués ; il s'agit plus qu'ailleurs de tentatives de vol, d'agressions verbales par un seul agresseur non armé et inconnu de la victime. Les incidents dans les transports en commun (et sur le trajet vers le lieu de travail ou d'étude) y sont plus nombreux qu'ailleurs et ceux dans le quartier ou sur le lieu du travail moins répandus. Les victimes de ce troisième groupe ont eu moins tendance que les autres à faire appel à un conseiller juridique ou à un bureau d'aide aux victimes. Les conséquences sur la santé de la victime sont également moins présentes. Nous retrouvons ici une surreprésentation de jeunes et d'étudiants.

➤ La typologie établie en 2001 définissait six groupes : deux concernant les vols violents, deux concernant les tentatives de vol et deux pour les agressions pures et simples. En 2003 nous avons des groupes qui se dessinent plutôt par rapport au renvoi à la police et à l'assurance. Toutefois, en 2003 comme en 2001, les groupes de vols violents sont aussi ceux du recours à l'assurance. Le groupe des tentatives de vols de 2001 se rapproche de celui des agressions sans renvoi de 2003 dans lequel on retrouve une surreprésentation de ces tentatives. De même, les groupes d'agressions pures de 2001 correspondent plus ou moins à celui des agressions renvoyées à la police de 2003, tant pour les renvois à la police que pour les conséquences sur la victime.

2 - Agressions entre proches

Malgré le faible nombre de victimes (105), nous allons réaliser une analyse factorielle pour faire émerger les grandes dimensions organisatrices... Les questions sur l'incident, les caractéristiques de l'enquête, son classement dans les typologies sur l'insécurité et le cadre de vie sont toutes placées en variables actives.

Le premier facteur (28,20 % de l'inertie) pourrait être celui de la *gravité* de l'agression. On trouve d'un côté, en effet, les modalités correspondant à des agressions sérieuses : incapacité temporaire de travail d'au moins huit jours, conséquences sur la santé de la victime, renvoi à la police, dépôt de plainte, recours à une personne pour surmonter le choc ou le traumatisme, à un bureau d'aide aux victimes, à un avocat ou un conseil juridique et perte de confiance. De l'autre, les variables à forte contribution caractérisent des agressions plus légères : police non informée, pas de plainte déposée, pas d'augmentation de la peur à la suite de l'agression et pas de perte de confiance.

Du côté des agressions sérieuses nous retrouvons les femmes, les 30 à 39 ans, les employés, les ménages de deux personnes, ceux qui estiment leur *cadre de vie défavorisé*. De l'autre côté, contribuent surtout les hommes, les étudiants et les 15-19 ans.

Le second facteur (13,87 % de l'inertie) se définit par rapport au *type d'agression*. On trouve d'un côté des violences verbales ayant eu un fort retentissement sur la victime : conséquences durables sur la santé et recours à quelqu'un pour surmonter le choc. De l'autre côté, il s'agit de coups, de dommages causés à un tiers, de renvoi à la police mais sans dépôt

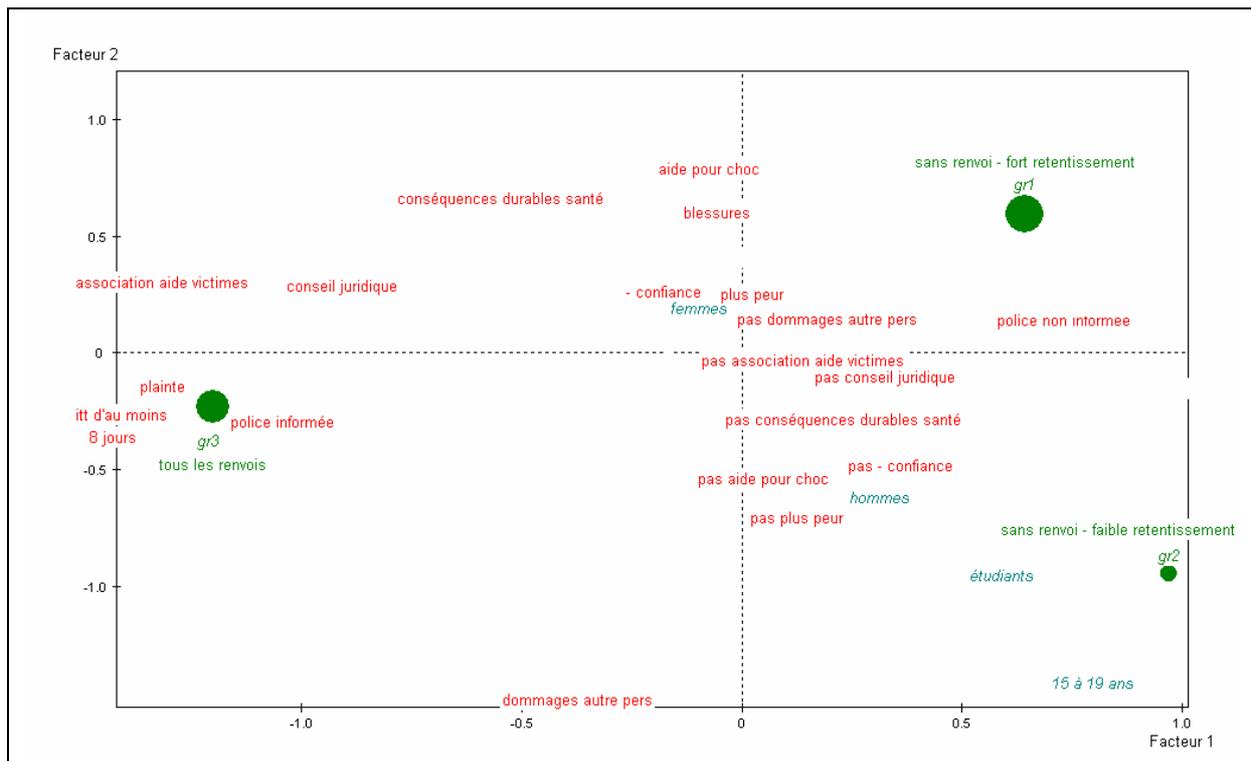
de plainte, de recours à un bureau d'aide aux victimes, mais sans augmentation de la peur ni perte de confiance.

Les 'autres inactifs', cadres et intermédiaires contribuent à l'inertie du facteur du côté des agressions verbales tout comme les ménages de deux personnes et les Parisiens. De l'autre côté, contribuent les hommes, les 15 à 19 ans, les employés, les ouvriers, les foyers de trois à cinq personnes, les enquêtés de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne.

Le troisième facteur (9,90 % de l'inertie) porte sur la *fréquence et la gravité* de l'agression. Ce facteur oppose :

- des agressions isolées, verbales, pour lesquelles les victimes n'ont pas recherché l'aide d'un confident,
- aux agressions répétées, ayant entraîné des blessures, des dommages des tiers, des conséquences durables sur la santé de l'agressé ; le recours à un bureau d'aide aux victimes et à un confident contribuent également à ce demi axe.

Du côté des agressions isolées, on trouve les 60 à 74 ans, les employés, les ménages de deux personnes, également celles de plus de cinq personnes, les enquêtés en quartier pavillonnaire, ceux qui habitent l'Essonne ou les Hauts-de-Seine ; ceux qui vivent dans un *cadre de vie favorisé de Paris ou de proche banlieue*. Du côté des agressions répétées, nous avons les 50 à 59 ans, les personnes vivant seules, à Paris ou en Seine-et-Marne et dans un *cadre de vie défavorisé*.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 10 : Analyse factorielle sur les variables d'agressions entre proches (plan des deux premiers facteurs)

Comme précédemment, cette analyse va permettre de dresser une typologie des agressions entre proches.

Le premier groupe (43,81 % de l'échantillon) est exclusivement composé de personnes n'ayant pas informé la police de l'agression. Les seules autres particularités de ce groupe sont

qu'il s'agit plus que proportionnellement de personnes vivant seules (il s'agit peut être de personnes ayant déménagé à la suite de l'agression) et de personnes ayant recherché auprès de quelqu'un une aide pour surmonter le choc ou le traumatisme. C'est le groupe des **agressions à fort retentissement et sans renvoi**.

Le second groupe (18,10 %) est celui des **agressions à faible retentissement sans renvoi**. Il est également exclusivement constitué de personnes n'ayant pas informé la police. Mais contrairement au groupe précédent nous avons d'autres surreprésentations et celles ci vont dans le sens d'agressions bénignes : sont surreprésentées les victimes pour lesquelles l'agression n'a pas eu de conséquences durables sur la santé et sur le sentiment de peur, de même que celles qui n'ont cherché ni l'aide d'un confident ni celle d'un conseil juridique. Il s'agit pour la plupart du groupe (94,74% contre 57,14 %) d'une agression isolée, verbale (57,89% ici contre 27,62%) qui n'a pas été rapportée à la police car *ça n'aurait servi à rien*. Les 15 à 19 ans sont, comme les étudiants et les lycéens, surreprésentés dans ce groupe.

Le dernier groupe (38,10 %) est celui des victimes qui mobilisent **tous les renvois**. Nous retrouvons ici la totalité des victimes qui ont informé la police ou la gendarmerie. La proportion de celles ayant eu une incapacité de travail d'au moins huit jours est à son acmé dans ce groupe (22,50% contre 9,52%) tout comme les proportions de ceux qui ont eu recours un bureau ou une association d'aide aux victimes et à un avocat ou un conseil juridique.

➤ L'enquête de 2001 permettait de dessiner trois types d'agressions entre proches : *le cas grave en milieu prolétaire avec une réaction vigoureuse, l'incident stoppé par un renvoi immédiat et l'agression qui se répète en occasionnant à la longue de sérieux dommages pour la victime*. Nous retrouvons une trilogie en 2003, mais organisée de manière un peu différente : des incidents sérieux mais sans renvoi, des agressions bénignes également sans aucune mobilisation, enfin des violences sérieuses suivies de renvoi.

3 - Agressions sexuelles

Nous allons comme précédemment, malgré le faible effectif (90) réaliser une analyse factorielle dans laquelle les modalités actives sont les caractéristiques de l'agression et celles de l'agressé.

Le premier facteur (19,54 %) oppose :

- des modalités de faible **gravité** de l'agression : police non informée car *ça n'en valait pas la peine*, pas de plainte, pas de mobilisation associative, pas de peur ni de perte de confiance et pas de mesures de protection ;

- à d'autres traduisant une agression sérieuse : viol ou tentative de viol, plusieurs agresseurs, présence d'une arme, coups, incapacité de travail d'au moins huit jours, plainte dans le but notamment de punir l'agresseur, besoin de quelqu'un pour surmonter le traumatisme, recours à des mesures de protection et perte de confiance. De ce côté, nous retrouvons également les agressions s'étant déroulées sur le trajet du lieu de travail ou d'étude.

Du côté des agressions graves nous trouvons les personnes qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants* et des *peurs personnelles*, les 'autres inactifs', les foyers de deux personnes et les habitants du Val d'Oise. Du côté des agressions légères se situent les *sociaux*, les personnes vivant dans un *cadre de vie favorisé en centre-ville*, les artisans, commerçants et

chefs d'entreprise, les intermédiaires, les personnes vivant seules, les enquêtés qui se classent à gauche, et les Parisiens.

Sur le second facteur (12,40 %) on trouve :

- d'un côté des agressions graves : viol ou tentative de viol, plusieurs agresseurs, blessures, incapacité de travail d'au moins huit jours, recours à une association d'aide aux victimes, à un conseil juridique mais pas de mesures de protection ;
- de l'autre, les **agressions autres que le viol** ou la tentative de viol, ayant eu lieu dans les transports en commun, sur le lieu de travail ou d'études, en suite de quoi l'agressé recourt à des mesures de protection.

Contrairement au facteur précédent, les personnes qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants* s'opposent à celles qui éprouvent des *peurs personnelles* : les premiers sont du côté des agressions graves et les personnes qui éprouvent des *peurs personnelles* du côté des plus légères. Du côté des violences graves nous avons également les 60 à 74 ans, les enquêtés de niveau primaire, ceux qui vivent dans des grands ensembles, en Seine-Saint-Denis, ceux qui se situent à gauche. À l'opposé ressortent les intermédiaires et les habitants de Seine-et-Marne.

Le troisième facteur (12,01 %) oppose :

- des agressions verbales, hors du quartier, dans les transports en commun, avec plusieurs agresseurs, avec recours à des associations,
- à des agressions de **proximité** dans le quartier, dans la rue, ayant entraîné des blessures, pour lesquelles la police a été informée.

Du côté des agressions verbales contribuent les personnes qui éprouvent des *peurs personnelles*, les 20 à 29 ans et les enquêtés résidant en quartier pavillonnaire. À l'opposé se situent les *sociaux*, les hommes, les 30 à 39 ans et les 50 à 59 ans, les ouvriers, les habitants de centre-ville et dans le département du Val-de-Marne.

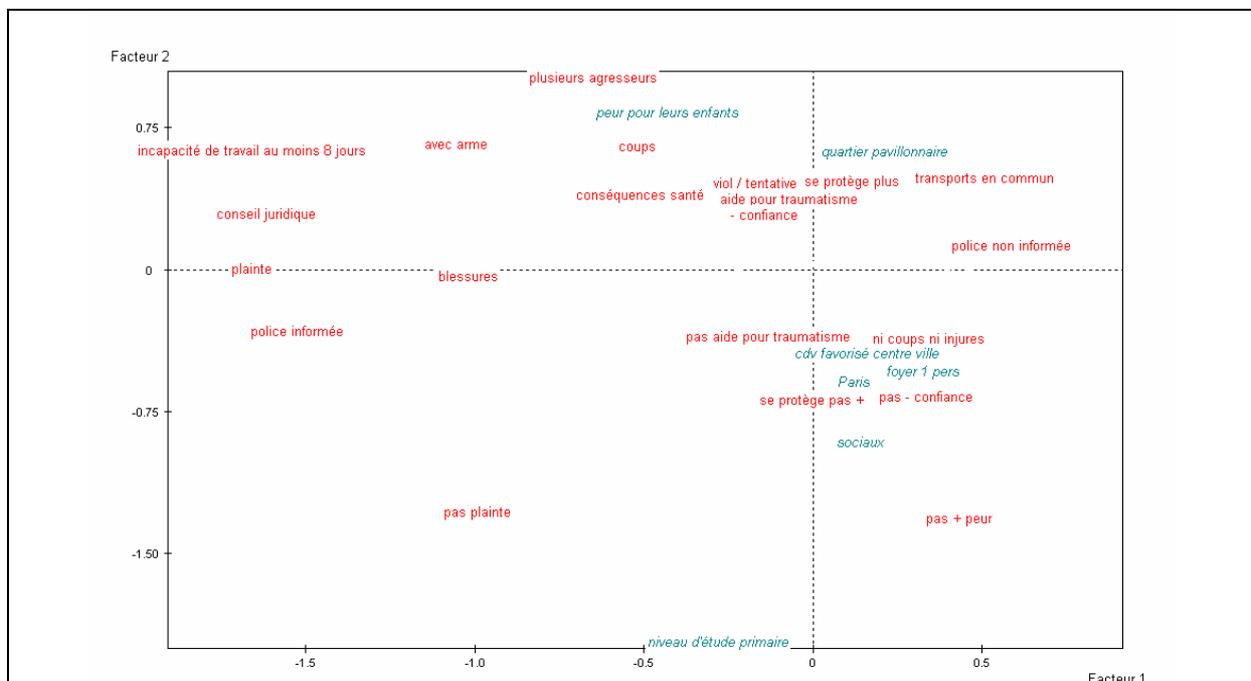


Figure 11 : Analyse factorielle sur les variables d'agressions sexuelles (plan des deux premiers facteurs)

La classification permet de distinguer trois groupes même si le faible nombre de cas rend plus délicate l'utilisation d'une analyse multivariée.

Le premier (39 personnes) concerne des faits pour lesquels la police n'a pas été informée. Il s'agit, plus qu'en moyenne, d'agressions sans arme, qui ne sont ni un viol ni une tentative de viol. Il s'agit plutôt d'agressions verbales dans les transports en commun qui n'ont pas entraîné le recours à un confident.

Le second groupe (27 personnes) est également constitué de non renvoyants à la police ; contrairement au premier groupe, il s'agit de viols ou de tentatives de viols qui ont nécessité l'aide de quelqu'un pour surmonter le choc.

Le troisième groupe (24 personnes) est composé de personnes ayant déclaré l'agression à la police. Ces agressions sont plus graves que la moyenne (arme, ITT d'au moins huit jours ou blessures) ; elles ont entraîné le recours à un conseil juridique ou un avocat.

➤ L'analyse de l'enquête 2001 faisait ressortir une structure tripolaire : *les agressions sexuelles caractérisées, les agressions par quelqu'un de connu sur les lieux de travail ou d'études et les agressions ou esquisses d'agressions, par inconnu dans les transports publics.* Dans l'enquête sous examen, on distingue également une trilogie mais organisée de manière légèrement différente : des agressions sérieuses avec renvoi, d'autres sans renvoi malgré une certaine gravité, enfin des incidents moins caractérisés souvent subis dans les moyens de transport en commun.

Vols personnels sans violence

I - Les taux de vols personnels sans violence

indicateurs		vols personnels	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	7,93 [7,41 - 8,45]	8,98 [8,43 - 9,53]
	en Île-de-France*	7,04 [6,55 - 7,52]	8,20 [7,68 - 8,72]
multivictimation	générale	1,22	1,26
	en Île-de-France*	1,23	1,27
incidence -% -	générale	9,66 [9,10 - 10,22]	11,31 [10,70 - 11,91]
	en Île-de-France*	8,65 [8,12 - 9,19]	10,41 [9,83 - 10,99]

*On ne tient compte ici que des victimations des Franciliens en Île-de-France

Tableau 53 : Vols personnels ; prévalences et incidence (intervalles de confiance) ; enquêtes franciliennes 2001 et 2003

8,98%⁹¹ des Franciliens de 15 ans et plus – soit quelque 800 000⁹² victimes – ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002, *d'une autre sorte de vol (portefeuille, sac à main...)* cette fois sans violence, ou d'une tentative. Il s'agit donc ici uniquement des vols sans violence, les vols avec violence étant eux répertoriés parmi les agressions.

Victimations	vol personnel
agression tout-venant	9,3
agression entre proches	1,5
agression sexuelle	1,4
vol personnel	<i>n=945</i>
cambriolage	10,3
vol de voitures	14,4
vol dans/sur voitures	21,5
dégradations/destructions de véhicules	22,8
vol de deux-roues	9,8
<i>Nombre de faits déclarés en 1998-1999-2000</i>	<i>n=833</i>

Le tableau se lit en colonne : 14,4% des victimes de vol personnel l'ont aussi été de vol de voiture...
Les totaux par ligne ou par colonne ne sont jamais égaux à 100%.

Tableau 54 : Multivictimations hétérogènes (2000-2001-2002)

Certains enquêtés victimes de vol personnel ont également eu à subir d'autres sortes d'incidents. Les scores de multivictimations hétérogènes correspondent aux fréquences relatives des diverses sortes de victimations : on retrouve surtout des associations avec les atteintes aux véhicules, incidents les plus fréquents. Si 22,8% des victimes de vol personnel

⁹¹ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (377) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions ordinaires, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁹² Entre 750 et 847 milliers.

l'ont également été de dégradations/destructions de véhicules, seulement 14,4% d'entre eux déclarent un vol de voiture.

Victimations	vol personnel
agression tout-venant	-0,3
agression entre proches	-0,2
agression sexuelle	-0,2
vol personnel	112
cambriolage	-1,7
vol de voitures	-3,1
vol dans/sur voitures	-2,5
dégradation/destruction de véhicules	-1,2
vol de deux-roues	-1,0

Tableau 55 : Multivictimations hétérogènes ; écarts entre les taux de l'enquête 2003 et ceux de l'enquête 2001

Concernant les vols personnels, on peut noter plusieurs baisses nettes des taux de multivictimations hétérogènes entre les deux enquêtes.

↳ en 1998-1999-2000, 24,0% des victimes de vol personnel l'avaient également été de vol dans/sur véhicule. En 2000-2001-2002 elles ne sont plus que 21,5%, soit une baisse de 2,5 points.

↳ en 1998-1999-2000, 17,5% des enquêtés ayant subi un vol personnel ont aussi été victimes d'un vol de voiture. En 2000-2001-2002, ces enquêtés ne sont plus que 14,4%, soit une baisse de 3,1%.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen de 1,26 vol sur trois ans⁹³, soit une incidence de 11,31%.

La précédente enquête de victimation du CESDIP (1998-1999-2000) affichait une prévalence sur trois ans de 7,93%, un nombre moyen égal à 1,22 correspondant à une incidence de 9,66%, soit une nette augmentation des trois indicateurs.

Cependant, certaines victimes – 95 sur 945 soit 10,05% – ont été volées hors Île-de-France. Parmi elles, certaines n'ont subi aucun vol personnel antérieur, d'autres si. Dans ce dernier cas, il serait aventuré de supposer que tous les vols ont été subis hors Île-de-France comme le plus récent ; il est (statistiquement) plus vraisemblable que cette circonstance soit propre à ce dernier événement. Par conséquent, on enlève seulement le vol le plus récent mais on tient compte des vols antérieurs subis par cet enquêté. La correction ne porte plus sur 95 mais sur 82 enquêtés. On obtient alors une prévalence de 8,20% (7,68 – 8,72), un nombre moyen de 1,27 fait en trois ans, enfin une incidence de 10,41% (9,83 – 10,99). Pour autant, il ne s'agit pas des vols personnels en Île-de-France mais seulement de ceux subis par des Franciliens en Île-de-France. Une fois la précision donnée, on poursuit l'analyse sur l'ensemble des vols personnels, quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de victimation des Franciliens.

⁹³ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >4 victimations sur trois ans = 6.

II - Les circonstances des vols personnels sans violence

Les trois quarts (76,83%) des incidents mentionnés sont des vols consommés. Ces derniers concernent une grande diversité d'objets comme le montre le tableau suivant.

objets volés* - % -	1998-1999-2000	2000-2001-2002
argent, montre, bijou	64,07	59,64
carte de crédit, chèque	40,86	41,05
papiers d'identité	41,97	35,95
vêtements	7,15	4,41
sacs, bagages	16,06	18,32
téléphones portables, ordinateurs	16,06	24,10
autres	21,46	23,97

*Plusieurs sortes d'objets peuvent avoir été dérobés au cours d'un même vol

Tableau 56 : Vols personnels sans violence ; sortes d'objets volés

En comparaison avec l'enquête 2001, on note une forte baisse de la proportion de vols d'argent, montre, bijou ; de papiers d'identité et de vêtements. À l'inverse, les téléphones et ordinateurs portables sont beaucoup plus fréquemment dérobés, quand le vol de sacs et bagages ou bien de cartes de crédit et de chèques semble se stabiliser.

Ces incidents ont lieu entre 9h et 18h dans leur très grande majorité (69,31%). Il ne s'agit pas d'une victimation de proximité, mais plutôt de déplacement. Le quart seulement des incidents s'est passé dans le quartier où habite la victime. Parmi les lieux de victimation dominant clairement les transports en commun (26,56% ; gares : 4,44%) et la rue (21,80%) ; les commerces, cafés, cinémas représentent un peu moins (17,88) ; les locaux scolaires sont beaucoup moins cités qu'on pourrait le penser (4,44)⁹⁴ ; quant au lieu d'habitation, il est minoritaire (9,52%). Cette liaison avec le déplacement apparaît encore quand on regarde les corrélations avec la vie professionnelle : le vol intervient une fois sur sept sur les lieux du travail (15,98%), une fois sur sept dans l'exercice du métier, mais presque une fois sur quatre (23,92) lors du trajet pour aller travailler. Cet ordonnancement se rapproche de celui de 2001⁹⁵, avec toutefois une hausse importante de la fréquence des vols dans les transports en commun (+6,39 points) et une baisse des vols sur les lieux de travail (-2,75 points).

Entre le lieu de vol et la sorte de bien dérobé, il existe quelques liaisons caractéristiques :

↳ entre les lieux publics et les vols de téléphones ou ordinateurs portables ou les vols de sacs et bagages ;

↳ entre l'école ou les lieux de loisir et les vols de téléphones ou ordinateurs portables ;

↳ entre les lieux de loisir ou de commerce et les vols combinés d'argent, de cartes, chéquiers et sacs ;

↳ dans une certaine mesure entre les logements, les lieux de loisir ou d'activité sportive et les vols de vêtements.

⁹⁴ Mais l'enquête ne touche que les plus de 14 ans.

⁹⁵ En 1998-1999-2000, la rue venait en tête (20,77%) avec les transports en commun (20,17 ; gares : 5,16) ; les commerces, cafés et cinémas représentaient presque autant (19,92) ; les locaux scolaires étaient déjà rarement cités (4,32) ; quant au lieu d'habitation, il était encore plus minoritaire (7,42). Le vol intervenait une fois sur cinq sur les lieux du travail (18,73), une fois sur sept (13,93) dans l'exercice du métier et presque une fois sur quatre lors d'un trajet pour aller travailler (23,17).

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvois*	vols personnels	
	1998-99-00	2000-01-02
va à la police	46,34	43,92
téléphone à la police	4,20	2,96
police déjà informée	1,20	1,48
police pas informée	48,26	51,64
dépose une plainte - % -	38,77	37,46
taux d'élucidation - % -	6,73	7,44
taux de satisfaction - % -	31,19	34,14

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 57 : Vols personnels ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003

En comparaison avec la précédente enquête (1998-1999-2000), on remarque que les enquêtés se tournent un peu moins souvent vers la police : la somme de *va à la police* et *téléphone à la police*, passe de 50,54% à 46,88%. Bien entendu, on se déplace plus volontiers si le vol a été consommé⁹⁶, rarement en cas de simple tentative. Le taux de plainte diminue légèrement lui aussi et perd 1,31 point.

Si le taux d'élucidation reste relativement stable, celui de satisfaction gagne presque trois points entre les deux enquêtes.

Vols personnels : raisons		1998-99-00	2000-01-02
non déclaration - % -	pas la peine	43,18	43,44
	servi à rien	38,96	40,57
	ne regarde pas la police	1,74	2,66
	autre	16,13	13,32
de déclaration - % -	récupérer le bien volé	25,82	23,88
	faire punir	8,69	7,81
	ça ne se reproduise pas	8,22	12,05
	pour l'assurance	18,08	20,54
	il faut le faire	25,35	27,46
	autre	13,85	8,26

Tableau 58 : Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003

Dans des proportions à peu près équivalentes, on s'abstient de faire appel à la police ou à la gendarmerie soit parce que la gravité de l'incident paraît trop minime (43,44%), soit parce qu'on doute de l'utilité de la démarche (40,57). Ceux qui se décident à informer les

⁹⁶ Trois fois sur quatre, les victimes mentionnent un vol consommé ; toutefois une sur trois seulement estime le dommage important.

services officiels avancent des motivations⁹⁷ apparemment irréalistes (retrouver l'objet volé, 23,88%⁹⁸) ou seulement civiques (*il faut le faire*, 27,46%). Certains le font afin de *pouvoir faire la déclaration à l'assurance* (20,54%), mais peu nombreux sont ceux qui agissent sous une pulsion punitive ou préventive (*empêcher que ça se reproduise*, 12,05% ou *faire punir le voleur*, 7,81). Au reste, ils sont rarement (20,13%) informés des suites de leur démarche ; les chances d'élucidation sont insignifiantes (7,44% de ceux qui sont entrés en contact avec la police, soit 3,60% de tous les volés) ; le taux de satisfaction de ceux qui ont eu l'occasion d'avoir un contact avec la police est finalement médiocre... au vu des performances policières dans ces affaires, on pourrait cependant s'étonner de le trouver si élevé.

2 - Comparaison entre enquête et statistiques policières

La comparaison avec les données policières⁹⁹ est malaisée car leur catégorie de *vols au préjudice de particuliers* correspond à plusieurs modules de l'enquête : les vols personnels ici étudiés, mais aussi ceux de vélos (extraits du module vols de deux-roues) et même les vols dans le logement sans effraction ou entrée par ruse qui peuvent se trouver dans le module 'cambriolage'¹⁰⁰... chaque catégorie étant par ailleurs affectée d'un taux de plainte particulier. En outre, il faut extrapoler les estimés tantôt sur le nombre d'individus de 15 ans et plus, tantôt - quand il s'agit de victimations de foyer comme les cambriolages ou les vols de deux-roues - sur le nombre de ménages en Île-de-France.

Vols	personnels	de vélos	dans logement	total
incidence	873 221 - 976 950	213 249 - 251 342	101 286 - 128 438	1 187 757 - 1 356 730
<i>taux de plainte</i>	37,5%	25,7%	36,2%	
incidence apparente	327 838 - 366 781	54 836 - 64 631	36 705 - 46 544	419 378 - 477 956
données policières	551 207 (543 940*)			
échantillon	10 522			
recensement 1999, population 15 +	8 889 272			
ménages franciliens	4 509 623			

*Ce chiffre exclut les index 39 'Vols simples sur chantier' et 40 'Vols simples sur exploitations agricoles'

Tableau 59 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000, 2001, 2002)

L'exercice permet d'abord d'observer une disproportion importante entre ce que les victimes mentionnent et ce que la police et la gendarmerie enregistrent (de 2,3 à 1).

Toutefois, les données policières sont supérieures aux estimations d'incidence apparente. Faut-il l'attribuer aux cas hors enquête (victimes de moins de 15 ans, non-Franciliens victimes en Île-de-France et qui auraient déposé plainte sur le lieu du délit, victimes dépourvues d'abonnement téléphonique filaire) ? Il est également possible que les

⁹⁷ Neuf non-réponses (soit 1,97% des volés ayant eu un contact avec la police) ne sont pas incluses dans les pourcentages présentés.

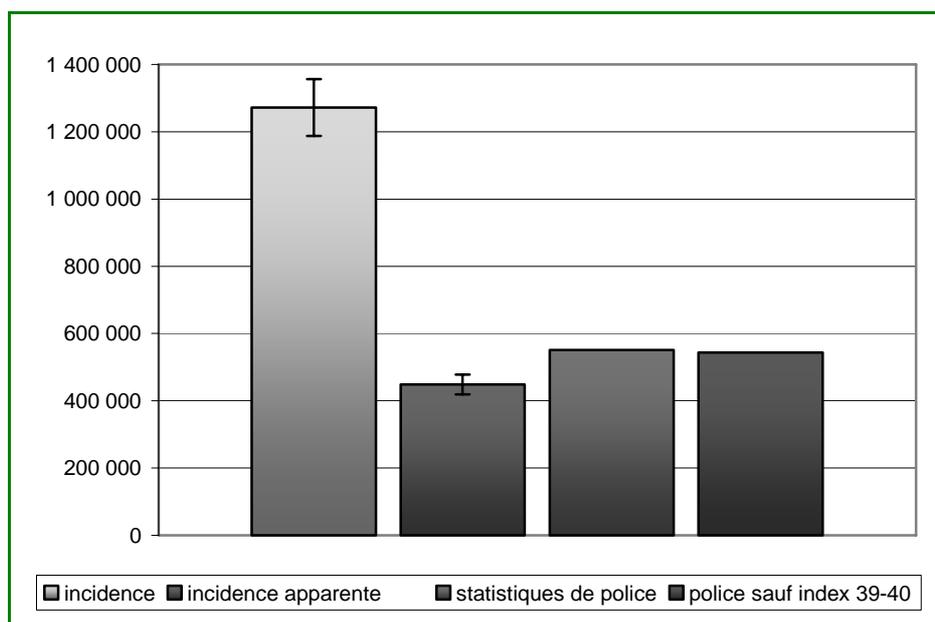
⁹⁸ Cependant un peu plus d'un quart des volés (27,13%) déclarent avoir récupéré le bien dérobé... peut-être le dépôt de plainte a alors pour but de servir de base à une démarche auprès d'un service d'objets perdus ou volés.

⁹⁹ Concernant les statistiques de police, on a additionné les index 32 'Vols à la tire', 39 'Vols simples sur chantier', 40 'Vols simples sur exploitations agricoles', 42 'Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés' et 43 'Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou des lieux publics'.

¹⁰⁰ Dans la pureté des principes, les atteintes enregistrées dans les modules vols de deux-roues et cambriolages ne constituent pas nécessairement des victimations personnelles à l'enquête. Celui-ci peut par exemple relater le vol du vélo de son petit frère... Pour les besoins d'une comparaison entre ordres de grandeur, on passe cependant par dessus cette objection.

victimations considérées par les plaignants comme des tentatives de vols violents se retrouvent enregistrées comme vols simples.

Cet excès des statistiques officielles s'est accentué par rapport à l'enquête 2001 : en 1998-1999-2000 l'écart était de 50 000 tandis qu'il atteint 75 000 en 2000-2001-2002. On peut supposer ici une certaine modification de l'attitude policière : sans que la proactivité policière soit forcément meilleure, l'hypothèse la plus vraisemblable serait celle d'une utilisation maximale des affaires dont on dispose. La police entamerait le plus de procédures possible avec un seul cas, en rédigeant par exemple plusieurs PV à partir d'une seule plainte lors du vol de plusieurs objets. Une autre hypothèse non exclusive serait celle d'un changement quant à la qualification : la police pourrait immédiatement qualifier en vol une déclaration de perte ou de vol, plus fréquemment qu'elle ne le faisait trois ans auparavant.



* Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 12 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002).

3 - Les autres recours

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? On n'y recourt même pas une fois sur cinq¹⁰¹, le plus souvent parce que l'incident n'en vaut pas la peine, accessoirement parce le sinistre ne paraît pas couvert¹⁰². Cinq déclarants sur neuf sont finalement indemnisés ; c'est d'ailleurs un peu moins que la proportion des satisfaits (71,35%) ; quant aux mécontents, ils invoquent naturellement le défaut ou l'insuffisance du remboursement. Au total, les indemnisés représentent seulement quelque 10,5% des volés : globalement, l'assurance ne tient qu'une place tout à fait mineure sur la scène de cette victimation¹⁰³.

Quant aux autres recours possibles, ils sont à peu près inexistant¹⁰⁴.

¹⁰¹ 18,84%.

¹⁰² Ça n'en valait pas la peine, 69,31% et l'assurance ne couvrait pas le cas, 20,77%.

¹⁰³ Les fréquences des 'autres recours' étaient quasiment identiques dans l'enquête 2001.

¹⁰⁴ On notera pour l'anecdote que quatre victimes se tournent à la fois vers le maire, la police municipale et les autres services de la commune ; sept font appel à deux de ces recours ; 90 à l'un d'entre d'eux... sur un total de

IV - Les caractéristiques des volés

âges	volés - % -	ensemble des enquêtés - % -
15-20	11,96	9,10
21-30	23,39	19,11
31-50	33,44	38,11
51-65	18,41	19,42
>65	12,80	14,27

Tableau 60 : Vols personnels ; âges

Les jeunes adultes de moins de 30 ans sont particulièrement présents dans cette population de volés.

Si l'on croise âge et lieu du vol, on peut noter que les transports en commun viennent toujours au premier rang, mais suivis par l'établissement scolaire pour les 15-19 ans, et ensuite par la rue et les lieux de loisir et de commerce.

âges	lieu du vol							ensemble des volés
	logements divers	commerces, sport, loisir	transport en commun	établissement scolaire	lieu public, rue...	gare	ailleurs	
15-19 ans	8 0,0829 8,60%H 8,89%V	15 0,5966 16,13%H 8,06%V	27 0,2139 29,03%H 10,76%V	19 53,472 20,43%H 45,24%V	17 0,5284 18,28%H 8,25%V	4 0,0043 4,30%H 9,52%V	3 7,3113 3,23%H 2,34%V	93 100%H 9,84%V
20-24 ans	11 0,0643 10,28%H 12,22%V	23 0,1786 21,50%H 12,37%V	33 0,738 30,84%H 13,15%V	6 0,3256 5,61%H 14,29%V	21 0,2317 19,63%H 10,19%V	4 0,12 3,74%H 9,52%V	9 2,082 8,41%H 7,03%V	107 100%H 11,32%V
25 ans et plus	71 3,20E-05 9,53%H 78,89%V	148 0,0127 19,87%H 79,57%V	191 0,2391 25,64%H 76,10%V	17 7,8393 2,28%H 40,48%V	168 0,193 22,55%H 81,55%V	34 0,0239 4,56%H 80,95%V	116 2,2565 15,57%H 90,63%V	745 100%H 78,84%V
Total	90 9,52%H 100%V	186 19,68%H 100%V	251 26,56%H 100%V	42 4,44%H 100%V	206 21,80%H 100%V	42 4,44%H 100%V	128 13,54%H 100%V	945 100%H 100%V

Tableau 61 : Classes d'âges et lieu du vol personnel

Le risque diminue légèrement à l'âge adulte (les 31-50 ans sont sous-représentés), et quelque peu vers la fin de la vie active (les plus de 51 ans sont légèrement sous-représentés). On voit s'esquisser un double profil du vol personnel : les adultes se font voler argent, carte de crédit, chéquier, papiers d'identité ; tandis que les plus jeunes se font *piquer* des objets prestigieux, vêtements ou portables, mais aussi sacs ou bagages.

Les surreprésentations des ménages à faibles revenus (revenu mensuel brut moyen du foyer inférieur à 2 400€), de ceux qui ont dépassé l'enseignement secondaire, des étudiants,

945. Il est intéressant de souligner que les quatre victimes qui ont utilisé les trois recours possibles dans leur municipalité n'ont pas déclaré le vol à leur assurance, trois parce qu'elles jugeaient que *ça n'en valait pas la peine* et la dernière parce qu'elle pensait que son *assurance ne couvrait pas le cas*.

constituent vraisemblablement des artefacts de la plus grande fréquence des jeunes. En revanche, on notera des différences caractéristiques touchant le type d'environnement, la sorte d'habitat ou l'appréciation portée sur son quartier : on est plus volé si l'on habite le centre-ville (43,60 au lieu de 35,06%), moins au contraire si l'on vit dans une zone pavillonnaire (28,25 au lieu de 38,74%) ; le risque est accru dans des habitats collectifs (76,61 au lieu de 64,77%), il est diminué si l'on habite une maison (22,33 au lieu de 33,63%) ; finalement, les volés sont un peu plus nombreux à juger leur quartier difficile (20,85 au lieu de 18,89%).

V - Comparaison des volés selon les zones de résidence

vols personnels	Zone de résidence	1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	Paris	12,08 [10,72 - 13,45]	15,18 [13,68 - 16,68]
	petite couronne	7,89 [7,05 - 8,74]	8,91 [8,02 - 9,80]
	grande couronne	5,88 [5,19 - 6,58]	5,94 [5,24 - 6,64]
incidence - % -	Paris	15,63 [14,11 - 17,15]	19,66 [18,01 - 21,32]
	petite couronne	9,43 [8,52 - 10,35]	11,57 [10,57 - 12,58]
	grande couronne	6,88 [6,14 - 7,63]	6,89 [6,15 - 7,64]

Tableau 62 : Vols personnels ; prévalence et incidence par zones de résidence (intervalles de confiance) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003

La prévalence tout comme l'incidence décroissent très clairement de la ville centre vers la périphérie. Cette caractéristique rapproche les vols personnels des agressions tout-venant ou sexuelles, elle les écarte des violences familiales et des cambriolages.

En comparaison avec l'enquête 2001, le pourcentage de personnes volées en 2000-2001-2002 a augmenté fortement dans la capitale, plus légèrement en petite couronne ; il est resté stable en grande couronne ; la même évolution géographique concerne l'incidence.

VI - Types de volés

Pour distinguer des profils de volés, on commence par procéder à une analyse factorielle. Pour cela, on va utiliser comme variables actives celles concernant le vol en lui-même ainsi que les caractéristiques de l'enquêté, son type d'opinion et le profil de son cadre de vie.

Le premier facteur (34,57 % de l'inertie) se construit notamment en fonction du *lieu de vol*. Il regroupe d'un côté de l'axe les vols sur le lieu de travail ou d'études ou sur le trajet y conduisant, les tentatives, ceux concernant les téléphones portables et ordinateurs, ceux pour lesquels la police n'a pas été informée. À l'opposé se trouvent les vols dans le quartier de l'enquêté, ceux d'argent, de bijoux, de cartes de crédit, de chéquier et de papiers d'identité, ceux qui ont fait l'objet d'un renvoi à la police accompagné d'un dépôt formel de plainte.

Du côté des vols liés au travail ou aux études, nous retrouvons des hommes, des enquêtés vivant dans un foyer de trois à cinq personnes, dans les départements de l'Essonne et des Yvelines, ainsi que des étudiants. De l'autre côté se situent des plus de 60 ans, vivant seuls, des retraités et des enquêtés sans activité professionnelle.

Le second facteur (19,07 %) fait ressortir le *moment du vol*. Il concerne d'un côté des vols dans la journée, dans le quartier, suivis de précautions particulières pour mieux se

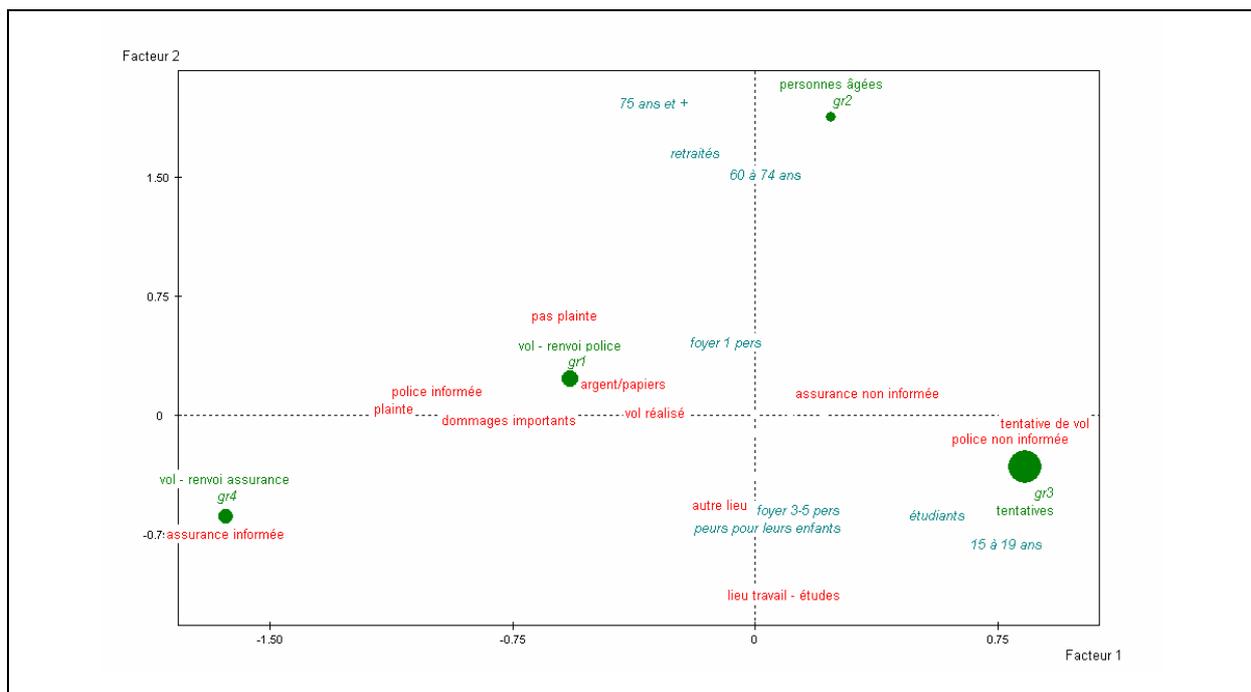
protéger. Sur le côté opposé se trouvent des vols nocturnes, hors du quartier de la victime, des soustractions sur le lieu de travail ou d'étude ou sur le trajet. Il s'agit de vols de portables ou d'ordinateurs, pour lesquels la police et l'assurance ont été informées et une plainte a été déposée ; une indemnisation a été obtenue. De ce côté, les victimes ne prennent pas, par la suite, de précautions particulières.

Les vols de proximité dans la journée concerne plus les plus de 60 ans, les retraités mais aussi les étudiants, les personnes de faible capital scolaire (primaire et collège). À l'opposé on trouve les personnes diplômées du supérieur, les intermédiaires, ceux qui habitent les Yvelines.

Le troisième facteur (9,24 %) se définit par l'importance des **dommages**. Il oppose :

- des vols nocturnes, dans les transports en commun ; la police n'a pas été informée car *ça n'en valait pas la peine* ; la victime n'a pas pris de précautions particulières ;
- des vols hors du domicile, de la rue, des transports en commun, etc., dans un commerce ou centre commercial, dans un lieu de loisir, sur le trajet menant au lieu d'étude ou de travail, pendant l'exercice du métier de la victime ; ces vols ont causé un dommage matériel important ; la victime a pris des précautions particulières pour se protéger.

Du côté des vols vespéraux ou nocturnes, nous retrouvons les hommes, les 60 à 74 ans, les retraités, les *sociaux* et les personnes vivant dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue*. À l'opposé se situent les personnes qui éprouvent des *peurs personnelles*, des *peurs pour leurs enfants*, celles qui vivent dans un cadre de vie défavorisé, les femmes, les 40 à 49 ans et également les habitants du Val d'Oise.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 13 : Analyse factorielle sur les variables de vols personnels (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse factorielle permet de dresser une typologie des vols personnels en quatre groupes.

Le premier groupe (23,28% de l'échantillon) est celui des **vols réalisés renvoyés à la police**. Il est exclusivement composé de personnes ayant informé la police mais pas leur

assurance. Il s'agit, plus qu'en moyenne, de vols consommés (95,07% contre 73,93%). Les vols d'argent, montres, bijoux, cartes de crédit, chéquiers, et papiers d'identité sont surreprésentés. Ces vols ont, plus qu'en moyenne, causé des dommages importants et ont plus souvent eu lieu hors du quartier. La seule caractéristique qui ressort est le fort capital scolaire des victimes.

Le deuxième groupe (11,48%) concerne plus spécifiquement les *personnes âgées*. Les retraités représentent 91,43 % du groupe contre 14,59 % de l'ensemble des volés. Les plus de 60 ans sont surreprésentés de même que les personnes qui éprouvent des *peurs personnelles*, les femmes et les foyers de une à deux personnes. Plus que proportionnellement, ces vols se sont passés hors des lieux de travail et d'études, ce qui découle logiquement de la surreprésentation des retraités. Ils ont plus qu'en moyenne lieu au cours de la journée, dans les transports en commun et dans le quartier. Aucun de ces vols n'a fait l'objet d'un recours à l'assurance.

Le troisième groupe (47,54 %) est celui des *tentatives*. Il rassemble pratiquement la moitié des victimes de vol personnel sans violence. Il n'y a eu de renvoi ni à la police, ni à l'assurance. Son surreprésentés ici les vols pendant le travail et sur le trajet y conduisant ou conduisant au lieu d'étude. La proportion de vols ayant entraîné des dommages peu importants est plus forte ici qu'en moyenne. Les 15 à 19 ans, les étudiants et les foyers de trois à cinq personnes sont surreprésentés.

Le quatrième groupe (17,70%) est celui des *vols réalisés renvoyés à l'assurance* et à la police. Il est intégralement composé de victimes ayant déclaré le vol à l'assurance. Les proportions de renvoi à la police sont deux fois plus élevées qu'en moyenne (91,67 % contre 44,43%). Il s'agit quasi-exclusivement de vols réalisés (96,30% contre 73,93 %) et la proportion de dommages importants est supérieure à la moyenne. Les vols d'argent, moyens de paiement ou de papiers d'identités sont surreprésentés.

➤ Dans l'enquête 2001 nous avons cinq groupes : les *tentatives*, les *jeunes*, les *plus de 65 ans*, le groupe de *tous les recours possibles* et enfin celui de *l'inertie face à l'assurance*. Même si en 2003 nous n'avons plus que quatre groupes, la situation reste similaire. Nous avons deux profils pour les vols réalisés ayant causé des dommages importants : celui des renvoyants à la police uniquement et celui des renvoyants à la police et à l'assurance. Il y a comme en 2001 un groupe de tentatives et un groupe pour le cas plus particulier des personnes âgées. Nous ne retrouvons pas le groupe spécifique des jeunes car il est regroupé avec celui des tentatives.

Cambriolages

I - Les taux de cambriolages

indicateurs		cambriolages	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	9,52 [8,96 - 10,08]	8,59 [8,06 - 9,13]
	uniquement domicile principal		7,46 [6,96 - 7,96]
multivictimation	générale	1,22	1,21
	uniquement domicile principal	1,21	1,17
incidence -% -	générale	11,59 [10,97 - 12,20]	10,40 [9,81 - 10,98]
	uniquement domicile principal	9,87 [9,30 - 10,44]	8,75 [8,21 - 9,29]

Tableau 63 : Cambriolages ; prévalences, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui atteignent l'ensemble du foyer, d'abord bien entendu le cambriolage.

8,59%¹⁰⁵ des ménages franciliens - soit quelque 387 000 foyers¹⁰⁶ - ont donc, d'après l'enquête - fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002.

victimations	cambriolage
agression tout-venant	8,1
agression entre proches	1,1
agression sexuelle	0,9
vol personnel	10,7
cambriolage	<i>n=904</i>
vol de voitures	19,8
vol dans/sur voitures	22,9
dégradations/destructions de véhicules	26,4
vol de deux-roues	10,1
Nombre de faits déclarés en 1998-1999-2000	<i>n=1000</i>

Le tableau se lit en colonne : 8,1% des victimes de cambriolage l'ont aussi été d'agression tout-venant...
Les totaux par ligne ou par colonne ne sont jamais égaux à 100%.

Tableau 64 : Multivictimations hétérogènes (2000-2001-2002)

Certains enquêtés victimes de cambriolage ont également eu à subir d'autres sortes d'incidents. On retrouve surtout des associations avec les victimations les plus fréquentes, à

¹⁰⁵ Un nombre non négligeable d'enquêtés (238) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passage du module spécialisé sur les cambriolages, vraisemblablement parce qu'ils réalisaient alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁰⁶ Entre 363 et 412 milliers.

savoir les atteintes aux véhicules. Ainsi 26,4% des enquêtés victimes d'un cambriolage l'ont-ils aussi été de dégradations/destructions de véhicules.

victimations	cambriolage
agression tout-venant	-1,2
agression entre proches	-0,9
agression sexuelle	-0,1
vol personnel	0,7
cambriolage	-96
vol de voitures	-2,0
vol dans/sur voitures	-2,1
dégradation/destruction de véhicules	1,0
vol de deux-roues	-5,0

Tableau 65 : Multivictimations hétérogènes ; écarts entre les taux de l'enquête 2003 et ceux de l'enquête 2001

Concernant les cambriolages, on peut noter une stabilité générale des taux de multivictimations hétérogènes entre les deux enquêtes, exceptée une baisse pour les vols de deux-roues.

↳ en 1998-1999-2000, 15,1% des enquêtés ayant subi un cambriolage ont aussi été victimes d'un vol de deux-roues. En 2000-2001-2002, ces enquêtés ne sont plus que 10,1%, soit une baisse de 5%.

Sur l'ensemble des cambriolages mentionnés dans l'enquête francilienne de 2003, le nombre moyen de faits (multivictimation homogène) en trois ans est de 1,21¹⁰⁷ par ménage, ce qui donne une incidence de 10,40¹⁰⁸.

La précédente enquête francilienne (1998-1999-2000) affichait sur trois ans une prévalence de 9,52%, un nombre moyen de faits de 1,22 par ménage, d'où une incidence de 11,59. On remarque donc une baisse des taux de prévalence et d'incidence entre les deux enquêtes.

Un certain nombre de cambriolages (63 sur 904, soit 6,97%) se sont déroulés hors Île-de-France¹⁰⁹ ; il s'agit le plus souvent (57/63) de résidences secondaires. Si l'on se restreint au cambriolage du domicile et de ses annexes, on ne devrait plus trouver d'incidents hors région. En fait, il en reste trois qui concernent vraisemblablement des enquêtés domiciliés hors Île-de-France lors du cambriolage. On peut alors penser à un déménagement entre l'incident et son récit.

II - Les circonstances des cambriolages

Dans cette enquête, le cambriolage vise quatre fois sur cinq – 80,31% ; avec les annexes : 86,84% - le domicile principal ; les résidences secondaires représentent moins d'une

¹⁰⁷ 1,17 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >3=4.

¹⁰⁸ Sur la seule résidence principale, l'incidence triennale serait comprise entre 8,21 et 9,29 ; sur deux ans, elle tomberait entre 4,98 et 5,84.

¹⁰⁹ 7% lors de la précédente enquête francilienne.

fois sur dix (8,41%) et les locaux professionnels moins d'une fois sur vingt (4,09%)¹¹⁰. Les cambriolages sont plus souvent consommés quand ils ont lieu ailleurs qu'au domicile, ce qui peut signifier qu'on est attentif même aux tentatives quand il s'agit de sa résidence, alors qu'ailleurs on a tendance à s'attarder seulement aux vols réalisés. Les cambriolages ont légèrement plus de chances de réussir s'ils sont réalisés loin du domicile ce qui est logique puisque le cambrioleur a moins de chances d'être dérangé par le propriétaire. Dans le même sens, les cambriolages réussissent un peu mieux dans les annexes, locaux professionnels et résidences secondaires qu'au domicile, ce qui est également trivial pour la même raison.

Les trois quarts (72,12%) des victimations ont eu lieu par effraction ; un tout petit nombre (3,32%) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité ; 16,81% représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

La moitié seulement (55,64%) ont finalement été consommés. Il est plus étonnant de constater que les biens volés ont pu être récupérés un nombre de fois non négligeable (14,91%). En fin de compte, la victime juge le dommage important deux fois sur cinq (40,71%) et moyen (une fois sur trois) ce qui confirme qu'une simple tentative peut causer des dégâts¹¹¹. On notera enfin que plus d'une fois sur trois (36,39%) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé¹¹². Ces différentes fréquences étaient sensiblement les mêmes lors de l'enquête 1998-1999-2000.

Concernant les réactions à l'intrusion chez soi, on note entre les deux enquêtes franciliennes une stabilité du *désagréable durable* et parallèlement un transfert du *peu important* vers la valeur moyenne correspondant à une impression *désagréable mais passagère*.

réactions à l'intrusion	Île-de-France 1998-1999-2000	Île-de-France 2000-2001-2002
désagréable durable	31,07	31,86
désagréable passager	54,25	62,75
peu important	14,69	5,39

* Pour 2000-2001-2002 ne sont pas inclus 69 individus ne sachant pas décrire leur réaction à l'intrusion et représentant 7,63% des cambriolés.

Tableau 66 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 & 2003

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues : les cas qui y échappent n'ont généralement pas dépassé le stade de la tentative, en sorte qu'il n'y a pas eu vraiment intrusion. Les résultats observés en Île-de-France sont comparables à ceux recueillis dans les quelques enquêtes précédentes comprenant la même interrogation, du moins si l'on se borne à la catégorie la plus caractérisée, celle des réactions *durables*. Elles sont un peu plus fréquentes¹¹³ si cambrioleurs et cambriolés se sont rencontrés, c'est-à-dire dans 14,27% des cas.

¹¹⁰ Dans la précédente enquête, la répartition des différents lieux de vol était la même.

¹¹¹ Dans la précédente enquête, le dommage était jugé important presque une fois sur deux (45,05%) et moyen dans 29,27% des cas.

¹¹² C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille.

¹¹³ 32,56% au lieu de 29,42%, sachant que cette variation peut être plus ou moins aléatoire.

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

cambrjolages : renvois*	1998-1999-2000	2000-2001-2002
va à la police	43,55	44,74
téléphone à la police	23,18	25,95
police déjà informée	4,70	5,82
police pas informée	28,57	23,49
dépose une plainte - % -	43,70	43,69
taux d'élucidation - % -	9,51	8,33
taux de satisfaction - % -	38,85	41,23

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 67 : Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003

Entre les enquêtes 1998-1999-2000 et 2000-2001-2002, on s'aperçoit que les cambriolés se tournent un peu plus souvent vers la police. Ainsi la somme de *va à la police* et *téléphone à la police* passe-t-elle de 66,73 à 70,69%. Si le taux d'élucidation diminue légèrement (-1,18 point), le taux de satisfaction gagne lui 2,38 points, tandis que le taux de plainte général reste stable à 43,7%.

Ce taux de plainte est de 53,08% en cas de cambriolage réalisé et tombe à 31,92% s'il s'agit d'une simple tentative. Il varie selon la gravité des dommages : 58,42% s'ils sont importants ; 43,09 en cas de dommages modérés ; 21,12 s'il n'y en a pas. Le taux de plainte paraît de prime abord étonnamment faible : les enquêtes disponibles le situent plutôt autour des trois quarts des cambriolés¹¹⁴. Il faut cependant considérer que les autres enquêtes comptent tous les renvois à la police ou à la gendarmerie sans se soucier de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte : un bon nombre de cambriolés franciliens se bornent à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement une plainte. Pourtant, dans plus de la moitié des cas¹¹⁵, il s'agit de cambriolages consommés, mais les dommages apparaissent peu considérables. La véritable différence se situe entre ceux qui s'abstiennent de tout renvoi et ceux qui en mettent un en œuvre, fût-ce seulement par téléphone : un tiers des simples tentatives sont dans le premier cas et seulement le sixième des vols consommés¹¹⁶. Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi de 84,10%, avec cette précision : une fois sur quatre¹¹⁷, il s'agit seulement d'un appel téléphonique exclusif de toute possibilité de dépôt de plainte.

Les abstentionnistes se divisent en deux camps de grandeurs comparables : ceux qui estiment que la démarche n'en *vaudrait pas la peine* (des tentatives ou des dommages mineurs), et ceux qui pensent qu'elle n'aurait *servi à rien*, en raison du faible taux de succès de la police. En revanche, parmi les renvoyants, c'est le souci de pouvoir ensuite faire une

¹¹⁴ Celui de l'enquête CESDIP des années 1980 se situe à 75,5 ; les différentes enquêtes INSEE de la fin des années 1990 le placent entre 73 et 81%.

¹¹⁵ Parmi les 232 enquêtés qui téléphonent à la police, on dénombre 130 cambriolages réalisés, soit 56,03%.

¹¹⁶ Taux de non-renvoi lors de la précédente enquête : presque la moitié des simples tentatives et le sixième des vols consommés.

¹¹⁷ Une fois sur trois pour la précédente enquête francilienne.

déclaration de sinistre qui prime largement¹¹⁸ (38,16%). Ils sont aussi nombreux que ceux qui attendent une démarche de la police (pêle-mêle, récupérer ce qui a été volé, faire punir, prévenir d'autres cambriolages¹¹⁹, dont la somme atteint 37,86%). On les comprend : moins d'une plainte sur dix débouche sur une identification du cambrioleur.

Cambriolages : raisons		1998-99-00	2000-01-02
non déclaration - % -	pas la peine	39,13	42,86
	servi à rien	45,29	42,38
	ne regarde pas la police	3,99	1,9
	autre	11,59	12,86
de déclaration - % -	récupérer le bien volé	9,17	8,45
	faire punir	10,03	9,20
	ça ne se reproduise pas	20,77	20,21
	pour l'assurance	40,26	38,16
	il faut le faire	16,33	20,21
	autre	3,44	3,77

Tableau 68 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie

2 - Comparaison entre enquête et statistiques de police

cambriolages, 2000-01-02	ensemble	sauf entrée avec fausse qualité	domicile ou dans une annexe sauf entrée avec fausse qualité
incidence	305 498 - 350 245	290 561 - 334 323	257 839 - 299 328
<i>taux de plainte</i>	46,0%	45,9%	44,6%
incidence apparente	140 596 - 161 189	133 411 - 153 505	115 057 - 133 571
données policières 00-01-02			
cambriolages et entrées par ruse	160 871* (211 191)		
cambriolages contre particuliers		147 665* (197 985)	
cambriolages de résidences principales			144 264* (194 584)
échantillon	10 522		
ménages franciliens	4 509 623		

*Ce chiffre exclut l'index 30 correspondant aux 'Cambriolages d'autres lieux' i.e. hors locaux d'habitation principale, résidences secondaires et locaux industriels, commerciaux ou financiers ; tandis que le chiffre entre parenthèses l'inclut.

Tableau 69 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)

Pour la comparaison avec les statistiques policières¹²⁰, on a d'abord exclu l'index 30 avant de le prendre ensuite en compte. Cet index 30 correspond par exemple aux vols se produisant dans une cage d'escalier, une cave ou un hall d'immeuble, dans une boîte à lettres ou encore dans une cabane à outils située au fond d'un jardin privé.

¹¹⁸ Des enquêtes urbaines de la fin des années 1980 donnaient à cette motivation une prééminence encore plus marquée (Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991, 47).

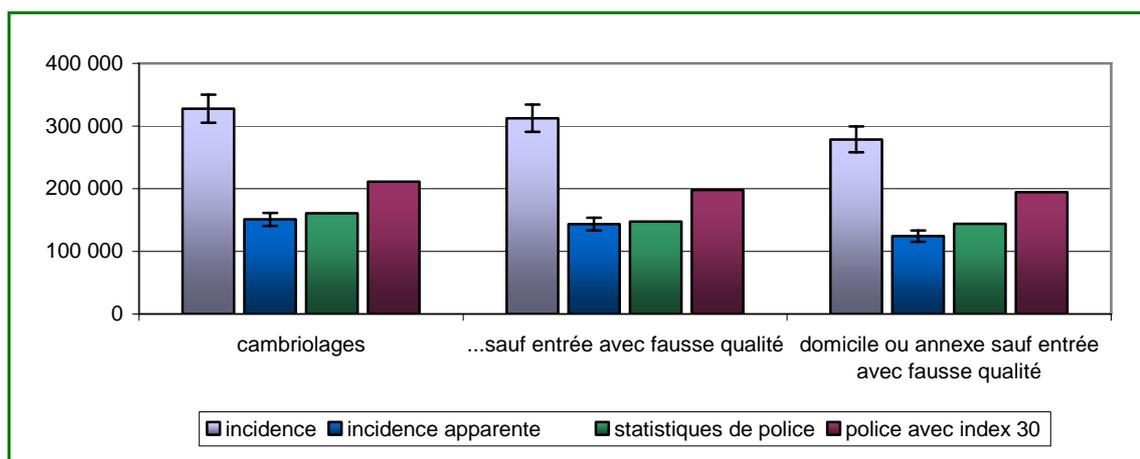
¹¹⁹ Une raison particulièrement forte parmi les renvoyants qui n'ont pas éprouvé de dommage ou victimes d'une simple tentative de cambriolage.

¹²⁰ Concernant les statistiques de police et de gendarmerie, on a utilisé les index 27 'Cambriolages de locaux d'habitation principale', 28 'Cambriolages de résidences secondaires', 30 'Cambriolages d'autres lieux' et 31 'Vols avec entrée par ruse en tous lieux'.

Excluons tout d'abord cet index 30 : globalement, les données policières donnent du cambriolage une image deux fois moins importante que les estimés d'enquête. Cette différence semble s'expliquer par la propension des victimes à la plainte : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, les statistiques officielles se retrouvent alors à l'intérieur de cette fourchette. On peut essayer de préciser en opérant quelques distinctions, ainsi supprimer des deux côtés les intrusions par prise de fausse qualité - le cambrioleur qui se fait passer pour le facteur - la comparaison ne change guère pour autant.

Exercice suivant : restreignons-nous aux seuls cambriolages au domicile en négligeant là encore les entrées par prise de fausse qualité. La divergence entre les deux sources est sensiblement la même puisque le rapport entre l'une et l'autre atteint 1,9. Le comportement de plainte expliquerait cette différence : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, les données policières dépassent très légèrement la branche supérieure de la fourchette d'incidence apparente.

On peut alors conclure approximativement que l'enquête 2003 révèle une fréquence du cambriolage deux fois plus élevée que celle indiquée par les données officielles, mais que la propension à la plainte pourrait expliquer cette différence. On voit par là l'importance qu'il y a à distinguer les dépôts de plainte - qui seuls peuvent entraîner un enregistrement statistique - des simples informations (par exemple téléphoniques) qui aboutiront, au mieux, sur une main courante.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 14 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002).

Dernier exercice : si l'on prend en compte l'index 30, alors la divergence entre statistiques officielles et estimés d'enquête diminue et atteint même son minimum (de 1 à 1,5).

L'inclusion de l'index 30 dans notre comptage des données policières fait passer celles-ci largement au-dessus de la branche supérieure de la fourchette d'incidence apparente, dans tous les cas étudiés précédemment. Cet excès de l'enregistrement officiel par rapport à l'incidence apparente est difficilement interprétable : il ne peut être imputé ni aux cambriolages commis contre des mineurs de 15 ans puisque cette victimation concerne le ménage, ni à des non-Franciliens puisque toutes les victimes résident en Île-de-France. Il est possible que l'enquêté ait une conception du cambriolage différente de celle la police. Par exemple, un vol se produisant dans une cave serait aujourd'hui qualifié de cambriolage, alors qu'il aurait auparavant été enregistré comme vol simple.

Concernant toutes les catégories de vols (vols simples, vols avec violence, cambriolages), il est possible qu'on observe dans les années récentes un recours plus systématique à l'enregistrement par procès-verbal des signalements avec en outre un recours plus strict au principe de plus haute expression pénale.

3 - Les autres recours

Le recours à l'assurance intervient à peu près une fois sur deux (55,31%), mais cette observation est un peu factice : si le cambriolage a été consommé, la déclaration de sinistre se rencontre sept fois sur dix¹²¹ ; en cas de simple tentative, elle tombe à une fois sur trois (36,66%), probablement des cas où l'essai d'intrusion a occasionné des dommages, par exemple à la porte. D'ailleurs, massivement, si l'on s'abstient de déclarer le sinistre, c'est parce que *ça n'en vaut pas la peine* (83,21%), autrement dit que les dommages sont faibles ou inexistants.

Un peu plus des trois quarts de ceux qui se tournent vers leur assurance obtiennent finalement une indemnisation au moins partielle (78,6%), ce qui représente seulement 43,47% de l'ensemble des cambriolés¹²². Ils sont un peu moins nombreux¹²³ à se dire satisfaits et, comme toujours, c'est l'insuffisance de l'indemnisation qui chagrine les mécontents.

S'adresser à un élu local (6,97%) ou à un autre service communal (3,32) est rare tandis que le recours à la police municipale (15,82) est relativement fréquent. Alors que cette dernière n'est pas dotée de compétence de police judiciaire, on se tourne vers elle bien plus souvent qu'en 1998-1999-2000 : 10,39% des victimes de cambriolage se sont adressées à elle lors de l'enquête 2001, soit une augmentation de 52,26%. Cette évolution notable pourrait être en lien avec la gestion par la police municipale des téléalarmes. Sur les 143 recours à la police municipale en Île-de-France relevés lors de l'enquête 2003, 24 ont été le fait d'enquêtés résidant à Paris, 20 dans les Hauts-de-Seine, 19 dans le Val-de-Marne, 17 en Seine-et-Marne et dans l'Essonne, 16 dans les Yvelines et le Val d'Oise et seulement 14 en Seine-Saint-Denis.

IV - Les caractéristiques des cambriolés

À l'inverse des enquêtés atteints par des victimations personnelles, les cambriolés habitent plus fréquemment une maison individuelle dans un quartier pavillonnaire. En tout cas, le HLM semble constituer la sorte d'habitat la moins exposée au cambriolage¹²⁴ ; le nombre de personnes au foyer ne joue pas sur l'exposition au risque ; les cambriolés sont plus souvent propriétaires de leur logement (et d'une résidence secondaire) ; ils habitent davantage le rez-de-chaussée ou le premier étage ; la présence d'un gardien, concierge ou digicode ne fait pas apparaître d'effet protecteur ; le cambriolage est surreprésenté dans les logements protégés soit que la protection soit inefficace, ou bien qu'elle soit postérieure au sinistre ; de même pour les mesures de surveillance ou le fait de laisser les lampes allumées.

L'ancienneté dans la région et dans le quartier n'immunise pas, bien au contraire. De même, les cambriolés sont surreprésentés parmi ceux qui ont rendu service à leurs voisins !

¹²¹ Deux fois sur trois lors de la précédente enquête.

¹²² Les enquêtes CESDIP 1984-1985 et INSEE 1994-1995 parvenaient à des ordres de grandeur comparables (Robert, Zauberger, Pottier, Lagrange, 1999).

¹²³ Plus exactement 71,80% des cambriolés qui ont fait une déclaration à leur assurance.

¹²⁴ Les habitants de HLM sont deux fois moins exposés que ceux qui vivent en pavillon.

Les cambriolés sont plus nombreux à trouver insuffisante la présence policière dans leur quartier.

Ils sont plus nombreux à rentrer tard et ont un peu plus tendance à sortir fréquemment le soir¹²⁵.

Les cambriolés connaissent plus fréquemment des parents et surtout des voisins qui ont été cambriolés. Il est difficile de savoir s'ils sont plus attentifs à tous les récits de cambriolage ou s'ils habitent une zone effectivement particulièrement exposée à ce risque.

Les chefs de famille des ménages cambriolés sont un peu plus souvent des indépendants ou des cadres. Le risque est légèrement augmenté entre 2 400 et 3 800 € de revenus, puis nettement à partir de 3 800 €. On retrouve là un constat habituel : le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nanti, ou de relativement nanti.

V - Comparaison des cambriolés selon les zones de résidence

Cambriolages	Zone de résidence	1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	Paris	12,45 [11,07 - 13,83]	9,11 [7,91 - 10,31]
	petite couronne	7,69 [6,85 - 8,53]	8,45 [7,58 - 9,32]
	grande couronne	9,67 [8,80 - 10,55]	8,46 [7,64 - 9,28]
incidence - % -	Paris	15,03 [13,54 - 16,53]	11,69 [10,35- 13,03]
	petite couronne	9,64 [8,71 - 10,57]	9,96 [9,02 - 10,90]
	grande couronne	11,58 [10,64 - 12,53]	10,14 [9,25 - 11,03]

Tableau 70 : Cambriolages ; prévalence et incidence par zones de résidence (intervalles de confiance) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003

Le cambriolage fait partie des risques plus parisiens que banlieusards ; les ménages de la petite comme de la grande couronne y sont autant exposés les uns que les autres. Mais il est un peu plus souvent consommé en banlieue (et particulièrement en grande couronne) qu'à Paris¹²⁶. Les victimations parisiennes sont un peu plus diurnes, celles de la banlieue éloignée un peu plus nocturnes ; du coup, c'est dans ce cas-ci que l'on trouve plus souvent des intrusions réalisées alors que quelqu'un se trouve dans le local visité¹²⁷.

Le cambriolage parisien présente des caractéristiques qui lui donnent un profil différent de son homologue banlieusard. La survictimation des zones pavillonnaires est marquée en banlieue, pas à Paris (où de telles zones n'existent guère), les grands ensembles¹²⁸ sont surreprésentés en proche banlieue - un artefact des différences d'habitat. De même, la surreprésentation des propriétaires n'apparaît pas à Paris - un artefact de la moindre proportion de propriétaires. Encore, la surreprésentation des maisons individuelles ne se manifeste pas à Paris où elles existent peu ; la surexposition des rez-de-chaussée et des premiers étages est particulièrement marquée en grande banlieue.

Le jeu dissuasif des gardiens, concierges et digicodes n'apparaît guère, si ce n'est en grande couronne. On retrouve partout la surexposition des logements protégés ou éclairés. À Paris toutefois, les équipements tels que barreaux, porte blindée, système d'alarme, système de télédétection, serrure multipoints... jouent un rôle protecteur.

¹²⁵ 53,54% des cambriolages se sont déroulés le jour, 32,19% de nuit. Dans les autres cas, les victimes n'ont pas été capables de situer le moment de l'intrusion.

¹²⁶ On relève à Paris 49,75% de cambriolages réalisés, contre 55,76% en petite couronne et 58,71 en grande couronne.

¹²⁷ Pour autant, cambrioleur et cambriolé ne se rencontrent généralement pas. Ils se rencontrent davantage lors de cambriolages de ménages résidents en petite couronne.

¹²⁸ La précédente enquête avait révélé une surreprésentation des grands ensembles parisiens.

C'est logiquement à Paris que le cambriolage apparaît le plus comme un risque de foyers prospères¹²⁹ : indépendants et cadres y sont surreprésentés et le seuil de surexposition augmente au-delà de 5 600 € de revenus globaux du foyer.

Si l'on compare les enquêtes 1998-1999-2000 et 2000-2001-2002, on constate une nette diminution des taux de prévalence et d'incidence à Paris et une baisse moindre de ces taux en grande couronne, non compensées par une faible augmentation en petite couronne.

VI - Types de cambriolés

Nous allons réaliser ici une analyse factorielle en prenant comme variables actives les modalités décrivant le cambriolage en lui-même, celles concernant les caractéristiques du ménage, les types d'opinion et le sentiment sur le cadre de vie.

Le premier facteur (29,94 % de l'inertie) s'intéresse aux *renvois* à la police et à l'assurance. On trouve d'un côté de l'axe des cambriolages n'ayant pas entraîné un désagrément durable, qui n'ont pas eu lieu au domicile principal et pour lesquels la victime ne sait pas exactement quand ils ont eu lieu. Nous retrouvons ici également les cambriolages ayant entraîné une plainte, une déclaration à l'assurance, un remboursement qui a donné satisfaction à la victime. De l'autre côté se situent des cambriolages ayant entraîné un désagrément durable, ceux au cours desquels la victime s'est trouvée en présence du cambrioleur, ceux pour lesquels la police n'a pas été informée, notamment car la victime estime que *ça n'aurait servi à rien*. Ce sont aussi des cambriolages non déclarés à l'assurance notamment car *ça n'en valait pas la peine*.

Du côté des cambriolages n'ayant pas entraîné de désagrément durable nous retrouvons des Parisiens, des habitants des Yvelines, des habitants de centres-ville, des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, des cadres, des enquêtés classés dans le type des *sociaux* et des personnes vivant dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue*. À l'opposé se situent des habitants de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis, ceux vivant dans des quartiers de grands ensembles, des agriculteurs exploitants, d'autres inactifs, des ouvriers, des retraités, des foyers de plus de cinq personnes et des enquêtés qui jugent leur *cadre de vie défavorisé*.

Le deuxième facteur (15,32%) est celui des *vols effectifs et des tentatives*. Il place du côté des vols effectifs, les cambriolages dans un lieu autre que le domicile principal, ceux pour lesquels la victime ne sait pas s'il s'est déroulé la journée ou la nuit, ceux au cours desquels la victime a vu le cambrioleur. Nous retrouvons également de ce côté les cambriolages déclarés à la police dans le but de faire punir, ceux qui ont été élucidés et ceux à propos desquels la victime a été satisfaite de l'action de la police. De l'autre côté, nous trouvons les cambriolages de nuit, ceux qui sont restés au stade de la tentative, qui n'ont pas été déclarés à la police notamment car *ça n'aurait servi à rien*, ceux dont les victimes n'ont pas été remboursées par leur assurance, n'en sont pas satisfaites mais n'ont par la suite pas pris de précautions particulières.

Les cambriolages effectifs se situent du même côté du facteur que les étudiants et les retraités. Il en est de même pour les personnes résidant en quartier pavillonnaire, dans un *cadre de vie confortable*, pour les habitants des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, du Val-de-Marne et des Yvelines. À l'opposé se situent les Parisiens, les habitants de Seine-Saint-Denis,

¹²⁹ La précédente enquête notait une surexposition des foyers prospères en banlieue.

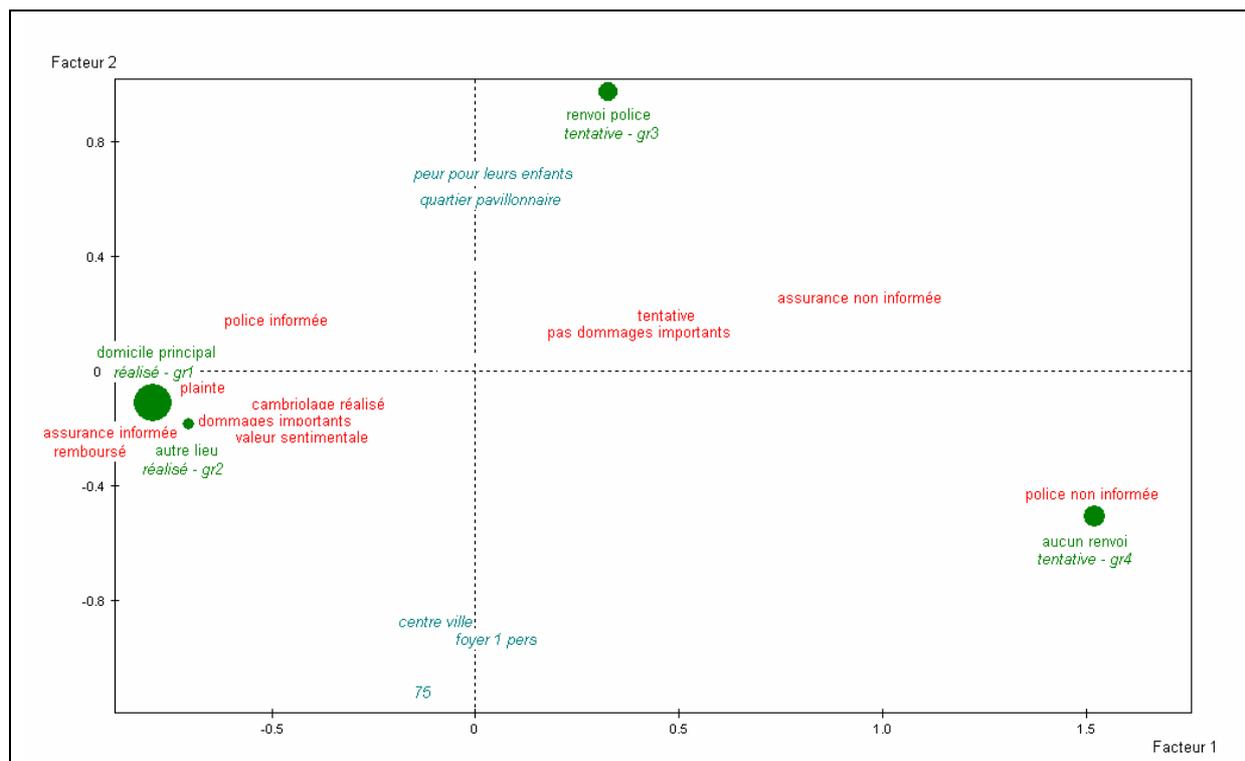
ceux de centre-ville, les agriculteurs exploitants, les employés, les personnes vivant seules et celles qui sont dans un *cadre de vie défavorisé*.

Le troisième facteur (10,62%) semble se définir par rapport au *malaise suscité par l'intrusion*. Il range d'un côté les cambriolages effectués hors du domicile principal, à un moment indéterminé, sans malaise durable, ceux pour lesquels le cambrioleur est entré par ruse (en se faisant passer pour facteur, policier, électricien...); la cambriolé n'a pas pris de précautions particulières. À l'opposé se situent les cambriolages nocturnes et ceux qui ont entraîné un malaise durable.

Les cambriolages n'ayant pas entraîné de malaise durable sont du même côté que les habitants des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. Contribuent également de ce côté de l'axe les étudiants, les retraités et ceux que l'on classe dans le type des *sociaux*. À l'opposé se situent des personnes vivant dans un foyer de trois à cinq personnes, les habitants de quartiers pavillonnaires, du Val d'Oise et de Seine-et-Marne. Contribuent aussi de ce côté de l'axe les ménages dont le chef de famille est artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre et profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire, les personnes qui éprouvent des *peurs personnelles*, des *peurs pour leurs enfants* et les ménages ayant un *cadre de vie défavorisé*.

Le quatrième facteur (9,46 %) isole les *cambriolages les plus sérieux* : désagrément durable, dommages important, dépôt de plainte. Nous retrouvons également les cambriolages hors domicile, ceux où la victime a vu le cambrioleur, où le cambrioleur s'est fait passer pour une autre personne et ceux qui ont été déclarés à la police dans le but de faire punir le cambrioleur. À l'opposé se trouve la modalité pas de désagrément durable.

Du côté des modalités traduisant un cambriolage sérieux, nous retrouvons les ménages des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, ceux vivant dans un quartier de grands ensembles, dans un *cadre de vie défavorisé* et ceux composés d'une seule personne. Il en est de même pour les ménages dont le chef de famille est artisan, commerçant, chef d'entreprise ou retraité et pour les personnes qui éprouvent des *peurs personnelles*. À l'opposé se situent les ménages de Seine-et-Marne, ceux installés dans un quartier pavillonnaire, dont le chef de famille est cadre et profession intellectuelle supérieure ou ouvrier, ceux composés de plus de trois personnes et les *sociaux*.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 15 : Analyse factorielle sur les variables de cambriolages (plan des deux premiers facteurs)

Les facteurs extraits de l'analyse factorielle nous permettent de réaliser une classification qui détermine ici quatre types de cambriolages.

Les deux premiers groupes concernent les **cambriolages consommés**, le premier au domicile principal ou une de ses annexes (cave, appentis, garage...) et le second dans un autre lieu (local professionnel, résidence secondaire, ailleurs).

Le premier groupe (45,35%) est plus qu'en moyenne composé de cambriolages avec vol effectif (71,95% contre 55,64%). C'est le groupe des cambriolages au **domicile principal** ou dans une de ses annexes (98,78% contre 86,84). Les proportions de dommages importants sont surreprésentées de même que celles où une valeur sentimentale est attachée au bien dérobé. Il s'agit plus de cambriolages diurnes, où le cambrioleur est rentré par effraction et où la victime ne l'a pas vu. Ici plus qu'en moyenne l'assurance a été informée ainsi que la police.

Le deuxième groupe (10,51 %) est également plus souvent qu'en moyenne composé de cambriolages avec vol effectif (72,63% contre 55,64%). C'est le groupe des cambriolages dans un **lieu autre** que le domicile principal (97,89% contre 13,16 %). Plus souvent qu'en moyenne, la victime ne connaît pas le moment du vol. De même, les dommages sont plus souvent importants, le cambrioleur est plus souvent rentré par effraction et la victime a plus souvent subi d'autres cambriolages. Nous retrouvons ici une surreprésentation des renvois à la police et à l'assurance.

Le troisième groupe (19,91 %) est celui des tentatives avec début de **renvoi à la police** qui ne se solde pas par une plainte. Il est majoritairement composé de tentatives (67,22% contre 44,36%). Ici plus qu'en moyenne les dommages ne sont pas importants et les objets volés ou abîmés n'ont pas de valeur sentimentale. Les cambriolages visant le domicile

principal sont surreprésentés, de même que ceux où la victime a vu le cambrioleur, ceux qui ont eu lieu dans la journée, dans un quartier pavillonnaire. Dans ce groupe l'assurance n'a majoritairement pas été informée mais la totalité des cas ont été déclarés à la police.

Le quatrième groupe (24,23%) rassemble des tentatives n'ayant fait l'objet d'*aucun renvoi*. Il est majoritairement composé de tentatives (63,47% contre 44,36%). Comme pour le troisième groupe, ici plus qu'en moyenne, les dommages ne sont pas importants et les objets volés ou abîmés n'ont pas de valeur sentimentale. Ce sont plus souvent des cambriolages diurnes visant le domicile principal. Il n'ont fait l'objet ni d'un renvoi à la police ni d'un renvoi à l'assurance.

➤ La classification réalisée pour l'enquête 2001 définissait également quatre groupes : *banlieues, Parisiens, âgés et tentatives*. Pour l'enquête 2003 la constitution des groupes se fait très peu par rapport aux caractéristiques du ménage mais beaucoup par rapport au cambriolage en lui-même.

Du coup, on ne sait pas trop si vaut encore l'hypothèse interprétative avancée en 2001 selon laquelle *réagir activement au cambriolage dépend non seulement de la manière plus ou moins intense dont on l'a vécu, mais aussi des ressources dont on dispose : ceux qui vivent recroquevillés dans un cadre qui les terrifie ne trouvent pas le ressort de réagir*.

L'enquête sous examen fournit sur ce point des résultats moins riches que la précédente.

Les atteintes aux véhicules

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences inusitées pour les autres victimations.

I - Les taux d'atteintes aux véhicules

indicateurs		vols de voiture	vols à la roulotte**	dégradations, destructions de véhicules	vols de deux-roues
prévalence - % -	générale	13,72 [13,07 - 14,38]	17,00 [16,28 - 17,72]	17,63 [16,90 - 18,36]	7,01 [6,53 - 7,50]
	en Île-de-France*	12,99 [12,35 - 13,63]	15,97 [15,27 - 16,67]	16,72 [16,00 - 17,43]	6,72 [6,24 - 7,20]
risque (ménages équipés) - % -	générale	17,25 [16,44 - 18,06]	21,38 [20,50 - 22,25]	22,17 [21,28 - 23,06]	16,00 [14,94 - 17,06]
	en Île-de-France*	16,33 [15,54 - 17,13]	20,07 [19,22 - 20,93]	21,02 [20,15 - 21,89]	15,33 [14,29 - 16,37]
multivictimation	générale	1,49	1,51	1,74	1,24
	en Île-de-France*	1,51	1,52	1,76	1,24
incidence - % -	générale	20,48 [19,71 - 21,25]	25,61 [24,78 - 26,45]	30,64 [29,76 - 31,52]	8,72 [8,18 - 9,25]
	en Île-de-France*	19,59 [18,83 - 20,35]	24,32 [23,50 - 25,14]	29,46 [28,59 - 30,33]	8,33 [7,81 - 8,86]
incidence des ménages à risque	générale	25,75 [24,81 - 26,69]	32,20 [31,20 - 33,20]	38,52 [37,48 - 39,57]	19,88 [18,73 - 21,03]
	en Île-de-France*	24,63 [23,70 - 25,55]	30,58 [29,59 - 31,56]	37,04 [36,01 - 38,08]	19,02 [17,88 - 20,15]

* On ne tient compte ici que des victimations de Franciliens survenues en Île-de-France

** On appelle ainsi les vols dans et sur les véhicules

Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) (2000-2001-2002)

13,72%¹³⁰ des ménages franciliens - soit quelque 619 000 foyers¹³¹ - ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002. Cette prévalence dépasse considérablement celle relevée pour les vols de deux-roues.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On dispose bien d'enquêtes locales réalisées par le CESDIP, à Toulouse et à Épinay-sur-Seine à la fin des années 1980¹³², à Amiens dix ans après¹³³, dans l'agglomération lyonnaise, dans trois communes de la Seine-Saint-Denis et une du Val d'Oise en 2005¹³⁴. Mais ces enquêtes locales ne sont encore ni assez nombreuses, ni assez diversifiées pour

¹³⁰ Un nombre non négligeable d'enquêtés (233) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de voitures, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹³¹ Entre 589 et 648 milliers.

¹³² Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

¹³³ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹³⁴ Zauberman, Nevanen, Robert, 2006 ; Didier, Nevanen, Robert, Zauberman, 2006a ; Robert, Zauberman, Nevanen, Didier, 2006 ; Didier, Nevanen, Robert, Zauberman, 2006b ; Nevanen, Didier, Robert, Zauberman, 2006.

délimiter des zones de consensus¹³⁵ utilisables pour comparer avec les données d'une enquête régionale comme celle sous examen.

1 - Les taux de vols de voitures

indicateurs		vols de voiture	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	14,85 [14,17 - 15,53]	13,72 [13,07 - 14,38]
	en Île-de-France*	14,10 [13,43 - 14,77]	12,99 [12,35 - 13,63]
risque (ménages équipés) - % -	générale	27,66 [26,70 - 28,62]	17,25 [16,44 - 18,06]
	en Île-de-France*	17,62 [16,81 - 18,44]	16,33 [15,54 - 17,13]
multivictimation	générale	1,49	1,49
	en Île-de-France*	1,54	1,51
incidence -% -	générale	22,12 [21,33 - 22,92]	20,48 [19,71 - 21,25]
	en Île-de-France*	21,71 [20,93 - 22,50]	19,59 [18,83 - 20,35]
incidence des ménages à risque	générale	27,66 [26,70 - 28,62]	25,75 [24,81 - 26,69]
	en Île-de-France*	27,15 [26, 20 - 28,10]	24,63 [23,70 - 25,55]

Tableau 72 : Vols de voiture ; comparaison de deux enquêtes franciliennes (1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002).

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 80% des ménages de l'échantillon¹³⁶ sont finalement équipés avec 1,11 véhicule en moyenne par foyer. On détermine alors un taux de risque de 17,25%. La différence entre risque et prévalence est ici plus modérée que pour les deux-roues car la voiture est plus répandue.

En trois ans, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,49¹³⁷, ce qui donne une incidence de 20,48% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 25,75%. On dépasse les incidences correspondantes pour les vols de deux-roues, du simple à plus du double pour l'incidence brute, plus modérément quand on tient compte des seuls ménages équipés.

Un petit nombre des ménages volés – 94 sur 1 444 – l'ont été en dehors de l'Île-de-France, dont seulement 26 pendant les mois de juillet-août, vraisemblablement lors de vacances. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 12,99%, le risque à 16,33%. Avec un nombre moyen de faits (multivictimation) de 1,51, l'incidence serait de 25,75% et elle grimperait à 24,63% si on la calculait à partir du risque.

¹³⁵ Les enquêtes nationales écrêtent les particularités locales ; quand on ne peut pas les mobiliser, il est beaucoup plus ardu de fiabiliser des consensus.

¹³⁶ 8 369 sur 10 522.

¹³⁷ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>4=5$.

On n'obtient pas pour autant les vols de voitures en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de voitures subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

On observera une baisse de tous les taux par rapport à l'enquête francilienne précédente.

2 - Les taux de vols à la roulotte¹³⁸

indicateurs		vols à la roulotte	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	18,80 [18,05 - 19,55]	17,00 [16,28 - 17,72]
	en Île-de-France*	17,80 [17,07 - 18,53]	15,97 [15,27 - 16,67]
risque (ménages équipés) - % -	générale	23,44 [22,54 - 24,35]	21,38 [20,50 - 22,25]
	en Île-de-France*	22,19 [21,31 - 23,08]	20,07 [19,22 - 20,93]
multivictimation	générale	1,49	1,51
	en Île-de-France*	1,53	1,52
incidence - % -	générale	28,05 [27,20 - 28,91]	25,61 [24,78 - 26,45]
	en Île-de-France*	27,18 [26,33 - 28,03]	24,32 [23,50 - 25,14]
incidence des ménages à risque	générale	34,98 [33,96 - 36,00]	32,20 [31,20 - 33,20]
	en Île-de-France*	33,89 [32,88 - 34,90]	30,58 [29,59 - 31,56]

Tableau 73 : Vols à la roulotte ; comparaison de deux enquêtes franciliennes (1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002).

17,00%¹³⁹ des ménages franciliens - soit quelque 767 000 foyers¹⁴⁰ - ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol d'un objet dans un véhicule ou d'une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue..., au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux-roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 21,38%. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux-roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture.

¹³⁸ Comme pour les dégradations et destructions de véhicules, on a enlevé les (très peu nombreux) vols à la roulotte qui ne concernent pas les voitures, mais des deux-roues (23 victimes et 38 faits en 3 ans pour les deux roues motorisés ; 11 victimes et 22 faits pour les vélos).

¹³⁹ Un nombre non négligeable d'enquêtés (417) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passage du module spécialisé sur les vols dans ou sur les véhicules, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête. La question-filtre ayant été posée pour l'ensemble des véhicules, on prend en compte ici non seulement les voitures, mais aussi les deux-roues motorisés ou non.

¹⁴⁰ Entre 734 et 799 milliers.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage - qui est plus élevé que celui des vols de deux-roues - se situe à 1,51¹⁴¹, ce qui donne une incidence de 25,61%¹⁴² ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 32,20%¹⁴³.

Un petit nombre des ménages volés - 136 sur 1 789 - l'ont été en dehors de l'Île-de-France. Compte tenu de cette correction¹⁴⁴, la prévalence se situerait à 15,97%, le risque à 20,07. Avec un nombre moyen de faits de 1,52, l'incidence serait à 24,32% et elle grimperait à 30,58 si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols à la roulotte en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols à la roulotte subis par les enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

Là encore, tous les taux ont baissé par rapport à l'enquête 2001.

3 - Les taux de dégradations et destructions de véhicules¹⁴⁵

indicateurs		dégradations, destruction de véhicules	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	18,91 [18,16 - 19,66]	17,63 [16,90 - 18,36]
	en Île-de-France*	18,06 [17,33 - 18,80]	16,72 [16,00 - 17,43]
risque (ménages équipés) - % -	générale	23,57 [22,67 - 24,48]	22,17 [21,28 - 23,06]
	en Île-de-France*	22,53 [21,64 - 23,42]	21,02 [20,15 - 21,89]
multivictimation	générale	1,65	1,74
	en Île-de-France*	1,70	1,76
incidence -% -	générale	31,15 [30,27 - 32,04]	30,64 [29,76 - 31,52]
	en Île-de-France*	30,79 [29,91 - 31,68]	29,46 [28,59 - 30,33]
incidence des ménages à risque	générale	38,85 [37,81 - 39,89]	38,52 [37,48 - 39,57]
	en Île-de-France*	38,40 [37,36 - 39,44]	37,04 [36,01 - 38,08]

Tableau 74 : Dégradations et destructions de véhicules ; comparaison de deux enquêtes franciliennes (1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002).

L'examen des destructions et dégradations de véhicules constitue une innovation des enquêtes locales ou régionales pilotées par le CESDIP à partir de 2001. L'occasion a paru bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique. Mais, du coup, on ne dispose pas d'enquêtes susceptibles de fournir de terme de comparaison.

¹⁴¹ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>6=7$.

¹⁴² Il était plus élevé dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (30,3) et portant sur seulement deux ans (Zauberman, Robert, Pottier, 2000).

¹⁴³ Dans l'enquête-pilote citée à la note précédente, on parvenait à 36,6 en seulement deux ans.

¹⁴⁴ Pour ceux d'entre eux qui l'ont été plusieurs fois, on ne retire que le vol plus récent, celui à propos duquel les enquêtés ont précisé qu'il s'était déroulé hors zone ; il n'y a aucune raison de supposer que les victimations antérieures présentaient la même caractéristique. Statistiquement, elles ont plutôt une chance de s'être passées en Île-de-France.

¹⁴⁵ Comme pour les vols à la roulotte, on a enlevé les peu nombreuses destructions ou dégradations qui ne concernent pas les voitures, mais des deux-roues (52 victimes et 96 faits en 3 ans pour les deux roues motorisés ou non).

17,63% des ménages franciliens - soit 795 000 foyers¹⁴⁶ - ont été victimes au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002 d'un *acte de vandalisme (destruction ou dégradation)* sur un *véhicule quelconque appartenant à leur foyer*. Cette prévalence est du même ordre que celle des vols à la roulotte.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 22,17%, plus élevé que celui des autres atteintes aux véhicules.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage - qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte - se situe à 1,74¹⁴⁷, ce qui donne une incidence de 30,64% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 38,52%. On dépasse considérablement les scores relevés pour les vols de voitures et de deux-roues, et même pour les vols à la roulotte.

Un petit nombre des ménages victimes - 124 sur 1 855 - l'ont été en dehors de l'Île-de-France. Compte tenu de cette correction¹⁴⁸, la prévalence se situerait à 16,72%, le risque à 21,02%. Avec un nombre moyen de faits de 1,76, l'incidence serait à 29,46% et elle grimperait à 37,04 si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les destructions et dégradations en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des destructions et dégradations subies par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

Si tous les taux ont baissé là encore par rapport à l'enquête 2001, en revanche, on notera que la multivictimation a fortement crû, suggérant que les victimes le sont de manière plus répétitive que précédemment. Par suite, la baisse qui est assez nette pour les prévalences devient plutôt insignifiante pour les incidences.

4 - Les taux de vols de deux-roues

7,01%¹⁴⁹ des ménages franciliens - soit quelque 316 000 foyers¹⁵⁰ - ont donc, d'après l'enquête fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 2000, 2001 ou 2002. Il n'existe pas de terme de comparaison dans les enquêtes disponibles en France - aucune n'a exploré cette victimation en particulier - à l'exception de la partie française des enquêtes internationales¹⁵¹. Toutefois cette comparaison est peu utilisable : la

¹⁴⁶ Entre 762 et 830 milliers.

¹⁴⁷ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>9=10$.

¹⁴⁸ Pour ceux d'entre eux qui l'ont été plusieurs fois, on ne retire que le vol plus récent, celui à propos duquel les enquêtés ont précisé qu'il s'était déroulé hors zone ; il n'y a aucune raison de supposer que les victimations antérieures présentaient la même caractéristique. Statistiquement, elles ont plutôt la chance de s'être passées en Île-de-France.

¹⁴⁹ Un nombre non négligeable d'enquêtés (136) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de deux-roues, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁵⁰ Entre 294 et 338 milliers.

¹⁵¹ Van Dijk, Mayhew, 1992 ; Mayhew, Van Dijk, 1997.

période d'observation y est très longue (5 ans) et les intervalles de confiance démesurément ouverts en raison de la petite taille des échantillons.

indicateurs		vols de deux roues	
		1998-1999-2000	2000-2001-2002
prévalence - % -	générale	8,88 [8,34 - 9,43]	7,01 [6,53 - 7,50]
	en Île-de-France*	8,63 [8,10 - 9,17]	6,72 [6,24 - 7,20]
risque (ménages équipés) - % -	générale	19,18 [18,08 - 20,29]	16,00 [14,94 - 17,06]
	en Île-de-France*	18,65 [17,56 - 19,74]	15,33 [14,29 - 16,37]
multivictimation	générale	1,28	1,24
	en Île-de-France*	1,29	1,24
incidence -% -	générale	11,37 [10,77 - 11,98]	8,72 [8,18 - 9,25]
	en Île-de-France*	11,13 [10,53 - 11,73]	8,33 [7,81 - 8,86]
incidence des ménages à risque	générale	24,57 [23,36 - 25,78]	19,88 [18,73 - 21,03]
	en Île-de-France*	24,09 [22,84 - 25,34]	19,02 [17,88 - 20,15]

Tableau 75 : Vols de deux-roues ; comparaison de deux enquêtes successives du CESDIP (1998-99-00 et 2000-2001-2002).

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux-roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut ainsi considérer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en ne tenant compte que des enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux-roues et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux-roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux-roues au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement de 43,83% de l'ensemble des ménages¹⁵², avec en moyenne 0,8 deux-roues¹⁵³ par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (16,00%) considérablement plus élevé que la prévalence.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,24¹⁵⁴, ce qui donne une incidence de 8,72 ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 19,88.

Un petit nombre des ménages volés – 41 sur 738 – l'ont été en dehors de l'Île-de-France, dont 7 pendant les mois de juillet-août, vraisemblablement lors de vacances. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 6,72%, le risque à 15,33%. Avec un nombre moyen de faits de 1,24, l'incidence serait à 8,33 et elle grimperait à 19,02 si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols de deux-roues en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de deux-roues subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

Tous les taux ont baissé par rapport aux résultats de l'enquête francilienne de 2001.

¹⁵² 4 612 sur 10 522.

¹⁵³ 8 450.

¹⁵⁴ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>3=4$.

II - Les circonstances des atteintes aux véhicules

	vols de voitures		vols à la roulotte		vols de deux-roues	
	1998-1999-2000	2000-2001-2002	1998-1999-2000	2000-2001-2002	1998-1999-2000	2000-2001-2002
réalisé - % -	34,62	37,47	75,78	75,53	80,60	74,12

Tableau 76 : Atteintes aux véhicules ; degré de réalisation (2000, 2001, 2002)

Les vols de voitures, contrairement aux vols à la roulotte et aux vols de deux-roues, échouent le plus souvent (62,53%). Les taux plus élevés des vols à la roulotte et des vols de deux-roues se comprennent aisément : de même qu'il est plus facile d'emmener un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre un accessoire que le véhicule tout entier.

En ce qui concerne les deux-roues, le taux de réalisation est nettement plus élevé pour les simples vélos (82,91) que pour les scooters (63,83%), les motos (53,85%) ou les mobylettes (46,88%).

moment de la journée	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
journee (9h – 18h)	21,19	24,63	29,47	43,90
soirée (18h – 21h)	6,30	8,17	7,29	11,79
nuit (21h – 9h)	65,37	58,42	51,91	30,49
ne sait pas	7,13	8,78	11,33	13,82

Tableau 77 : Atteintes aux véhicules ; moment de la journée (2000-2001-2002)

Les vols de deux-roues sont ceux qui se déroulent le plus en journée (43,90%). Mais si c'est le cas pour la plupart des vols concernant les vélos¹⁵⁵, les vols de scooters et de motos ont, eux, lieu assez souvent la nuit (respectivement 46,10% et 51,65%).

Les trois autres types d'atteintes aux véhicules ont lieu en majorité la nuit. C'est pour les vols de voiture que cette proportion est la plus importante.

localisation	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
quartier	63,09	59,46	62,09	60,98
reste de la commune	8,59	8,56	8,08	17,07
reste de la région	21,81	24,52	23,28	16,40
hors Île-de-France	6,51	7,46	6,55	5,56

Tableau 78 : Atteintes aux véhicules ; localisation (2000-2001-2002)

La plupart des atteintes aux véhicules, quel que soit leur type, ont lieu dans le quartier de l'interviewé, en fait au domicile ou à proximité.

Les vols de deux roues sont, eux aussi, des victimations de proximité, mais c'est un peu plus marqué pour les vélos (62,66%), peut-être en raison de leur faible rayon d'action.

La rue est l'emplacement où a lieu la plus grande proportion de chacune des atteintes aux véhicules. Viennent ensuite, sauf pour le cas plus particulier des deux-roues, les parkings ouverts qui ne se distinguent peut être pas toujours beaucoup de la voie publique.

Finalement, on peut conclure que les atteintes aux véhicules sont massivement des victimations de proximité qui prennent place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement.

¹⁵⁵ 50,21% des vols de vélo sont commis la journée contre seulement 22,36% la nuit.

emplacement	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
rue	51,25	53,98	62,30	39,43
parking ouvert	29,36	27,65	25,01	11,52
parking fermé	11,98	11,35	7,50	8,40
garage	4,36	3,46	2,88	18,29
ailleurs	3,05	3,57	2,31	22,36

Tableau 79 : Atteintes aux véhicules ; emplacement (2000-2001-2002)

En ce qui concerne les deux-roues il est intéressant de souligner les proportions assez importantes de vols dans des parkings fermés et garages privés des motos (respectivement 18,68% et 19,78%) et de vols dans les garages privés des vélos (20,04%).

récupération	vols de voitures	vols à la roulotte	vols de deux-roues
avec dégâts	52,87	6,03	8,41
sans dégâts	9,24		5,12
pas	37,89	93,97	86,47

Tableau 80 : Vols de et dans les voitures, vols de deux-roues ; récupération (2000-2001-2002)

Dans la plupart des cas (62,11%), les voitures volées ont pu être récupérées par leur propriétaire, mais le plus souvent (52,87%) elles avaient subi des dégâts.

Pour les vols à la roulotte et les vols de deux-roues, les chances de récupérer le bien volé sont insignifiantes. Ici encore on peut nuancer en fonction du type de deux-roues. En effet, si les vélos ne sont presque jamais récupérés (7,12%) les scooters le sont plus souvent (21,11%) tout comme les mobylettes (33,33%) et les motos (44,90%). Quel que soit le type de deux-roues, ceux qui sont récupérés ont le plus souvent subi des dommages comme pour les voitures.

dommages	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
importants	50,48	35,33	37,55	21,41
moyens	39,06	53,87	54,75	35,50
absents	10,46	10,81	7,71	43,09

Tableau 81 : Atteintes aux véhicules ; dommages (2000-2001-2002)

La plupart (89,52%) des victimes de vol ou de tentative de vol de voiture ont subi un dommage matériel qu'elles estiment le plus souvent (50,48%) important. Les dommages concernent tant les voitures volées que celles qui sont abîmées au cours d'une tentative de vol. La forte proportion de dégâts importants est d'autant plus significative que l'on a interrogé à part sur les destructions et dégradations de véhicules.

Cette forte proportion de victimes ayant subi des dommages se retrouve également pour les vols à la roulotte et les dégradations (respectivement 89,19% et 92,29%) mais dans ces deux cas la plupart déclarent seulement des dommages moyens.

La configuration est très différente pour les vols de deux-roues. Ici c'est l'absence de dommages qui domine. Il y a évidemment des disparités selon le type de deux-roues. Pour les vélos, deux personnes sur cinq n'ont subi aucun dommage, deux autres des dommages moyens et une seule des dommages importants. Pour les scooters et les motos, la majorité des victimes (respectivement 51,77% et 53,85%) n'ont pas subi de dommages et seule une sur cinq en a subi d'importants.

précautions particulières	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
précaution - % -	50,55	44,71	44,94	45,39

Tableau 82 : Atteintes aux véhicules ; précautions particulières (2000-2001-2002)

Quel que soit le type d'atteinte, environ une victime sur deux prend ensuite des précautions.

Excepté pour les vols de deux-roues, la plus fréquente est l'évitement de certains endroits. C'est le cas dans la plupart des vols de voiture (50,55%) et dans une forte proportion de vols à la roulotte et de dégradations de véhicules (respectivement 44,71% et 44,94%). Pour ces trois types d'atteintes, environ une personne sur trois prend la précaution de mettre son véhicule en lieu sûr.

Le recours à un système de protection est plus fréquent (30,54%) dans le cas d'un vol de voiture que dans celui d'un vol à la roulotte (17,94%) mais il n'est pas négligeable pour autant.

Le cas des deux-roues est un peu particulier. La précaution la plus fréquemment prise consiste à mettre le véhicule en lieu sûr (49,32%) puis vient l'évitement de certains lieux (45,39%). Le recours à un système de protection est ici plus fréquent que pour les voitures (38,75%) peut-être parce que le coût d'un système de protection est moins élevé pour un vélo que pour une voiture.

↳ Le **vol de voiture** échoue le plus souvent. Il a lieu surtout dans la rue, à proximité du domicile de la victime, quand le véhicule est laissé en stationnement pour la nuit. Le véhicule est récupéré, dans la plupart des cas, mais avec des dégâts importants. Une victime sur deux prend ensuite des précautions.

↳ Les **vols à la roulotte** sont des vols consommés le plus souvent. Comme dans le cas précédent, les vols ont lieu à proximité du domicile de la victime quand le véhicule est laissé en stationnement pour la nuit. Le bien volé est rarement récupéré ; les dommages subis sont moins souvent importants que dans le cas d'un vol du véhicule. Cependant, là aussi, pratiquement une victime sur deux prendra des précautions par la suite.

↳ Les **dégradations et destructions** concernent presque exclusivement (90,72%) des quatre roues. Ici aussi l'incident a lieu à proximité du domicile de la victime quand le véhicule est laissé en stationnement pour la nuit. Les dommages sont moins souvent importants que dans le cas d'un vol du véhicule. Pratiquement une victime sur deux prendra des précautions.

↳ Les **vols de deux-roues** concernent principalement les **vélos** (64,23%), viennent ensuite les **scooters** (19,11%), les **motos** (12,33%) et les **mobylettes** (4,34%). Les **vols de vélo** sont généralement consommés (82,91%). Ils ont lieu principalement le jour à proximité du domicile. Dans la rue mais également, souvent dans un garage privé ou dans la catégorie *autre* qui indique peut-être une cave ou une partie commune d'immeuble. Le taux de récupération est très faible (7,12%). Les **vols de deux-roues motorisés** ont un taux de consommation également élevé (58,33%) quoique moins que pour les vélos. Leurs caractéristiques tendent plus à se rapprocher de celles des vols de voitures : ils ont plus lieu la nuit (45,08%) que dans la journée (32,58%) et plutôt dans la rue (50,76%). Le taux de récupération par contre reste peu élevé (29,87%).

Les circonstances des atteintes aux véhicules ne se sont guère modifiées par rapport à l'enquête précédente.

III - Les renvois

1 - Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi*	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
va à la police	62,33	81,15	42,51	27,84	40,38
téléphone à la police	6,72	7,02	4,22	3,46	5,28
police déjà informée	3,19	3,70	1,26	1,68	1,36
police pas informée	26,52	7,02	50,47	65,55	51,90
dépose une plainte	58,68	78,93	39,35	26,47	36,31
taux d'élucidation	8,97	10,30	5,11	12,63	8,31
taux de satisfaction	43,34	51,29	36,65	44,40	30,97

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes pour chaque type d'atteinte, ceux des deux dernière lignes sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes).

Tableau 83 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou gendarmerie (2000-2001-2002)

C'est le vol de voiture qui conduit le plus fréquemment à un renvoi à la police (69,05%) surtout quand il a été consommé (88,17%). Dans la plupart des cas de vols à la roulotte et de vols de deux-roues, la police n'est pas informée. C'est encore plus vrai pour les dégradations et destructions de véhicules.

Les taux de plainte varient de la même façon. C'est le vol de voiture qui y conduit le plus fréquemment, surtout quand il a été consommé. Les proportions pour les vols à la roulotte et les vols de deux-roues sont similaires. Les dégradations et destructions de véhicules débouchent sur une plainte dans un peu plus du quart des cas.

Les taux d'élucidation sont faibles quel que soit le type d'atteinte : les vols à la roulotte ont été élucidés une fois sur vingt, pour les autres atteintes on passe à un cas sur dix. Les taux de satisfaction sont trois à sept fois plus élevés que les taux d'élucidation. Il n'y a cependant que pour les vols de voiture réalisés que la majorité des victimes sont satisfaites. Les taux de satisfaction sont d'autant plus marquants que peu de renvoyants ont été tenus au courant des suites de l'affaire (de 12,11% pour les vols à la roulotte à 27,20% pour les vols de voitures). Si les pourcentages de renvoi et de plainte ont très peu évolué depuis l'enquête de 2001, les taux de satisfaction ont, eux, sensiblement augmenté. Cette augmentation est négligeable pour les deux-roues (+ 3,3 points), elle est plus conséquente pour les autres atteintes (de 7,94 pour les vols de voiture à 12,73 pour les dégradations et destructions).

Les victimes qui ne portent pas plainte le font, pour une petite moitié car *ça n'en valait pas la peine* et pour une autre petite moitié car *ça n'aurait servi à rien*. Les autres raisons obtiennent des scores insignifiants. Le cas des deux-roues est un peu plus spécifique. Il s'agit de la seule atteinte pour laquelle le scepticisme (*servi à rien*) sur l'utilité d'un renvoi l'emporte sur l'insignifiance de l'incident (*pas la peine*) dans les motivations de ceux qui s'abstiennent de faire appel à la police ou à la gendarmerie.

raisons		vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
de non-renvoi	pas la peine	45,43	50,11	47,04	36,81
	servi à rien	44,65	44,35	45,36	52,48
	ne regarde pas police	1,04	0,87	1,60	2,09
	autre	8,88	4,67	6,00	8,62
de renvoi	récupérer bien volé	13,42	9,23	-	25,15
	faire punir	6,32	6,57	10,02	6,73
	que ça ne se reproduise pas	12,26	17,65	23,75	13,45
	pour l'assurance	45,82	47,40	47,01	31,58
	dégager responsabilité	5,25	-	-	3,51
	il faut le faire	14,01	15,80	16,64	17,54
	autre	2,92	3,34	2,58	2,05

Tableau 84 : Atteintes aux véhicules ; raison de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie (2000-2001-2002)

Dans le cas d'un renvoi à la police ou à la gendarmerie la raison principalement évoquée est *pouvoir faire la déclaration à l'assurance*.

Pour les vols de deux-roues, toutefois, un quart de ceux qui ont signalé l'incident le font pour *récupérer le bien volé*. En raison du faible taux d'élucidation on peut penser qu'ils sont le plus souvent déçus, toutefois il est possible de retrouver le bien volé sans pour autant retrouver le suspect¹⁵⁶.

La catégorie dégradations et destructions comporte des taux légèrement plus importants de *que ça ne se reproduise pas* et de *faire punir* : on peut le mettre en relation avec le caractère apparemment gratuit et répétitif de la dégradation de véhicule ; elle exaspérerait plus que le vol.

↳ Le **vol de voiture** est, dans la plupart des cas, rapporté à la police et il conduit fréquemment au dépôt de plainte, surtout s'il a été consommé. L'absence de renvoi s'explique, à proportions égales, par le scepticisme envers l'intervention policière et par la faiblesse du dommage. Ceux qui avertissent la police le font essentiellement comme préalable à une déclaration de sinistre. Si le taux d'élucidation est très faible, celui de satisfaction est plus important ; il atteint même la moitié des victimes dans le cas des vols réalisés, peut-être parce que les véhicules volés sont le plus souvent retrouvés.

↳ Les victimes de **vols à la roulotte** ne contactent pas la police dans un cas sur deux et seules quatre sur dix portent plainte. On retrouve les mêmes causes principales de non-renvoi (*pas la peine* et, un peu moins fréquemment, *servi à rien*)... et de renvoi (*l'assurance*). Le taux d'élucidation est là aussi très faible ; le tiers des intéressés parvient cependant à afficher sa satisfaction de l'action policière.

↳ Le renvoi et le dépôt de plainte sont à leur étiage pour les **dégradations et destructions**. Les raisons avancées sont les mêmes que précédemment pour les non-renvois (à égalité *pas la peine* et *servi à rien*) comme pour les renvois (*l'assurance*) avec cependant un accent punitif et préventif plus marqué que dans les cas précédent.

↳ Les **vols de deux-roues** ne sont rapportés à la police que dans deux cas sur cinq et un quart des renvoyants portent plainte. Les raisons avancées sont les mêmes que

¹⁵⁶ Pas nécessairement grâce à l'intervention policière.

précédemment pour les non-renvois (mais avec, cette fois, une nette prédominance de *servi à rien* par rapport à *pas la peine*) comme pour les renvois (*l'assurance*, mais c'est la seule atteinte pour laquelle un renvoyant sur quatre espère *recupérer le bien volé*). Le taux d'élucidation est très faible et la satisfaction est la moins élevée de toutes les atteintes aux véhicules.

En ce qui concerne les comportements en terme de renvois, de plainte, de l'appréciation de l'action de la police, ils tendent à se rapprocher de ceux des vols de voitures pour les *vols de deux-roues motorisés* et qu'ils sont plus spécifiques pour les *vols de vélos*.

Les différents indicateurs concernant les renvois à la police et à la gendarmerie dessinent un tableau analogue à celui de l'enquête 2001, sauf une légère amélioration de la satisfaction à l'égard de la police ou de la gendarmerie.

2 – Comparaison entre enquête et statistiques de police

atteintes aux véhicules 2000-01-02	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	vols à la roulotte réalisés	dégradations, destructions	vols de deux- roues à moteur	vols de deux- roues à moteur réalisés
incidence	849 126 -917 522	295 538 -339 632	1 085 220 -1 159 734	807 754 -874 890	1 329 772-1 408 968	128 449 -158 706	73 552 -97 027
taux de plainte	59,0%	79,0%	38,2%	40,5%	25,4%	54,8%	73,8%
incidence apparente	500 655 - 540 982	233 561 - 268 408	414 713 - 443 189	327 350 - 354 557	337 206 - 357 302	70 341 - 86 910	54 276 - 71 599
données policières	189 435		297 568*+167 092**=464 660		264 358	57 321	
échantillon	10 522						
ménages franciliens	4 509 623						

* vols dans les véhicules ; ** vols d'accessoires¹⁵⁷

Tableau 85 : Atteintes aux véhicules (détail) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)

En matière de *vols de voitures*¹⁵⁸, la disproportion entre les estimations dérivées de l'enquête et les enregistrements policiers est considérable¹⁵⁹, de 1 à presque 5. Dans l'enquête 2003, on dénombre 330 000 incidents manquants dans les statistiques officielles¹⁶⁰.

La propension des victimes à informer police et gendarmerie ne suffit pas à l'expliquer : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, l'écart reste de 1 à presque 3.

¹⁵⁷ La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.

¹⁵⁸ Concernant les statistiques de police et de gendarmerie, on a utilisé l'index 35 '*Vols d'automobiles*' ; après hésitation, on a ajouté l'index 34 '*Vols de véhicules de transport avec frêt*', uniquement parce que la formulation de la question mentionnait aussi des *camionnettes ou camions* (mais on précisait *utilisés à titre privé* ce qui justifierait probablement l'exclusion de cet index) et surtout que cette solution avait été retenue pour l'exploitation de l'enquête 2001. Cette sélection 'généreuse' ne suffit pas à prévenir une disproportion considérable entre les deux sources ; que serait-ce si l'on avait retenu seulement l'index 35 ? Ceci dit, il faut bien avouer que l'index 34 correspond à un chiffre infime par rapport à celui de l'index 35, de sorte que son inclusion ou son exclusion ne constitue finalement pas un problème majeur.

¹⁵⁹ Et encore : les données policières peuvent intégrer un certain nombre de vols subis par des non-Franciliens et déclarés pourtant sur les lieux du délit mais ignorés de l'enquête.

¹⁶⁰ Nombre correspondant à la différence entre les données policières et le milieu de l'intervalle des vols de voitures.

En revanche, la divergence entre les deux sources se réduit considérablement si l'on se borne aux seuls vols réalisés : l'écart entre enquête et statistiques n'est plus que de 1 à 1,7 ; et si l'on tient compte du taux de plainte, il tombe à 1,3. La minorité de tentatives déclarées par les victimes ne semblent donc pas enregistrées comme vols de voitures par les services officiels : soit qu'on les compte dans une autre rubrique (peut-être *vols d'objets dans ou sur un véhicule*) ; soit qu'on les enregistre seulement en *main courante* ce qui les exclut du comptage statistique ; soit que la police laisse de côté les plaintes pendant un certain laps de temps, la plainte n'étant finalement pas enregistrée si le véhicule est retrouvé rapidement. Si l'on croise récupération du véhicule et taux de plainte, on s'aperçoit qu'en cas de vol réalisé¹⁶¹ 324 enquêtés - soit 62,9% des cas de vols réalisés - récupèrent leur véhicule, avec ou sans dégâts¹⁶². Les enquêtés qui récupèrent leur véhicule portent plainte pour 77,78% d'entre eux¹⁶³, sans que l'on sache toutefois si le dépôt de plainte a lieu avant ou après la récupération du véhicule.

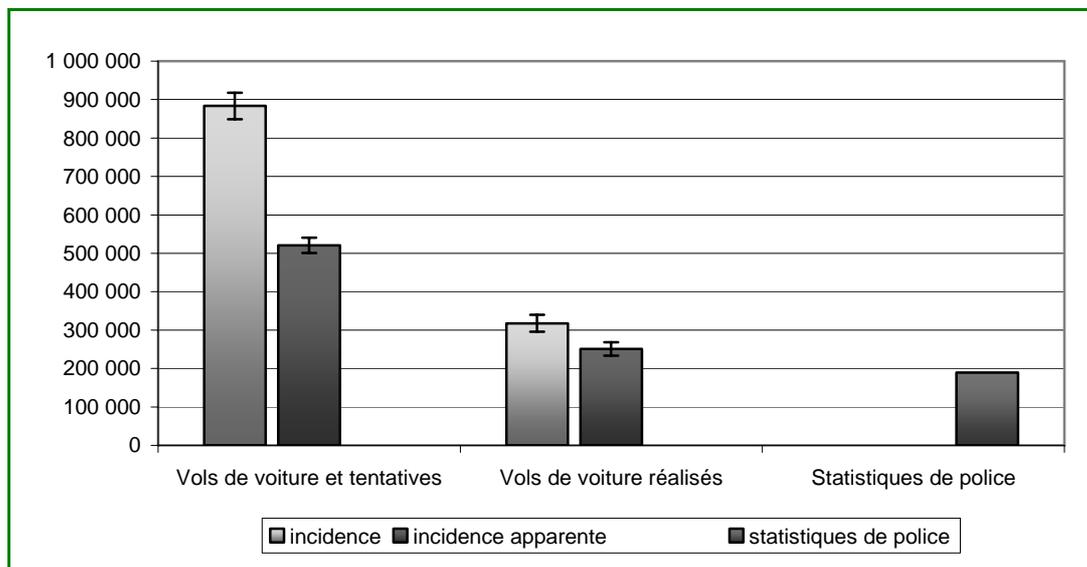


Figure 16 : Vols de voitures (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)

Toutefois, cette explication ne suffit pas : même pour les vols consommés, on ne retrouve pas dans les enregistrements officiels tous les cas où les victimes prétendent avoir déposé plainte. Cette observation est plus curieuse : l'existence du Fichier national des véhicules volés devrait inciter à enregistrer systématiquement les plaintes concernant des vols réalisés... sauf à imaginer que la police se presse moins d'enregistrer la plainte si le véhicule a été retrouvé. Or, il semble - on l'a vu plus haut - qu'un certain nombre de victimes récupèrent leur voiture sans intervention policière. En tout cas, les statistiques policières ne peuvent, en aucune façon, servir d'indicateur pour cette victimation quand bien même on se limiterait aux seuls vols consommés.

¹⁶¹ Les vols de voiture réalisés représentent 36% du total des vols de voiture et tentatives.

¹⁶² Sur les 515 vols de voiture réalisés, 274 soit 53,20% donnent lieu à une récupération avec dégâts du véhicule, et 50 cas (soit 9,71% des vols réalisés) à une récupération sans dégâts.

¹⁶³ Le taux de plainte est de 80,29% en cas de récupération avec dégâts de la voiture (220 enquêtés) et de 64% s'il y a récupération sans dégâts (32 cas).

Vols de voitures : analyse départementale

La difficulté à rendre compte de l'écart entre les deux sources conduit à poursuivre leur comparaison département par département. Il s'agit ici d'une simple répartition par département de résidence des victimes des vols de voiture ayant eu lieu dans toute l'Île-de-France. Le questionnaire 2003 ne nous permet pas de répartir les incidents selon le département où ils se sont produits. En effet, la question sur le lieu de l'incident ne propose pas de découpage au niveau départemental, mais seulement au niveau du quartier, de la ville, de la région Île-de-France ou ailleurs. On comptabilise donc les vols de voiture dont ont été victimes les Seine-et-Marnais en Île-de-France, les Parisiens en Île-de-France...

Pour Paris, ville-département, il a été possible de dénombrer les incidents dont ont été victimes les Parisiens dans la capitale, analyse menée dans un chapitre séparé de ce rapport.

vols de voiture et tentatives, 2000-01-02	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise	Franciliens en IDF
incidence	131 240 – 162 639	83 741 – 107 300	107 676 – 131 583	87 466 – 109 930	82 655 – 103 618	88 827 – 111 562	100 984 – 122 906	87 665 – 108 814	849 126 – 917 522
taux de plainte	53,2%	66,0%	50,8%	58,4%	52,6%	62,9%	64,9%	63,9%	59,0%
incidence apparente	69 854 – 86 566	55 269 – 70 818	54 751 – 66 907	51 071 – 64 187	43 453 – 54 474	55 866 – 70 165	65 490 – 79 706	56 022 – 69 538	500 655 – 540 982
données policières	27 414	14 969	26 136	19 857	23 284	23 605	24 268	29 902	189 435
échantillon ménages du département	2 207	1 400	1 302	1 204	1 105	1 200	1 104	1 000	10 522
	1 110 602	624 898	524 438	499 296	432 421	503 068	420 365	394 535	4 509 623

Tableau 86 : Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2000-2001-2002)

vols de voiture réalisés, 2000-01-02	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise	Franciliens en IDF
incidence	32 500 – 50 028	22 918 – 36 893	32 326 – 47 427	26 152 – 40 200	28 602 – 42 620	34 055 – 49 789	42 216 – 58 306	28 510 – 42 506	295 538 – 339 632
taux de plainte	82,1%	80,9%	75,8%	79,2%	74,6%	75,4%	81,1%	82,9%	79,0%
incidence apparente	26 696 – 41 094	18 530 – 29 829	24 505 – 35 953	20 724 – 31 857	21 345 – 31 806	25 673 – 37 533	34 217 – 47 259	23 623 – 35 220	233 561 – 268 408
données policières	27 414	14 969	26 136	19 857	23 284	23 605	24 268	29 902	189 435
échantillon ménages du département	2 207	1 400	1 302	1 204	1 105	1 200	1 104	1 000	10 522
	1 110 602	624 898	524 438	499 296	432 421	503 068	420 365	394 535	4 509 623

Tableau 87 : Vols de voitures réalisés ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2000-2001-2002)

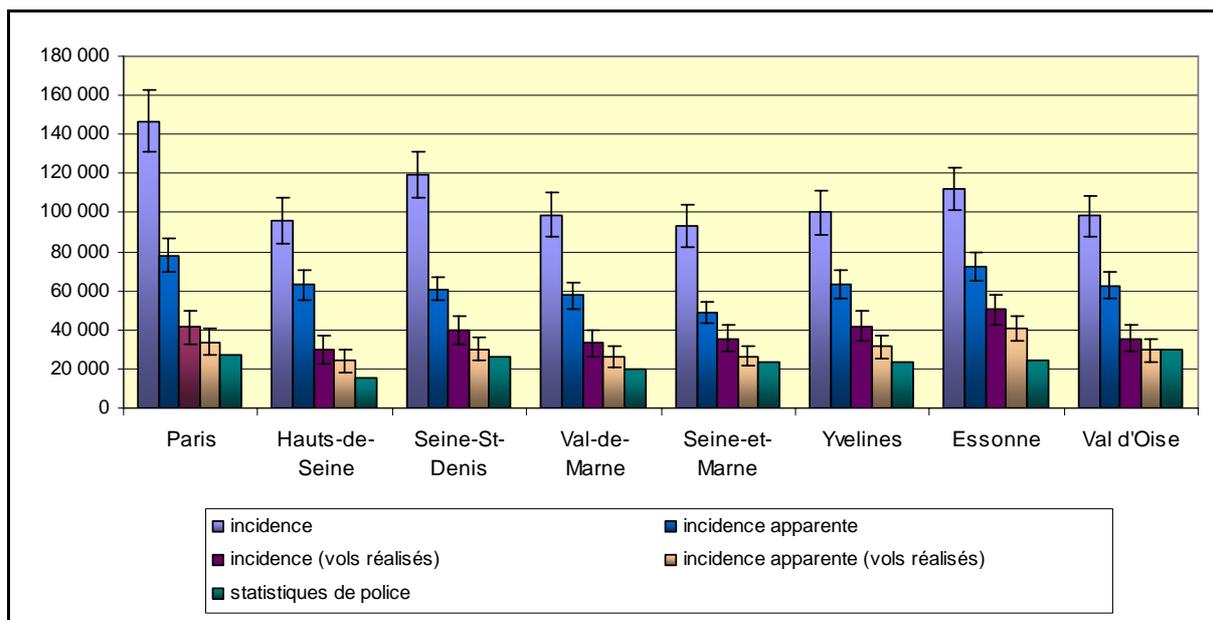


Figure 17 : Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2000-2001-2002)

Concernant les vols de voiture réalisés, la distance entre enquête et statistique de police est beaucoup plus faible dans certains départements que d'autres. Pour Paris, la Seine-et-Marne, la Seine-St-Denis et le Val d'Oise, les données officielles viennent s'inscrire dans la fourchette d'incidence apparente. Pour les autres départements, les statistiques de police se situent en-deçà de cette même fourchette, la différence étant particulièrement marquée pour l'Essonne et les Hauts-de-Seine.

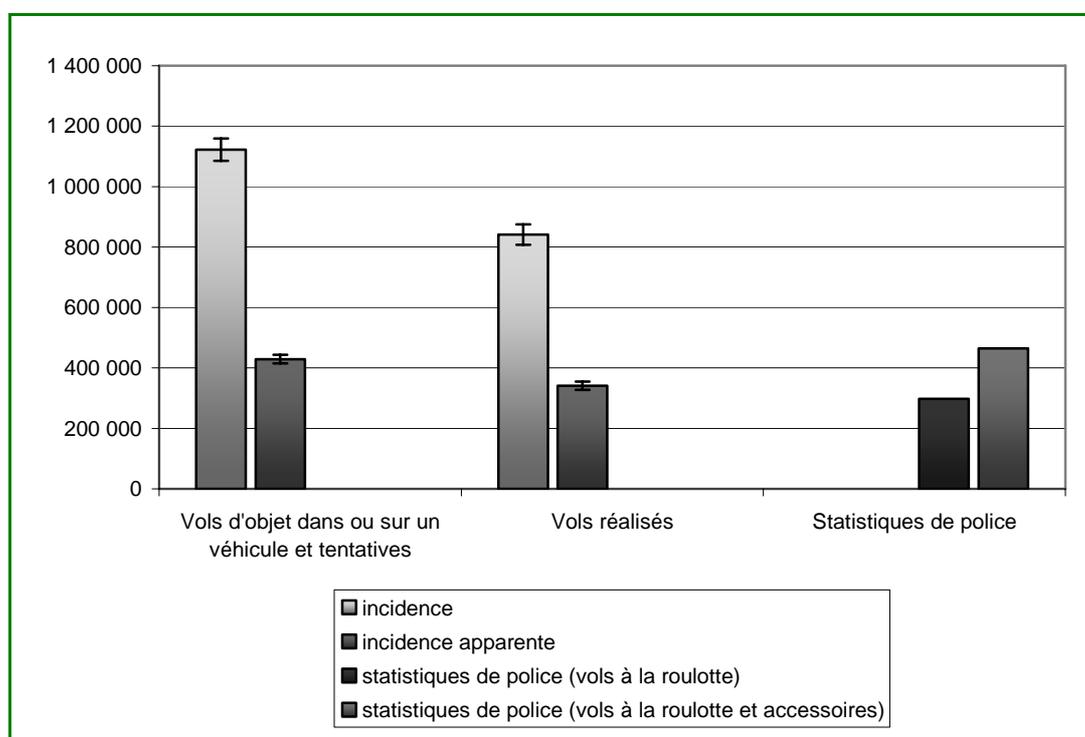


Figure 18 : Vols d'objet dans ou sur un véhicule (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)

En matière de vols à la roulotte, la sélection des catégories mises en parallèle réclame quelques éclaircissements. Au cours de l'enquête, on a considéré comme 'vols d'objet dans ou sur un véhicule' les réponses positives à la question *Au cours des trois dernières années, a-t-on volé ou tenté de voler un objet dans un véhicule, ou une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue... ?* Cette description nous incite à rapprocher les données de l'enquête à deux catégories des statistiques policières : les index 37 'Vols à la roulotte' et 38 'Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés'.

Si l'on se concentre sur l'index 37 correspondant aux vols à la roulotte à proprement parler, les données policières donnent une image presque quatre fois (3,8) moins importante que les estimés d'enquête. Se restreindre aux vols réalisés nous donne un rapport de 2,8 au lieu de 3,8. Corrigeons maintenant l'incidence par le taux de plainte : le décompte policier s'inscrit alors en deçà du minimum de la fourchette d'incidence apparente.

Ajoutons maintenant l'index 38 à l'index 37 : l'enquête indique pour les vols d'objet dans ou sur un véhicule une ampleur plus de deux fois (2,4) supérieure à celle avancée par les données policières (vols à la roulotte et accessoires). Tenir compte de la propension des victimes à la plainte annule cependant cette différence et le chiffre officiel se situe même au delà de la fourchette d'incidence apparente. Se borner aux vols consommés diminue un peu la différence entre données officielles et résultats d'enquête (1,8 au lieu de 2,4), et même l'efface complètement si l'on tient compte du taux de plainte ; les enregistrements policiers surpassent nettement l'estimation de l'incidence apparente. Autrement dit, les victimes de vols à la roulotte avertissent peu la police et celle-ci doit enregistrer sous forme de plainte, outre les vols consommés, une minorité des signalements concernant des tentatives de vol. Les autres sont peut-être relégués sur la main courante ce qui les fait échapper à l'enregistrement statistique. Disons que les professionnels (policiers) sont plus exigeants que les laïcs (plaignants) pour reconnaître à un incident - une serrure abîmée ou une portière une peu forcée - une tentative de vol à la roulotte.

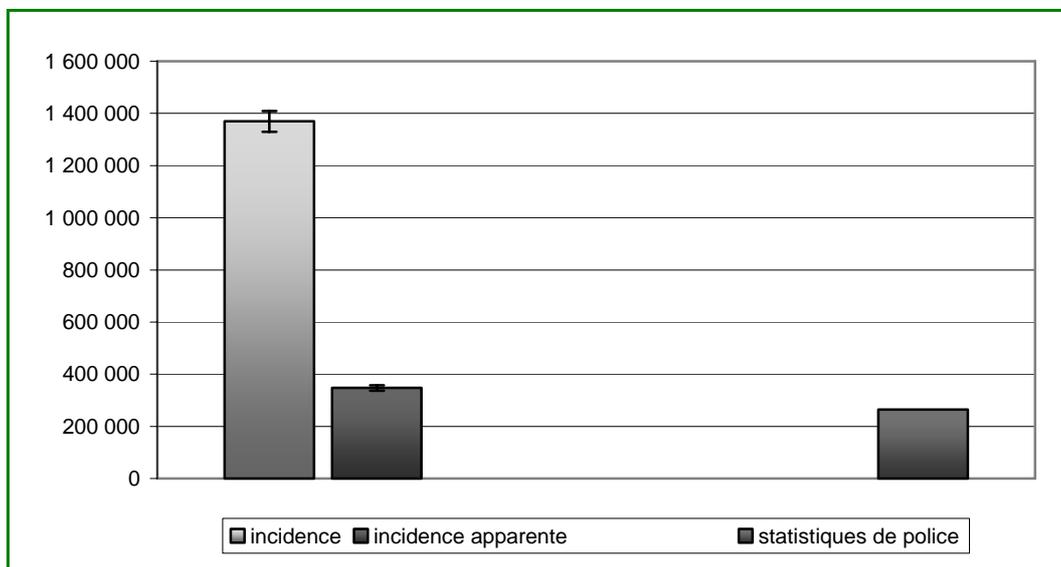


Figure 19 : Destructures et dégradations de véhicules (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)

Pour les *dégradations et destructions de véhicules*, on observe une différence de 1 à 5,2 entre les données policières¹⁶⁴ et l'estimation dérivée de l'enquête. Qui plus est, la faible

¹⁶⁴ L'index correspondant dans les statistiques de police est le 68 'Destructures et dégradations de véhicules privés'.

propension des victimes à se tourner vers les services officiels ne suffit pas à expliquer cette différence. Même si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, les enregistrements policiers restent encore en dessous de la fourchette des estimés. Il faut donc supposer que bien des fois, les victimes pensent avoir déposé une plainte alors que leur déclaration a seulement été prise *en main courante*. Voilà encore un cas où les données officielles peuvent difficilement servir à prendre la mesure de la victimation subie.

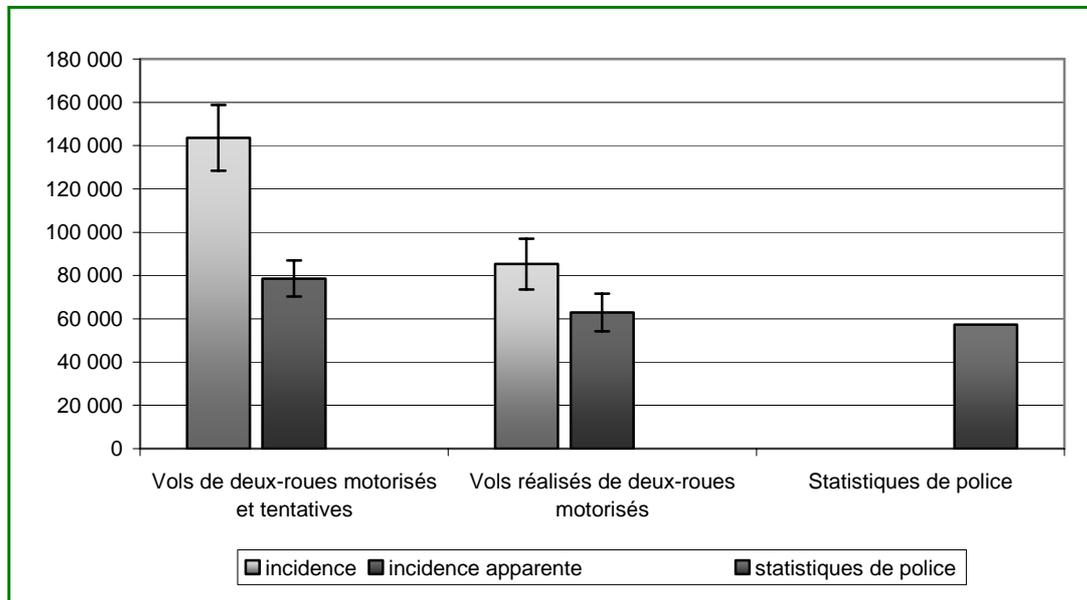


Figure 20 : Vols de deux-roues à moteur (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)

Pour les vols de deux-roues¹⁶⁵, les possibilités de comparaison avec les données policières sont très réduites : ces dernières ne distinguent pas les vols de vélos qu'elles dispersent, selon le lieu de commission, dans différentes catégories de vols. Reste donc seulement les deux-roues à moteur, une petite minorité dans l'enquête. Mais même pour ce petit sous-ensemble, la disproportion entre les deux sources est importante (1 à 2,5) et on ne l'explique pas seulement par la propension à la plainte : en tenant seulement compte de la part des victimations où les enquêtés affirment avoir formellement déposé une plainte, on arrive à une estimation nettement supérieure aux données policières (de 1 à 1,4). Autrement dit, là encore, police et gendarmerie ont dû enregistrer *en main courante* des déclarations que les victimes prenaient pour des dépôts de plainte. Se limiter aux seuls vols réalisés réduit la divergence entre les sources (1 à 1,5) et l'annule même si l'on corrige l'incidence par la proportion de plaintes, puisque le chiffre officiel de 57 321 vols de deux-roues à moteur se situe désormais dans la fourchette d'incidence apparente.

En fin de compte, la comparaison avec les statistiques de police sépare en deux les atteintes aux véhicules : les vols de deux-roues et les vols à la roulotte d'une part et les vols de voiture et les dégradations & destructions de véhicules d'autre part.

Concernant les vols à la roulotte (réalisés ou tentatives) et les vols de deux-roues réalisés, les statistiques officielles s'inscrivent respectivement au delà ou à l'intérieur de la fourchette d'incidence apparente. La disproportion entre sources s'expliquerait donc ici par la propension des victimes à la plainte.

¹⁶⁵ L'index correspondant dans les statistiques de police est le 36 'Vols de véhicules motorisés à deux roues'.

Par contre, dans le cas des vols de voiture et de dégradations ou destructions de véhicules, les données policières sous-estiment grandement l'importance du phénomène telle que l'enquête la manifeste, et la propension des victimes à se tourner vers les services officiels ne suffit pas à expliquer cette différence. On peut supposer un très large emploi, dans ces sortes de délinquance, d'enregistrements simplifiés, du type main courante judiciaire, qui échappent au comptage statistique. Et c'est, semble-t-il, un domaine où l'enthousiasme des victimes à soupçonner des tentatives n'a d'égale que la répugnance des policiers à en reconnaître.

Ensemble des atteintes aux véhicules, 2000-01-02	
incidence	3 392 516 - 3 644 930
incidence apparente	1 322 915 - 1 413 072
données policières	975 774
échantillon	10 522
ménages franciliens	4 509 623

Tableau 88: Ensemble des atteintes aux véhicules ;
comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)

Peut-on soupçonner l'existence d'un problème de qualification : l'enquêté peut considérer comme une tentative de vol de voiture un incident qui aurait été classé par les services officiels comme une dégradation de véhicule ? Si l'on mène une comparaison sur l'ensemble des atteintes aux véhicules, les données policières se situent ici bien en deçà du minimum de la fourchette d'incidence apparente, ce qui ne nous permet ni de confirmer ni d'infirmer notre hypothèse.

L'enquête 2001¹⁶⁶ révélait, elle aussi, des divergences massives avec les enregistrements policiers, mais la prise en compte de la propension à la plainte ne permettait jamais de l'expliquer complètement, alors que maintenant on trouve des cas où la statistique policière atteint ou dépasse le niveau de l'incidence apparente. Cette évolution révèle probablement un changement dans la doctrine policière à l'effet d'un recours plus marqué à la rédaction de procès-verbaux de plainte.

3 - Les autres recours

a - L'assurance

déclaration de sinistre	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
déclaration %	65,86	84,84	44,05	37,14	32,66

Tableau 89: Atteintes aux véhicules ; déclarations de sinistre (2000-2001-2002)

Le recours à l'assurance est surtout utilisé pour les vols de voiture et plus particulièrement les vols de voitures réalisés.

¹⁶⁶ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

Les proportions de déclarations pour les autres types d'atteintes sont plus basses et le fait qu'il s'agisse de vol réalisé ou pas infléchit assez peu finalement le taux.

Concernant le vol de deux-roues, le recours est beaucoup plus fréquent dans le cas d'un deux-roues motorisé (58,71%) que dans le cas d'un vélo (18,14%).

Les taux de satisfaction par rapport à l'assurance sont élevés quel que soit le type d'atteinte. Ainsi trois quarts des victimes de vols de voitures et de dégradations qui se sont tournées vers leur assurance s'estiment assez ou très satisfaites. La proportion est légèrement plus faible pour les victimes de vols à la roulotte (70,31%). Le type d'atteinte pour lequel les assurés sont le moins satisfaits est le vol de deux-roues mais le taux de satisfaction reste tout de même élevé (59,75%). La principale raison d'insatisfaction est l'insuffisance du remboursement.

La plus grande partie de ceux qui ont souscrit une déclaration de sinistre ont obtenu un remboursement au moins partiel. Le taux le plus élevé de remboursement revient aux vols de voitures (79,39%), viennent ensuite les dégradations et destructions (73,73%), les vols à la roulotte (65,86%) puis les vols de deux-roues (60,17%).

Ceux qui ne recourent pas à leur assurance, dans la plupart des cas et quelque soit le type d'atteinte, ont estimé que *ça n'en valait pas la peine* (de 51,70% pour les vols de deux-roues réalisés à 69,25% pour les vols à la roulotte).

↳ Les **vols de voiture** sont déclarés à l'assurance deux fois sur trois et la proportion devient encore plus massive dans le cas des vols réalisés. Une grande partie de ceux qui ne se sont pas tournés vers leur assurance ont estimé que l'atteinte n'en valait pas la peine. Parmi ceux qui ont eu recours à leur assurance, près des trois quarts ont été remboursés au moins partiellement et sont satisfaits de leur assurance. Ceux qui ne sont pas satisfaits incriminent généralement l'insuffisance de l'indemnisation.

↳ Les victimes de **vols à la roulotte** ne déclarent pas l'incident à leur assurance dans la majorité des cas, principalement car ils estiment que l'atteinte n'en vaut pas la peine. Sept victimes sur dix ayant eu recours à leur assurance l'ont jugée satisfaisante et un peu moins ont été remboursées. Ceux qui ne sont pas satisfaits estiment généralement qu'ils ont été mal remboursés.

↳ Dans le cas des **dégradations et destructions** seulement une victime sur trois a fait une déclaration à son assurance. Ceux qui ne l'ont pas fait ont, la plupart du temps, estimé que ça n'en valait pas la peine. Pratiquement les trois quarts des requérants ont été remboursés et sont satisfaits de leur assurance. Là encore, ceux qui ne sont pas satisfaits se plaignent essentiellement d'avoir été mal indemnisés.

↳ Le **vol de deux-roues** est l'atteinte qui conduit le moins fréquemment à un recours à l'assurance. La principale raison de non-déclaration est son caractère superflu « *ça n'en valait pas la peine* ». Ici encore la majorité des déclarants sont satisfaits et ont été remboursés. Ceux qui ne sont pas satisfaits estiment avoir été mal remboursés. Ici encore les cas de vol de vélos diffèrent des cas de vol de deux-roues motorisés. Une grande partie des victimes de **vol de vélo** (79,96%) ne prennent pas contact avec leur assurance car elles estiment que ça n'en vaut pas la peine (57,52%). La proportion de victimes remboursées est plus faible que dans les autres cas (52,33%) et l'on observe la même chose pour le taux de satisfaction (54,65%). *A contrario*, la majorité (58,71%) des victimes de **vol de deux-roues motorisés** prennent contact avec leur assurance. Ici

encore lorsqu'elles ne le font pas, elles jugent la démarche superflue. La plupart (64,52%) sont remboursées et s'estiment satisfaites de leur assurance (62,58%).

b - La municipalité

recours municipaux	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
élu communal	4,71	3,69	3,99	3,52
police municipale	13,99	7,71	6,79	9,89
autre service communal	1,52	1,51	1,73	1,49

Tableau 90 : Atteintes aux véhicules ; recours municipaux (2000-2001-2002)

Les recours municipaux, dans le cas d'une atteinte au véhicule, sont plutôt rares. Seule la police municipale arrive à concerner près d'un cas de vols de voitures sur six.

Les proportions étaient similaires lors de l'enquête 2001.

IV - Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules

Les ménages dont le chef de famille est actif sont plus exposés aux atteintes aux véhicules que les autres, quel que soit le type d'atteinte. Les ménages dont le chef de famille est cadre, profession intellectuelle supérieure, intermédiaire sont plus souvent touchés par ce type d'atteinte que les autres. À l'inverse, les ménages dont le chef de famille est retraité sont moins exposés que les autres.

Lorsque l'on regarde les ressources des ménages victimes d'atteintes aux véhicules on remarque, en général, une surreprésentation de ceux dont les ressources sont supérieures à 2 400 €. Ils possèdent davantage de véhicules que les ménages moins aisés et ils sont donc plus exposés au risque.

Parmi les victimes de vols de voiture, on observe une surreprésentation de ceux qui habitent un quartier pavillonnaire et une maison individuelle. La proportion de ceux qui souhaitent quitter leur quartier est plus élevée que pour l'ensemble de la population et ils le souhaitent en particulier pour aller dans un quartier plus sûr.

Pour les victimes de vol à la roulotte, la situation est similaire mais dans des proportions moindres et, de plus, il n'y a pas de surreprésentation de ceux qui souhaitent quitter leur quartier pour un quartier plus sûr.

Le cas des dégradations et destructions diffère. La surreprésentation des ménages en quartier pavillonnaire est faible et elle s'accompagne d'une autre surreprésentation légère : celle des ménages habitant en centre-ville. Et si, là encore, la proportion de ceux qui souhaitent quitter leur quartier est plus élevée que dans l'ensemble, ce n'est pas particulièrement pour des raisons de sécurité.

La plus forte proportion de ménages habitant en quartier pavillonnaire et en maison individuelle ne se retrouve pas pour les victimes des vols de deux-roues. Et, comme dans le cas des victimes de destructions et dégradation, si ceux qui souhaitent quitter leur quartier sont surreprésentés, ce n'est pas particulièrement pour des raisons de sécurité.

Au vu des caractéristiques des ménages victimes de vols de voiture nous pourrions faire l'hypothèse de deux groupes distincts de victimes. D'un côté une surexposition des ménages favorisés (qui sont plus exposés car plus équipés) et, d'un autre, une surexposition

de ménages vivant dans des quartiers que les enquêtés jugent difficiles. Mais ce clivage ne se retrouve pas dans les autres types d'atteintes aux véhicules.

Ici, comme pour les autres types de victimation, nous retrouvons une proportion plus importante de personnes qui rentrent tard et qui sortent le soir.

V - Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones

prévalence, incidence	zones	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
prévalence	Paris	9,24 [8,03 – 10,45]	13,74 [12,30 – 15,18]	15,71 [14,18 – 17,23]	8,25 [7,10 – 9,39]
	petite couronne	12,85 [11,80 – 13,90]	17,01 [15,83 – 18,19]	17,55 [16,35 – 18,74]	6,81 [6,02 – 7,60]
	grande couronne	16,74 [15,64 – 17,84]	18,75 [17,60 – 19,91]	18,87 [17,71 – 20,02]	6,58 [5,85 – 7,31]
prévalence ménages équipés	Paris	16,61 [14,53 – 18,69]	24,51 [22,11 – 26,92]	27,93 [25,42 – 30,44]	27,20 [23,83 – 30,58]
	petite couronne	16,03 [14,75 – 17,32]	21,18 [19,74 – 22,61]	21,78 [20,34 – 23,23]	17,07 [15,20 – 18,94]
	grande couronne	18,40 [17,20 – 19,60]	20,57 [19,32 – 21,82]	20,70 [19,44 – 21,95]	12,16 [10,85 – 13,47]
incidence	Paris	14,18 [12,73 – 15,64]	21,22 [19,51 – 22,94]	29,49 [27,57 – 31,40]	10,29 [9,02 – 11,55]
	petite couronne	19,89 [18,64 – 21,14]	27,19 [25,80 – 28,59]	31,80 [30,33 – 33,26]	8,60 [7,72 – 9,48]
	grande couronne	24,16 [23,70 – 24,61]	26,60 [25,29 – 27,90]	30,55 [29,19 – 31,91]	8,03 [7,23 – 8,83]
incidence ménages équipés	Paris	25,49 [23,05 – 27,93]	37,87 [35,15 – 40,58]	52,44 [49,65 – 55,24]	33,93 [30,34 – 37,52]
	petite couronne	24,82 [23,30 – 26,33]	33,85 [32,20 – 35,51]	39,48 [37,76 – 41,19]	21,57 [19,52 – 23,61]
	grande couronne	26,56 [25,19 – 27,93]	29,18 [27,77 – 30,58]	33,52 [32,06 – 34,98]	14,84 [13,42 – 16,27]

Tableau 91: Atteintes aux véhicules ; prévalence et incidence selon les zones (intervalles de confiance) (2000-2001-2002)

La prévalence augmente à mesure que l'on s'éloigne de Paris, excepté dans le cas des vols de deux-roues où la prévalence pour Paris est la plus forte. Cette tendance s'explique par le sous-équipement des ménages parisiens par rapport aux autres ménages franciliens. Si la moitié des ménages parisiens interrogés n'ont pas de véhicule (48,16%) cette proportion est minimale en grande couronne (10,14%). Par ailleurs, ceux qui le sont ont également plus de véhicules. D'ailleurs, la grande couronne est la zone pour laquelle la proportion de ménages ayant deux véhicules ou plus est la plus forte (44,78% contre 23,43% pour la petite couronne et 8,34% pour Paris). L'équipement en deux-roues est, lui aussi, plus important en grande couronne qu'à Paris (72,72% des ménages parisiens n'ont aucun deux-roues, c'est le cas de 62,49% des ménages de petite couronne et de 47,88% de ceux de grande couronne).

Si l'on rapporte les atteintes aux seuls ménages équipés (risque) les tendances sont différentes. Il n'y a pas de variation importante du risque en fonction des zones en ce qui concerne les vols de voiture. Pour les autres types d'atteintes, le risque le plus important se trouve à Paris et il décroît à mesure que l'on s'en éloigne. L'écart de risque entre zones est particulièrement important pour les deux-roues.

On retrouve les mêmes caractéristiques par zones lorsque l'on s'intéresse à l'incidence et à l'incidence des ménages équipés.

Plus on s'éloigne de Paris, plus les vols de voiture sont consommés (30,39% de vols réalisés pour Paris contre 42,14% pour la grande couronne) contrairement à ce que l'on pouvait constater en 2001. On observe une tendance similaire pour les deux-roues même si l'écart est plus faible (71,98% de vols réalisés pour Paris contre 75,17% pour la grande couronne). Par contre, pour les vols à la roulotte il n'y a pas de variation importante en fonction de la zone.

Les atteintes aux véhicules ont plus souvent lieu dans la journée en grande couronne, puis en petite couronne qu'à Paris. Elles revêtent un caractère de proximité plus marqué à Paris (dans le quartier, près du domicile de la victime) qu'en banlieue ; cela signifie simplement que les banlieusards circulent davantage hors de leur zone de résidence que les

Parisiens. Dans le cas des deux-roues, cependant, il n'y a pas de grande variation en fonction de la zone.

À Paris, les atteintes dans la rue et dans un parking fermé sont plus courantes qu'en petite ou en grande couronne. En grande couronne, les proportions d'incidents dans un 'parking ouvert' et 'ailleurs' sont plus fortes qu'en petite couronne ou à Paris. Dans le cas d'un vol de deux-roues, la situation diffère légèrement : si les vols sont plus courants dans la rue à Paris qu'en banlieue, ceux dans un parking fermé atteignent leur acmé en petite couronne. Ici aussi, les proportions d'atteintes dans un 'parking ouvert' et 'ailleurs' sont plus fortes en grande couronne qu'en petite couronne ou à Paris.

Quel que soit le type d'atteinte, les ménages parisiens informent moins la police que ceux de petite et de grande couronne. Par contre, le type de zone n'influe pas sur les taux de plainte et sur l'appréciation de l'accueil par la police.

Les victimes parisiennes qui déclarent l'incident à la police le font plus pour pouvoir faire ensuite une déclaration de sinistre que les victimes de petite et de grande couronne.

↳ Les **vols de voiture** sont plus fréquents en petite et grande couronne qu'à Paris mais cela s'explique par le moindre équipement des ménages parisiens. Lorsque l'on s'intéresse uniquement aux ménages équipés, ce sont ceux de grande couronne qui sont le plus exposés, viennent ensuite ceux de Paris puis ceux de petite couronne.

C'est à Paris que les vols de voiture échouent le plus souvent. Les vols consommés augmentent lorsque l'on s'éloigne de la capitale. Les vols parisiens ont plus souvent lieu la nuit (69,61%) que ceux de grande couronne (62,20%). On trouve une plus grande proportion de vols de proximité dans la capitale qu'en banlieue. C'est à Paris que la proportion de vols dans la rue est la plus importante (65,20% contre 51,39% pour la petite couronne et 47,29% pour la grande couronne). Les vols dans un parking fermé y sont, au contraire, plus rares (10,78% pour Paris, 26,29% pour la petite couronne et 36,59% pour la grande couronne). Ceci est probablement dû à un parc de stationnement différent dans les trois zones.

↳ Les **vols à la roulotte** sont, comme les vols de voiture, plus fréquents en petite et grande couronne qu'à Paris mais cela s'explique, ici aussi, par le moindre équipement des ménages parisiens. Lorsque l'on s'intéresse uniquement aux ménages équipés, les Parisiens sont les plus exposés, viennent ensuite ceux de petite couronne puis ceux de grande couronne.

Les vols à la roulotte se déroulent plus la nuit à Paris (62,46%) qu'en banlieue (57,72% pour la grande couronne et 57,38% pour la petite couronne). Ces vols ont davantage un caractère de proximité dans la capitale qu'en banlieue. De même, à Paris ils ont plus lieu dans la rue et dans un parking fermé que pour les autres zones. À l'inverse, le taux de vols dans un parking ouvert est plus rare à Paris qu'ailleurs (8,20% à Paris, 23,70% en petite couronne et 38,20% en grande couronne).

↳ Dans le cas des **dégradations et destructions** on observe une plus forte prévalence en petite et grande couronne qu'à Paris et la tendance, ici aussi, s'inverse si l'on tient compte de l'équipement des ménages.

Contrairement à ce que l'on observait en 2001, la part des destructions varie peu selon les zones (6,83% pour Paris, 6,28% pour la petite couronne, 7,74% pour la grande couronne).

Comme les autres types d'atteintes, elles ont plus souvent lieu la nuit à Paris qu'en banlieue (59,29% pour Paris, 51,36% pour la petite couronne et 49,17% pour la grande

couronne). De la même manière, elles ont plus lieu dans la rue et dans un parking fermé à Paris que lorsque l'on s'en éloigne. Elles ont également plus lieu dans les parkings ouverts en grande et petite couronne qu'à Paris.

↳ Pour **vol de deux-roues**, la prévalence à Paris est légèrement plus élevée que celles de petite couronne et de grande couronne (qui, elles, sont proches). Mais, si l'on s'intéresse uniquement aux ménages équipés, les parisiens sont les plus exposés ; viennent ensuite ceux de petite puis de grande couronne.

Ici aussi, contrairement encore une fois à 2001, on peut voir une légère sous-représentation des vols réalisés à Paris par rapport à la petite et à la grande couronne (71,98% pour Paris, 74,44% pour la petite couronne et 75,17% pour la grande couronne). Les vols de deux-roues sont plus nocturnes à Paris que lorsque l'on s'en éloigne (33,52% à Paris, 31,95% en petite couronne et 27,24% en grande couronne). À la différence de ce que l'on avait pu observer pour les autres types d'atteintes, les vols de deux-roues ne sont pas particulièrement réalisés plus souvent près du domicile ou dans le quartier, à Paris qu'en dehors.

VI – Types de victimes d'atteintes aux véhicules

Nous allons maintenant nous intéresser aux différents types d'atteintes aux véhicules, pour chaque sorte d'atteintes.

Pour cela nous réaliserons pour chacune une analyse factorielle où les variables concernant l'atteinte elle-même, tout comme les caractéristiques de la victime, les types d'opinion et d'appréciation sur le cadre de vie, seront des modalités actives. Grâce à cette analyse nous réaliserons des classifications des victimes d'atteintes aux véhicules en différents groupes.

1 – Les vols de voitures

Le premier facteur (24,49%) s'intéresse à la **réalisation effective** du vol. Il oppose d'un côté les tentatives de vol, dans le quartier, en journée ou soirée, pour lesquelles la police n'a pas été informée notamment car *ça n'aurait servi à rien* et pour lesquelles l'assurance n'a pas été informée notamment car *ça n'en valait pas la peine*. De l'autre côté de l'axe, nous avons des vols réalisés, hors du quartier, où la voiture a été récupérée avec des dégâts importants, où la police et l'assurance ont été informées et une plainte déposée.

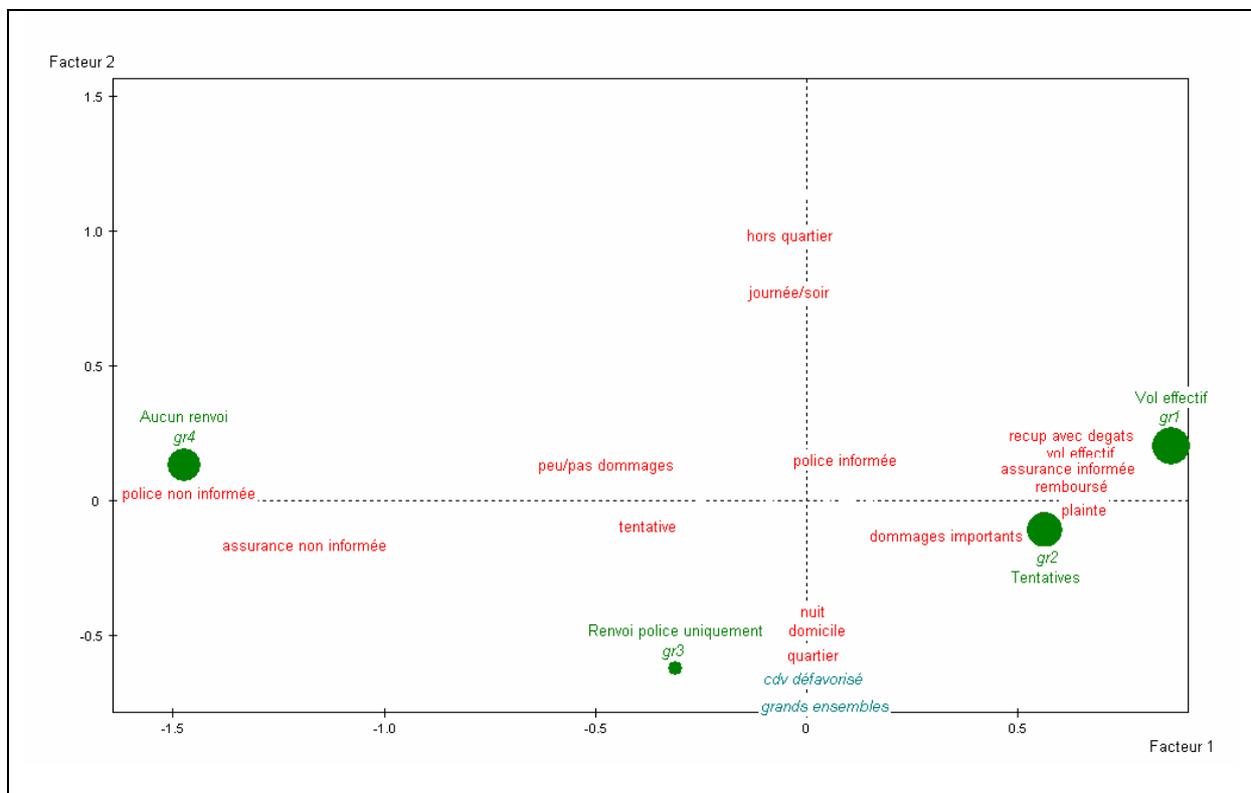
Du côté des tentatives, nous trouvons les départements de Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, les foyers d'une personne, les ménages où le chef de famille est ouvrier ou étudiant, ceux dont les revenus se situent entre 400 € et 800 € et qui ont un *cadre de vie défavorisé*. Du côté des vols réalisés se situent les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines, les ménages résidant en quartier pavillonnaire, dont le chef de famille est artisan, commerçant, chef d'entreprise et qui vivent dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue*.

Le deuxième facteur (22,27 %) concerne les **vols de proximité graves**. Il oppose d'une part des vols de voiture répétés, dans le quartier près du domicile, pas dans la rue, avec des dommages importants ; les renvois à la police sont notamment effectués pour *faire punir* le voleur. Les victimes ne sont pas remboursées par l'assurance et où elles ne sont satisfaites ni de la police ni de l'assurance. À l'opposé, nous avons des tentatives hors du quartier, dans la

rue, où la victime subit peu de dommages ; lorsqu'elle n'informe pas la police, c'est notamment car *ça n'en vaut pas la peine* ; elle ne prend pas par la suite de précautions particulières.

Du côté où se situent les vols répétés, nous avons les départements de l'Essonne et du Val d'Oise, les foyers de trois à cinq personnes, les ménages situés dans des grands ensembles, dont le chef de famille est employé ou intermédiaire ; ils éprouvent des *peurs pour leurs enfants* et vivent dans un *cadre de vie défavorisé*. Du côté des tentatives générant peu de dommages, contribuent les départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, les foyers d'une personne, les ménages dont le chef de famille est cadre, profession intellectuelle supérieure, les *sociaux* et les ménages vivant dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue* ou un *cadre de vie confortable*.

Le troisième facteur (10,15%) apporte seulement quelques spécificités concernant le *recours à l'assurance*.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 21 : Analyse factorielle sur les variables de vols de voiture (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse factorielle nous permet de faire une classification en quatre groupes.

Les deux premiers groupes rassemblent des personnes ayant informé la police et l'assurance. Ils diffèrent principalement par la réalisation effective du vol ou non.

Le premier groupe (31,51%) est celui des **vols effectifs**. Il comprend exclusivement (99,78% contre 37,47%) des vols réalisés. Plus qu'en moyenne, les dommages sont importants ; il ne s'agit pas de vols à répétition et la victime n'a, par la suite, pas pris de précautions particulières. Il y a eu renvoi à l'assurance (99,56% contre 65,86%) et à la police aussi (99,34% ici contre 72,23%). Les ménages de l'Essonne, les résidents en quartier

pavillonnaire, les ménages dont le chef de famille est artisan, commerçant, chef d'entreprise sont surreprésentés.

Le second groupe (29,71%) est celui des **tentatives**, mais les dommages sont pourtant plus importants qu'en moyenne. Les tentatives ailleurs que dans la rue sont surreprésentées. Dans la totalité des cas de ce groupe, la police et l'assurance ont été informées. Les habitants des Hauts-de-Seine sont plus nombreux ici qu'en moyenne dans l'échantillon.

Les troisième et quatrième groupes se construisent principalement par l'absence de renvoi soit à l'assurance soit à la fois à la police et à l'assurance.

Le troisième groupe (11,22 %) est exclusivement composé d'atteintes ayant été **uniquement renvoyées à la police**. Il s'agit plus qu'en moyenne de simples tentatives ou de vols après lesquels la voiture a été récupérée sans dégâts, les dommages sont peu ou pas importants. Les atteintes nocturnes sont surreprésentées.

Le quatrième groupe (27,56 %) est composé d'atteintes n'ayant fait l'objet **d'aucun renvoi**, à l'exception d'une faible proportion (17,34 contre 65,86) de déclarations de sinistres. Il s'agit plus souvent de tentatives, d'atteintes ayant causé peu ou pas de dommages ; elles n'ont pas été suivies de précautions particulières. Les vols de rue sont surreprésentés tout comme les victimes parisiennes.

➤ L'enquête de 2001 permettait de dégager cinq groupes : *tentatives, travail, quartier, moins de 20 ans et Parisiens*. L'enquête 2003 présente des groupes différents. Comme pour le cambriolage, les caractéristiques des enquêtés pèsent moins en 2003 sur la constitution des groupes que celles des faits et que les renvois opérés par la victime. Cependant, nous retrouvons trois dimensions principales : les renvois, la consommation du vol et l'importance des dommages.

2 – Les vols à la roulotte

Le premier facteur (26,57% de l'inertie) est caractérisé par les **renvois** effectués par la victime. Il oppose :

- les vols à la roulotte dans le quartier, dans un lieu proche du domicile et pour lesquels la police n'est pas informée car *ça n'aurait servi à rien* ;
- les vols hors du quartier, pour lesquels la police et l'assurance ont été informées, une plainte a été déposée, un remboursement effectué et pour lesquels les victimes sont satisfaites de l'action de la police et de l'assurance.

Du côté des vols n'ayant pas fait l'objet d'un renvoi, nous avons les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis, les ménages dont le chef de famille est artisan, commerçant, chef d'entreprise, ouvrier ou étudiant, ceux dont les revenus sont inférieurs à 400 € et ceux pour lesquels ils se situent entre 800 et 2 400 € et les personnes qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants*. Du côté des vols renvoyés à la police et à l'assurance, nous avons les départements des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, des Yvelines, les ménages de deux personnes, situés en quartiers pavillonnaires, ceux dont le chef de famille est retraité, les personnes qui éprouvent des *peurs personnelles* et ceux vivant dans un *cadre de vie confortable*.

Le second facteur (23,68%) se construit par rapport à l'importance des **dommages** subis. Il range d'un côté les vols à répétition, dans le quartier, près du domicile, ayant

occasionné des dommages importants, pour lesquels la victime n'a pas été remboursée et a pris ensuite des précautions particulières. À l'opposé nous trouvons des vols à la roulotte hors du quartier, pour lesquels le véhicule n'était pas dans la rue, sur le lieu de travail ou d'étude, ceux ayant causé peu ou pas de dommages et suite auxquels la victime n'a pas pris de précautions particulières.

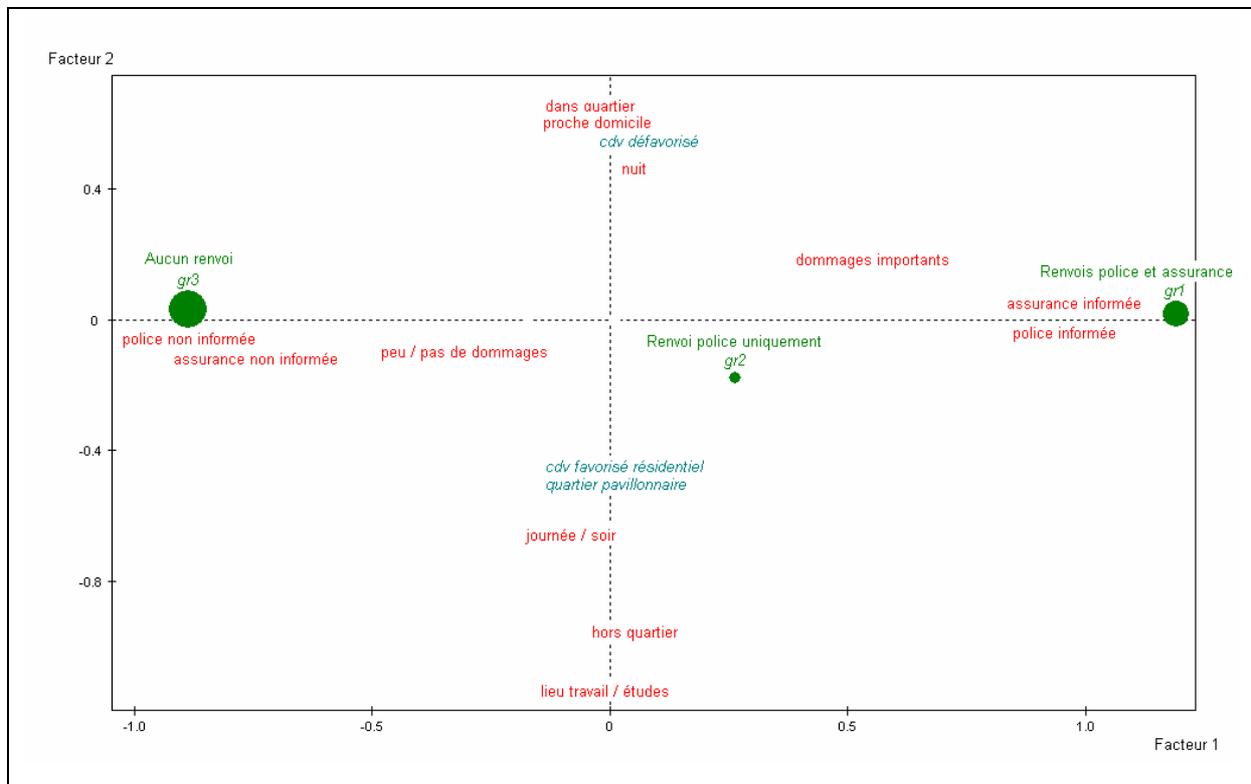
Du côté des vols avec dommage important, contribuent les ménages vivant en centre-ville, dont le chef de famille est autre inactif, les personnes qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants*, des *peurs personnelles* et celles vivant dans un *cadre de vie défavorisé*. Du côté des vols ayant causé peu et pas de dommages se situent les ménages vivant en quartier pavillonnaire, dont le chef de famille est étudiant, les *sociaux* et les personnes vivant dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue*.

Le troisième facteur (12,64 %) est caractérisé par **le renvoi à l'assurance**. Il oppose

- les vols à la roulotte hors du quartier, ailleurs que dans la rue ; l'assurance n'a pas été informée et la victime n'a pas pris de précautions particulières ;

- ceux concernant les deux-roues, dans le quartier et dans la rue ; la victime n'a pas pris de précautions particulières mais a souscrit une déclaration de sinistre, qui a entraîné un remboursement et suscité une satisfaction envers l'assurance.

Du côté des vols sans renvoi à l'assurance nous avons les départements de Seine-et-Marne et Yvelines, les foyers de plus de cinq personnes, résidant en quartier pavillonnaire, ceux dont le chef de famille est ouvrier ou employé, ceux dont les revenus se situent entre 800 € et 2 400 € et les enquêtés éprouvant des *peurs pour leurs enfants*. À l'opposé se situent les départements Hauts-de-Seine et Paris, les foyers de centre-ville, ceux dont le chef de famille est cadre, profession intellectuelle supérieure ainsi que ceux dont les revenus sont supérieurs à 5 600 €



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 22 : Analyse factorielle sur les variables de vols à la roulotte (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse factorielle permet de construire une classification en trois groupes.

Le premier groupe (35,98%) est intégralement composé de personnes ayant opéré un **renvoi à la police et à l'assurance**. Il s'agit, plus souvent qu'en moyenne, de vols à la roulotte qui n'ont pas eu lieu dans la rue, qui ont causé des dommages importants ; la victime a pris des précautions particulières. Nous retrouvons dans ce groupe une surreprésentation des ménages dont le chef de famille est retraité et de personnes qui éprouvent des *peurs personnelles*.

Le deuxième groupe (12,07%) concerne uniquement des ménages ayant effectué un **renvoi à la police uniquement** et pas à l'assurance. La seule caractéristique qui se dégage de ce groupe est une proportion légèrement plus élevée de ceux qui ont récupéré l'objet volé (11,82% contre 4,5).

Le troisième groupe (51,95%) est composé de personnes n'ayant mobilisé **aucun renvoi**. Il s'agit plus fréquemment qu'en moyenne de vols à la roulotte ayant occasionné peu ou pas de dommages, qui se sont passés dans la rue, la journée ou le soir, qui sont restés au stade de tentatives ; la victime n'a pas pris de précautions particulières.

Nous avons dans ce groupe une surreprésentation des étudiants et des personnes vivant dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue*.

➤ L'enquête de 2001 faisait ressortir quatre groupes : *insignifiance, banlieue, parisien et jeunesse*. La classification de 2003 se construit moins par rapport aux caractéristiques des victimes plus par rapport à leurs renvois.

3 – Dégradations et destructions de véhicules

Le premier facteur (36,15% de l'inertie) s'intéresse au **renvoi à la police**. Il place d'une part des atteintes hors de la rue, qui ont occasionné des dommages importants, pour lesquelles le renvoi à la police prenait une connotation nettement punitive ; une plainte a été déposée mais le vandale n'a pas été identifié ; la victime n'a pas été remboursée ; elle n'est satisfaite ni de l'action de la police ni de celle de l'assurance. D'autre part, nous trouvons des dégradations dans la rue, sur des deux-roues, sans grand dommage ; il n'y a pas eu de renvoi à la police car *ça n'en valait pas la peine*.

Du côté des dégradations ayant causé des dommages importants, nous trouvons les départements du Val d'Oise, et des Yvelines, les ménages vivant dans des grands ensembles, ceux dont le chef de famille est 'autre inactif, employé, ouvrier ou retraité, ceux ayant un revenu entre 800 € et 2 400 € par mois, ceux qui vivent dans un *cadre de vie défavorisé* et les personnes qui éprouvent des *peurs pour leurs enfants*. Du côté des dommages peu importants ou inexistantes, se situent Paris, les ménages vivant en centre-ville, dont le chef de famille est cadre, profession intellectuelle supérieure ou étudiant, ceux dont les revenus sont inférieurs à 400 €, qui sont dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue* et les *sociaux*.

Le second facteur (26,92%) fait ressortir les **dégradations de proximité**. Il oppose :

- des dégradations à répétition, sur les deux-roues, de nuit, dans le quartier, près du domicile ;

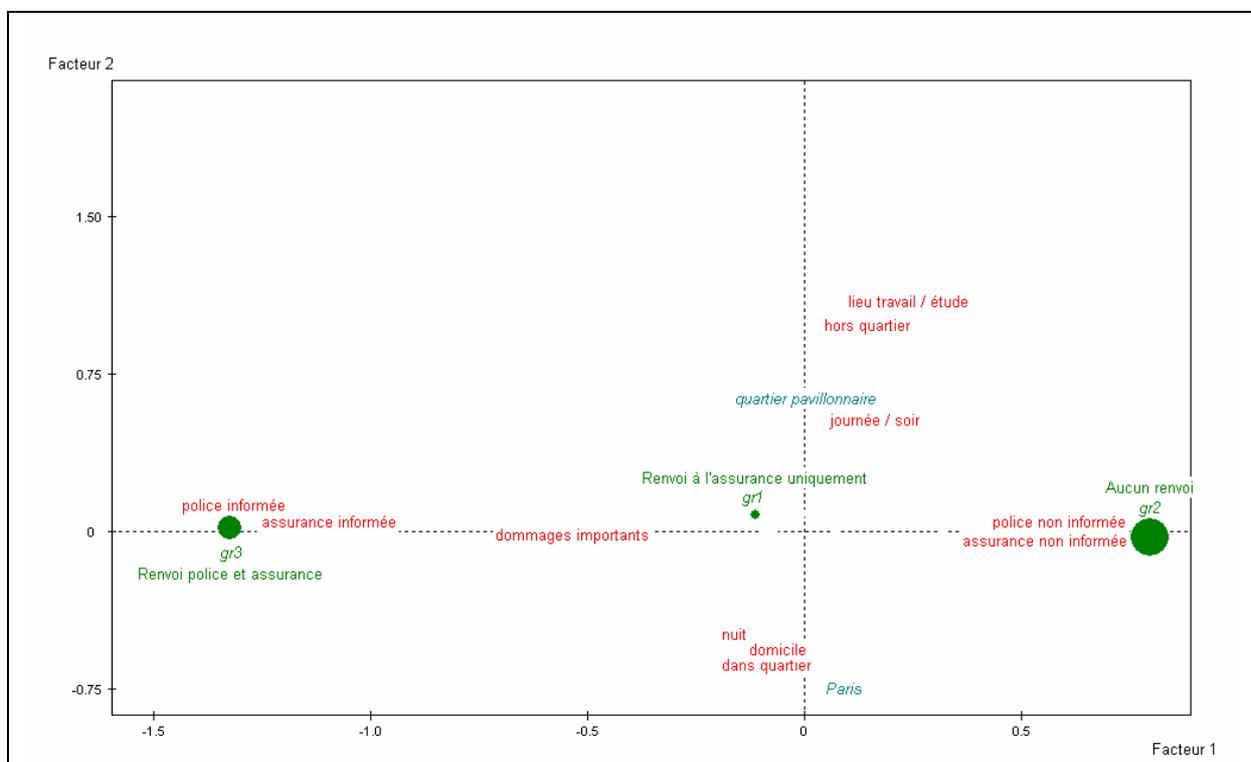
- celles qui ont lieu dans la journée ou la soirée et sur le lieu de travail ou d'études.

Du côté des dégradations de proximité, contribuent Paris et la Seine-Saint-Denis, les ménages dont le chef de famille est ouvrier et ceux qui vivent dans un *cadre de vie défavorisé*.

De l'autre côté du facteur, on trouve la Seine-et-Marne, les ménages résidant en quartier pavillonnaire, ceux dont le chef de famille est retraité et qui ont un *cadre de vie confortable*.

Le troisième facteur (7,27 %) associe ***répétition et lieu de commission***. Il range d'un côté les dégradations isolées, celles qui n'ont pas eu lieu dans la rue et celles qui n'ont pas été remboursées. De l'autre côté se situent des dégradations répétées, dans la rue et qui ont fait l'objet d'une plainte.

Les victimes de ce côté du facteur qui n'ont pas contacté leur assurance craignaient une surprime ou une résiliation. Nous trouvons également celles qui ont été remboursées et qui sont satisfaites de l'action de l'assurance. Du côté des dégradations isolées se situent les départements de l'Essonne, du Val-de-Marne et des Yvelines, les ménages de cinq personnes ou plus, vivant dans des grands ensembles ; le chef de famille est agriculteur exploitant, ouvrier ou étudiant ; les revenus sont inférieurs à 400 € ou se situent entre 800 € et 2 400 €. Sur le côté des dégradations répétées, nous trouvons Paris, les ménages aisés (plus de 3 800 €), vivant dans un quartier pavillonnaire ; ceux dont le chef de famille est 'autre inactif' ou intermédiaire ; également les personnes dont le *cadre de vie est défavorisé*.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 23 : Analyse factorielle sur les variables de dégradations et destructions de véhicules (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse factorielle permet de construire une classification en trois groupes.

Le premier groupe (11,33%) est intégralement composé de personnes ayant effectué un ***renvoi à l'assurance uniquement***. C'est la seule victimation où nous avons un groupe de personnes qui prennent contact avec l'assurance et pas avec la police, alors qu'en général la situation est inverse. On retrouve dans ce groupe une plus forte proportion de dégâts importants et de prises de précautions ultérieures.

Le deuxième groupe (55,95 %) est composé de ceux qui n'ont effectué **aucun renvoi**. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne de dégradations de deux-roues, ayant eu lieu dans la journée ou la soirée, dans la rue, hors du quartier ; elles ont causé peu ou pas de dommages et la victime n'a pas pris de précautions ultérieures. Dans ce groupe, les habitants de centre-ville et de *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue* sont légèrement surreprésentés.

Le dernier groupe (32,72 %) est celui qui mobilise **renvoi à la police et à l'assurance**. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne de dégradations nocturnes, de proximité, mais hors rue ; les dommages sont importants. On observe une légère surreprésentation des personnes vivant dans un *cadre de vie défavorisé*.

➤ L'enquête de 2001 permettait de dégager quatre groupes : *rareté des dommages, assurance, banlieues et Parisiens*. Les groupes de l'enquête 2003 sont différents ; ils sont construits moins par rapport aux caractéristiques des enquêtés que par rapport à leurs renvois. On trouve cependant, comme en 2001, un groupe défini par le renvoi à l'assurance ; ce qui était expliqué par le fait que *l'assurance joue un rôle globalement marginal dans le règlement de ce contentieux donc sa mobilisation suffit à rassembler ceux qui y recourent*.

4 – Les vols de deux-roues

Le premier facteur (27,92 % de l'inertie) s'intéresse aux **renvois**. Il place d'un côté les vols dans la rue, ceux pour lesquels la police n'a pas été informée et qui n'ont pas fait l'objet d'une plainte notamment car *ça n'aurait servi à rien*. De l'autre côté se situent les vols ailleurs que dans la rue, pour lesquels la police et l'assurance ont été informées et une plainte déposée.

Du côté des vols non renvoyés se situent Paris, les ménages d'une personne, vivant en centre-ville, dont le chef de famille est étudiant, qui ont des revenus inférieurs à 800 € et qui estiment leur *cadre de vie défavorisé*. À l'opposé contribuent les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, les ménages vivant en quartier pavillonnaire, dont le chef de famille est retraité et qui ont un *cadre de vie confortable*.

Le deuxième facteur (17,56 %) concerne **le lieu et les dommages**. On trouve d'un côté les vols répétés, ailleurs que dans la rue, dans le quartier près du domicile ; le deux-roues a été récupéré mais avec des dommages conséquents ; lorsque la victime contacte la police, c'est pour *faire punir le voleur*. Du côté opposé se trouvent les vols dans la rue, hors du quartier, sur le lieu de travail ou d'études, avec peu de dommages ; les déclarations de sinistre ont entraîné des remboursements qui ont donné satisfaction aux victimes.

Du côté des vols de proximité, dans le quartier, nous avons les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val d'Oise, des ménages vivant dans des grands ensembles, dont le chef de famille est ouvrier ; ces enquêtés estiment leur *cadre de vie défavorisé*, éprouvent des *peurs pour leurs enfants* et des *peurs personnelles*. À l'opposé se situent les départements des Hauts-de-Seine, de Paris et du Val-de-Marne, les ménages de deux personnes, ceux dont les revenus sont supérieurs à 5 600 € ceux qui évoluent dans un *cadre de vie favorisé à Paris ou en proche banlieue* ainsi que les *sociaux*.

Le troisième facteur (9,75 %) oppose d'une part des **tentatives** et des vols de deux-roues motorisés, à répétition, la nuit ; contribuent aussi à ce demi-axe les (rares) cas élucidés ; ceux pour lesquels la victime n'était pas assurée ou craignait une surprime ou une résiliation de l'assurance de sorte qu'elle n'a pas été remboursée et n'est pas satisfaite de l'assurance.

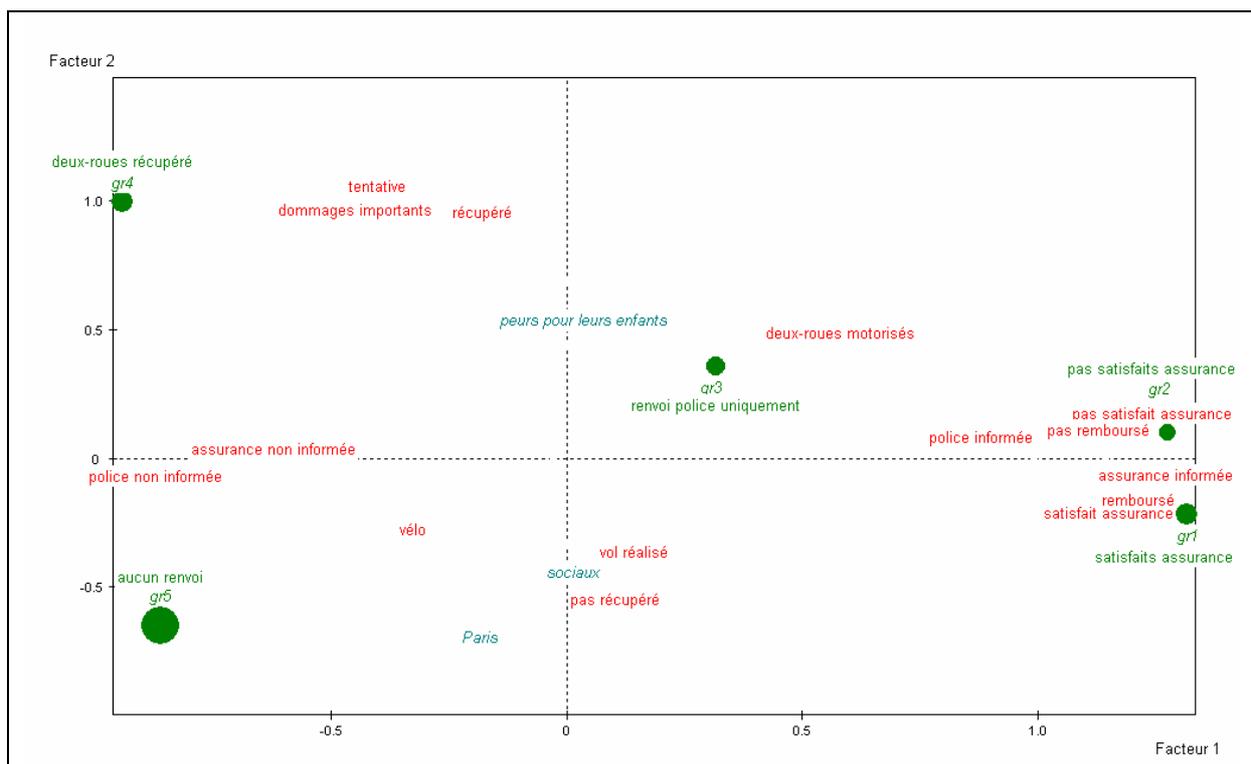
Du côté des simples tentatives se situent les départements de l'Essonne et des Yvelines, les ménages dont le chef de famille est cadre, profession intellectuelle supérieure et le type des *peurs personnelles*. À l'opposé on trouve les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, des ménages ouvriers, nombreux (plus de cinq personnes), habitant dans des grands ensembles, avec des revenus mensuels entre 800 et 2 400 €, enfin le type des *sociaux*.

Le quatrième facteur (8,97 %) oppose des tentatives de vol de deux-roues à **moteur** à des vols effectifs de vélo.

Contribuent au premier demi-axe des tentatives concernant des engins à moteur, dans la rue, près du lieu de travail ou d'études ; on y trouve aussi des récupérations – avec des dégâts importants – des élucidations et une satisfaction de l'enquête envers la police.

D'autre part, contribuent des vols effectifs, de vélos, volés ailleurs que dans la rue, sans récupération, ni renvoi à la police (*ça n'en valait pas la peine*) ; il n'y a pas eu non plus de remboursement par l'assurance.

Du côté des deux-roues à moteur, contribuent les départements des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, les ménages nombreux (plus de cinq personnes), dont le chef de famille exerce une profession intermédiaire, avec des revenus supérieurs à 3 800 €. Du côté des vélos, on trouve la Seine-et-Marne, les Yvelines, les ménages d'une seule personne, vivant dans un quartier pavillonnaire, dont le chef de famille est ouvrier, avec des revenus inférieurs à 800 €.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Figure 24 : Analyse factorielle sur les variables de vols de deux-roues (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse factorielle permet une classification en cinq groupes.

Le premier (17,89% de l'échantillon) est composé de personnes *satisfaites de leur assurance* (93,94% contre 19,51%). La satisfaction est très liée au remboursement qui

apparaît aussi avec des fréquences plus que proportionnelles. Outre un fort taux de renvoi à l'assurance, ce groupe renvoie plus que la moyenne à la police. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne de vols nocturnes, consommés, de deux-roues à moteur ; le bien volé n'a pas été récupéré, mais les dommages ne sont pas estimés importants.

Le deuxième groupe (13,82%) est composé de *personnes insatisfaites de leur assurance* (84,31% contre 13,14%). Cette insatisfaction est très liée à l'absence de remboursement. Ce groupe comme le premier comporte des forts taux de renvoi à l'assurance et à la police. Il s'agit plus qu'en moyenne de vols effectifs, de deux-roues à moteur et qui n'ont pas occasionné de dommages importants. On observe dans ce groupe une surreprésentation des ménages dont le chef de famille est ouvrier.

Le troisième groupe (16,26%) est celui du *renvoi à la police uniquement*. Il est intégralement composé de personnes ayant déclaré le vol à la police ; mais, contrairement aux groupes précédents, les taux de renvois à l'assurance sont faibles (1,67%) : le dommage n'était pas assuré. Ce groupe se définit seulement par son comportement de renvoi ; aucune caractéristique particulière du ménage ou du vol en lui-même n'émerge.

Le quatrième groupe (18,48%) est en grande majorité composé de cas où la victime a *récupéré* le deux-roues. En fait, il s'agit plus qu'en moyenne de tentatives qui ont cependant occasionné des dommages conséquents ce qui rend l'absence de renvoi surprenante. La proportion de vols dans la rue de deux-roues à moteur est plus élevée qu'en moyenne. Par ailleurs on relève une surreprésentation des ménages du Val d'Oise.

Le cinquième groupe (33,60 %) est composé de cas n'ayant fait l'objet d'*aucun renvoi*. Il s'agit en grande partie de vols de vélos (95,16% contre 64,23), diurnes ou vespéraux et consommés ; il n'y a pas eu de récupération du bien volé mais les dommages sont estimés fiables. Les ménages parisiens, d'une seule personne et dont les revenus se situent entre 400 et 800 € sont surreprésentés.

➤ L'enquête de 2001 permettait de dégager quatre groupes : *indemnisation, punitifs, jeunes* et *Parisiens*. Dans l'enquête 2003, pour les vols de deux-roues comme pour les autres atteintes aux véhicules, ce sont surtout les stratégies de renvoi qui différencient les groupes. Toutefois, on devine à l'arrière-plan des différences de statut social ; ainsi ceux qui mobilisent l'assurance avec succès ont une position sociale plus assurée que les autres.

Insécurité, victimations et territoires

Un des apports les plus conséquents de l'analyse de l'enquête 2001 – reproduit depuis dans les enquêtes FFSU de 2005¹⁶⁷ – avait consisté dans la création d'une variable *géosociale* permettant d'agrèger les données de victimation et d'insécurité sur la base de l'implantation territoriale des individus.

On avait combiné des découpages géographiques et socioprofessionnels, des types d'habitat et d'environnement, la présence ou l'absence de ZUS dans la commune de résidence de l'enquêté, enfin des variables construites d'opinion sur le cadre de vie.

Il n'a pas été possible de reproduire cette analyse sur les données sous examen. Nous disposons en effet de peu d'informations sur la zone de résidence des enquêtés de 2003.

La commune habitée n'est connue que pour 4 213 individus (soit seulement 40,04 % de l'échantillon), le fichier qui a été transmis au CESDIP ne contient pas d'information sur le découpage en Iris¹⁶⁸ ou l'appartenance à une Zus¹⁶⁹. Quant aux codes Tabard agrégés retenus pour chaque commune, il s'agit de ceux bâtis à partir du recensement de 1990 : leur exploitation n'aurait pas une grande pertinence pour traiter l'enquête 2003, alors qu'il existait en 2003¹⁷⁰ une nouvelle codification Tabard construite sur la base du recensement de 1999.

Cependant, la typologie sur le cadre de vie fournit une distribution intéressante des enquêtés ; nous allons tenter de l'utiliser comme proxy de la géosociale. Reste maintenant à savoir si cette typologie fonctionne bien pour expliquer les différences d'exposition au risque et d'insécurité.

1. Cadre de vie favorisé en centre-ville (49,77 %)	2. Cadre de vie favorisé résidentiel (26,66 %)	3. cadre de vie défavorisé (23,57 %)
Paris, proche banlieue (Hauts-de-Seine) centre-ville , immeubles non HLM	Grande banlieue (Seine-et-Marne, Essonne, Val d'Oise, Yvelines) maison, quartiers pavillonnaires	Seine-Saint-Denis HLM, quartiers de type grands ensembles
ménages d'une ou deux personnes	ménages de plus de 3 personnes revenus confortables	ménages de plus de 5 personnes faibles revenus
20-30 ans et 75 ans et plus étudiants, cadres et prof. int. sup. niveau d'études supérieur	40 à 74 ans cadres et prof. int. sup., retraités niveau d'études supérieur	40-60 ans ouvriers, employés, artisans commerçants, sans act.prof.
quartier sans problème	quartier sans problème	désordres urbains (bandes, vandalisme, drogue, saleté, bruit)
quartier bien équipé	quartier mal équipé (transports, serv.admin., étab.sco., commerces)	quartier mal équipé (étab. scolaires et commerces)
présence policière suffisante	présence policière insuffisante	présence policière insuffisante
peu impliqués dans la vie locale	impliqués dans la vie locale (fréquentation d'associations, services rendus aux voisins)	peu impliqués dans la vie locale

Tableau 92 : Description de la variable cadre de vie

¹⁶⁷ La méthode a été améliorée par la substitution aux indicateurs Tabard d'indicateurs Préteceille plus adaptés à notre propos.

¹⁶⁸ Îlots regroupés pour l'information statistique ; ce sont les briques de base de l'Insee en matière de diffusion de données locales.

¹⁶⁹ Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

¹⁷⁰ Ce qui n'était pas le cas lors de l'enquête 2001.

Le tableau 92 rappelle les caractéristiques de la variable issue de la typologie sur le cadre de vie.

Victimation en Île-de-France taux de prévalence 2000-2001-2002		groupe 1 cadre de vie favorisé en centre-ville	groupe 2 cadre de vie favorisé résidentiel	groupe 3 cadre de vie défavorisé	ensemble
effectif		n=5 237	n=2 805	n=2 480	n=10 522
agressions tout-venant	mini	4,37	4,84	7,22	5,50
	taux	4,96	5,70	8,31	5,95
	maxi	5,55	6,56	9,40	6,40
agressions sexuelles	mini	0,47	0,52	0,78	0,68
	taux	0,69	0,86	1,21	0,86
	maxi	0,91	1,20	1,64	1,03
agressions familiales	mini	0,51	0,72	0,95	0,81
	taux	0,74	1,11	1,41	1,00
	maxi	0,97	1,50	1,87	1,19
vols personnels	mini	7,32	8,63	8,90	8,43
	taux	8,06	9,73	10,08	8,98
	maxi	8,80	10,83	11,26	9,53
cambriolages toutes résidences	mini	5,54	10,30	9,20	8,06
	taux	6,19	11,48	10,40	8,59
	maxi	6,84	12,66	11,60	9,13
cambriolages de résidences principales	mini	4,76	8,63	8,17	6,96
	taux	5,37	9,73	9,31	7,46
	maxi	5,98	10,83	10,45	7,96
vols de voitures (risque) *	mini	13,09	15,31	22,33	16,44
	taux	14,17	16,79	24,25	17,25
	maxi	15,25	18,27	26,17	18,06
vols dans/sur voitures (risque)*	mini	17,92	19,41	24,51	20,50
	taux	19,14	21,02	26,48	21,38
	maxi	20,36	22,63	28,45	22,25
dégradations/destructions de véhicules (risque) *	mini	18,13	20,39	26,14	21,28
	taux	19,36	22,03	28,15	22,17
	maxi	20,59	23,67	30,16	23,06
vols de deux-roues (risque) *	mini	12,78	12,24	20,17	14,94
	taux	14,29	13,95	22,78	16,00
	maxi	15,80	15,66	25,39	17,06

* Calculs sur les ménages équipés

Tableau 93 : Victimations et types de cadre de vie ; taux de prévalence (en %)

De prime abord, cette classification selon le cadre de vie produit, pour la victimation, des clivages très nets. Le troisième groupe est manifestement plus exposé à la victimation que les deux autres. On voit qu'il est surexposé à tous les risques quels qu'ils soient. Le deuxième groupe n'est surexposé qu'aux cambriolages et, dans une moindre mesure, aux agressions par un proche et aux vols sans violence. Quant au premier groupe, il ne subit aucune surexposition.

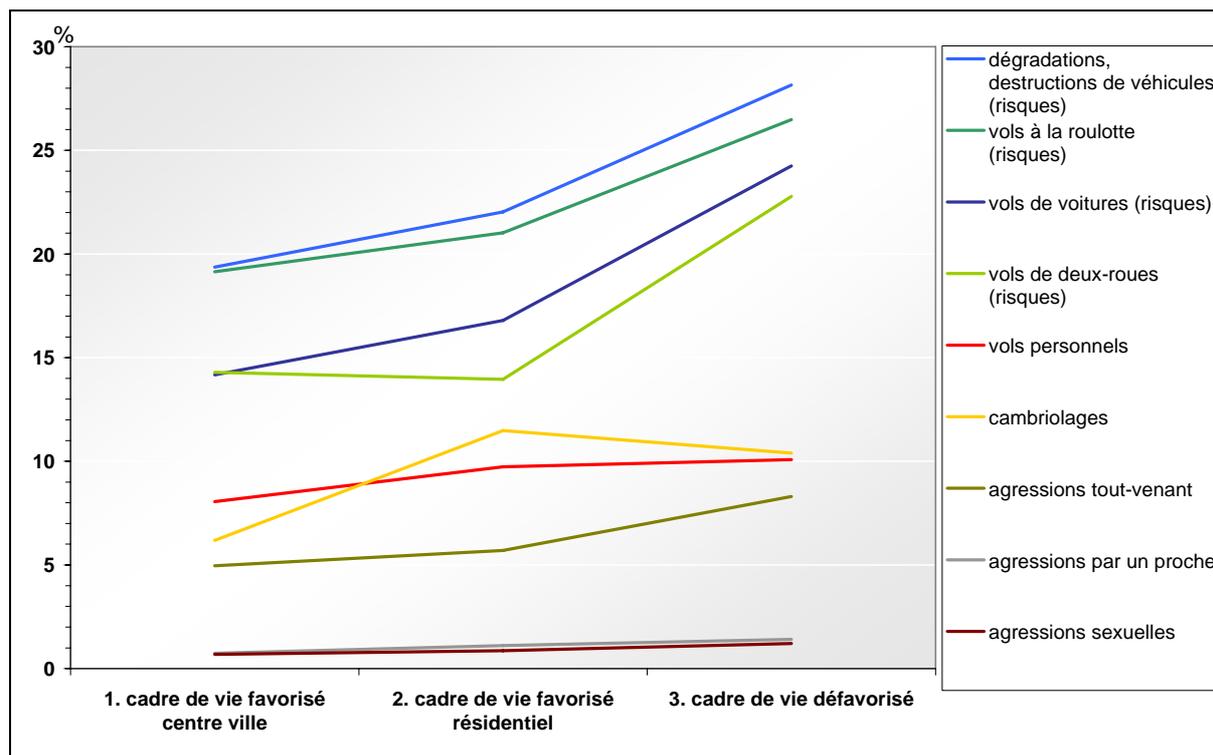


Figure 25 : Victimations et types de cadre de vie ; taux de prévalence (en %)

cadre de vie	favorisé centre-ville (1)	favorisé résidentiel (2)	défavorisé (3)	ensemble des enquêtés
victimes/non victimes				
groupe 1 : indemnes	55,32	46,56	41,45	49,71
groupe 2 : atteintes aux véhicules	24,92	27,24	30,40	26,83
groupe 3 : atteintes personnelles	13,67	14,87	17,78	14,96
groupe 4 : cambriolages	6,09	11,34	10,36	8,50
	100%	100%	100%	100%

Khi2 : 0,0001

Tableau 94 : Cadre de vie et victimes/non victimes

Ces observations sont confirmées si l'on croise maintenant les groupes du cadre de vie et les groupes de la typologie victimes / non victimes. Le troisième groupe - celui des personnes jugeant leur cadre de vie défavorisé - contient significativement moins d'individus qui échappent à toute victimation (indemnes). En revanche, y sont surreprésentés les membres de toutes les autres classes de la typologie victimes / non victimes, c'est-à-dire les victimes d'atteintes aux véhicules, d'atteintes personnelles et de cambriolages. Dans le deuxième groupe, celui des individus vivant dans un cadre de vie favorisé en zone résidentielle, sont surreprésentés les membres du groupe des victimes de cambriolages et, dans une moindre mesure, des victimes d'atteintes aux véhicules. Enfin, dans le premier groupe, celui des favorisés vivant en centre-ville sont surreprésentés les indemnes.

Pour clairs qu'ils paraissent, ces résultats n'en présentent pas moins une difficulté : le groupe le plus parisien (1) est aussi le moins victimé, alors que les analyses bivariées par victimation ont fait apparaître très généralement une surexposition parisienne. Cette contradiction se résout si l'on observe que ce groupe 1 ne réunit que 58% des enquêtés parisiens. Quant au groupe 3, le plus victimé, il en comprend quand même 24%. Plus intéressant encore, les Parisiens du groupe 1 et ceux du groupe 3 n'habitent pas les mêmes arrondissements ; les premiers résident plutôt dans les 5^e, 14^e, 15^e et 17^e alors que les Parisiens

du groupe 3 sont concentrés dans la partie nord-est de la ville (10^e, 18^e, 19^e et 20^e). On voit là l'inconvénient de ne pas pouvoir construire une vraie géosociale. Néanmoins, on découvre que la survictimation parisienne globale semble recouvrir une sous-victimation de certains arrondissements compensée par une survictimation de certains autres. Toutefois, une vraie géosociale aurait offert une chance d'affiner davantage en localisant les Parisiens qui se trouvent dans le groupe (2) survictimé seulement en matière de cambriolage (à un moindre degré de violence par un proche et de vols sans violence) et en précisant leur exposition à ces risques.

Si l'on se tourne maintenant vers le sentiment d'insécurité, les résultats sont encore plus spectaculaires : non seulement la préoccupation sécuritaire, mais plus encore toutes les peurs ne dépassent leur répartition moyenne que dans le troisième groupe, alors que les deux autres se situent toujours en dessous de la moyenne. On observera toutefois une sorte de gradation : le deuxième groupe manifeste systématiquement des scores de préoccupation sécuritaire et de peurs plus élevés que ceux relevés pour le premier groupe. En fait, le groupe 2 – celui des banlieues résidentielles – se situe presque toujours peu en dessous de la marge, tandis que le groupe 1 – celui des centres-villes favorisés – est beaucoup plus clairement sûr et que tous les indicateurs d'insécurité sont fortement accrus pour le groupe 3.

	1. cadre de vie favorisé centre-ville	2. cadre de vie favorisé résidentiel	3. cadre de vie défavorisé	ensemble
préoccupation	24,42	24,71	38,39	27,79
peur chez soi	5,27	8,59	18,14	9,19
peur dans rue le soir	21,03	22,82	49,18	28,15
peur dans le bus	17,31	20,63	35,43	22,57
peur dans le train	26,58	31,90	45,88	32,50
peur dans le RER	36,16	42,28	54,64	42,21
peur dans le métro	29,48	34,59	49,35	35,55
peur dans le tramway	17,32	20,79	33,05	22,31
peur enfants école	44,28	48,29	73,67	53,25
peur enfants transp.	55,32	63,35	76,87	63,69
peur enfants loisirs	29,39	31,91	50,81	35,83
peur enfants rue	56,09	62,60	84,39	65,65
peur enfants ailleurs	54,11	58,74	72,71	60,52

* Les pourcentages de peurs dans les transports sont calculés seulement pour les personnes utilisant les transports ; de même, les peurs pour les enfants sont calculées parmi les personnes ayant des enfants.

Tableau 95 : Préoccupation, peurs et types de cadre de vie (en %)

On vérifie encore une fois que l'exposition au risque de victimation s'accompagne dans les zones urbaines défavorisées d'une très forte insécurité : ce risque y est ressenti intensément. Si l'on avait pu – comme dans l'enquête 2001 ou dans les enquêtes FFSU de 2005 – construire une vraie géosociale, il aurait été intéressant de vérifier si les deux zones de survictimation (en banlieue et dans le nord-est de Paris) présentaient ou non le même niveau d'insécurité.

Conclusion

Reprenons sous forme synthétique les principaux résultats de cette analyse.

En ce qui concerne le sentiment d'insécurité, on parvient à distinguer assez clairement une grosse moitié de l'échantillon aussi peu concernée par la préoccupation sécuritaire que par les peurs, et deux petits quarts, l'un affecté surtout par les peurs personnelles, l'autre par celles pour les enfants.

La préoccupation sécuritaire a beaucoup reculé depuis l'enquête francilienne de 2001, tandis que les scores de peurs sont restés assez stables.

Il n'est pas sans intérêt de voir l'appréciation sur le cadre de vie répartir aussi les enquêtés en trois groupes : le premier représente la moitié de l'échantillon et se caractérise par la description d'un cadre de vie favorisé de centre-ville à Paris ou en proche banlieue ; les deux autres font chacun à peu près un quart et concerne l'un un cadre de vie résidentiel de grande banlieue et l'autre un cadre de vie défavorisé.

En ce qui concerne maintenant les victimations, l'analyse globale fait d'abord apparaître que la moitié de l'échantillon est à peu près totalement indemne. Un gros quart n'est victime que d'atteintes aux véhicules, un cinquième surtout aux atteintes personnelles (agressions et vols) ; enfin un tout petit groupe est surtout affecté par les cambriolages. Non seulement, l'exposition à ce risque ne concerne qu'une partie de la population, mais encore on voit apparaître une certaine 'spécialisation' dans la victimation.

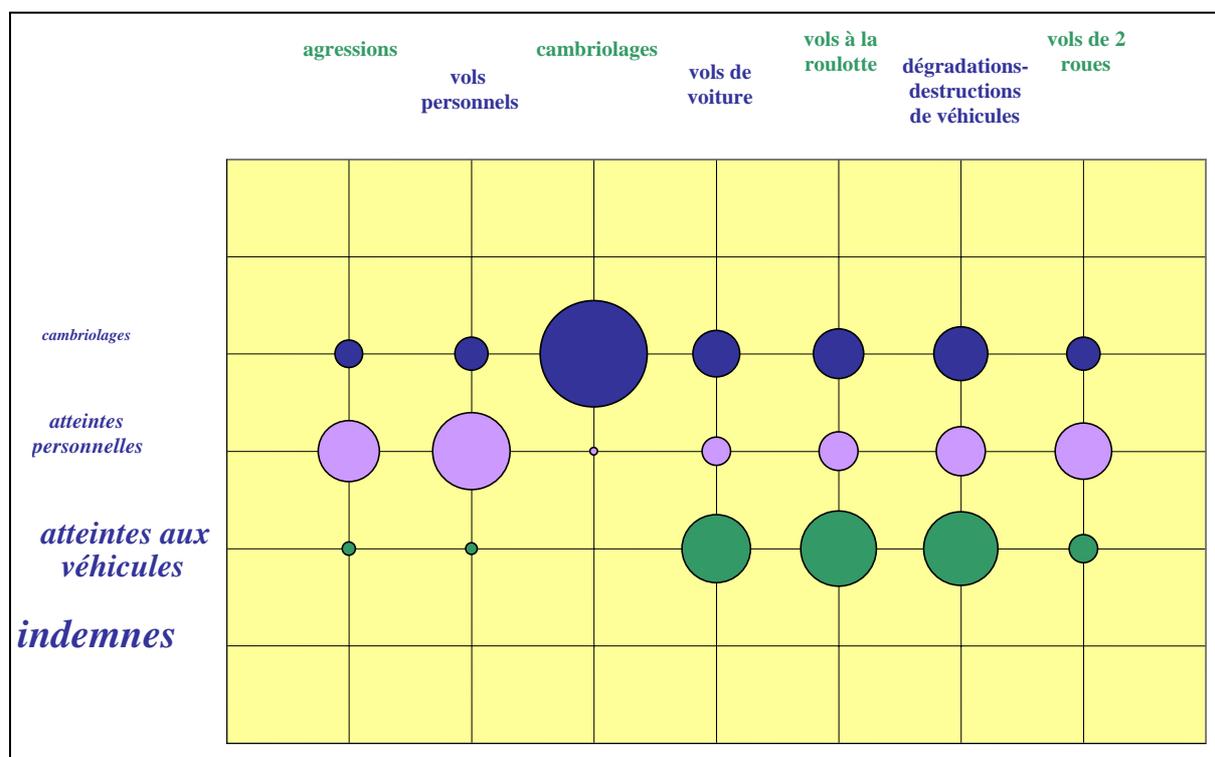


Figure 26 : Victimes et non victimes

Si l'on vient maintenant à l'analyse par victimation, l'information la plus importante concerne la grande différence de périmètre des populations concernées par l'une ou par l'autre.

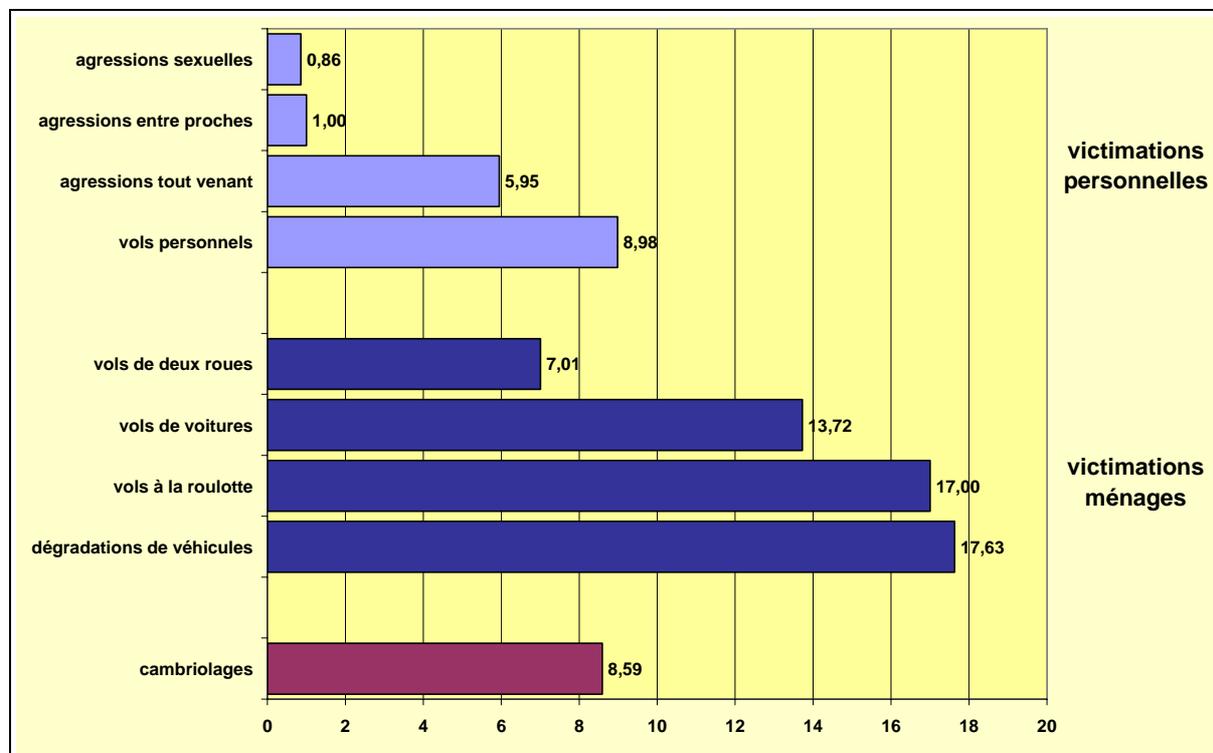


Figure 27 : Prévalences

Pour certaines victimations¹⁷¹ (agressions sexuelles, agressions par un proche), le périmètre de ceux qui ont été victimes au moins une fois en trois ans est très limité ; pour d'autres (atteintes aux véhicules), il est beaucoup plus élevé - il l'est encore plus pour les atteintes aux véhicules quand on le calcule par rapport aux seuls ménages équipés - ; d'autres enfin (vols sans violence, cambriolages¹⁷²) se situent dans une zone médiane.

Un autre élément doit être pris en considération : le caractère isolé ou répétitif de chaque victimation dans la période d'enquête. Vols personnels et agressions sexuelles, cambriolages, vols de deux roues et de voitures se situent en dessous de 1,5 fois en moyenne en trois ans ; l'agression ordinaire, le vol à la roulotte et les dégradations de véhicules dépassent ce seuil. Quant à l'agression par un proche, elle excède le seuil de 2 fois en moyenne en trois ans ; c'est d'ailleurs cette caractéristique qui fait la gravité de cette victimation : son caractère répétitif suscite un risque de dommage physique conséquent.

Un des résultats les plus remarquables de cette enquête tient dans la baisse de tous les taux de victimation – à l'exception des vols personnels sans violence - par rapport à l'enquête francilienne réalisée deux ans plus tôt.

¹⁷¹ La prévalence est calculée par rapport aux individus pour les différentes sortes d'agressions et les vols sans violence, par rapport aux ménages (dont la taille moyenne dans l'échantillon est de 2,56) pour les cambriolages et les atteintes aux véhicules ; on n'a interrogé qu'un seul individu par ménage.

¹⁷² Pour les vols de deux-roues, la prévalence est sous-évaluée du fait que bien des ménages n'en possèdent pas.

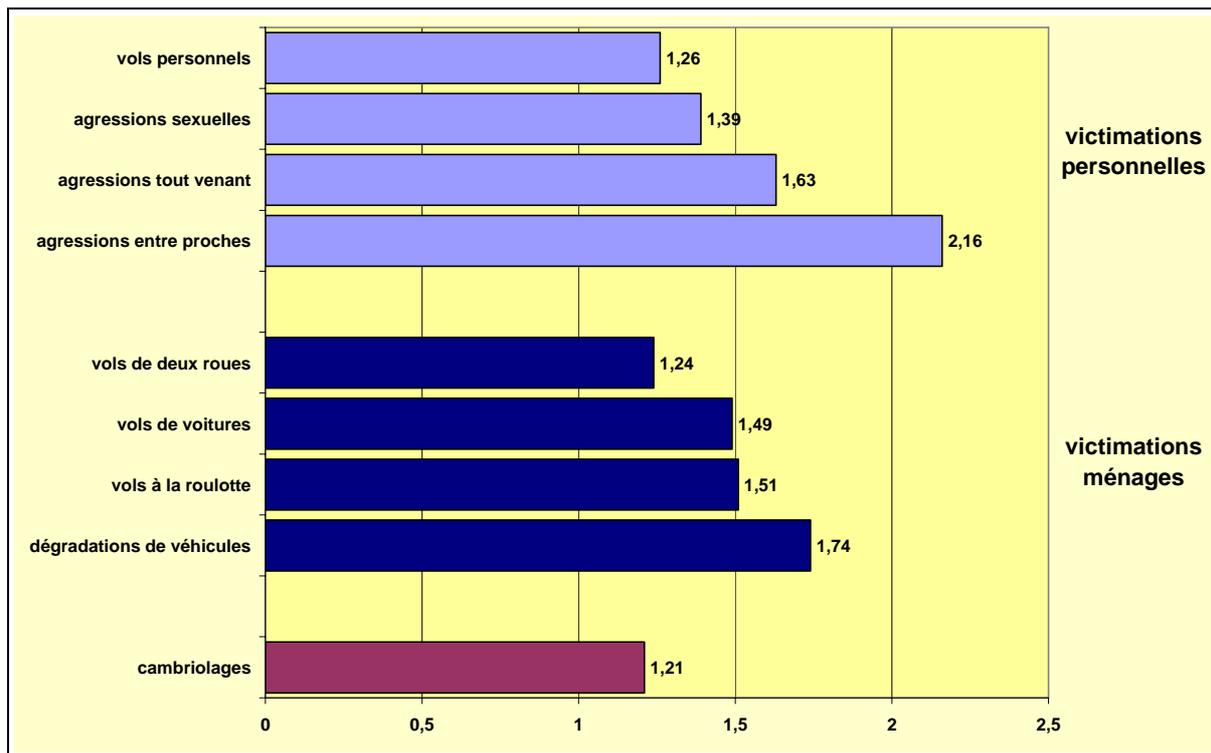


Figure 28 : Multivictimations

Un apport important de l'enquête – à l'instar de la précédente – est figuré par la possibilité de distinguer des profils différents à l'intérieur de chaque groupe de victimes.

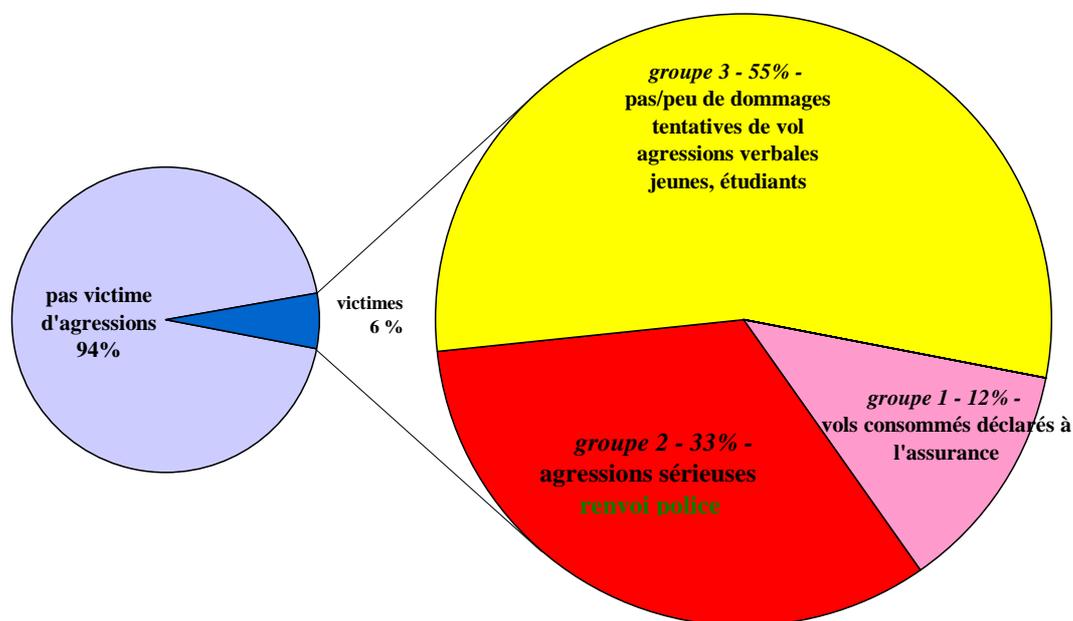


Figure 29 : Profils de victimes d'agressions tout venant

Ainsi, parmi les victimes d'agressions tout-venant¹⁷³, on peut distinguer une grosse moitié de violences de faible intensité, souvent entre jeunes, qui ne donnent lieu à aucun renvoi, un tiers d'agressions sérieuses suivies de plaintes, enfin un petit groupe de vols violents consommés ont donné lieu à déclaration de sinistre.

De même, parmi les victimes de vols sans violence, on peut distinguer une petite moitié d'incidents entre jeunes de basse intensité sans aucun renvoi, un petit quart de vols sérieux hors de son quartier avec renvoi à la police, un petit cinquième de vols importants mobilisant police et assurance, enfin un tout petit groupe de vols de proximité caractérisé par l'âge élevé des victimes.

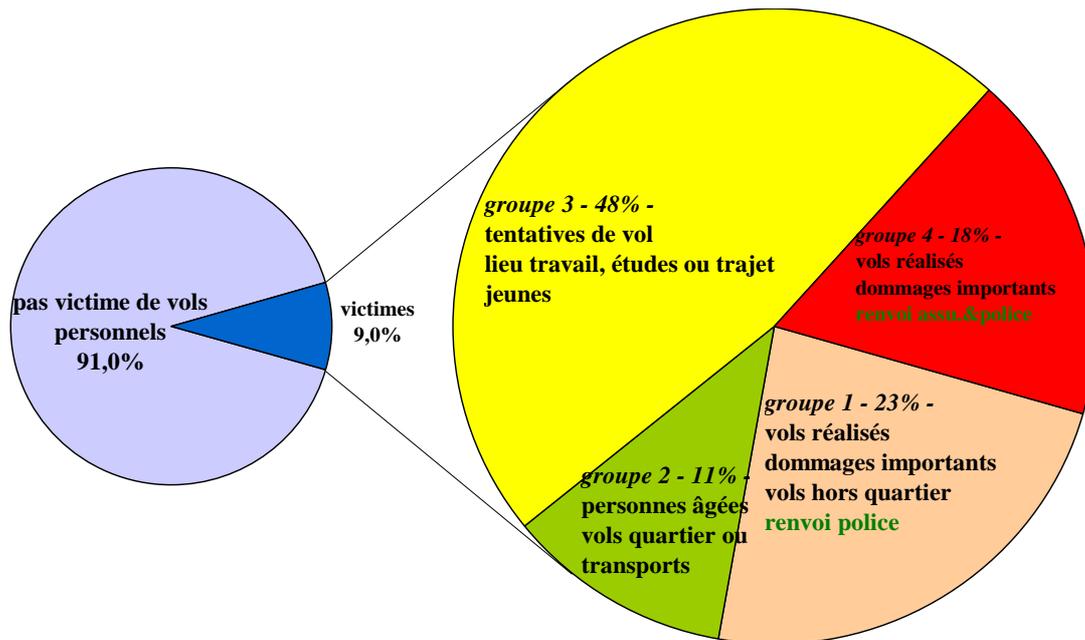


Figure 30 : Profils de victimes de vols sans violence

¹⁷³ On laisse de côté les agressions par un proche ou sexuelles qui sont trop peu nombreuses.

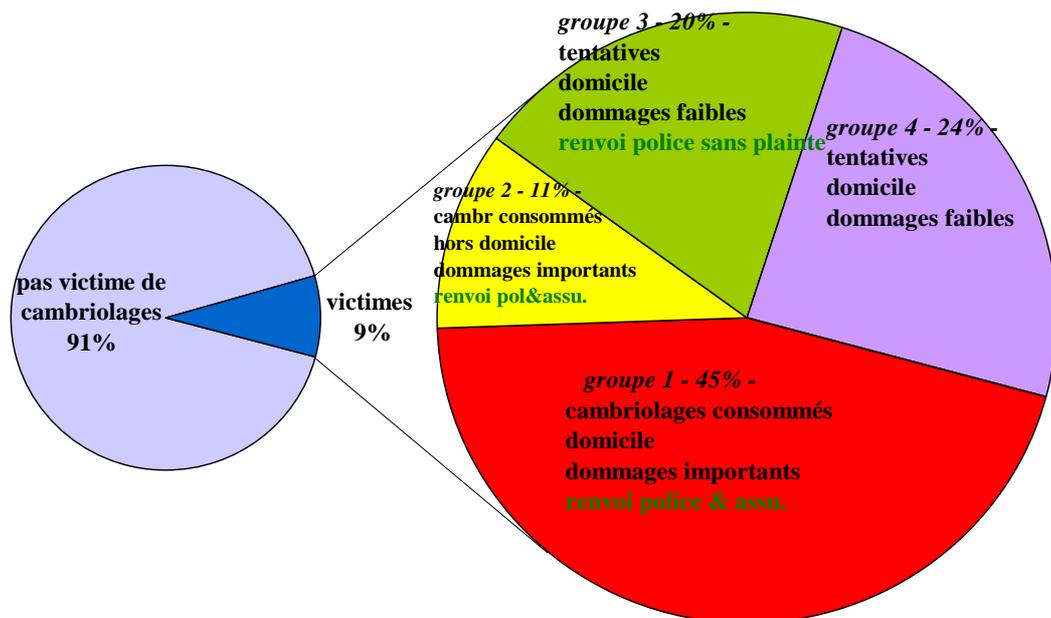


Figure 31 : Profils de victimes de cambriolés

Pour les cambriolés, la typologie devient plus complexe : les tentatives sont divisées entre celles sans renvoi et celles avec recours, au moins esquissé à la police ; quant aux intrusions consommées, on peut distinguer celles qui atteignent le domicile de celles qui se déroulent ailleurs, mais la mobilisation de la police et celle de l'assurance sont présentes dans les deux cas.

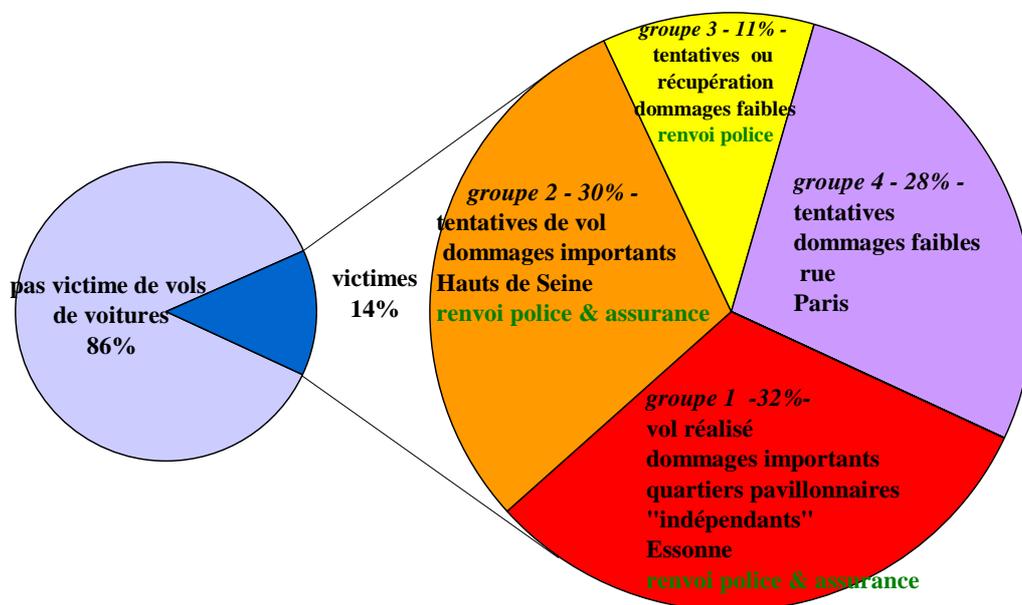


Figure 32 : Profils de victimes de vols de voitures

Parmi les victimes de vols de voitures, on trouve un gros quart d'incidents de faible intensité sans renvoi et un tiers de vols sérieux avec renvoi tant à la police qu'à l'assurance. En

outre, deux groupes de victimes d'incidents de gravité limitée mobilisent quand même la police et même, au moins pour l'un d'entre eux, l'assurance.

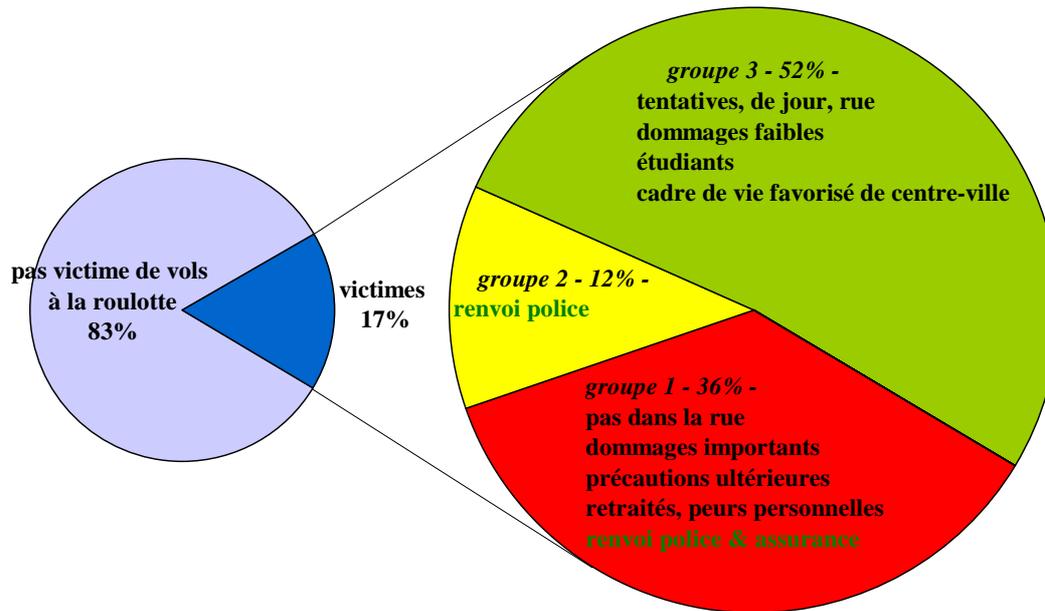


Figure 33 : Profils de victimes de vols à la roulotte

La structure des victimes de vols à la roulotte est plus simple : une grosse moitié d'incidents à peine incidents esquissés ne suscitant aucun renvoi, un gros tiers de vols sérieux amenant à mobiliser tant la police que l'assurance, outre une gros dixième qui se borne à renvoyer à la police sans que rien d'autre ne caractérise ce dernier profil.

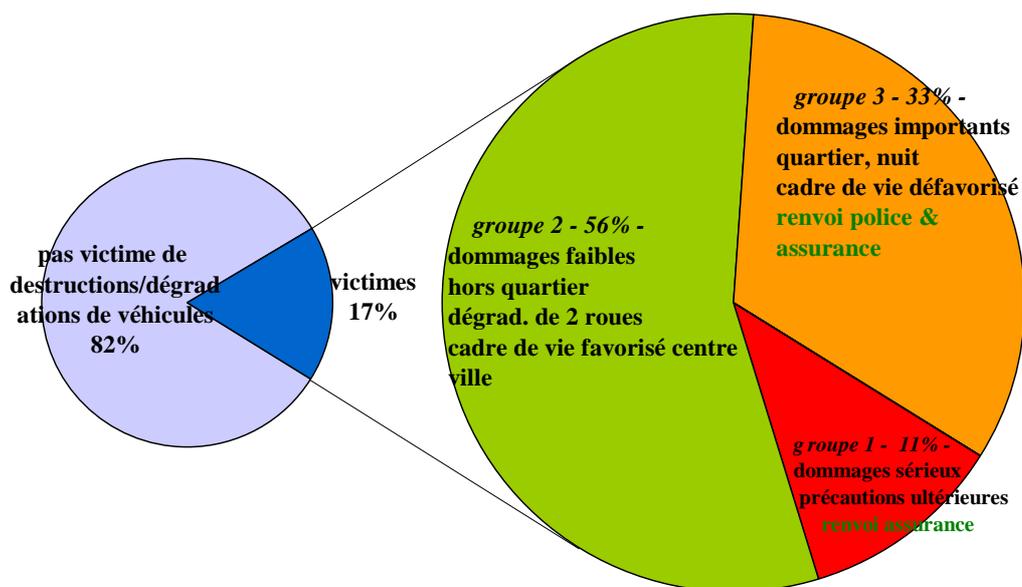


Figure 34 : Profils de victimes de dégradations ou destructions de véhicules

La typologie des victimes de dégradations ou destructions de véhicules oppose dans des proportions presque égales de faibles dommages sans renvoi et des dommages importants avec renvoi. À ceci près qu'une petite partie de ces derniers donne simplement lieu à déclaration de sinistre. Les dégradations de faible intensité prennent plutôt place dans un environnement favorisé de centre-ville, tandis que celles qui sont plus caractérisées, ou les destructions, se retrouvent plutôt dans un environnement difficile.

Enfin, la typologie des victimes de vols de deux-roues est un peu plus déconcertante : l'intensité du dommage évalué par l'enquêté ne détermine pas cette fois le renvoi ou l'abstention. On trouve d'abord un gros tiers de ménages qui se sont fait voler un vélo et qui n'ont jugé utile de faire aucune démarche, à quoi s'ajoute un petit cinquième d'incidents mineurs (tentatives ou vols suivis de récupération) et qui entraîne une même attitude d'abstention. Une autre moitié donne lieu à renvoi parce qu'il s'agit de véhicules à moteur, avec un clivage entre ceux qui obtiennent un remboursement de leur compagnie d'assurances et ceux de statut social plus modeste qui n'y parviennent pas. Une fois de plus parmi les renvoyants un profil – peu répandu il est vrai – est défini seulement par le recours à la police.

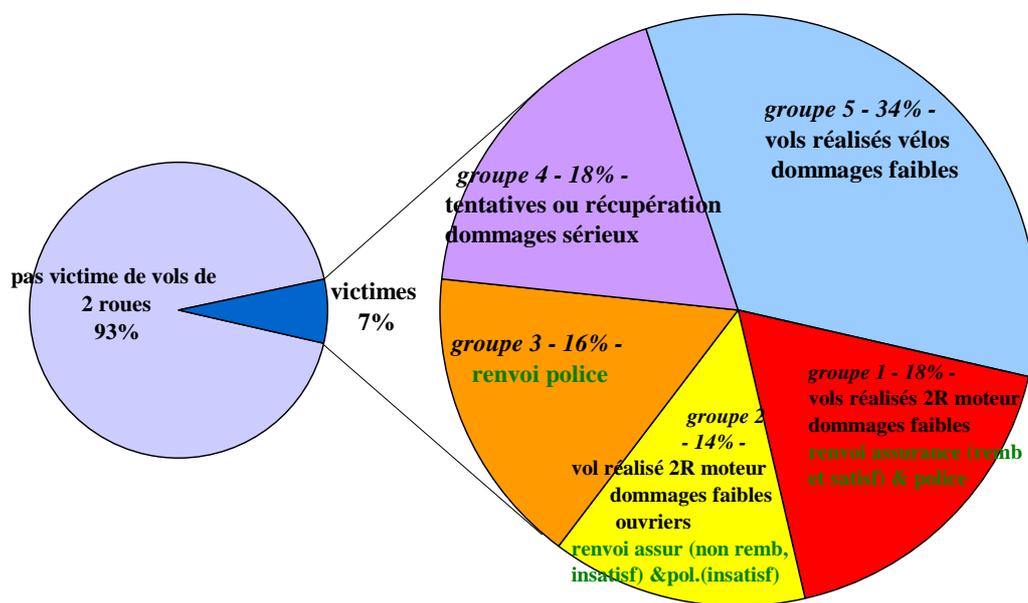


Figure 35: Profils de victimes de vols de deux-roues

Globalement, ces typologies de victimes s'organisent de manière assez fonctionnelle : plus l'incident, paraît sérieux, plus la victime tente de mobiliser des recours. Cependant, ce n'est pas toujours l'importance du dommage qui détermine le relief de l'incident, ce peut être l'immatriculation du véhicule à deux-roues ; de même, certaines tentatives n'excluent pas le renvoi. En tous cas, derrière ces articulations qui semblent largement fonctionnelles, on voit

apparaître discrètement des différences de position sociale, particulièrement en ce qui concerne l'usage de l'assurance.

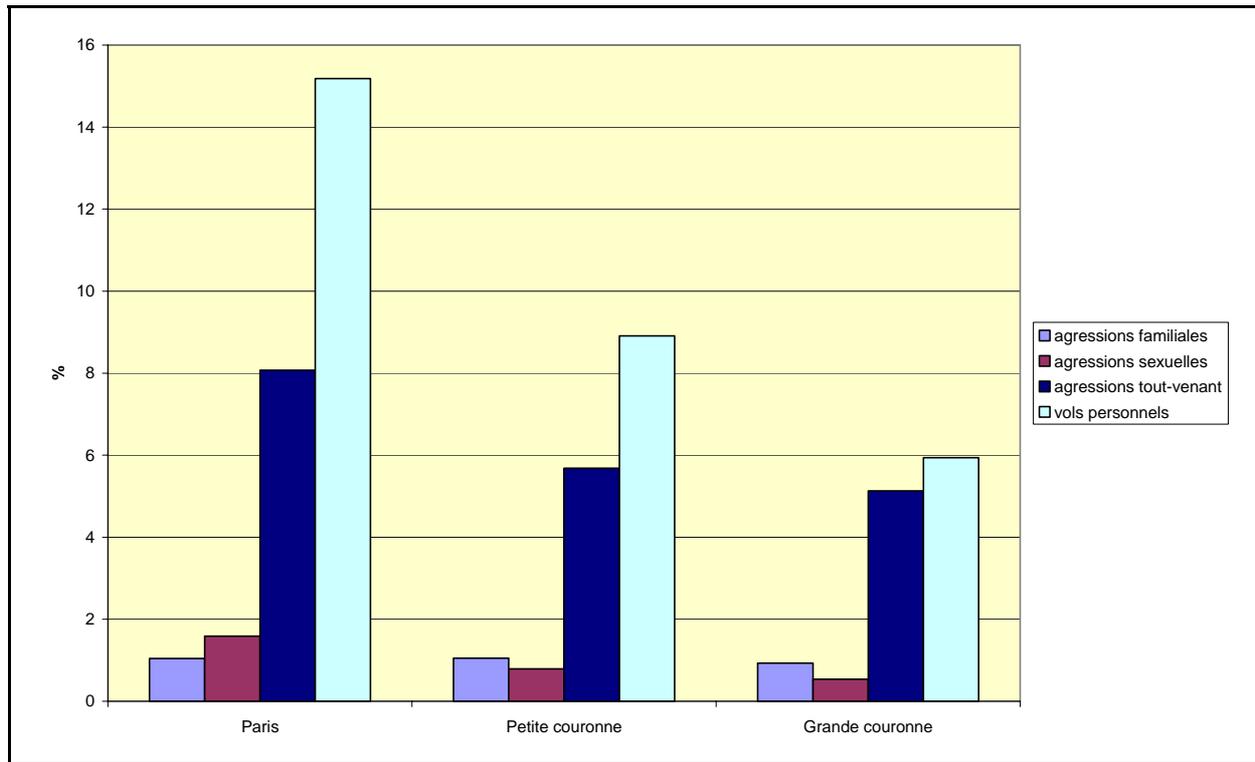


Figure 36 : Répartition par zone des prévalences (%) des victimations personnelles

L'analyse des données d'enquête permet encore de faire apparaître des différences selon les territoires. La ventilation des victimations entre Paris, les départements de petite couronne et ceux de grande couronne fait presque toujours apparaître une survictimation parisienne au moins si l'on corrige les prévalences pour tenir compte du moindre équipement des Parisiens en véhicules.

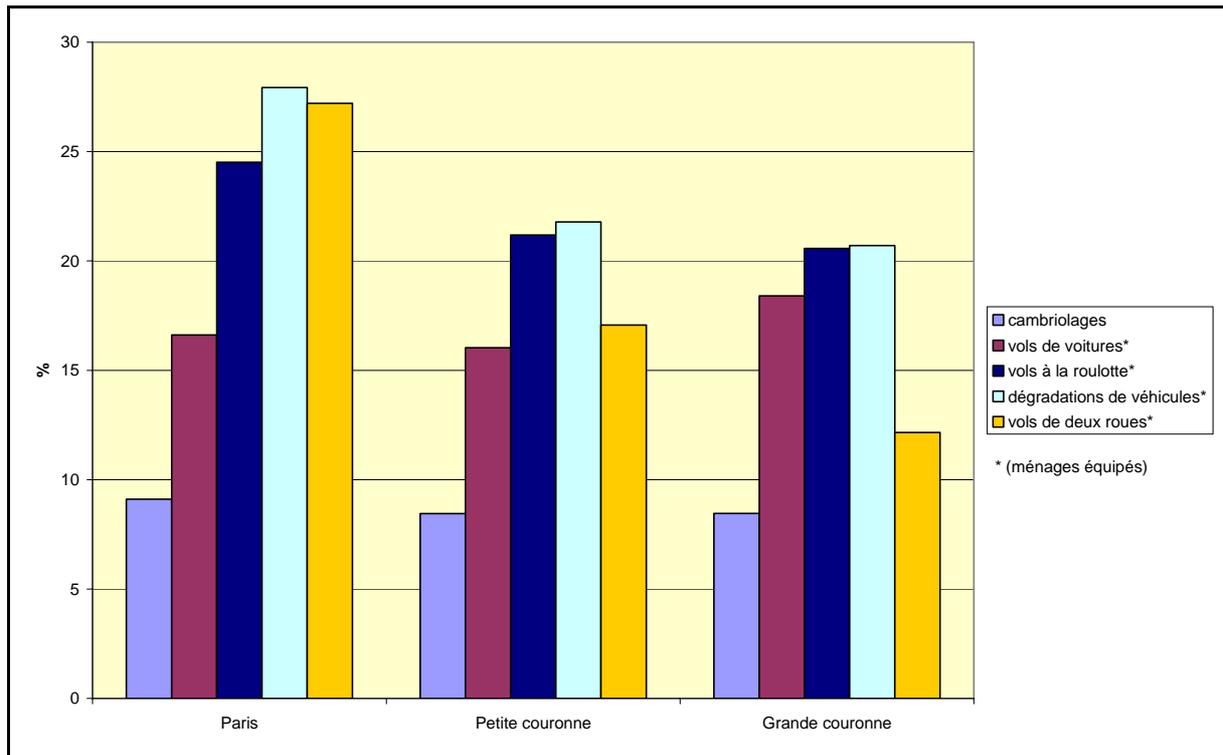


Figure 37 : Répartition par zone des prévalences (%) des victimations atteignant les ménages

L'insuffisance des données de cette enquête ne permet malheureusement pas de recourir à la construction d'une analyse géosociale synthétique comme on l'avait fait à partir de l'enquête 2001, comme on l'a aussi construit pour les enquêtes FFSU de 2005. L'utilisation comme *proxy* de la typologie des appréciations sur le cadre de vie permet certes de repérer une nette hiérarchisation, tant à propos de l'exposition au risque de victimation que du sentiment d'insécurité, entre un cadre de vie favorisé de Paris ou de proche banlieue, un cadre de vie favorisé en zone résidentielle de banlieue et un cadre de vie défavorisé. Mais elle ne permet pas de distinguer, dans ce dernier cas, les zones suburbaines en difficulté des arrondissements les moins favorisés de Paris.

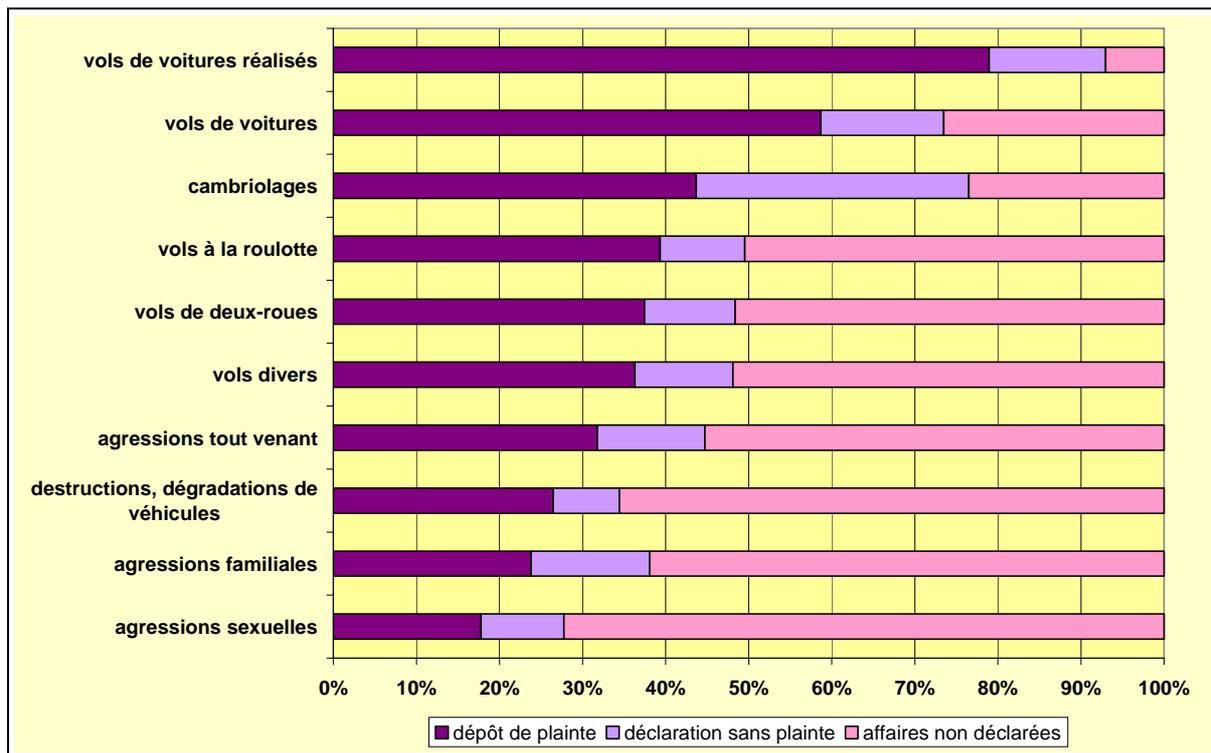


Figure 38 : Renvoi à la police ou à la gendarmerie

Enfin, l'un des apports les plus significatifs de ce type d'enquête consiste à montrer la très grande diversité de la propension des victimes à informer la police et la gendarmerie. Il faut encore ajouter qu'un nombre non négligeable de renvois ne se soldent pas par un dépôt formel de plainte (notamment pour les cambriolages), de sorte que le policier n'est pas tenu de rédiger un procès-verbal mais qu'il peut se borner à une simple mention sur une *main courante*. Pareille particularité a une conséquence sur la mesure de la délinquance puisque la statistique policière ne compte que les procès-verbaux pour crime ou délit.

Globalement, les comportements des victimes en matière de renvoi n'ont pas connu de changement massif par rapport à la précédente enquête francilienne.

En revanche, la comparaison des enquêtes 2001 et 2003 suggère une modification des pratiques policières : tant pour les violences que pour les infractions patrimoniales (à l'exception des vols de voitures ou de leurs dégradations), la distance entre les estimations permises par les enquêtes et les comptages policiers se réduisent, traduisant probablement un souci d'enregistrement plus systématique, ce qui ne va pas de pair avec une amélioration de l'élucidation.

Il faut rappeler aussi que des interventions itératives du législateur ont élargi de manière compulsive la définition du délit de coups et blessures volontaires ; du coup, l'indicateur policier est devenu incapable de mesurer l'évolution de cette violence caractérisée : quand bien même la violence commise n'aurait pas augmenté, l'indicateur policier aurait quand même crû par l'effet mécanique de ces changements successifs de périmètre de l'infraction. Seules les enquêtes de victimation sont actuellement en mesure de fournir une indication crédible sur l'évolution de cette violence caractérisée.

La réalisation par l'IAURIF d'une réplique en 2005 devrait permettre, si le fichier en était communiqué au CESDIP, de poursuivre, de manière plus assurée, cette observation des

évolutions comparées des deux mesures de la délinquance en Île-de-France et même de bâtir un début de sérialisation à l'instar de ce qui a été fait pour les enquêtes nationales de l'INSEE.

Références

- AEBI M.F., 1999 *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance auto-reportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Faculté de Droit, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- AEBI M.F., 2004 Tourisme et sécurité en Andalousie : résultats d'une enquête de victimation auprès des touristes, *Déviance et Société* 28, 4, 353-368.
- BECK F., ARWIDSON P., FIRDION J.-M., JASPARD M., GRÉMY I., WARSZAWSKI J., 2001 L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications, in DROESBEKE J.J., LEBART L. (dir.), *Enquêtes, modèles et applications*, Paris, Dunod, 285-293.
- BECK F., LEGLEYE S., PERETTI-WATEL P., 2005 Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 86, 5-29.
- DIDIER E., NEVANEN S., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006a *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Aulnay-sous-Bois*, Guyancourt, CESDIP (www.cesdip.com).
- DIDIER E., NEVANEN S., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006b *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Gonesse*, Guyancourt, CESDIP (www.cesdip.com).
- FISELIER J.P.S., 1978 *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- FURSTENBERG F. Jr, 1971 Public reaction to crime in streets, *American Scholar*, 40, 4, 601-610.
- GAUTIER A., BECK F., MARDER S., LEGLEYE S., RIANDEY B., GAYET A., GUILBERT P., 2005 Téléphones portables exclusifs: résultats d'une méthode de génération partielle de numéros, Communication à *Quatrième colloque francophone sur les sondages*, Québec.
- HEURTEL H., 2004 *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Résultats de la 2^{ème} enquête - 2003*, Paris, IAURIF.
- IAURIF, 2003 Les premiers résultats de la 2^{ème} enquête de victimation en Île-de-France, *Note rapide*, n°341.
- INTÉRIEUR, annuel *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1999 par les services de police et les unités de gendarmerie*, Paris, La documentation française.
- JASPARD M., BROWN E., CONDON S., FIRDION J.-M., FOUGEYROLAS-SCHWEBEL D., HOUEL A., LHOMOND B., MAILLOCHON F., SAUREL-CUBIZOLLES M.-J., SCHILTZ M.-A., 2003 *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.
- KILLIAS M., 1991 *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli.
- LAGRANGE H., PERETTI P., POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, Cesdip.
- MAYHEW P., VAN DIJK J.J.M., 1997 *Criminal Victimization in Eleven Industrialised Countries ; Key Findings from the 1996 International Crime Survey*, Arnhem, Gouda Quint, WODC, n° 162.
- NEVANEN S., DIDIER E., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006 *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Aubervilliers*, Guyancourt, CESDIP (www.cesdip.com).

- OBERGFELL-FUCHS J., KURY H., ROBERT P., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003 Opferbefragungen in Deutschland und Frankreich. Unterschiedliche Konzeptionen und Vorgehensweisen, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform* 86, 1, 59-73.
- POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2000 *Les enquêtes de victimation dans l'observation de l'insécurité*, Guyancourt, CESDIP.
- POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2002 *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001) Rapport final*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP (www.cesdip.com).
- ROBERT PH., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994 *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan, deuxième édition.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997 "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 47, 6, 707-740.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2004 Les préoccupations sécuritaires : une mutation?, *Revue française de sociologie* 45, 2, 211-242.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., LEW-FAI P., 1991 *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., NEVANEN S., DIDIER E., 2006 *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Saint-Denis*, Guyancourt, CESDIP (www.cesdip.com).
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999 Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, XL, 2, 255-294.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G., 1977 *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- TURNER A.G., 1972 *The San Jose methods test of known crime victims*, Washington DC, US Department of Justice.
- VAN DIJK J.J.M., MAYHEW P., *Criminal Victimization in the Industrialised World : Key Findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*, 1992 The Hague, Ministry of Justice.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 1995 *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., NEVANEN S., ROBERT PH., 2006 *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Communauté urbaine du Grand Lyon*, Guyancourt, CESDIP.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990 *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), deux volumes.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2000 Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 42, 193-220.

ANNEXES

Annexe 1 : Taux de victimation par département

Victimation des Franciliens tous lieux taux de prévalence 2000-2001-2002		Paris	Essonne	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Seine-et- Marne	Yvelines	Val de Marne	Val d'Oise
agressions tout-venant	mini	6,93	5,23	4,82	3,95	2,14	3,26	4,49	4,88
	taux	8,07	6,70	6,07	5,15	3,17	4,42	5,81	6,40
	maxi	9,21	8,17	7,32	6,35	4,20	5,58	7,13	7,92
vols personnels	mini	13,68	4,18	7,44	7,71	3,70	4,88	6,90	5,51
	taux	15,18	5,53	8,93	9,29	4,98	6,25	8,47	7,10
	maxi	16,68	6,88	10,42	10,87	6,26	7,62	10,04	8,69
cambriolages toutes résidences	mini	7,91	6,62	6,51	7,22	7,28	6,16	7,13	7,32
	taux	9,11	8,24	7,93	8,76	8,96	7,67	8,72	9,10
	maxi	10,31	9,86	9,35	10,30	10,64	9,18	10,31	10,88
vols de voitures	mini	8,03	16,53	10,10	12,17	14,28	12,43	10,90	15,14
	taux	9,24	18,84	11,79	14,06	16,47	14,42	12,79	17,50
	maxi	10,45	21,15	13,48	15,95	18,66	16,41	14,68	19,86
vols dans/sur voitures	mini	12,90	17,66	13,60	16,10	13,77	16,94	15,85	18,28
	taux	14,36	20,02	15,50	18,20	15,93	19,17	18,02	20,80
	maxi	15,82	22,38	17,40	20,30	18,09	21,40	20,19	23,32
dégradations/destructions de véhicules*	mini	15,03	19,57	16,81	14,43	13,77	17,57	16,33	15,90
	taux	16,58	22,01	18,86	16,44	15,93	19,83	18,52	18,30
	maxi	18,13	24,45	20,91	18,45	18,09	22,09	20,71	20,70
vols de deux-roues	mini	7,10	4,98	5,93	5,26	4,33	6,54	5,09	4,44
	taux	8,25	6,43	7,29	6,61	5,70	8,08	6,48	5,90
	maxi	9,40	7,88	8,65	7,96	7,07	9,62	7,87	7,36

N.B. Les agressions sexuelles et familiales sont trop rares pour être ventilées par départements

Tableau 96 : Prévalences des victimations des Franciliens par département (%)

Annexe 2 : Peurs du crime selon l'âge et la PCS

	préoccupés par la délinquance	peur dans le quartier	peur au domicile	peur dans le bus	peur dans le train	peur dans le RER	peur dans le métro	peur dans le tramway	ensemble de l'échantillon
âge									
15-20 ans	9,51	8,10	9,20	9,48	10,45	10,29	9,72	10,73	9,10
21-30 ans	17,37	16,14	17,48	17,74	20,22	22,67	20,26	21,22	19,11
31-50 ans	37,79	31,57	39,71	35,18	37,99	38,73	38,53	41,59	38,11
51-65 ans	19,43	22,52	20,99	20,54	19,28	18,38	19,90	15,85	19,42
66 ans et plus	15,90	21,67	12,62	17,05	12,06	9,93	11,59	10,61	14,27
PCS									
agriculteurs	0,14	0,07	0,10	0,10	0,07	0,08	0,09	0,24	0,10
artisans, commerçants	1,61	1,56	1,45	1,18	1,28	1,48	1,51	0,85	1,68
autres sans activité	7,29	9,21	10,26	9,41	8,12	7,36	8,18	8,42	6,07
cadres sup.	14,28	11,92	11,50	11,53	14,56	19,06	16,15	11,23	20,42
employés	20,85	19,77	22,38	22,96	22,61	21,02	21,68	27,35	17,62
ouvriers	9,79	7,35	10,88	10,54	9,43	8,34	8,89	13,80	9,60
prof. intermédiaires	12,56	11,00	11,71	9,75	12,67	13,49	12,82	10,87	12,99
retraités	22,53	28,91	20,21	23,30	18,19	15,48	18,19	14,90	19,96
étudiants	10,96	10,22	11,50	11,23	13,07	13,69	12,48	12,33	11,56

	peur pour les enfants...					ensemble de l'échantillon
	école	transports	loisirs	rue	ailleurs	
âge						
15-20 ans	8,47	9,31	7,05	10,56	9,31	9,10
21-30 ans	14,73	15,53	15,72	14,68	14,84	19,11
31-50 ans	57,85	54,11	57,21	55,90	56,66	38,11
51-65 ans	13,98	16,82	15,46	14,64	14,95	19,42
66 ans et plus	4,98	4,23	4,57	4,22	4,24	14,27
PCS						
agriculteurs	0,13	0,12	0,07	0,18	0,20	0,10
artisans, commerçants	2,48	2,43	2,49	2,42	2,23	1,68
autres sans activité	8,05	8,52	7,85	8,14	8,83	6,07
cadres sup.	16,00	18,21	17,08	17,67	17,35	20,42
employés	23,74	23,12	23,10	22,61	22,86	17,62
ouvriers	17,37	14,95	19,50	14,97	15,94	9,60
prof. intermédiaires	14,90	15,07	14,99	15,29	15,12	12,99
retraités	8,97	8,28	8,12	7,93	7,89	19,96
étudiants	8,36	9,30	6,81	10,81	9,57	11,56

Tableau 97 : Répartition selon l'âge et la PCS des préoccupés et des apeurés (%)

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à ‘on ne se sent plus en sécurité’ (1977-2004).....	18
Figure 2 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)	19
Figure 3 : Analyse factorielle des peurs et de la préoccupation (plan des deux premiers facteurs).....	23
Figure 4 : Analyse factorielle sur les variables d’opinion (plan des deux premiers facteurs) .	30
Figure 5 : Analyse factorielle sur le sentiment concernant le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs).....	34
Figure 6 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)	38
Figure 7 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police	54
Figure 8 : Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002)	56
Figure 9 : Analyse factorielle sur les variables d’agressions tout venant (plan des deux premiers facteurs).....	66
Figure 10 : Analyse factorielle sur les variables d’agressions entre proches (plan des deux premiers facteurs).....	68
Figure 11 : Analyse factorielle sur les variables d’agressions sexuelles (plan des deux premiers facteurs).....	70
Figure 12 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002).....	78
Figure 13 : Analyse factorielle sur les variables de vols personnels (plan des deux premiers facteurs).....	81
Figure 14 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002).....	88
Figure 15 : Analyse factorielle sur les variables de cambriolages (plan des deux premiers facteurs).....	93
Figure 16 : Vols de voitures (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)	107
Figure 17 : Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police	109
Figure 18 : Vols d’objet dans ou sur un véhicule (Franciliens en Île-de-France) ;.....	109
Figure 19 : Destrutions et dégradations de véhicules (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002)	110
Figure 20 : Vols de deux-roues à moteur (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002).....	111
Figure 21 : Analyse factorielle sur les variables de vols de voiture (plan des deux premiers facteurs).....	118
Figure 22 : Analyse factorielle sur les variables de vols à la roulotte (plan des deux premiers facteurs).....	120
Figure 23 : Analyse factorielle sur les variables de dégradations et destrutions de véhicules (plan des deux premiers facteurs).....	122
Figure 24 : Analyse factorielle sur les variables de vols de deux-roues (plan des deux premiers facteurs).....	124
Figure 25 : Victimations et types de cadre de vie ; taux de prévalence (en %)	129
Figure 26 : Victimes et non victimes	131
Figure 27 : Prévalences	132

Figure 28 : Multivictimations.....	133
Figure 29 : Profils de victimes d'agressions tout venant	133
Figure 30 : Profils de victimes de vols sans violence	134
Figure 31 : Profils de victimes de cambriolés	135
Figure 32 : Profils de victimes de vols de voitures	135
Figure 33 : Profils de victimes de vols à la roulotte.....	136
Figure 34 : Profils de victimes de dégradations ou destructions de véhicules.....	136
Figure 35: Profils de victimes de vols de deux-roues	137
Figure 36 : Répartition par zone des prévalences (%) des victimations personnelles	138
Figure 37 : Répartition par zone des prévalences (%) des victimations atteignant les ménages	139
Figure 38 : Renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	140

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité	8
Tableau 2: Dernier établissement fréquenté (échantillon) et diplôme obtenu (recensement 1999).....	8
Tableau 3 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages	9
Tableau 4 : Comparaison de l'échantillon, de l'enquête Emploi et du recensement selon la PCS.....	9
Tableau 5 : Comparaison des échantillons 2001 et 2003 aux enquêtes Emploi correspondantes selon la PCS	10
Tableau 6 : Essai de pondération des prévalences (2000-2001-2002).....	11
Tableau 7 : Taux de prévalence et nombre d'incidents mentionnés.	11
Tableau 8 : Victimations par année.....	12
Tableau 9 : Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%).....	17
Tableau 10: Opinions sur le quartier (%) selon la préoccupation sécuritaire.	20
Tableau 11 : Peurs dans les transports en commun (%).....	21
Tableau 12 : Peurs pour les enfants (%).....	21
Tableau 13 : Sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs (2000-01-02).....	22
Tableau 14 : Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peurs selon les victimations (%).....	24
Tableau 15 : Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon les victimations dans l'entourage (%).....	25
Tableau 16 : Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon l'opinion sur le quartier (%).....	26
Tableau 17 : Préoccupation sécuritaire et peurs, zonage géographique (%).....	27
Tableau 18 : Préoccupation sécuritaire et peurs selon le département de résidence (%).....	28
Tableau 19 : Typologie d'ensemble des victimes et des non victimes (2000-2001-2002).....	39
Tableau 20 : Agressions, prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) ; 2000, 2001, 2002.....	41
Tableau 21 : Multivictimations hétérogènes (2000-2001-2002).....	41
Tableau 22 : Multivictimations hétérogènes ; écarts entre les taux de l'enquête 2003 et ceux de l'enquête 2001	42
Tableau 23 : Agression tout-venant ; comparaison de deux enquêtes franciliennes successives (1998, 1999, 2000 et 2000, 2001, 2002).	42
Tableau 24 : Agression entre proches ; comparaison de deux enquêtes franciliennes successives (1998,1999, 2000 et 2000, 2001, 2002).....	43
Tableau 25 : Agression sexuelle ; comparaison de deux enquêtes franciliennes successives	44
Tableau 26 : Agressions ; gravité ; comparaison de deux enquêtes successives	45
Tableau 27 : Agressions tout-venant ; vol avec violence : comparaison de deux enquêtes successives	46
Tableau 28 : Agressions tout-venant ; gravité selon le type d'agression, 2000-2001-2002	46
Tableau 29 : Agressions ; armement (2000, 2001, 2002)	47
Tableau 30 : Agressions sexuelles ; gravité et conséquences selon le sexe (2000, 2001, 2002)	48
Tableau 31 : Agressions tout-venant et sexuelles ; localisation (2000, 2001, 2002)	48
Tableau 32 : Agressions tout-venant et sexuelles ; lieux (2000, 2001, 2002).....	49
Tableau 33 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance entre auteur et victime (2000, 2001, 2002)	50

Tableau 34 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie ; comparaison de deux enquêtes successives	50
Tableau 35 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie ;	51
Tableau 36 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité ;.....	51
Tableau 37 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002).	54
Tableau 38 : Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000-2001-2002).....	56
Tableau 39 : Agressions ; autres recours (2000-2001-2002)	57
Tableau 40 : Agressions ; âges (2000, 2001, 2002)	58
Tableau 41 : Agressions ; dernier établissement d'enseignement fréquenté (2000, 2001, 2002)	58
Tableau 42 : Agressions ; PCS (2000, 2001, 2002)	58
Tableau 43 : Ventilation du type d'habitat selon la sorte d'agression (2000-2001-2002).....	59
Tableau 44 : Ventilation du type d'immeuble collectif selon la sorte d'agression (2000-2001-2002).....	59
Tableau 45 : Ventilation du type d'environnement selon la sorte d'agression (2000-2001-2002).....	59
Tableau 46 : Ventilation des opinions sur son quartier selon la sorte d'agression (2000-2001-2002).....	59
Tableau 47 : Classes d'âges et lieu de l'agression (2000, 2001, 2002).....	61
Tableau 48 : 15-19 ans ; victimations personnelles ; prévalences ;	61
Tableau 49 : Agressions ; prévalence et incidence par zones de résidence (intervalles de confiance).....	62
Tableau 50 : Agressions tout-venant ; prévalence et incidence par zones de résidence ;	62
Tableau 51 : Agressions entre proches ; prévalence et incidence par zones de résidence ;	63
Tableau 52 : Agressions sexuelles ; prévalence et incidence par zones de résidence ;	63
Tableau 53 : Vols personnels ; prévalences et incidence (intervalles de confiance) ; enquêtes franciliennes 2001 et 2003	73
Tableau 54 : Multivictimations hétérogènes (2000-2001-2002).....	73
Tableau 55 : Multivictimations hétérogènes ; écarts entre les taux de l'enquête 2003 et ceux de l'enquête 2001	74
Tableau 56 : Vols personnels sans violence ; sortes d'objets volés	75
Tableau 57 : Vols personnels ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003	76
Tableau 58 : Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003	76
Tableau 59 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2000, 2001, 2002).....	77
Tableau 60 : Vols personnels ; âges	79
Tableau 61 : Classes d'âges et lieu du vol personnel.....	79
Tableau 62 : Vols personnels ; prévalence et incidence par zones de résidence	80
Tableau 63 : Cambriolages ; prévalences, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003.....	83
Tableau 64 : Multivictimations hétérogènes (2000-2001-2002).....	83
Tableau 65 : Multivictimations hétérogènes ; écarts entre les taux de l'enquête 2003 et ceux de l'enquête 2001	84
Tableau 66 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 & 2003	85

Tableau 67 : Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie ; comparaison des enquêtes franciliennes 2001 et 2003	86
Tableau 68 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie	87
Tableau 69 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2000-2001-2002).....	87
Tableau 70 : Cambriolages ; prévalence et incidence par zones de résidence	90
Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence	95
Tableau 72 : Vols de voiture ; comparaison de deux enquêtes franciliennes	96
Tableau 73 : Vols à la roulotte ; comparaison de deux enquêtes franciliennes	97
Tableau 74 : Dégradations et destructions de véhicules ; comparaison de deux enquêtes franciliennes	98
Tableau 75 : Vols de deux-roues ; comparaison de deux enquêtes successives du CESDIP.	100
Tableau 76 : Atteintes aux véhicules ; degré de réalisation (2000, 2001, 2002)	101
Tableau 77 : Atteintes aux véhicules ; moment de la journée (2000-2001-2002)	101
Tableau 78 : Atteintes aux véhicules ; localisation (2000-2001-2002).....	101
Tableau 79 : Atteintes aux véhicules ; emplacement (2000-2001-2002).....	102
Tableau 80 : Vols de et dans les voitures, vols de deux-roues ; récupération (2000-2001-2002)	102
Tableau 81 : Atteintes aux véhicules ; dommages (2000-2001-2002).....	102
Tableau 82 : Atteintes aux véhicules ; précautions particulières (2000-2001-2002).....	103
Tableau 83 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou gendarmerie (2000-2001-2002)	104
Tableau 84 : Atteintes aux véhicules ; raison de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie.....	105
Tableau 85 : Atteintes aux véhicules (détail) ; comparaison entre enquête et statistiques de police	106
Tableau 86 : Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2000-2001-2002)	108
Tableau 87 : Vols de voitures réalisés ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2000-2001-2002)	108
Tableau 88: Ensemble des atteintes aux véhicules ;	112
Tableau 89: Atteintes aux véhicules ; déclarations de sinistre (2000-2001-2002)	112
Tableau 90 : Atteintes aux véhicules ; recours municipaux (2000-2001-2002)	114
Tableau 91: Atteintes aux véhicules ; prévalence et incidence selon les zones (intervalles de confiance).....	115
Tableau 92 : Description de la variable cadre de vie	127
Tableau 93 : Victimations et types de cadre de vie ; taux de prévalence (en %).....	128
Tableau 94 : Cadre de vie et victimes/non victimes.....	129
Tableau 95 : Préoccupation, peurs et types de cadre de vie (en %)	130
Tableau 96 : Prévalences des victimations des Franciliens par département (%).....	145
Tableau 97 : Répartition selon l'âge et la PCS des préoccupés et des apeurés (%).....	146

ISBN 2-907370-68-5